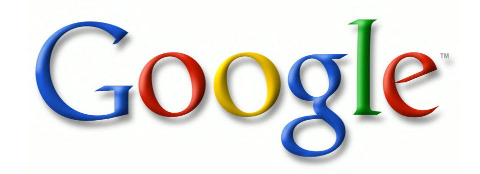


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



Digitized by Google



Digitized by Google


BCU - Lausanne
1094226261
Digitized by Google

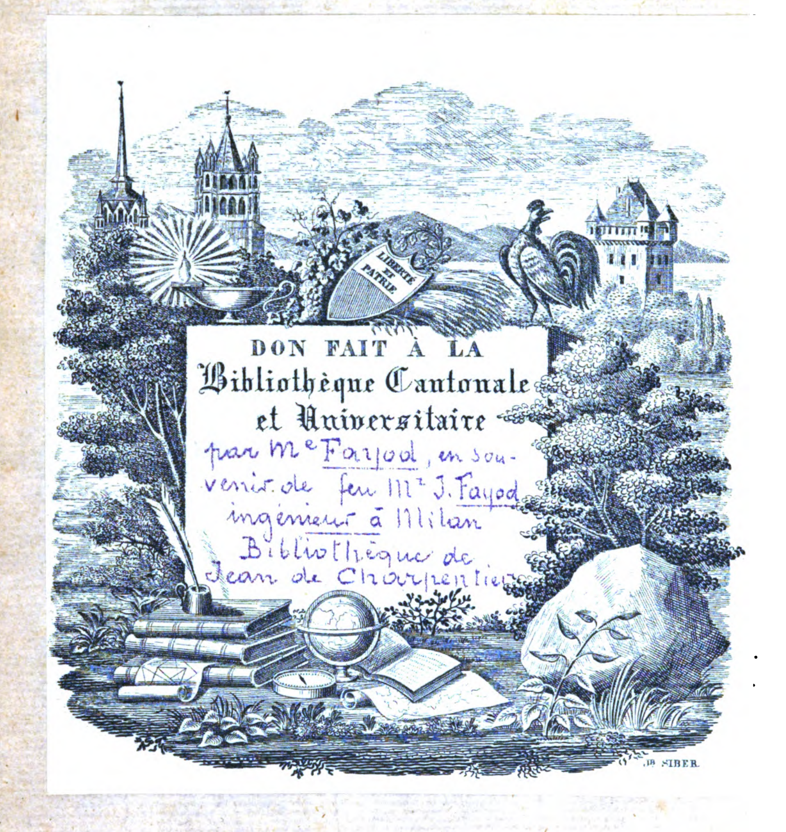
Digitized by Google

VOYAGE

DANS LA SUISSE

OCCIDENTALE.

Digitized by Google



Digitized by Google

VOYAGE

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DANS LA SUISSE

OCCIDENTALE.

[par Jean Rodolphe de Sinner]

Nouvelle édition augmentée.

TOME SECOND.



C 1474 Bis

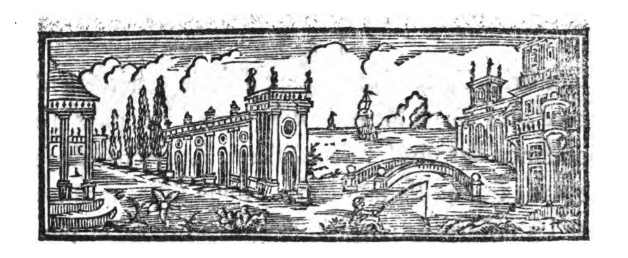
EN SUISSE,

M. DCC. L. XXXVII.

D.H.B.S.

Digitized by Google

Digitized by Google



VOYAGE

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DANS LA SUISSE

OCCIDENTALE.

CHAPITRE PREMIER.

Environs de Geneve. Sa population. Ancienneté de cette ville. Son nom. Étymologie de celui des Allobroges. Remarques sur le mur que Jules-César éleva contre les Helvétiens. Autres remarques sur les antiquités de Geneve. Temple d'Apollon à la place où est aujourd'hui l'église cathédrale. Tombeau de Henri, duc de Rohan. Anecdotes sur sa personne & son fils Tancrede. Anecdotes sur d'Aubigné, mort à Geneve.

LA ville de Geneve & ses environs offrent aux yeux des voyageurs le spectacle riant des beautés de la nature, & celui de la prospérité fille de

Digitized by Google

l'induſtrie. Cette république, dont le territoire n'a guere plus d'une lieue de diametre, vit dans l'abondance des choſes néceſſaires. Reſpectée de ſes voiſins, tranquille au-dehors, mais ſouvent agitée par les différends entre la magiſtrature & le peuple, elle reſſemble aux abeilles occupées tour-à-tour à amaſſer & à s'entre-détruire. Son hiſtoire a été écrite par Spon, écrivain ſavant, dont l'ouvrage rend compte de différens époques de ſon gouvernement. Sa conſtitution politique qui forme un mêlange d'ariſtocratie & de démocratie, n'eſt pas aiſée à connoître. Calvin, que Geneve regardoit comme un législateur, raſſembla ſes loix & en fit un code, dont le tems fit voir les abus. Après avoir eſſuyé différentes ſecouſſes, cette république s'eſt vue réduite à employer une médiation étrangere. La France, les cantons de Zurich & de Berne firent rédiger en 1738 le réglement qui devoit être la baſe de ſa conſtitution politique; mais les Genevois s'étant réſervé le droit attaché à l'état d'un peuple libre, d'y faire des changemens, cet ouvrage différemment expliqué a donné lieu à de nouveaux debats qui ne ſont pas encore terminés, malgré tout l'art des négociateurs. Une foule d'écrits, dont on inonde le public, ne fait qu'augmenter l'embarras des diſcuſſions, en exerçant l'eſprit de ce peuple auſſi inquiet que ſubtil, qui emploie les heures deſtinées au repos & aux délaſſemens, à argumenter

Digitized by Google

ſur les affaires d'état. Nous renvoyons ceux qui voudront s'inſtruire du gouvernement de Geneve aux auteurs qui en ont traité, & ſur-tout à l'article de *Geneve* du Dictionnaire de la Suiſſe, qui en contient un tableau aſſez juſte.

Céſar eſt le plus ancien hiſtorien qui ait fait mention de Geneve. *Extremum oppidum Allobrogum eſt proximumque Helvetiorum finibus, Geneva.* Quelques ſavans lui ont donné le nom d'*Aurelia Allobrogum* & d'*Aureliana*, ſans avoir d'autres garans qu'une tradition fort incertaine qui attribue à l'empereur Aurelien la gloire d'avoir reſtauré Geneve en lui donnant ſon nom.

Les Allobroges qui habitoient la Savoie, étoient d'origine Gauloiſe; leur nom dérivé de la langue Bretonne, ſignifie *étrangers baſannés*, & leurs deſcendans ſemblent encore juſtifier la même épithete. Ces peuples pluſieurs fois en guerre avec les Romains, & obligés de ſe ſoumettre après avoir été défaits, ſauverent Rome de la conjuration de Catilina : Sallufte & Plutarque nous ont tranſmis ces détails. Ils avoient envoyé des députés à Rome pour obtenir un adouciſſement à leur ſort. Opprimés par les gouverneurs Romains, accablés ſous le poids des impôts & des dettes, invités par les chefs de la conſpiration à ſe délivrer d'un joug peſant, ils préférerent de reſter fideles à la république, & trahirent ceux qui leur avoient propoſé d'entrer dans cette entrepriſe

Digitized by Google

dangereuse. Ce fut sur leur territoire, le long de la rive droite du Rhône, que César éleva ce mur ou retranchement qui empêcha les Helvétie nsde pénétrer dans la Gaule.

Le nom d'*oppidum*, que César donne à la ville de Geneve, fait présumer qu'elle n'étoit pas considérable de son tems. Le voisinage de Nyon ou *Colonia Equestris*, où l'on trouve un grand nombre de monumens des Romains, confirme cette idée, & fait présumer que Geneve n'a été longtems qu'un bourg. L'inscription conservée sur la porte de l'hôtel-de-ville, dans laquelle se trouve le mot *vianis* qui paroît désigner les habitans d'un bourg, vient encore à l'appui de mon sentiment.

Geneve est rempli d'inscriptions romaines, dont quelques-unes y ont été transportées de Nyon & de Versoy; mais le tems en a détruit une partie. L'opinion qu'il y avoit autrefois un temple d'Apollon à la place où est aujourd'hui l'église de saint Pierre, est fondée sur une preuve assez légere; c'est une tête du soleil, placée dans un des murs du temple. Ni Spon, ni Patin qu'il cite, ne l'ont jugée de la bonne antiquité. Quelques inscriptions anciennes, contenant des vœux à Apollon, servent uniquement à prouver le culte que des particuliers rendoient à ce dieu. Le temple de saint Pierre a été réparé il y a environ vingt-six ans. La façade décorée de quatre grandes colonnes d'ordre corinthien, a quelque rapport avec

Digitized by Google

celle du Panthéon de Rome. Dans l'intérieur est le mausolée du duc Henri de Rohan, l'un des grands hommes du siecle passé. Il avoit quitté Geneve au commencement de l'année 1638, pour joindre l'armée du duc de Saxe-Weimar. Ayant reçu une blessure au combat de Rhinfeld, il se fit transporter à Zurich & de là à Königsfeld, où il mourut le 13 avril. Son corps fut porté à Geneve, où sa veuve Marguerite de Béthune, fille du grand Sully, lui fit élever le monument qu'on y voit encore, & dans lequel fut ensuite déposé le corps de son fils Tancrede, dont la naissance & l'existence rendues problématiques, fixerent long-tems la curiosité de toute l'Europe. Les détails suivans sur cet homme célebre ne pourront qu'intéresser le lecteur.

Henri duc de Rohan, après avoir long-tems soutenu le parti des protestans, dont il fut un des chefs, traita enfin avec la cour de France, qui lui fit restituer ses biens, à condition qu'il sortiroit du royaume & demeureroit à Venise, jusqu'à ce qu'il plût au roi de le rappeller. Il s'y rendit sur la fin de l'anné 1629, & y trouva Marguerite de Béthune son épouse, qui étoit arrivée avant lui. Ils vécurent ensemble dans la plus parfaite intelligence, couchant dans la même chambre, & souvent dans le même lit.

Le zele infatigable du duc pour les intérêts de la religion protestante, ne demeura pas oisif pen-

Digitized by Google

dant ce féjour. Se trouvant à portée d'avoir des correfpondances à Conftantinople, il fut bientôt en rélation avec le patriarche Cyrille Lafcaris, qui avoit envoyé un député aux églifes d'Angleterre, de Hollande & de Suiffe, pour tenter leur réunion avec l'églife grecque. Il avoit donné en même tems une confeffion de foi affez femblable à celle de Geneve.

Ce patriarche propofa au duc de Rohan d'acheter du grand-feigneur le royaume de Chypre pour la fomme de 200,000 écus, à la charge de payer à la Porte un tribut annuel de 20,000 écus. Ce marché, par lequel l'isle de Chypre auroit rapporté davantage qu'auparavant, fut propofé au fultan qui l'accepta. Une acquifition de cette importance, qui devoit fouftraire pour toujours le duc de Rohan à la domination de la France & le mettre en état d'offrir un afyle affuré aux proteftans qui voudroient s'y établir, ne pouvoit fe faire fans vendre une partie des biens qu'il avoit dans le royaume. Son époufe lui parut la feule perfonne capable d'exécuter cette importante commiffion. Il réfolut de l'envoyer à Paris, quoiqu'elle fût groffe & qu'il eût tout à craindre du cardinal de Richelieu qui, fi elle lui donnoit un fils, ne manqueroit pas de le lui enlever pour ôter un foutien aux proteftans. Il convint avec la ducheffe qu'elle arriveroit & accoucheroit à Paris le plus fecrétement poffible, qu'elle remettroit fon enfant en

Digitized by Google

main sûre & ne se montreroit en public que lorsqu'elle seroit rétablie. Ce plan s'exécuta heureusement; la duchesse vint à Paris avec la princesse Marguerite sa fille unique, & une seule femme-de-chambre : elle donna le jour à un fils le 18 décembre 1630, & le secret fut si bien gardé, que ni le cardinal, ni le public, n'en eurent aucune connoissance.

Le duc de Rohan ayant obtenu par ses services auprès des Suisses la permission de reparoître à la cour, vint à Paris en 1634, & vit plusieurs fois son fils; mais continuant à se défier du cardinal; il persista à garder le secret sur sa naissance. La mort du patriarche Cyrille ayant fait manquer l'achat de l'isle de Chypre, le duc prit le commandement des troupes Françoises en Lorraine, & le quitta bientôt après pour se retirer à Geneve. Pendant ce tems, Marguerite de Rohan sa fille, regardée comme la plus riche héritiere de France, ayant fait confidence à quelques amis de la naissance de Tancrede, écouta les conseils qu'ils lui donnerent de faire enlever secrétement ce frere inconnu, & de faire croire à ses parens qu'il étoit mort. Ce complot fut exécuté; & le jeune Tancrede, que sa mere avoit envoyé au château du Breuil en Normandie sous la garde du sieur de Préfontaine son maître-d'hôtel, fut livré à ses ennemis. Deux exprès vinrent à Paris annoncer sa maladie & ensuite sa mort à la duchesse qui,

Digitized by Google

n'ayant aucun soupçon des intrigues de sa fille, & comptant sur la fidélité de son maître-d'hôtel, ne douta point de la vérité de ce rapport. Elle en informa le duc de Rohan, qui étoit alors au camp devant Rhinfeld, servant comme volontaire sous les ordres du duc de Weymar. Cette fâcheuse nouvelle, & les blessures qu'il reçut en cette occasion, le conduisirent au tombeau. Priolo son secretaire, qui s'étoit retiré à Geneve, plus dévoué à mademoiselle de Rohan qu'à la duchesse, supposa avoir reçu un ordre de celle-ci de brûler tous les papiers qui concernoient la naissance de son fils. Cependant le jeune Tancrede avoit été remis à un domestique affidé du sieur de Ruvigny, l'une des créatures de mademoiselle de Rohan. Ruvigny le fit conduire à Calais, d'où il fut transporté en Hollande, & mis en pension à Leyde sous le nom de M. Charles, chez un marchand nommé *Potenig*. Là, ce rejeton d'une famille illustre, s'ignorant lui-même, alloit au college & continuoit tranquillement ses études à l'université, lorsqu'un événement imprévu donna lieu à des découvertes qui mirent la duchesse de Rohan en état de le tirer de l'obscurité, & de le reconnoître pour son fils. Elle avoit eu déjà quelques avis qu'il vivoit encore ; mais ces avis n'étoient pas munis de preuves suffisantes. Dans ces entrefaites, le mariage de sa fille se conclut avec le comte de Chabot, qui obtint par le crédit de Gaston d'Or-

Digitized by Google

léans & du prince de Condé, avec la main de l'héritiere de Rohan, des lettres-patentes de duché-pairie. La reine régente voulut qu'on ſtipulât dans le contrat de mariage, que les enfans qui en naîtroient, ſeroient élevés dans la religion catholique. Cette clauſe déplut extrêmement aux réformés, & les diſpoſa en faveur de Tancrède qui étoit élevé dans la religion proteſtante, & dont l'exiſtence commençoit à n'être plus un ſecret.

Dans le tems que ce mariage faiſoit le plus de bruit, la ducheſſe eut des avis certains que ſon fils vivoit & demeuroit actuellement à Leyde. Elle y envoya Rondeau, ſeigneur de Moteville, ſon ſecretaire, pour réclamer la perſonne de Tancrede; elle lui donna même pour cet effet une procuration, à l'aide de laquelle, après bien des difficultés ſuſcitées par un agent de la jeune ducheſſe, qui étoit allé à Leyde pour enlever ce jeune homme; il l'obtint du magiſtrat & le ramena à Paris en 1645. La ducheſſe douairiere n'héſita pas à le reconnoître pour ſon fils; il avoit, dit-on, quelques traits de reſſemblance avec le feu duc de Rohan. La jeune ducheſſe ſoutint que ce Tancrede étoit un enfant ſuppoſé, que ſa mere faiſoit paroître pour ſe venger de ce qu'elle avoit épouſé contre ſon conſentement le comte de Chabot. Cette conteſtation, dont on peut voir les détails dans le recueil des cauſes célebres, fut portée devant les tribunaux; & malgré l'appui

Digitized by Google

que la ducheſſe douairiere avoit trouvé dans plu-ſieurs de ſes parens, malgré les preuves qu'elle avoit raſſemblées, & qui portoient la légitimité de Tancrede juſqu'à l'évidence, le parti de ſa fille l'auroit emporté, lorſque le duc d'Orléans & le prince de Condé, qui en étoient les ſoutiens, ſe brouillerent avec le parlement. On ſait l'hiſtoire de la guerre civile, où tout le royaume fut partagé entre la cour & le parlement de Paris. La ducheſſe douairiere jugea que Tancrede ne pouvoit trouver une occaſion plus favorable pour s'attirer la bienveillance de cette compagnie. Il fut reçu comme volontaire dans ſes troupes; mais s'étant abandonné au feu de la premiere jeuneſſe, il fut tué dans une embuſcade, d'un coup de piſtolet, le 21 fevrier 1647. Sa mort mit fin à l'un des plus célebres procès qu'on eût vus de long-tems, & auquel les plus grands ſeigneurs du royaume avoient pris part. La mere affligée demanda le corps de ſon fils, qu'elle fit dépoſer au temple de Charenton. Elle obtint enſuite, après bien des difficultés, du magiſtrat de Geneve la permiſſion de le faire inhumer dans le tombeau de ſon pere, avec une épitaphe énergique & touchante, qui peignoit ſa ſituation. Mais la haine de la jeune ducheſſe de Rohan contre ſon frere infortuné le pourſuivit juſques dans le ſein de la terre. Dès que ſa mere fut morte, elle s'intrigua ſi bien que le roi écrivit aux chefs de la république

Digitized by Google

pour les prier d'effacer cette épitaphe, puiſque Tancrede n'étoit point le fils du feu duc de Rohan.

Un homme qui n'eſt pas moins célebre, a ſon monument dans le même temple. C'eſt Théodore Agrippa d'Aubigné, guerrier, ſavant théologien, un de ces hommes, en un mot, qui ont diſtingué ce ſiecle de troubles religieux & civils, dont la France fut agitée, & qui a produit de grands crimes & de grandes vertus.

D'Aubigné s'étoit retiré à Geneve en 1629, immédiatement après la publication de ſon hiſtoire du tems, ou hiſtoire univerſelle, qui lui attira la diſgrace de la cour. On trouve dans les mémoires de ſa vie, écrits par lui-même, le détail de ce qui lui arriva à Geneve, où il fut chargé de diriger les travaux des fortifications. On lui communiqua les ſecrets de l'état: il fut nommé préſident d'un conſeil de guerre compoſé de ſept perſonnes; mais comme on exigeoit qu'il prêtât un ſerment de fidélité ſous l'engagement d'un ſecret inviolable, il ſe démit de ſa préſidence, ne voulant point, dit-il dans ſes mémoires, perdre ſa liberté. Il avoit publié une premiere édition de ſon *Hiſtoire univerſelle* à Maillé en 1616, 1618 & 1620. La ſeconde parut à Geneve en 1626 ſous le nom d'*Amſterdam*. D'Aubigné eſſuya des vives perſécutions de la part de Miron, alors réſident de France en

Digitized by Google

Suisse, qui chercha à le faire chasser de Geneve, sous prétexte de quelques mauvais propos qu'on l'accusoit d'avoir tenu sur le roi. Les magistrats de Geneve répondirent à l'ambassadeur avec respect, mais avec fermeté, qu'après des enquêtes rigoureuses, on avoit reconnu que l'imputation n'étoit pas fondée. Il avoit d'autres ennemis à Geneve : le procureur-général, fils d'un syndic des plus accrédités, qu'on avoit obligé de céder quelques terreins pour servir aux fortifications, chercha à inquiéter d'Aubigné, à qui il attribuoit ce désagrément. Sa famille insinua aux magistrats que la nouvelle impression de son *Histoire universelle* feroit rejaillir le mécontentement du roi sur la république. Mais l'estime qu'on avoit pour lui le fit triompher de tous les efforts de ses adversaires. D'Aubigné raconte que le duc d'Epernon, son grand ennemi, avoit gagné dix scélérats pour l'assassiner, & qu'il fit avorter tous ses complots en se tenant sur ses gardes, & ne sortant que bien accompagné pendant deux ans que ces gens rodoient aux environs de Geneve. D'Aubigné avoit la tête chaude & l'imagination vive : on est tenté de croire qu'il se livroit trop aisément à des soupçons aussi atroces ; mais les horreurs dont il avoit été témoin pendant le cours des guerres civiles, & la mort funeste de deux rois justifient sa défiance. Il se remaria à Geneve avec une veuve nommée *Rénée Bur-*

Digitized by Google

lamaqui, & fit à l'occasion de son mariage ce quatrain si connu :

Quand d'Aubigné se vit un corps sans tête,
Il maria son tronc pâle & hideux,
Ne doutant pas qu'une femme bien faite
Auroit assez de tête pour tous deux.

L'épitaphe qu'il composa lui-même pour son tombeau, est une espece de testament & de leçon à ses enfans, dont le style est peu digne d'un homme de lettres.

D'Aubigné avoit l'esprit naturellement porté à la satyre. On connoît son roman des aventures du baron de Fœneste, où il a voulu tourner en ridicule le duc d'Epernon ; c'étoit le tems des grands hommes & des bons mots. Quelques personnes lui attribuent la confession de Sancy, satyre célebre sur les affaires du tems. Il étoit porté au merveilleux : son histoire du jeune muet qui prédisoit l'avenir & devinoit les choses les plus cachées, le prouve assez. A l'âge de six ans, il eut une vision, dont il parle dans ses mémoires. Il mourut à Geneve en 1630, âgé de quatre-vingt ans. On doit rendre justice au courage des Genevois qui oserent donner un asyle & leur confiance à un homme proscrit par un grand roi. Ils n'eurent pas toujours la même fermeté dans des occasions semblables. Quelques-uns des juges de Charles premier,

Digitized by Google

roi d'Angleterre, s'étant retirés à Geneve, madame Henriette d'Orléans, qui poursuivoit les ennemis de son pere, fit tant par son crédit à la cour de France, que le magistrat de Geneve leur fit dire de chercher un asyle ailleurs. Il en sera parlé à l'article de Vevay.



Digitized by Google

CHAPITRE II.

L'église cathédrale. Musique des pseaumes. Anecdotes à ce sujet. Librairie. Horlogerie. État des sciences. Anecdotes sur Voltaire.

GENEVE est regardée depuis long-tems comme le boulevard de la Suisse, & sur-tout du canton de Berne, qui en échange a contribué au maintien de sa liberté. La France, long-tems ennemie des ducs de Savoie, a secondé les efforts & les mesures qui, après un siecle de dangers, de guerres & de négociations, ont rendu Geneve entiérement indépendante. Il est difficile de bien connoître la nature des droits que la maison de Savoie d'un côté, & les évêques de l'autre, exercerent en différens tems sur cette ville. On a vu dans le cours de cet ouvrage quels étoient dans d'autres états de la Suisse ces mêlanges bizarres de la liberté & de dépendance. C'est dans l'obscurité du moyen âge, dans la foiblesse des empereurs d'Allemagne, dans les troubles & dans les schismes du gouvernement féodal, qu'il faut chercher à débrouiller ce chaos. Geneve a été long-tems ville impériale. Les aigles qu'on voit dans ses armoiries & dans ses monnoies, & celles qu'on nourrit dans un quartier de la ville pour l'amusement du peuple, sont autant de mo-

Digitized by Google

numens de ſon ancien état. Les droits qu'exercerent les évêques & les ducs de Savoie, & qui n'ont été entiérement éteints qu'après des guerres ſanglantes, ne doivent pas être confondus avec ceux de la ſouveraineté abſolue.

On lit dans la Vie de Charlemagne par Eginard, & dans les Annales du moine Reginon, que ce prince paſſa dans cette ville en allant en Italie l'année 773. Spon dit que ce prince fit mettre l'aigle à deux têtes ſur le portail de S. Pierre; mais il ajoute, quelques lignes plus bas, qu'il eſt plus vraiſemblable d'en attribuer l'origine à Conrad le Salique, qui ſe fit couronner roi de Bourgogne à Geneve en 1034.

L'égliſe cathédrale n'eſt pas ſeulement deſtinée au culte public; c'eſt là que s'aſſemble le conſeil général de la bourgeoiſie, lorſqu'il élit les ſyndics, ou quand il s'agit de faire des loix, ou de prendre des réſolutions importantes qui dépendent du peuple aſſemblé, dont les droits ſont ceux du peuple Romain : *Leges ſancire, magiſtratus creare, de bello & pace decernere.*

La liturgie des égliſes de Geneve eſt à peu près la même que celle des égliſes réformées de Suiſſe. On y prie publiquement après le ſermon pour les rois de France, d'Angleterre & de Sardaigne, pour les Provinces Unies, & pour tout le Corps Helvétique. Le chant des pſeaumes y fut introduit avec la nouvelle doctrine.

Clément

Clément Marot, après avoir traduit en vers trente pseaumes qu'il dédia au roi François premier, & avoir reçu de l'empereur Charles-Quint, qui étoit alors en France, un présent de deux cents pistoles pour un exemplaire qu'il lui en offrit, se retira à Geneve en 1543, pour se soustraire aux persécutions qui commençoient à s'élever contre les réformés. Il traduisit la même année vingt autres pseaumes, qui furent imprimés à Geneve avec les trente premiers. Cette édition ne se trouve plus. Ces cantiques sacrés, proscrits dans la suite par l'église romaine, furent d'abord approuvés à la cour de France. (*) L'autorité de Vatable, célebre professeur en hébreu, qui avoit dirigé Marot, n'empêcha pas la faculté de théologie de Paris de faire des remontrances & des plaintes au roi sur cet ouvrage.

« Les pseaumes, selon un auteur de ce tems, » ne furent pas d'abord mis en musique, comme » on les voit aujourd'hui pour être chantés au » prêche ; mais chacun leur donnoit tel air que » bon lui sembloit, & ordinairement des vaude» villes. Chacun des princes & courtisans en » prit un pour soi. Le roi Henri II aimoit & prit » pour le sien le pseaume, *Ainsi qu'on oyt le cerf* » *braire*, lequel il chantoit à la chasse. Madame » de Valentinois, qu'il aimoit, prit pour elle,

(*) Voy. Bayle, *Dictionnaire*, article GOUDIMEL.

Digitized by Google

» *Du fond de ma pensée*, qu'elle chantoit en » volte. La reine avoit choisi, *Ne veuille pas, ô* » *sire*, avec un air sur le chant des bouffons.

» Théodore de Beze, retiré à Geneve après » Marot, acheva la traduction des pseaumes en » vers. Calvin eut soin de les mettre entre les » mains des plus excellens musiciens qui fussent » lors en la chrétieneté, entr'autres de *Goudi-* » *mel*, & d'un autre nommé *Bourgeois*, pour » coucher en musique. Dix mille exemplaires » furent faits dès-lors de ces pseaumes mis en » musique, & envoyés par-tout. Au commence- » ment chacun les portoit, les chantoit comme » chansons spirituelles, même les catholiques, » ne pensant pas faire mal. »

Les pseaumes de Marot & de Beze furent imprimés à Lyon en 1561, avec privilege du roi Charles IX. La musique de Goudimel & de Bourgeois étoit à quatre, cinq & six parties, & fut imprimée à Lyon avec les pseaumes.

Nous ajouterons une anecdote sur l'ancienne musique de ces tems, citée par Bayle, d'après un commentateur François, de la vie d'Apollonius de Tyane. « J'ai quelquefois oui dire au sieur » Claudin le jeune, qui a, sans faire tort à au- » cun, devancé de bien loin tous les musiciens » des siecles précédens, qu'il fut chanté un air » qu'il avoit composé avec les parties, aux ma- » gnificences qui furent faites aux nopces du feu

Digitized by Google

» duc de Joyeuſe, (en 1581) lequel comme on l'eſ-
» ſayoit en un concert qui ſe tenoit particuliére-
» ment, fit mettre la main aux armes à un gentil-
» homme qui étoit là préſent, & qu'il commença à
» jurer tout haut qu'il luy étoit impoſſible de s'em-
» pêcher de s'en aller battre contre quelqu'un, &
» que lors on commença à chanter un autre air
» d'un mode ſous-phrygien, qui le rendit tran-
» quille comme auparavant. Ce qui m'a été con-
» firmé encore depuis par quelques-uns qui y
» aſſiſterent, tant la modulation & mouvement
» & la conduite de la voix conjointes enſemble
» ont de force & de puiſſance ſur les eſprits.
» Pour clorre ceſte longue annotation, ſi on veut
» voir une excellente pratique de ces douze mo-
» des, qu'il chante ou oye chanter le *dodeca-corde*
» du ſieur Claudin le jeune, dont j'ai parlé ci-
» deſſus, & je m'aſſure qu'il y trouvera toutes
» ces figures & variations maniées avec tant
» d'art, tant d'harmonie & tant de ſavoir qu'il
» confeſſera qu'on ne peut rien adjouter à ce chef-
» d'œuvre, &c. &c. »

Bayle n'a cité tout ce paſſage que pour prouver par une date hiſtorique, que ce Claudin le jeune, ce grand muſicien, dont il eſt fait mention ici, n'eſt pas le même que Claude Goudimel, auteur de la muſique des pſeaumes, & maſſacré à Lyon en 1572 parce qu'il étoit de la religion réformée; de ſorte que Varillas a eu tort de les prendre pour

Digitized by Google

une même perſonne. Nous trouvons dans l'anecdote citée quelque choſe de plus intéreſſant, c'eſt l'état de la muſique de ce tems-là, & les effets qu'elle étoit capable de produire. Il faudroit, pour en juger, voir quelques-uns de ces airs dont parle l'auteur de l'anecdote. Goudimel avoit mis les pſeaumes en muſique en forme de motets à quatre, cinq, ſix, & huit parties, ſelon le témoignage du martyrologe des proteſtans. Les compoſiteurs de ces tems connoiſſoient ſans doute l'harmonie.

Peut-être verroit-on encore des effets de la muſique tels que celui de la lyre de Timothée ſur Alexandre, & celui de la muſique de Claudin le jeune, ſi l'éducation moderne qui, à force de partager l'attention ſur une multitude d'objets, émouſſe la ſenſibilité, ne diminuoit ces grandes impreſſions de la muſique ſur les ames. On ſe pique plutôt aujourd'hui de juger finement, que de ſentir avec force. Ce que nous liſons de la muſique & du théâtre des anciens Grecs, ſurpaſſe tout ce qu'on voit de nos jours, & prouve moins leur ſupériorité ſur les modernes, que la différence de la ſenſibilité des organes d'un peuple à l'autre.

La muſique des pſeaumes, établie aujourd'hui dans les temples des réformés, ne fait rien éprouver de ſemblable. Peut être qu'en abandonnant le chant à une portion de l'aſſemblée qui en auroit fait une véritable étude, le reſte de l'auditoire

Digitized by Google

seroit plus pénétré des sentimens de piété que ces cantiques doivent inspirer. Pourquoi exiger que tout le monde chante, lorsqu'il n'y a qu'une petite partie du genre humain douée de cette flexibilité & de cette justesse de la voix, sans laquelle le chant dégénere en sons désagréables.

Geneve eut des imprimeurs dès l'an 1478, & la librairie y est aujourd'hui très-florissante. MM. de Tournes, fameux libraires, originaires de Lyon, y sont établis depuis deux siecles. On peut citer comme un exemple des révolutions dans le monde moral, & des bizarreries de l'esprit humain, que les libraires de cette ville, autrefois le siege des études théologiques, qui lui firent donner le nom de Rome protestante, si renommée par l'autorité de ses théologiens, s'enrichissent depuis plus de vingt années en imprimant les écrits des deux plus dangereux adversaires de l'orthodoxie, Voltaire & Rousseau. L'auteur de l'*Histoire philosophique des établissemens Européens dans les Indes* a publié à Geneve une édition plus complete de cet ouvrage aussi hardi qu'instructif. Si Calvin pouvoit revenir au milieu de la ville où il foudroya l'hérésie, ne diroit-il pas, en voyant ces presses ?

Tanta ne vos generis tenuit fiducia vestra ?
Quos ego. . . . .

L'horlogerie, autrefois l'une des branches les plus considérables de l'industrie des Genevois, a

Digitized by Google

fouffert par la concurrence de leurs voifins, qui a fait baiffer de moitié le prix de cette marchandife. La joaillerie eft une autre branche importante du commerce de Geneve. Cette ville eft, comme Notre-Dame-de-Lorette, remplie de richeffes & miraculeufement préfervée. Mais la vraie fource de l'opulence de fes citoyens confifte aujourd'hui dans les maifons de commerce qu'ils ont établies en France, en Hollande, en Angleterre & en Allemagne. Les Genevois ont fait depuis plus de trente ans des affaires immenfes dans les fonds publics & fur-tout dans ceux de France. On peut leur appliquer ce que Voltaire, qui s'entendoit fort bien en fpéculations, difoit autrefois. Etant revenu d'Angleterre en France en 1728, il mit fon argent à une loterie établie par M. des Forts, contrôleur-général des finances. On recevoit des rentes fur l'hôtel-de-ville pour billets, & l'on payoit les lots en argent comptant; de forte qu'une fociété qui auroit pris tous ces billets, auroit gagné un million. Il s'affocia avec une compagnie nombreufe. Il fut heureux & écrivit à un de fes affociés : « Pour faire fa fortune dans ce pays-ci, il » n'y a qu'à lire les arrêts du confeil. Il eft rare » qu'en fait de finances le miniftre ne foit forcé » à faire des arrangemens dont les particuliers » profitent. » La même chofe eft arrivée fouvent depuis ce tems-là. On comptoit en l'année 1780, que les Genevois jouiffoient de dix millions

Digitized by Google

de rente dans les ſeuls fonds de France. Ce ſont les Genevois qui ont imaginé de répartir des rentes viageres conſidérables ſur trente jeunes filles bien portantes, de maniere que trente mille livres de rentes conſtituées ſur ce nombre ne décroiſſent qu'à meſure que l'une ou l'autre vient à mourir. L'aſſemblage de ces rentes forme un fonds en tontine pour les actionnaires qui veulent s'y intéreſſer.

Il y a quelques années qu'un François, nommé Tingri, éleve de Rouelle, a établi dans Geneve un laboratoire de chymie, où il donne des leçons ſur les différens objets de la chymie appliqués aux arts. Ses cours ſont diſtribués de maniere que les différentes claſſes de ſes auditeurs en profitent à leur tour. Par exemple, ceux qui travaillent dans les métaux précieux, tels que les orfevres, fréquentent la partie de ſes leçons qui traite de l'art des eſſais. La ſociété nouvellement fondée pour l'encouragement des arts s'eſt propoſé le même objet. C'eſt à cette ſociété qui, à l'exemple de celles des autres pays, propoſe des queſtions & des prix, qu'on doit une piece très-intéreſſante de M. Tingri ſur la conſtruction d'une cheminée propre à rafraîchir l'air des atteliers où l'on travaille les métaux avec l'intermede du mercure. L'électricité a depuis long-tems été l'objet des recherches des ſavans de cette ville. Il y a plus de trente ans que M. Jalabert fit part au public de ſes

Digitized by Google

expériences. Aujourd'hui M. de Sauffure, M. Sénebier & plufieurs autres phyficiens s'en occupent. Les conducteurs dont on a garni les magafins à poudre & plufieurs hôtels confidérables, font autant de monumens des progrès de la phyfique & des victoires de la philofophie fur les préjugés. Les conducteurs électriques ont eu le même fort que l'inoculation : on s'eft élevé contre cette découverte ; la vérité ne s'établit pas fans contradiction ; le public ignorant, qui compofe toujours le très-grand nombre, croit voir une révolte contre les loix de la nature dans les expériences qui tendent à détourner fon cours. C'étoit Prométhée enlevant le feu du ciel.

Cælum ipfum petimus ftultitiâ, neque
Per noftrum patimur fcelus
Iracunda Jovem ponere fulmina.
HORAT.

On diroit que le poëte Romain prophétifoit ce que les ignorans & le peuple diront un jour des expériences des phyficiens modernes & de l'invention des conducteurs électriques.

Geneve a eu fucceffivement un grand nombre d'hommes célebres dans les mathématiques & la phyfique. On y voit aujourd'hui un obfervatoire établi par des particuliers affiftés du gouvernement. La géographie gagnera quelque chofe par les travaux des aftronomes de Geneve. Ils ont fixé

Digitized by Google

avec précision la vraie situation de cette ville, en déterminant sa latitude à 46 degrés 12 minutes, & sa longitude à 23 degrés 46 minutes.

La carte du territoire & des environs de Geneve, publiée en 1776 par M. Mallet, est très-bien gravée, & supérieure à ce qu'on a vu jusqu'à présent sur la Suisse. Mais on attend quelque chose de plus exact encore du travail de MM. Pictet & Mallet, astronomes, qui sont occupés à mesurer tout le lac de Geneve & ses environs. Ce sera le commencement d'une bonne carte de la Suisse. Nos lecteurs s'attendent sans doute que nous leur parlerons de deux hommes extraordinaires, qui honorent également leur patrie. L'un est M. Charles Bonnet, célebre par ses profondes recherches sur la physique & la métaphysique, qui dans ses écrits semble avoir pénétré les secrets les plus intimes de la nature, & qu'on pourroit appeller l'anatomiste de l'ame. Une fortune plus qu'aisée, avantage qui se rencontre si rarement avec l'amour de la philosophie, a mis M. Bonnet dans le cas de se livrer aux sciences avec désintéressement. Non content d'éclairer le monde par ses écrits, il a formé des disciples qui marchent sur ses traces. Ceux qui ont eu occasion de le voir & de l'entendre, lui rendent ce témoignage, qu'il parle des sciences avec le même ordre & la même clarté qui regnent dans les livres. On ajoute que, semblable à ces peintres qui, après s'être remplis

Digitized by Google

de leur ſujet, achevent un tableau ſans être obligés d'y rien retoucher, M. Bonnet, après avoir médité quelques heures, met ſes penſées au net ſans rien changer à ce qu'il a une fois couché ſur le papier. Il joint à des connoiſſances ſupérieures les vertus ſociales & l'affabilité. Le célebre profeſſeur de Sauſſure eſt ſon éleve & ſon neveu. La nature a réuni chez lui une ſanté robuſte avec la phyſionomie la plus heureuſe, & une tête organiſée pour les ſciences. Les dons de la fortune, joints à tous ces avantages, ne ſuffiroient pas pour lui mériter une place parmi les hommes rares, s'il n'y joignoit en même tems un zele inépuiſable pour les études. Depuis vingt-ſix ans il conſacre une grande partie de ſon tems à ſuivre la nature, à braver les rochers, les glaces & les lieux les plus dangereux, où elle ſemble avoir voulu cacher ſes ſecrets. La Suiſſe eſt un des pays les plus propres à ſes recherches. Ceux qui du fond de leur cabinet prétendent connoître la ſtructure de la terre, ne nous donneront jamais que des romans philoſophiques. M. de Sauſſure a parcouru les Alpes à diverſes repriſes, & vient de publier le premier volume de ſon grand ouvrage. (*) Nous oſons le dire, & il en conviendra lui-même, qu'on ne ſauroit aſſez voir & même revoir ce qu'on a quelquefois obſervé trop rapidement.

(*) Cet ouvrage conſiſte aujourd'hui en deux vol. in-4°.

Digitized by Google

Parmi ce grand nombre de ſites charmans qui environnent la ville de Geneve, un côteau dont les pieds ſont baignés par le confluent du Rhône & de l'Arve, dont les maiſons s'appellent Saint-Jean, eſt devenu célebre par le ſéjour que Voltaire y fit dans une maiſon à laquelle il a donné le nom de *Délices*. Elle a été chantée par ſon maître dans le poëme qui commence par ce vers :

O maiſon d'Ariſtippe, ô jardins d'Epicure !

& devint le rendez-vous de tous ceux à qui la naiſſance & les talens ſembloient donner le droit d'y être accueillis. On pouvoit dire de Voltaire comme de Scaliger, qu'il étoit le plus riche de tous les ſavans & le plus ſavant de tous les riches ; ce qui ſera encore plus vrai en ſubſtituant l'épithete de poëte à celle de ſavant. Voltaire parut n'avoir commencé qu'alors à jouir des biens de la fortune. Longtems prodigue d'eſprit & très-économe d'argent, il affecta dès-lors le ton de l'opulence & de l'hoſpitalité. Sa table étoit ſervie comme celle d'un fermier-général, & bientôt ſa maiſon fut ouverte à tout le monde. Voltaire ne diſoit pas comme Horace :

Odi profanum vulgus & arceo.

La mémoire de l'homme le plus célebre de ſon ſiecle, & à quelques égards le plus déteſté, de qui l'on a dit autant de mal que de bien, & qui par-

Digitized by Google

tage encore aujourd'hui les jugemens de l'Europe, nous rappelle une foule de choses qui n'appartiennent pas à cet ouvrage. Quelques détails sur son séjour dans un pays qu'il a rendu célebre, nous semblent cependant mériter une place ici. Voltaire vivoit à Colmar, ayant pour toute société son secretaire & son medecin, & cherchant à oublier sa disgrace de Berlin, quand Cramer, libraire de Geneve, homme d'esprit, & qui sembloit fait pour être l'imprimeur & l'ami de l'auteur le plus célebre du siecle, vint l'y chercher. Il proposa à Voltaire d'imprimer toutes ses œuvres, & l'engagea à s'établir près de Geneve. La bonne mine & les manieres de Cramer le frapperent si fort, qu'il lui dit avec son enjouement accoutumé, quoi, vous êtes libraire ? Je vous avois pris pour un maréchal-de-camp. Voltaire ne fut pas long-tems tranquille dans sa nouvelle demeure : quelques traits mordans contre Calvin, insérés dans son Histoire générale, indisposerent contre lui les Genevois, qui le regarderent bientôt comme un voisin dangereux pour la foi. On a dit dans un ouvrage moderne, qu'un théologien qui fut dans la suite son plus grand adversaire, commença par lui proposer d'entreprendre l'impression de ses œuvres, qu'il céda par préférence à Cramer ; & l'on insinue que ce fut un motif de la haine du théologien contre l'auteur. Il faut être en garde contre de pareilles anecdotes, dont ce livre d'ailleurs très

Digitized by Google

bien écrit est rempli. (*) Plus la maison de Voltaire réunissoit d'agrémens, plus elle excita des murmures. On la regardoit comme le palais d'Alcine, dont les enchantemens pouvoient être fort dangereux. Tous les plaisirs s'y réunissoient.

Qui, dove con serena & lietta fronte,
Par ch' ognor rida il grazioso aprile,
Givane e donne son. ARIOSTO.

Un théatre de société qu'il établit chez lui, augmentoit l'alarme des gens séveres, qui voyoient cet ennemi aux portes d'une ville où les spectacles ont été proscrits de tout tems.

Voltaire dirigeoit lui-même ses acteurs, il se chargeoit quelquefois d'un rôle. L'auteur d'un Voyage d'Italie décrit fort plaisamment un de ces momens, où il le trouva déclamant & donnant des leçons dramatiques. Il le compara à la Sibylle d'Enée.

Cui talia fanti
Ante fores, subito non vultus, non color unus,
Non comptæ mansere comæ, sed pectus anhelum,
Et rabie fera corda tumant, majorque videri,
Nec mortale sonans, afflata est numine quando,
Jam propiore deo.

Il se plaisoit sur-tout à faire représenter ses pieces de théatre, & rien n'étoit plus naturel que

(*) Commentaire historique sur la vie & les écrits de M. de Voltaire, 1777.

Digitized by Google

de vouloir jouir de ses propres triomphes. On prétend qu'il étoit aussi mauvais acteur que grand poëte. On le comparoit à ces écuyers qui se tiennent de mauvaise grace à cheval ; & donnent de très-bonnes leçons de manege. Tout le monde sait que le Kain faisoit gloire d'être son disciple. Voltaire, uniquement occupé de ses pieces, oublioit souvent l'auditoire dans les représentations. On raconte qu'un jour qu'il jouoit le rôle de Lusignan, s'appercevant que l'acteur qui devoit le soutenir s'y prenoit gauchement, il ne put s'empêcher d'ajouter à ces mots, *soutiens-moi*, *Chatillon*, une apostrophe à l'acteur, en lui disant d'une voix très-intelligible & d'un ton d'impatience, *soutiens - moi donc.* Un autre jour, on se préparoit à représenter Olympie : l'actrice chargée du rôle de Statira venoit de recevoir une coëffure que mademoiselle Clairon lui avoit envoyée de Paris, & se faisoit déjà une fête de paroître avec cet ornement. Malheureusement Voltaire trouva la coëffure mal imaginée ; & la jugeant contraire au costume, il condamna l'actrice à jouer avec un voile de prêtresse. C'étoit une affaire sérieuse pour une femme toute occupée de l'effet que devoit produire sa coëffure de Paris. On se fâcha ; on menaça de ne pas paroître. Alors le poëte, irrité de tant de résistance, s'écria avec une voix de tonnerre : « Eh, ne devez-vous pas » être charmée d'avoir occasion de cacher un

Digitized by Google

» visage aussi laid que le vôtre ? » L'apostrophe étoit d'autant plus dure, que l'actrice en effet n'étoit ni jeune ni jolie. Il fallut cependant obéir, & Statira joua sous le voile.

La terre de Ferney, à une petite lieue de Geneve dans le pays de Gex, que Voltaire acheta en 1759, n'étoit alors qu'un méchant hameau de sept à huit maisons. Il ne se contenta pas d'y bâtir un beau château, il rebâtit aussi l'église, où il fit mettre cette inscription :

Deo erexit Voltaire.

Elle paroît hardie de la part de celui qui ne pouvoit pas ignorer l'opinion qu'on avoit de sa théologie. C'est sans doute au hasard, qui décide souvent du sort des choses, qu'on doit attribuer le silence gardé sur ce monument. Voltaire avoit fait construire une tombe de pierre, sans inscription, adossée à l'un des côtés extérieurs de ce temple, en forme de demi-pyramide, & l'avoit destinée pour sa sépulture. On a lieu de croire que, si les amis de cet homme célebre s'étoient contentés de remplir ses intentions après sa mort, on n'auroit pas vu refuser une sépulture aussi modeste à celui qui ne vouloit pas même que ses os reposassent dans l'enceinte d'une église où il n'alloit jamais de son vivant. Peut-être que ceux qui ont trouvé de l'inconséquence dans les efforts qu'on a faits pour obtenir une sépulture chrétienne

Digitized by Google

au Virgile de la France, n'ont pas eu tort. Ferney eût été la Parthenopé de Voltaire. Il étoit aisé d'imaginer une épitaphe simple, & l'on auroit épargné aux muses & à ceux qui aiment les lettres, une scene aussi étrange que celle dont Paris a été témoin. Voltaire voulut avoir la gloire de fonder une colonie à Ferney, & y réussit. Il profita de l'exil volontaire de quelques horlogers Genevois, & en attira de France & d'autres pays. A sa mort il y avoit dans ce village quatre-vingt maisons & douze cents habitans, la plupart horlogers ou occupés des arts relatifs à l'horlogerie. Il avoit fait bâtir plusieurs maisons qu'il remettoit à bail pour un certain nombre d'années à ceux qui vouloient s'y établir. Nous avons déjà observé ailleurs que Voltaire joignoit l'esprit de calcul & de finance aux dons d'Apollon : union très-rare chez les hommes.

Le pays de Gex lui doit de la reconnoissance, s'il est vrai qu'il contribua par ses sollicitations à faire obtenir à cette province l'exemption des droits onéreux des fermes & la permission de trafiquer librement avec la Suisse, à qui la nature semble l'avoir unie par la chaîne du Mont-Jura, ancienne limite de l'Helvétie.



CHAPITRE

CHAPITRE III.

Les Délices. Cabinet de tableaux de M. Tronchin. Autres cabinets. Police des grains à Geneve. Observations sur ce sujet. Bibliotheque publique. Ses manuscrits. Tablettes de cire contenant le journal de la dépense de Philippe le Bel. Remarques sur ce monument. Catalogue raisonné de cette bibliotheque.

Les Délices, maison que Voltaire n'avoit possédée qu'à bail, appartient aujourd'hui à M. Tronchin, frere du fermier-général. La destinée de ce lieu étoit de devenir une seconde fois l'objet de la curiosité des voyageurs. Le beau cabinet de tableaux de M. Tronchin mérite d'être vu, & personne n'est plus digne que lui de le posséder. Grand connoisseur, chérissant les beaux arts & les cultivant depuis long-tems, M. Tronchin ennuyé des troubles de sa patrie, après avoir résigné la magistrature, s'est retiré dans sa belle maison de campagne. Celle de M. Tronchin, ancien procureur-général, située sur la rive opposée du lac, n'est pas moins agréable. On trouve dans ces maisons le goût & l'élégance sans faste. En général les campagnes des environs de Geneve ont tous les agrémens que l'art & la nature peuvent

Digitized by Google

réunir, ſi vous en exceptez un ſeul point ; c'eſt les eaux jailliſſantes & les fontaines, qui manquent abſolument dans les environs.

J'ai ſouvent penſé que ce ſeroit rendre ſervice aux amateurs de la peinture de recueillir avec ſoin des notices de tableaux excellens, mais diſperſés, & peu connus, parce que leurs poſſeſſeurs ne le ſont pas : ceux qui s'occupent de l'hiſtoire de la peinture & des ouvrages des grands maîtres rendroient ſervice aux arts en faiſant connoître au public ces pieces qui croupiſſent dans l'obſcurité. Il faudroit établir dans toutes les villes des bureaux d'adreſſe, où les propriétaires pourroient indiquer ce qu'eux-mêmes ſeroient ſouvent charmés de vendre, s'ils ſavoient comment le faire connoître au public.

Il y a environ vingt ans que M. le conſeiller Tronchin fit imprimer le catalogue raiſonné de ſon premier cabinet, qui appartient aujourd'hui à l'impératrice de Ruſſie. Ce catalogue eſt un monument du goût de l'ancien poſſeſſeur de ces tableaux. Il eſt rare, après s'être défait d'un pareil tréſor, d'en amaſſer un ſecond qui ne lui cede pas en richeſſes : c'eſt le cas de M. Tronchin. Les bornes de cet ouvrage ne nous ont pas permis de mettre ici la liſte complete des tableaux qu'il poſſede aujourd'hui. Nous rendrons ſeulement compte de quelques uns des plus remarquables.

Portrait de Philippe IV, par Velaſques, grandeur naturelle.

Digitized by Google

Portraits de l'archiduc Albert & de l'infante Iſabelle, par P. P. Rubens.

Ces deux tableaux ſortent du cabinet de M. de Julienne.

Portraits du rabbin Ephraïm Bruno, de Rembrant & de ſon valet, tous trois par Rembrant.

Jéſus-Chriſt chez Marthe & Marie, par Barthélemi Schidone.

Judith & Holoferne, par Jaques Stella, vingt pouces de haut ſur vingt-ſept de large.

Un repos d'Egypte, par Pietro Mola, vingt-deux pouces ſur vingt-ſix.

L'éducation de la Vierge, par Philippe Lauri.

L'adoration des bergers, par Carle Maratte, tableau de vingt-ſept figures, autrefois poſſédé par la famille Albani.

Rebecca, par Lucas de Leyde.

Un financier peſant des eſpeces, par Holbein, trente-trois pouces ſur quarante-deux.

Temple de l'amour. Payſage, par Paul Brill; figures, par Roten-Hammer.

Vertumne & Pomone. Payſage par Brughel de Velours, figures par Van-Balen.

Temple de la paix, par François Mieris.

Saint-Pierre reniant Notre-Seigneur, grand tableau très-précieux de Carles du Jardin.

Judas vendant Notre-Seigneur, par Godefroi Scalken; tableau du plus grand effet de clair-obſcur.

Digitized by Google

Stratonice & Antiochus, par Gerard Lairesse. Le sujet de ce tableau est célebre dans l'histoire. Antiochus, prince royal de Syrie, languissoit d'un mal dont on ignoroit la cause; sa santé chancelante le menaçoit de sa fin prochaine. Le médecin Erasistrate ayant observé que, lorsque Stratonice, sa belle-mere, paroissoit en sa présence, le malade s'agitoit & que son pouls battoit plus fort, devina qu'une passion violente qu'il cherchoit à étouffer, étoit la vraie source de son mal. Le cas étoit assez embarrassant; comment faire connoître au roi Seleucus, pere du prince, époux de la belle Stratonice, que la guérison de son fils dépendoit d'un sacrifice aussi extraordinaire que difficile à exiger d'un époux & d'un roi? Voici comment le médecin s'y prit. Voyant Seleucus tendrement inquiet de la vie de son fils unique, il lui déclare que son mal est causé par une passion violente pour une femme qui ne peut pas être à lui. Le roi voulut savoir qui c'étoit. Le médecin, après avoir fait semblant d'hésiter, répondit: « c'est ma femme. » Alors Seleucus lui faisant les plus vives instances & les offres les plus brillantes, en cas qu'il voulût la céder au prince, le médecin reprit: que feriez-vous, sire, si la personne dont votre fils est épris, étoit Stratonice? Je la donnerois, répondit le roi. Alors Erasistrate rassuré n'hésita pas à lui déclarer la vérité.

Le peintre a saisi dans ce tableau charmant le

Digitized by Google

moment où Seleucus fait à son fils le plus généreux des sacrifices. Lairesse, qui connoissoit le costume antique, a mis dans ce tableau toute la richesse dont le sujet étoit susceptible. Antiochus est assis dans son lit, vu de profil, la tête ceinte d'un linge. C'est sans doute l'effet de l'art du peintre d'avoir évité de le faire voir en face, dans un moment si difficile à rendre. Seleucus est vu avec Stratonice qu'il présente à son fils. Elle est coëffée d'un diadême enrichi de perles, en robe verte, manteau jaune, doublé d'hermine, dont la queue est portée par une jeune personne; la reine releve de la main droite le bas d'un voile de gaze qui pend de sa tête, deux autres femmes sont à sa suite; à côté est le médecin.

Ce tableau est gracieux, on y reconnoît la composition ingénieuse & savante de Gerard Lairesse. Nous n'avons qu'un seul regret, c'est que la petite proportion, dans laquelle il est exécuté, n'ait pas permis au peintre de mettre dans son ouvrge tous les beaux effets dont le sujet est susceptible. Qu'on s'imagine combien de passions différentes s'y présentent à la fois ! La rougeur modeste de Stratonice, qui peut-être a de la peine à cacher l'intérêt qu'elle prend à Antiochus, & n'ose cependant faire voir qu'elle se prête volontiers au sacrifice qu'on exige d'elle : la bonté paternelle de Seleucus, qui rend la vie à son fils en lui cédant une belle femme de laquelle il est épris lui-même : la

Digitized by Google

satisfaction du médecin qui voit le succès inattendu de sa découverte : la surprise, le plaisir, l'émotion de l'amour exprimés dans les mouvemens d'Antiochus, que sa foiblesse n'empêche pas de sentir le prix d'un semblable bienfait. Quels beaux contrastes ! Quel sujet pour un peintre ! Mais on ne peut espérer de l'art du plus savant artiste de rendre tout cela dans un tableau dont les figures ont à peine sept ou huit pouces de hauteur.

Nous passons sous silence un très-grand nombre de tableaux des plus grands maîtres, tels que Claude Lorrain, Teniers, Ostade, Jean Steen, & autres. M. Tronchin, attentif à toutes les occasions d'acquérir de belles choses, a profité en dernier lieu de la vente du cabinet de M. le prince de Conti.

Nous ne parlerons plus que de deux tableaux de cette collection, également intéressans. L'un est un portrait de M. Tronchin, peint en pastel par Liotard. Ce tableau, qui n'a que quatorze pouces de haut sur dix-sept de large, est un des meilleurs ouvrages de ce peintre. On y voit M. Tronchin assis devant une table chargée d'instrumens de mathématiques, de dessins, & de papiers de musique. A côté de lui est un tableau de Rembrant, représentant une femme couchée; cette composition est plutôt un tableau qu'un portrait.

Le second tableau, historique & très-remar-

Digitized by Google

quable par son sujet, est une vue de Geneve, prise des hauteurs de la Bâtie, avant le lever du soleil, le lendemain de l'escalade le 12 décembre 1602; époque célebre dans les annales de Geneve. La ville & le paysage sont de Salomon, éleve d'Adam Eleymen. Les figures en très-grand nombre sont de Callot. Ce tableau singulier a dix-huit pouces de haut sur vingt-six de large.

Il seroit à souhaiter qu'on eût plus de tableaux de ce genre. On voyoit à Athenes dans une galerie exposée en public, des tableaux des plus grands maîtres, où ils avoient représenté les victoires des Grecs contre les Perses, comme un moyen d'encourager les vertus patriotiques. Dans ce tems-là, la peinture & la poésie étoient consacrées au culte de Dieu & à la patrie. Des objets aussi grands inspiroient tous les arts; & c'est eux qui firent naître les Appelles, les Polygrotes, les Phydias, les Praxitelles.

Le cabinet de M. le procureur-général Tronchin est moins considérable par le nombre des tableaux que par le choix. On y voit entr'autres un bain de Diane, par Roten-Hammer; les fonds de Brughel de Velours. Ce tableau est du plus précieux travail: il a été gravé.

Moyse au berceau, retiré des eaux. Composition de douze figures, par Verkolie.

Une femme endormie, éclairée d'une lumiere, par Mieris.

Digitized by Google

La résurrection de Lazare, par Carletti, haut de trente-quatre pouces, large de quarante-huit.

Paysage, par Claude Lorrain, très-beau.

Les enfans se moquant du prophete Élisée, par Phil. Wouverman.

Un combat de cavalerie, par Vander-Meulen.

Un homme lisant, par Gerard Terbourg.

Un intérieur d'église, par Pierre Neefs; orné de quarante-deux figures par François Franck.

Deux tableaux de Gerard Terbourg.

Deux paysages, par Adrien Vander-Velde.

Un portrait d'Isaac Denner, peint par Balthasar Denner son fils. On sait combien ses ouvrages sont recherchés.

Plusieurs tableaux intéressans de Borok-Huner, de Pingelback, & de D. Teniers.

On voit encore chez quelques autres particuliers de Geneve de bons tableaux.

Chez mademoiselle Burlamaqui.

La vocation de saint Mathieu, par Augustin Carrache.

Le portrait d'une vieille femme, par Rembrant.

Un financier regardant sa plume, par le même.

Le portrait d'un vieillard, par Vandyck.

Un hyver, par Phil. Wouverman.

Un portrait, par le chevalier Vanderwer.

Digitized by Google

Chez M. Sellon.

L'intérieur d'une églife éclairée par des luftres, par A. de Lorme, hauteur trente-quatre pouces, largeur quarante-cinq pouces.

Une fainte Cécile, par Guerchin.

Plufieurs autres jolis tableaux de Rotenbourg, Teniers, &c.

Chez le peintre Liotard.

Ses propres ouvrages, confiftant en portraits peints en paftel.

Deux tableaux de fleurs, de fruits & d'infectes, du plus beau travail de Van-Huyghen, eftimés vingt mille livres.

Plufieurs bons tableaux de l'école Flamande & Hollandoife.

Cet artifte, né à Geneve, s'eft diftingué par le fini précieux de fes ouvrages & la fidélité de l'imitation. Il fait gloire de ces deux qualités qui font fans doute bien eftimables, mais qui ne fuffifent pas pour mettre un homme au rang des grands peintres. Nous connoiffons un Allemand qui a employé fix mois à peindre un lievre mangeant des feuilles de choux. Pendant qu'il s'occupoit de ce travail, il ne vivoit qu'avec fon lievre, & n'étudioit que fon original. Il eft vrai qu'on auroit pu compter chaque poil de l'animal dans

Digitized by Google

ce tableau ; mais cet homme n'eſt pas un grand peintre.

Nous terminerons cet article de la peinture & du deſſin, en parlant d'une école publique établie à Geneve depuis environ vingt-ſept ans, & dont l'objet eſt d'enſeigner le deſſin aux jeunes gens, ſur-tout à ceux qui ſe vouent à l'orfévrerie & à la gravure. Dans une ville comme celle-ci, où les arts ſont une ſource de richeſſes, le gouvernement ne ſauroit mieux faire que de les encourager & les aider.

La police des grains, établie à Geneve par le gouvernement, eſt fort ſage. L'ingénieux auteur des dialogues ſur le commerce des bleds l'a comparée à celle d'un couvent de capucins, où l'on fait toujours exactement ſon compte, & où les portes étant fermées, rien n'entre & ne ſort ſans que le ſupérieur en ſoit inſtruit. Voici quelques détails ſur la maniere dont Geneve s'y prend pour ne jamais manquer de bled, quoique ſon territoire ne lui fourniſſe qu'une très-petite partie du néceſſaire pour une population d'environ trente mille ames.

La direction des bleds, chargée de cette police, reçoit du tréſor de l'état les fonds pour ſon commerce, & en rend compte. Elle obſerve comme une maxime eſſentielle, de ne point faire d'achats de bleds à dix lieues à la ronde, afin de laiſſer ce commerce libre aux particuliers, &

Digitized by Google

pour ne pas enlever cette partie de la denrée à la circulation. Par ce moyen les marchés de Geneve ſont fournis pour les pays voiſins dans les tems d'abondance. La direction des bleds ne vend annuellement qu'environ dix mille coupes. La coupe répond à peu près à un demi ſeptier ou cent vingt à cent vingt-quatre livres poids de marc.

Les cabaretiers, la garniſon & les ouvriers étrangers de la plus baſſe claſſe ſont tenus d'acheter leur pain des boulangers, & ceux-ci ſont obligés à leur tour d'acheter le bled de la chambre, qui ſe vend ordinairement au niveau & ſouvent au-deſſous du prix du marché. Pendant les années de cherté, 1769, 1770, la direction livroit le bled aux boulangers à trente-ſix florins (*) de Geneve la coupe, & ceux-ci vendoient le pain de dix-huit onces la livre à environ trois ſols de France, tandis que le prix en étoit double chez les voiſins. Le public profitoit de cet avantage, & comme on permettoit aux étrangers même d'en venir acheter, la conſommation fut prodigieuſe. Pour parer à cet inconvénient & ne pas augmenter la perte & le ſacrifice que l'état faiſoit dans ce moment, le prix du pain vendu par les bou-

(*) Le florin de Geneve eſt de douze petits ſols : cinquante florins valent environ vingt-quatre livres de France : ainſi cinq petits ſols de Geneve valent quatre ſols de France.

Digitized by Google

langers, fut haussé d'un tiers. Mais on chercha en même tems à soulager la partie indigente des habitans, qui par le moyen d'un contrôle établi entre les mains de quelques magistrats, recevoient la quantité de pain nécessaire à leur consommation de chaque semaine, à un prix au-dessous de la taxe. On vit alors ce que peut une administration prudente. Le gouvernement avoit obtenu de faire des achats de bled considérables à Chaiselle, malgré les difficultés résultantes de la cherté de la denrée en France. Il se trouvoit en juin 1771, plus de cinquante mille coupes de bled à Geneve; & cette ville qui n'avoit point de territoire, se trouva en situation d'en prêter aux états voisins. Jusqu'à l'époque dont on vient de parler, la provision ordinaire de bled de l'état montoit à soixante mille coupes. Depuis ce tems on a pris le parti de la porter à cent mille; & pour faciliter la conservation des bleds, le gouvernement a fait établir les étuves, qui en diminuant le volume & préservant la denrée de corruption, prouvent un double profit pour les magasins.

La cherté des bleds, qu'on éprouva dans ce tems-là en Suisse, donna lieu à plusieurs recherches utiles sur la police & le commerce de cette denrée importante. La question de l'importation & de l'exportation fut traitée dans des écrits, où l'on soutenoit d'un côté la liberté entiere, & de l'autre part on prétendoit que cette liberté seroit la

Digitized by Google

ruine d'un petit état. Ces questions sont difficiles à résoudre : il nous paroît que toute proposition générale sur cette matiere est vicieuse, & que les principes doivent charger avec la situation physique & politique de chaque pays. On a beaucoup disputé sur l'utilité des magasins de provision ; quelques économistes enthousiastes du systême de liberté absolue ont soutenu qu'il falloit laisser aux particuliers & au commerce le soin de pourvoir aux besoins du peuple ; mais supposant cette proposition vraie relativement à un royaume comme la France, elle pourroit être fort dangereuse dans un petit état sans territoire, dépendant de ses voisins, & exposé à manquer de pain dans l'instant d'une cherté générale.

La bibliotheque publique de Geneve, dont la garde est ordinairement confiée à l'un des professeurs, ou à un ecclésiastique, étoit fort peu de chose au commencement de ce siecle. Elle s'est enrichie par les bienfaits considérables des citoyens & des étrangers. On y compte aujourd'hui près de trente mille volumes. Un de ses plus grands bienfaicteurs a été le professeurs Lullin, qui lui a légué sa biliotheque entiere. C'est a lui qu'elle doit entr'autres deux pieces très-curieuses : l'une est un fragment des sermons de saint Augustin, écrit sur des feuilles de papier d'Egypte, dont le p^re Mabillon a parlé dans son traité diplomatique, & son colle-

Digitized by Google

que le pere Montfaucon dans une dissertation particuliere. Nous aimerions mieux sans doute pouvoir rendre compte de quelques livres de Tite-Live ou de Tacite retrouvés. Ce fragment de saint Augustin, dont on lit une description très-ample dans le Mercure de Neuchatel de l'an 1742, appartenoit autrefois à Paul Petau, conseiller au parlement de Paris & homme de lettres ; c'est le même qui acheta une partie des livres de Pierre Daniel, parmi lesquels il y avoit des manuscrits très-précieux, dont Bayle a parlé dans son *Dictionnaire*, article BONGARS. Les protestans pillerent en 1562, pendant l'horreur des guerres civiles, le monastere de Fleury sur Loire, de l'ordre de saint Benoît. C'est de là que sortirent le Virgile avec les commentaires de Servius, publié ensuite par Pierre Daniel, & tant d'autres beaux manuscrits qu'on voit encore dans la bibliotheque de Berne.

M. Lullin eut occasion de fouiller dans les débris de la bibliotheque de Paul Petou, étant à Paris. Il y trouva le fragment de saint Augustin ; & les tablettes de cire de Philippe le Bel, dont il faut dire quelque chose. Elles contiennent le journal de la dépense de ce prince dans les six derniers mois de l'année 1308, tems auquel la cour fut toujours ambulante.

Le pape Clément V résidoit à Poitiers. Dupré de Saint-Maur nous a conservé dans son

Digitized by Google

excellent traité sur les monnoies & sur le rapport de l'argent avec les denrées, l'extrait d'un réglement fait à la fin de 1307 sur le prix des denrées & des salaires d'ouvriers ponr la ville de Poitiers, à l'occasion du séjour qu'y devoit faire le pape. Ce morceau mérite d'être comparé avec les tablettes de Philippe le Bel, pour ceux qui sont curieux de pareilles recherches. Le regne de ce prince fut très à charge aux peuples, par l'altération faite dans le prix des monnoies. Le roi, dirigé par Enguerrand de Marigny, ce ministre des finances si détesté & qui fut pendu au commencement du regne suivant, avoit eu recours à ce moyen le plus odieux & le plus injuste de tous, pour subvenir aux dépenses de l'état. Le président Haynault, en parlant de ces tems, dit que le sol & le denier n'eurent plus de valeur intrinseque que les deux tiers de ce qu'ils avoient valu sous saint Louis, & qu'on les donnoit cependant pour la même valeur. L'altération du numéraire fut bien plus considérable que cet auteur ne le dit. Il monta de cinquante-huit sols le marc d'argent fin, jusqu'à cent soixante & dix sols; ainsi la raison du numéraire fut triple. On peut consulter là-dessus Ducange, le Blanc, & Dupré de Saint-Maur, qui nous ont laissé tous ces détails. Philippe le Bel, après avoir fait usage de ce moyen dangereux, remit le prix des especes à un taux plus bas, & ces variations empêchent

Digitized by Google

de faire des calculs bien exacts ſur les prix de ces tems.

L'écriture de ces tablettes eſt courante & petite ; elle nous rappelle la bévue d'un voyageur Allemand [Andreas], Lettres ſur la Suiſſe, in-4. 1776, qui a dit qu'elles ſont écrites de la main de Philippe le Bel. Il n'eſt pas vraiſemblable qu'un roi ſe ſoit amuſé à écrire la dépenſe de ſa maiſon, encore moins qu'il l'ait écrite en latin. Cette langue reſta généralement en uſage dans les actes publics, & dans les chancelleries juſqu'à François premier ; mais il paroît aſſez ſingulier qu'on l'ait employée pour des livres de raiſon. Vraiſemblablement celui dont nous parlons fut redigé par un homme d'égliſe. Le reſte de la nation ſavoit à peine lire ou écrire en langue vulgaire. C'eſt auſſi de là qu'eſt venu l'uſage de donner le nom de clerc, *clericus*, aux notaires & aux ſecretaires. Philippe le Bel déclara en 1309, qu'il y auroit près de ſa perſonne trois clercs du ſecret, ſoit ſecretaires d'état, & vingt-ſept clercs ou notaires ſous eux. Dupré de Saint-Maur rapporte des regiſtres de la dépenſe de l'abbaye de Longchamp, près de Paris, écrits en françois en 1322, & d'autres de l'abbaye de Preuilly en latin. Cela dépendoit ſans doute du ſavoir de ceux qui en étoient chargés. Ce monarque, qui altéra les monnoies & qui détruiſit l'ordre des Templiers par ce procès cruel & injuſte, dont l'hiſtoire

Digitized by Google

l'hiſtoire fait frémir, étoit d'ailleurs charitable, & donnoit beaucoup aux malades, ſur-tout à ceux qui étoient attaqués du mal-du-roi, *morbus regius*, & aux hôpitaux. On voit par les mêmes tablettes qui contiennent ces détails, que Philippe le Bel payoit la dîme de la dépenſe de ſa table à certaines égliſes. Cette dîme, pour les cinquante-cinq jours qu'il demeura à Poitiers, monta à quatre-vingt-quinze livres quinze ſols huit deniers, & par conſéquent la dépenſe de ſa table à neuf cents cinquante-ſept livres ſeize ſols huit deniers, c'eſt environ dix-huit francs par jour de la valeur numéraire de ce tems. Pour ſe faire une idée de comparaiſon ſur ce que pouvoit être cet état de dépenſe, nous aujouterons le prix des chevaux des écuries du roi, tel qu'il eſt marqué dans les mêmes tablettes.

Le grand cheval, *magnus equus*, eſt évalué . . . . 32 livres.
Le cheval, *equus*, ſans qualification. 20
Le *palafredus*. 10
Le *roncinus*. 8
Le cheval de ſomme, *ſumariuna*. 8

Il eſt auſſi parlé du jeu du roi, qui ſe faiſoit compter de l'argent pour cette eſpece de dépenſe. Philippe jouoit à certains jours en roi, c'eſt-à-dire, avec la réſolution de perdre; uſage qui s'eſt conſervé en Angleterre le jour de la naiſſance du roi. On a lieu de le ſuppoſer en liſant ces

Digitized by Google

mots : « *Pro ludo die nativitatis Domini apud* » *Castrum Novum super Ligerim, XXX florenos* » *Parisinos valentes XVII libras.* » On lit encore dans un autre endroit : « *Pro oblationibus &* » *pro ludo.* » D'où l'on a lieu de présumer que le jeu etoit regardé par le roi, comme un acte de bienfaisance qu'il exerçoit peut-être envers les gens de sa maison & ceux qui suivoient sa cour. Un roi ne devroit jamais jouer autrement. On trouve dans ces tablettes les noms de différens offices, celui de *sufflator coquinæ*, souffleur de cuisine, celui de *pagius canum*, page des chiens, appellé aussi *valetus*, terme qui dans ces tems-là désignoit un emploi honorable. L'office de *cressonarius* désignoit celui qui fournissoit du cresson pour la table : ce qui a fait supposer qu'on faisoit un usage fréquent de cet aliment, dans un tems où les maladies scorbutiques étoient fort communes. Le *quadrigarius mapparum* paroît désigner celui qui voituroit le linge de table des rois ; nous ne saurions adopter l'opinion d'un savant de Geneve, qui entend par le mot *mappæ* des cartes topographiques. Il est peu vraisemblable que Philippe le Bel, ni aucun roi même d'un siecle plus éclairé, fît voiturer des chars chargés de cartes géographiques à sa suite au lieu qu'il faut à tous du linge de table, qu'on appelloit *mappæ* en latin

Le manuscrit grec, contenant des dialogues sur la Trinité, attribué pendant long-tems à

Digitized by Google

saint Athanase, mérite d'être remarqué. Le magistrat de Geneve l'acheta d'un Grec; & Théodore de Beze, qui vivoit alors dans cette ville, le fit imprimer en 1570, chez Henri Etienne, qui l'accompagna d'une version latine. On regarde aujourd'hui ces dialogues comme l'ouvrage du moine Maxime. Nous en étions à cet endroit de notre ouvrage, quand le catalogue raisonné des manuscrits de cette bibliotheque nouvellement publié en 1778, nous est tombé entre les mains; on le doit à M. Senebier, bibliothécaire, déjà connu par quelques ouvrages de physique très-estimés Ce catalogue, qu'il a préféré d'écrire en françois, pour se conformer au goût du siecle, en sera moins connu des savans d'Allemagne & de Hollande. La langue latine nous semble encore être la clef & la langue commune des sciences & des lettres. Cet ouvrage est divisé en trois classes, dont la premiere contient les manuscrits orientaux & grecs; la seconde renferme les manuscrits latins, & la troisieme ceux qui sont écrits en langues modernes. On y trouve une copie entiere de ces tablettes de cire dont nous venons de parler.

Parmi les manuscrits grecs indiqués dans ce catalogue, est un Diodore de Sicile, que M. Senebier croit être de la main de Henri Etienne. Cette copie est le résultat de la collation de plusieurs manuscrits, d'après lesquels ce savant publia le texte

Digitized by Google

de Diodore en 1559. Nous avons déjà parlé du manuſcrit des dialogues ſur la Trinité. M. Abauzit, critique très-eſtimé, le croyoit du neuvieme ſiecle; les manuſcrits grecs de cet âge ſont rares. Voici ceux qui nous paroiſſent les plus dignes d'attention.

Un manuſcrit qui contient l'hiſtoire romaine, ou plutôt les fragmens de Nicéphore Gregoire, écriture du quinzieme ſiecle.

Les vingt-quatre livres de l'Iliade d'Homere, avec une paraphraſe interlinéaire, & des notes marginales, dont une partie ſeulement eſt tirée d'Euſthate ſon ſcoliaſte. On croit qu'il eſt du treizieme ou quatorzieme ſiecle.

Des ſcholies ſur Héſiode & Théocrite, les premiers par Iſaac Tzetzes, les ſeconds par Pindare le Grammairien. Manuſcrit du quinzieme ſiecle.

Les quatre Evangiles, grand in-8°, écrit ſur velin, ayant à la tête de chacun d'eux une peinture. Les titres des chapitres ſont écrits en rouge, ceux des livres en lettres d'or. Les lignes de ce manuſcrit, qu'on ſuppoſe appartenir au neuvieme ſiecle, ſont tracées avec un ſtyle & meſurée au compas; il y a peu de mots qui ſoient ſeparés. Il eſt terminé par un calendrier qui commence en mars. Le dernier feuillet contient une table aſtronomique d'un genre unique, & telle que l'auteur du Monde primitif dit n'en avoir jamais vu de ſemblable.

Digitized by Google

Les actes des apôtres & leurs épîtres, manuſcrit du même âge & de la même forme que le précédent. M. Senebier obſerve que le célebre paſſage de la premiere épître de ſaint Jean, *Tres ſunt qui dant teſtimonium in cælo*, ne s'y trouve point, non plus que dans la plupart des anciens manuſcrits du nouveau Teſtament. Mill a fait mention du manuſcrit de Geneve dans ſes prolégomenes ſur le nouveau Teſtament.

Tous les manuſcrits dont nous venons de parler ſont grecs, de même que la confeſſion de foi de Cyrille Laſcaris, patriarche de Conſtantinople, dont nous avons fait mention ailleurs; elle eſt écrite de ſa main.

Parmi les manuſcrits latins, qui ſont au nombre de cent vingt-cinq, on trouve une Bible Vulgate, que l'auteur du catalogue croit être du neuvieme ſiecle. Un manuſcrit des quatre évangiles qu'il eſtime être du huit ou neuvieme ſiecle, donné à la bibliotheque de Geneve, par Henri Etienne. M. Senebier fait mention d'un autre manuſcrit qui contient, entr'autres, une paraphraſe hiſtorique du livre de Job, par Pierre de Blois, archidiacre de Salisbury, qui le dédia à Henri II, roi d'Angleterre. Rien n'eſt plus modeſte que la maniere dont il s'y prend pour gagner la confiance de ce prince. Il prie de l'écouter, comme Balaam écouta autrefois ſon âneſſe.

Le manuſcrit, qui contient le commentaire du

Digitized by Google

vénérable Bede ſur les actes des apôtres & les épîtres canoniques, porte des caracteres d'antiquité qui indiquent au plus tard le huitieme ſiecle. On n'y trouve point le verſet de l'épître de ſaint Jean, dont on vient de parler, ce que D. Calmet & Elie du Pin avoient déjà remarqué en parlant du commentaire de Bede. Notre bibliothécaire obſerve qu'on a omis dans le verſet correſpondant les deux mots *in terra* : ce qui devient en effet inutile, dès que le verſet précédent ne s'y trouve pas. Les gens qui ont quelquefois témoigné des doutes ſur l'orthodoxie du clergé de Geneve, ne manqueront pas de faire des réflexions ſur le ſoin qu'on prend d'obſerver l'omiſſion de ce verſet de l'épître de ſaint Jean. Mais on a déjà ſouvent dit que les vrais théologiens préferent d'abandonner des paſſages apocryphes. La religion n'a pas beſoin dece ſecours.



Digitized by Google

CHAPITRE IV.

Continuation du même sujet. Pieces curieuses relatives au concile de Bâle. Suite de la description des manuscrits de cette bibliotheque. Détails sur Calvin & l'histoire de Geneve du tems de la réformation. Livres imprimés curieux. Commencement de l'imprimerie en Suisse.

On est étonné de trouver dans la bibliotheque de Geneve un recueil écrit sur vélin, de pieces originales relatives au concile de Bâle, contenant des bulles du pape Eugene IV, déposé, comme on sait, par ce concile qu'il avoit convoqué. M. Senebier, en rapportant les titres & l'objet de chacune de ces pieces, qui sont au nombre de soixante & dix-sept, a eu soin de marquer d'une * celles qu'il croit n'avoir pas encore été publiées, dont quelques-unes ont rapport à la négociation de ce concile avec l'empereur de Constantinople Jean Paléologue, à qui on avoit envoyé une ambassade pour l'inviter à s'y rendre avec quelques évêques de l'église grecque, dans l'esperance de travailler à sa réunion avec l'église romaine. Cette négociation fut traversée par le pape Eugene, & fut la premiere cause de sa rupture avec le concile. Voici les titres de quelques pieces qui s'y rapportent.

Digitized by Google

(* 17) Lettre de Joseph, patriarche de Constantinople, au concile, en grec & en latin, du mois de novembre 1435. Cette lettre qui n'est point celle qu'on voit dans la bibliotheque des conciles, renferme des desirs généraux de réunion.

(* 19) Lettre du pape Eugene IV au concile, pour lui témoigner le plaisir que lui ont fait Denys Sabriani & Henri le Dieft, en lui parlant des vues du concile pour l'union de l'église d'orient avec celle d'occident, datée de Bologne, du 6 des calendes de mars 1436.

(36) Sauf-conduit donné par la ville de Bâle sur la requisition du concile, à l'empereur & au patriarche des Grecs, de même qu'à leur suite. Il est daté du 4 février 1437, au nom d'Arnold de Ratberg, *miles & magister civium Basiliensis.*

(* 31) Mandement du concile aux syndics & conseil d'Avignon, pour payer diverses sommes au chevalier Nicod de Mentbon, qu'on avoit nommé capitaine-général pour conduire l'empereur de Constantinople & sa suite, savoir: 30800 florins d'or de Camera. Nicod de Menthon devoit les employer pour l'entretien de quatre galeres & de trois cent arbalêtriers pendant quatre mois, &c.

Cette piece est datée du 5 des calendes de mars 1437, signée, *Pro sancta synodo*, J. CHAMPION.

Digitized by Google

(* 34) Plein pouvoir du concile à ses ambassadeurs & légats ci-dessus nommés, pour emprunter la somme de 20000 florins d'or, *ad conducendum serenissimum Romeorum imperatorem & venerabilem patriarcham.* Bâle, 5 des calendes de mars [même date que la précédente]. Ce voyage de l'empereur Paléologue, auquel se rapportent encore plusieurs pieces du manuscrit de Geneve que nous passons sous silence, n'eut pas lieu. M. Senebier s'est contenté de rapporter les titres sans rien dire du fait même. Voici ce que nous en apprennent les historiens : on y verra l'esprit & la politique du pape & de son parti.

Le concile de Bâle avoit envoyé un ambassadeur à Constantinople pour engager l'empereur à se rendre dans cette assemblée solemnelle, où l'on devoit travailler à la réunion des deux églises. Quoique le pape Eugene fît d'abord semblant d'approuver la chose, il travailloit sous main à l'empêcher. La premiere difficulté fut le lieu du concile. Les Grecs proposerent qu'il fût transféré dans quelque ville maritime d'Italie. Après bien des débats, les peres assemblés à Bâle résolurent d'accorder à l'empereur la ville d'Avignon pour la tenue du concile. Ce prince étoit alors dans des circonstances fâcheuses ; la revolution qui devoit détruire l'empire Grec & établir la religion de Mahomet dans la capitale, se préparoit, & son successeur fut en effet le der-

Digitized by Google

nier des empereurs Grecs. Les peres du concile de Bâle, qui avoient résolu, pour faciliter l'ouvrage de la réunion des deux églises, d'en faire les frais, publierent des indulgences en faveur de tous ceux qui voudroient y contribuer, & imposerent la dixieme sur tous les revenus du clergé. Ils emprunterent soixante & dix mille florins d'or de la ville d'Avignon, dont une partie fut livrée au chef de l'escadre qui devoit aller chercher l'empereur Grec. (*) Cependant le pape Eugene, qui avoit déjà résolu de transférer le concile à Florence, où il espéroit être le maître, fit usage par ses émissaires d'un stratagême qui sembloit plus digne d'un joueur de gobelets, que du chef de la chrétieneté. Les peres assemblés à Bâle espéroient encore d'attirer l'empereur dans cette ville; mais les gens attachés au parti du pape firent un décret clandestin, par lequel il étoit dit au nom du concile même, que l'empereur seroit reçu à Florence, où le pape transféroit l'assemblée. Ils enleverent la serrure de la cassette où l'on gardoit les sceaux, & scellerent, au nom des peres même, le contraire de ce que l'assemblée avoit résolu. Le pape fit publier le décret supposé dans un consistoire assemblé à Bologne. Urstisius, historien Bâlois, ajoute qu'il fit dire à l'empereur

(*) Voyez n°. 3 des manuscrits de Geneve.

Digitized by Google

Paléologue que le concile de Bâle n'avoit pas eu l'argent promis pour lui faire payer son voyage. Cependant le concile fit partir quatre prélats qui allerent chercher la somme empruntée à Avignon; l'un d'eux étoit Louis de la Palu, évêque de Lausanne. Arrivés à Constantinople, ils trouverent l'empereur prévenu par le pape, & revinrent à Bâle au commencement de 1438, après avoir fait un voyage inutile. Nous n'ajouterons rien de plus sur les suites de cette affaire, sur laquelle il y a quelqu'obscurité dans le récit des historiens. Il paroît par une lettre des syndics & conseil d'Avignon adressée au concile de Bâle, datée du 15 janvier 1437, & citée n°. 24 du recueil de Geneve, qu'on avoit consenti à transférer le concile dans cette ville. On peut juger de la chaleur des contestations qui s'éleverent parmi les peres du concile, par le fait suivant que rapporte le même historien Bâlois. La ville, dit-il, trouva nécessaire de faire mettre deux cents hommes armés dans le voisinage du lieu où s'assembleroient ces peres, pour les séparer au moment qu'ils en viendroient aux mains.

Les statuts de l'église & du chapitre de Geneve, dressés en 1483 dans une assemblée de chanoines de cette église, contenus dans un autre manuscrit, sont intéressans par rapport à la liturgie & à la discipline ecclésiastique. M. Senebier a fait mention d'un de ces statuts, où il est

Digitized by Google

ordonné aux curés de févir *adverſus lapidarios & lapidarias.* Il obſerve que Ducange n'a rien dit ſur ce mot dans ſon Gloſſaire latin du moyen âge, & l'explique par celui de plaideur, d'après l'ancien uſage de faire aſſeoir ſur des pierres ceux qu'on citoit devant les juges. Quelques ſavans entendent par là ceux qui rendoient un culte ſuperſtitieux à des pierres conſacrées.

Parmi les manuſcrits de philoſophie & d'hiſtoire naturelle, on remarque un traité de l'aimant, ſous ce titre : *Epiſtola Petri Peregrini de Marcourt, ad Sigerum de Foncaucourt, militem, de magnete.* La direction de l'aimant vers les poles du monde y eſt indiquée; mais il ne paroît pas que l'aiguille aimantée fût alors en uſage dans la navigation, on ſe contentoit encore de poſer l'aimant ſur l'eau, dans du linge, ou dans quelqu'autre corps léger pour lui voir prendre ſa direction. L'auteur du livre dont nous parlons enſeigne la maniere de ſe ſervir de l'aimant, à peu près comme Comus, pour faire une roue qui auroit un mouvement perpetuel.

Quatre cartes marines ſur vélin, repréſentent, à ce que dit l'auteur du catalogue, les quatre parties du monde, quoique l'Amérique ne fût pas découverte à la date de cet ouvrage, où on lit ces mots : *Andreas Benincaſa F. Gratioſi Anconitani compoſuit anno Domini 1476.* M. Senebier ſuppoſe qu'on avoit depuis long-tems l'idée

Digitized by Google

de l'existence de ce continent, ce qui s'accorde avec l'opinion de quelques savans sur les Atlantides de Platon. Il observe qu'on voit dans la carte de l'Amérique (c'est ainsi qu'il la nomme) les Isles Fortunées découvertes par un François nommé *de Bethencourt*, appellées *Insulæ Fortunatæ sancti Brandani*, & cite encore ces mots écrits à côté des Isles Fortunées : *In hac regione sunt plagæ arenosæ & desertæ valde magnæ, & ideo terra ista scilicet maritima est, & pro majori parte inhabitata, nisi hominibus qui sunt nigri & semper vadunt nudi, qui semper dicunt quod quot milliaria tenditis in mare, tot passus habetis in fundo.*

Les comédies de Térence, écrites sur vélin, du neuvieme siecle. Les notes ou abréviations de Tyron, affranchi de Ciceron, sur vélin, manuscrit du neuvieme siecle. Cet art d'écrire les mots par des caracteres abrégés, qui ne ressembloient point à l'alphabet ordinaire, pourroit être encore aujourd'hui d'une grande utilité. Les Romains s'en servoient pour écrire avec tant de vîtesse que le copiste suivoit facilement les paroles d'un orateur. Le savant Gruter a publié un dictionnaire de ces notes Tyroniennes avec l'explication. (On augmenta leur nombre dans les siecles qui suivirent le regne de l'empereur Auguste.) Ceux qui possédoient l'art d'écrire de cette façon, s'appelloient *notaires*, & c'est sans doute

Digitized by Google

l'origine des paraphes des notaires. Tout ce que M. Senebier dit à ce sujet, est très-intéressant.

Nous passons sous silence un grand nombre de manuscrits indiqués dans ce catalogue, même quelques-uns qui sont uniques, ou qui n'ont jamais été publiés. Ce genre de littérature ressemble à un pays inculte, entre-mêlé de rochers arides, couverts de ronces & d'épines, où rarement le voyageur a la satisfaction de cueillir une fleur. Parmi ces manuscrits rares ou uniques, dont les plus grand mérite est d'être peu connus, nous ne laisserons pas de remarquer, à cause de sa singularité, un poëme épique à la gloire de Mahomet II, qui conquit Constantinople & l'empire des Grecs, composé par Marius Philelphe. Voici le titre de cet étrange poëme : *Marii Philelphi artium & utriusque juris doctoris, equitis aurati, poetæ laureati, comitis, de vita rebusque gestis invictissimi regis & imperatoris clarissimi Mahometi Turcarum principis.*

Toutes les recherches que M. Senebier a faites, sur-tout dans les bibliotheques d'Italie, l'ont confirmé dans l'opinion que ce manuscrit est unique en son espece, & écrit de la main de l'auteur. Il étoit né à Constantinople en 1421, & il commença son poëme à l'âge de quarante-cinq ans.

Il paroît par le commencement du second chant qu'il étoit issu par sa mere de la famille

Digitized by Google

des Chryſolores, ces Grecs célebres, retirés à Florence, qui contribuerent au rétabliſſement de leur langue en Italie. Son pere François Philelphe, connu par différens écrits, grand littérateur, s'étoit marié à Conſtantinople, & mourut à Bologne en 1471. Le poëme de Marius Philelphe ſon fils, eſt diviſé en quatre chants qu'il fut pluſieurs années à compoſer. L'action principale du poëme eſt la priſe de Conſtantinople, décrite dans le ſecond chant. Le troiſieme contient la ſuite des expéditions de Mahomet II, ainſi que le quatrieme. Mais ce qu'il y a de plaiſant, c'eſt que le poëte, après avoir célébré les actions glorieuſes de ſon héros, finit par s'adreſſer à Galeas, fils de François-Marie Sforce, duc de Milan en 1476, & l'invite, conjointement avec tous les princes de l'Europe, à imiter le courage des Vénitiens qui ſoutenoient ſeuls l'effort des Turcs, & à ſauver le chriſtianiſme & les chrétiens. Sans doute le poëte qui avoit commencé ſon ouvrage dans les états de Mahomet, étoit allé le finir en Italie. Ce n'eſt pas le ſeul auteur qui ait changé de langage en changeant de place. On comprend par tout ce que nous venons de dire, que Philelphe ne s'étoit pas beaucoup embarraſſé des préceptes d'Ariſtote & d'Horace. Son poëme commence par la naiſſance & l'éducation de Mahomet II.

Gemino bellum Trojanum orditur ab ovo.

Digitized by Google

On voit encore deux pareils poëmes dans la même bibliotheque, dont l'un est à l'honneur de Louis XII & de ses victoires contre les Vénitiens : on y trouve une description de la bataille d'Aignadel ; l'autre a pour titre : « *Ludovici Ma-* » *surii Nervii Borboniados, sive de bello civili ob* » *religionis causam in Gallia gesto, libri XII.* » L'auteur l'a dédié à Gaspard de Coligny, & la dédicace est du mois d'août 1572. Il n'avoit pas de tems à perdre, puisque ce seigneur fut assassiné le même mois dans la malheureuse nuit de la saint Barthélemi. Personne ne soupçonnera l'auteur de la Henriade d'avoir fait usage de ce poëme ; dont le style & le titre nous rappellent un pauvre rimailleur François, qui vivoit à Londres sous le regne du feu roi d'Angleterre, en l'honneur duquel il vouloit publier un poëme sous le titre de *George Secondiade.* Les Anglois se divertissoient de sa figure ; on grava son estampe avec ces deux vers au bas :

Ci vous voyez en vérité
Un grand homme en adversité.

Dans la suite de cet ouvrage, M. Senebier rend compte d'un recueil de lettres de Jean Calvin, de Théodore de Beze, & de Henri Bullinger. Celles de Calvin sont au nombre de trois cents quarante-quatre : les dates & le sujet sont rapportés dans le catalogue. De toutes les lettres

de

Digitized by Google

de Calvin, il n'y en a eu que dix-neuf d'imprimées. On doit donc regarder ce recueil comme précieux pour l'histoire eccléfiaftique de ce tems, & propre à faire connoître le caractere de ce réformateur. On fait que Calvin fut chaffé de Geneve en 1538, deux années après fon arrivée, de même que Farel, par le parti des tolérans qui ne s'en accommodoient pas. Il refta quelque tems à Bâle & à Strasbourg, & fut rappellé à Geneve en 1541. On fait qu'il fut à la fois l'apôtre & le législateur de cette ville. Ses adverfaires ont exagéré fes défauts & n'ont pas rendu juftice à fes grandes qualités. Les tems qui précéderent & fuivirent cette révolution en Suiffe, offrent un tableau étonnant de licence, de fédition & de crimes ; à de grands maux il falloit des remedes violens. Spon, hiftorien de Geneve, nous en a tranfmis des détails prefqu'incroyables : les lettres 120 & 121 de Calvin font mention d'un de ces forfaits horribles, qui font frémir l'humanité. La pefte, alors très-commune en Europe par l'ignorance & la négligence de la police, régnoit à Geneve depuis 1542. On mit les malades dans un hôpital à Plain-palais. Les miniftres de l'églife, qu'on vouloit envoyer à ces malheureux pour les confoler, ayant refufé d'y aller, Calvin s'offrit volontairement pour cet emploi ; mais le confeil ne voulut pas expofer une vie fi chere. Un autre eccléfiaftique

Digitized by Google

fut nommé, & y mourut. Ce fléau se renouvella en 1545. Ceux qui servoient l'hôpital firent alors le complot horrible de multiplier & de répandre la peste, en jetant dans différens lieux des linges infectés. Ce crime n'étoit pas nouveau : un scélérat, nommé *Caddoz*, avoit fait même chose quinze ans auparavant. Leur dessin étoit de s'enrichir par la mortalité; mais leur forfait ayant été découvert, sept hommes & vingt-quatre femmes, après avoir confessé leur crime, furent roués vifs & brûlés. On seroit tenté de ne pas croire un histoire aussi horrible, si Paris n'avoit pas été témoin, dans le siecle passé, de forfaits semblables. On voit de tems en tems de ces crimes qui font frémir la nature, & dont on ne comprend pas même les motifs. Il y a quelques années que le vin de la sainte Cene fut empoisonné dans un des temples de Zurich. On ne découvrit jamais l'auteur de ce crime : quelques-uns en soupçonnerent un enterreur de morts, qui pouvoit avoir intérêt à faire mourir beaucoup de monde pour gagner sa vie. (*)

Nous avons dit que Calvin & Farel s'étoient attiré à dos un puissant parti par leur sévérité. Il y eut peut-être de leur part un peu trop

(*) Quoique ce fait ait été en quelque sorte présenté comme vrai en chaire, on le regarde aujourd'hui comme faux.

Digitized by Google

d'obſtination, dans un moment où il s'agiſſoit d'affermir leur ouvrage & où il étoit dangereux de s'appeſantir ſur des objets de peu d'importance. L'égliſe de Berne avoit adopté la communion avec le pain azyme; Calvin ne voulut jamais ſe relâcher ſur cet article, quelqu'indifférent qu'il paroiſſe en lui-même. La réformation des mœurs étoit bien plus importante, & fut ſans doute ce qui trouva la plus grande réſiſtance. Le déſordre & la licence étoient alors portés au plus haut degré; le gouvernement autoriſoit publiqement les maiſons de débauche. On trouve dans les regiſtres publics de Geneve, des détails ſinguliers à ce ſujet. Les femmes proſtituées étoient obligées de ſe loger dans un quartier ſéparé, & vivoient ſous l'inſpection d'une ſur-intendante qu'on appelloit *reine du bordel.* Le regiſtre dit expreſſément au 10 mars 1504: *Regina bordelli die martis proxima eligatur.* Elle prêtoit ſerment à l'état; le regiſtre du 14 du même mois contient ces mots: *Fuit creata regina meretricum, quæ juravit in forma ſub conditionibus in capitulis exaratis.*

On défendit en conſeil, le 30 avril 1544, à ceux qui tenoient des étuves ou bains chauds, de loger des proſtituées chez eux. « *Fuit arreſtatum,* » *quod defendatur hoſpitibus ſtubarum hujus* » *civitatis, ne abinde audeant putanas hoſpitari.* » Ce ſont les termes d'un regiſtre de ce

Digitized by Google

tems où la latinité étoit comme les mœurs.

On voit que ces établissemens subsisterent jusques au moment de la réformation. Ceci nous rappelle l'histoire d'un nommé *Jacques Gruet*, homme impie, qui fut condamné à mort pour des écrits blasphématoires. C'étoit l'un de plus acharnés ennemis de Calvin : dans un de ses écrits contre Calvin & la nouvelle discipline, il se plaignit qu'on obligeoit ceux qui avoient commis des péchés charnels à s'humilier en consistoire en faisant la génuflexion. On se rappelle combien la même chose a causé de mouvemens il y a quelques années à Geneve, à l'occasion d'un certain *Covelle* que le consistoire avoit condamné à la même peine.

Il y a dans ce recueil quelques lettres relatives au procès de Michel Servet, & à celui de Jérôme Bolsec. Ce dernier avoit attaqué publiquement le sermon d'un prédicateur à l'église de saint Pierre sur la doctrine de la grace & l'origine du mal. Le clergé de Geneve consulta celui de Berne, dont la réponse, qu'on voit dans l'histoire de Spon, prouve que cette église étoit plus tolérante que celle de Geneve. Bolsec en fut quitte pour le bannissement. Tout le monde sait le sort de Servet.

Parmi les manuscrits françois de la bibliotheque de Geneve, on remarque la version de la Bible par Guyot des Molins, sur vélin. Le Trésor

Digitized by Google

de la vaillance des choses, de maître Brunel, ou Brunet, Florentin, qui vivoit dans le treizieme siecle. Un passage de ce livre cité par M. Senebier semble prouver qu'on se servoit dès-lors de l'aiguille aimantée pour la navigation. Le traité des Anges, composé par messire Pierre d'Artis chambellan du roi Jean d'Arragon. L'Horloge de sapience, ouvrage purement théologique. Ces deux derniers livres furent imprimés à Geneve en 1478. On peut juger de l'esprit & du goût des études de ce tems, par le choix qu'on fit de ces deux ouvrages préférablement à tous les chefs-d'œuvres de l'antiquité sacrée & profane, pour un premier essai de typographie à Geneve. On trouve aussi parmi ces manuscrits d'anciennes traductions françoises de Valere maxime, de la Cyropédie de Xénophon, de Tite-Live, & de Quinte-Curce. L'auteur de cette derniere se nommoit *Vasques de Lucena*, Portugais, qui dédia son ouvrage à Charles le Hardi duc de Bourgogne : cette dédicace est de l'an 1468, le manuscrit est orné de miniatures à la maniere de ce tems. Apparemment ce prince se plut à cette lecture pour l'amour du sujet. Alexandre le Grand avoit pris l'Iliade pour sa lecture favorite. César lisoit la vie d'Alexandre. Charles XII traduisit Quinte-Curce en faisant ses études. Le duc de Bourgogne se fit dédier le même livre en françois, parce qu'apparemment il ne savoit

Digitized by Google

pas le latin. Les lectures influent peut-être plus qu'on ne le croit sur les inclinations des princes.

Nous revenons encore à Calvin. Ceux qui sont curieux de tout ce qui concerne ce réformateur infatigable, seroient bien aises d'apprendre qu'on conserve dans cette bibliotheque quarante-quatre volumes, où se trouvent deux mille vingt-trois sermons qu'il avoit prononcés. Le culte des protestans appelle chaque pasteur ou ministre chargé de cure d'ames, à faire annuellement environ cent sermons; de sorte qu'en supposant seulement quarante années de ministere, ce qui est assez commun en Suisse, où la vie sur-tout des gens d'église est longue, cela fait, somme totale, quatre mille sermons prononcés en chaire. Mais il est permis à ces messieurs de se répéter, au lieu que les deux mille vingt-trois sermons de Calvin sont autant de pieces différentes. On voit, parmi les livres imprimés de cette bibliotheque, deux éditions des Offices de Cicéron, imprimées sur vélin, par Jean Faust de Mayence, l'une de 1465, l'autre de 1466. Les bibliographes en ont assez parlé; quelques-uns ont même prétendu que c'est le premier livre qui ait été imprimé avec la date de l'année. Mais cette opinion est combattue par plusieurs livres existant avec des dates antérieures. On sait que Jean Faust fit imprimer ses premieres Bibles sans date, & qu'il les vendit à Paris soixante écus d'or l'exemplaire, avant qu'on se doutât par quel

Digitized by Google

art elles étoient faites ; qu'il passa même pour sorcier dans l'esprit de beaucoup de gens, & que cela a donné naissance au drame du docteur Faust, qu'on représente chez les Allemands & qui attire réguliérement une foule de peuple au spectacle ; voici le sujet de la piece. Faust ennuyé d'être un pauvre étudiant, fait pacte avec le diable & se donne à lui à condition de devenir riche. Moyennant cet accord, il jouit de tous les plaisirs pendant la piece, dont la durée, selon l'ancien usage, renferme un long espace d'années ; mais au dernier acte, il est englouti dans un torrent de flammes. Cela ressemble au festin de Pierre, avec la différence que les Allemands ont mis le diable en personne sur la scene. Geneve fut vraisemblablement après Bâle la premiere ville de la Suisse, où l'on imprima des livres ; nous avons parlé du livre des saints Anges imprimé en 1478 ; le livre de sapience y sortit de presse la même année. Mais il est assez singulier que cet art, avant d'avoir été introduit en France, ait été déjà connu dans quelques endroits peu considérables de la Suisse. Munster, en Argovie, où il y a un chapitre de chanoines, avoit une imprimerie dès l'an 1470 : un dictionnaire intitulé *Mammotrectus* qui porte cette date le prouve. Le *Speculum vitæ humanæ* y fut imprimé en 1473. On voit un *Fasciculus temporum*, imprimé en 1481, au prieuré de Rougemont, dans le canton de Berne. Un

Digitized by Google

traité de *Jacobus de Clusa*, *de apparitionibus animarum post obitum e corporibus*, a été imprimé à Burgdorf, petite ville du canton de Berne, tandis que Zurich, Berne, Lucerne, Soleure, Fribourg n'avoient point d'imprimeries. L'ignorance étoit générale en ce tems-là; ſans doute que les premiers imprimeurs firent long-tems myſtere de leur art, comme Jean Fauſt. Le haſard conduiſit dans des monaſteres & dans des lieux peu connus quelques artiſtes qui l'exercerent en ſecret.



Digitized by Google

CHAPITRE V.

Bouclier votif d'argent de l'empereur Valentinien. Explication de ce monument, & de plusieurs de la même espece. Tablier d'écorce de bois, donné par milady Montaigu. Passage de Pline expliqué à cette occasion. Tableaux de la bibliotheque de Geneve. Anecdote sur une miniature du peintre Arlaud. Cabinet d'histoire naturelle de M. de Luc. Anecdote à ce sujet. Analyse de son traité de l'athmosphere, & de la mesure des hauteurs par le barometre. Autres anecdotes sur M. de Luc.

En continuant l'examen de la bibliotheque de Geneve, on voit un bouclier votif d'argent, trouvé dans l'Arve en 1724, par des ouvriers qui creusoient l'ancien lit de cette riviere. Il est gravé dans le supplément de l'*Antiquité expliquée* du pere Montfaucon. Ce bouclier est de forme circulaire, & pese trente-quatre onces ; on y voit la légende suivante :

Largitas D. N. Valentiniani Augusti.

Les figures exprimées en ronde bosse se sont un peu applaties. L'empereur, qu'on reconnoît au

Digitized by Google

diadême, & au nimbus qui couronne sa tête, est au milieu, debout sur une espece de marche-pied de gazon, en habit guerrier, & l'épée au côté. Il appuie sa main gauche sur le *labarum* qui étoit, comme on sait, l'enseigne des successeurs de Constantin, & tient de la main droite un globe au-dessus duquel est la figure d'une Victoire ailée, qui porte d'une main une branche de palmier, & de l'autre une couronne qu'elle va mettre sur la tête de l'empereur. Six soldats ou officiers, tenant des piques, couverts de leurs boucliers, coëffés de casques, surmontés de plumes de paon, sont rangés des deux côtés de l'empereur qui les harangue. On voit à leurs pieds des boucliers, des épées & des casques : le bouclier désigne une de ces largesses ou distributions que les empereurs faisoient à leurs troupes, & dont l'histoire & les médailles offrent de fréquens exemples. Vraisemblablement celle-ci se rapporte à la victoire remportée sur le tyran Maxime, dans les plaines d'Aquilée, où ce dernier fut fait prisonnier, & ensuite mis à mort. Cette victoire assura à Valentinien l'empire des Gaules & de l'Italie ; mais la principale gloire en fut due aux troupes de Théodore, empereur d'Orient, que Valentinien avoit appellé à son secours.

On voit quelque chose de semblable sur la colonne Trajane, où l'empereur debout sur un siege de gazon, harangue ses soldats.

Digitized by Google

Dans plusieurs médailles, la victoire, l'allocution & la largition se trouvent réunies. Quant au lieu où ce bouclier fut trouvé, quelqu'un des généraux de Valentinien peut l'avoir perdu dans l'Arve, au passage des troupes Romaines, en allant vers Vienne en Dauphiné, où cet empereur fut étranglé dans la suite par Arbogaste. La même chose est arrivée au bouclier de Scipion trouvé dans le Rhône, & qu'on voit dans le cabinet du roi. Il est du poids de quarante-deux marcs, & représente l'histoire si célebre de la continence de ce grand homme : ce qui prouve qu'il se perdit après son expédition en Espagne. On a découvert, depuis la publication de l'ouvrage du P. Montfaucon, un troisieme bouclier de cette espece aussi grand que celui de Scipion, qui représente un lion au pied d'un palmier. Le bouclier ayant été trouvé en Dauphiné, ce symbole a fait conjecturer qu'il pouvoit bien avoir appartenu à Annibal qui passa dans ce pays en allant en Italie. Ce qui augmente le prix de ces monumens, c'est que jusqu'à présent il n'en existe pas d'autres que ces trois dans le monde.

Voici une curiosité de toute une autre espece. La célebre milady Northly Montaigu, si connue dans le monde par ses lettres & ses voyages, fille du duc de Kingston, mere de milady Bute & d'un fils déshérité, homme aussi singulier, mais moins estimé que sa mere, passant à Geneve en

Digitized by Google

1741, donna à la bibliotheque un tablier d'écorce d'arbre, ſemblable à la plus belle mouſſeline. Milady Montaigu le donna pour un tablier Chinois; mais on croit plutôt qu'il vient de la Jamaïque. On voit dans le cabinet du chevalier Hans-Sloane réuni aujourd'hui au Muſeum de Londres, des écorces de la même ſorte d'arbre que Sloane appelloit *arbor telifera*. Ceci nous rappelle la conjecture d'un ſavant de Geneve ſur un paſſage de la préface du douzieme livre de Pline, où, parlant de l'utilité des arbres, il s'exprime ainſi : *Summum munus homini datum arbores ſylvæque intelligebantur. Hinc primum alimentum, harum frondes melior ſpecus, libro veſtis.*

Le P. Hardouin, dans ſes notes ſur Pline, a déjà pris ces derniers mots dans le même ſens que le ſavant de Geneve. *Liber* ſignifie tantôt une écorce d'arbre, tantôt un livre. On peut donc prendre le paſſage de Pline en deux ſens : dans l'un, il ſignifiera la couverture d'un livre; mais nous préférons l'explication du P. Hardouin, qui veut que Pline parle ici de certaines écorces d'arbres dont on faiſoit des étoffes, telles que le tablier de milady Montaigu.

On voit dans la bibliotheque de Geneve quelques bons portraits, entr'autres celui de Mayerne Turquet, célebre médecin, peint par Rubens. (*)

(*) On trouve des anecdotes ſur ce portrait de Mayerne dans le Mercure de Neuchatel d'août 1752.

Ce Mayerne, le même qui acheta la baronnie d'Aubonne, comme nous l'avons dit ailleurs, étoit né à Geneve. Il fut médecin de Henri IV. Ayant passé ensuite en Angleterre, il occupa la même place auprès des rois Jacques & Charles premier. Il étoit grand chymiste. C'est lui qui aida Petitot, peintre en miniature, qui avoit passé en Angleterre, dans la composition des couleurs en émail ; le chymiste contribua à la fortune du peintre. On voit ici quelques ouvrages de Petitot, que personne n'a surpassé dans la miniature. Mayerne son compatriote le fit connoître au roi Charles premier, qui l'engagea à son service, & lui donna un logement à Whitehall. Il se perfectionna par les conseils de Vandyck qui vivoit alors à Londres. Petitot copioit les plus beaux portraits de Vandyck, & réduisoit en petit les chefs-d'œuvres de ce grand homme, on pouvoit dire de lui :

In tenui labor, at tenuis non gloria.

Charles premier aimoit la chymie & la peinture. Il venoit souvent dans les atteliers & dans les laboratoires des deux Genevois ; l'un son médecin, l'autre son peintre. Après la mort de Charles premier, Petitot suivit la famille royale d'Angleterre en France. Louis XIV l'attacha à son service & le logea au Louvre, où il fit plusieurs portraits du roi, de la reine mere & de la reine Marie-Thérese. La révocation de l'édit de Nantes &

Digitized by Google

les rigueurs contre les proteſtans n'épargnerent pas les beaux arts. Petitot fut perſécuté, mis en priſon au Fort-l'Évêque à l'âge de ſoixante-dix-huit ans, & ne fut mis en liberté qu'en faveur d'une maladie. Il ſe retira à Geneve, où, malgré ſon grand âge, il continua de travailler. Ce fut à l'âge de quatre-vingts ans qu'il fit les portraits du roi & de la reine de Pologne. Le ſéjour de Geneve lui ayant paru trop bruyant pour ſon âge, il ſe déroba aux importunités des curieux, & ſe retira à Vevay, où il mourut en 1691 à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, occupé à faire le portrait de ſa femme.

Heu pietas, heu priſca fides !

Geneve ſe glorifie d'un ſecond artiſte dans le même genre. Je parle d'Arlaud, dont les ouvrages ſont célebres en France. Il fut connu de Louis XIV & du duc régnant qui étoit amateur & artiſte. Ce prince diſoit de lui que les autres peintres en miniature ne ſavoient faire que des images, & qu'Arlaud ſeul faiſoit des portraits.

On conſerve dans la bibliotheque de Geneve une relique que Calvin n'approuveroit pas s'il revenoit au monde. Ce ſont les débris de la Léda de ce peintre, qu'il coupa en pieces par dévotion dans ſa vieilleſſe. Arlaud étant à Paris, vit chez M. Crommelin un bas-relief de marbre blanc de vingt-quatre pouces de haut ſur trente de large,

Digitized by Google

où Michel-Ange, le plus grand ſculpteur de ſon tems & aſſez grand peintre pour que Raphaël ait voulu l'imiter, avoit repréſenté l'hiſtoire de Léda & de Jupiter métamorphoſé en cygne, avec toute la volupté que le ſujet admet. Arlaud le copia de même grandeur que l'original, ſur papier, en clair obſcur, imitant le relief, miniature pointillée, ſur deux feuilles collées enſemble. Il fit l'admiration des connoiſſeurs pendant qu'Arlaud reſta à Paris, d'où il revint dans ſa patrie en 1729, après quarante années de ſéjour, emportant quarante mille écus & ſa Léda.

Ce ne fut qu'au bout de neuf ans, qu'il réſolut par ſcrupule de détruire ſecrétement ce bel ouvrage. Sans doute il ne put ſe réſoudre à le faire périr entiérement. Il lui eût été aiſé de le traiter comme on traitoit autrefois les hérétiques : un peu de feu en auroit fait l'affaire; il ſe contenta de le couper en pieces, mais réguliérement & de façon qu'on pouvoit en rejoindre les pieces enſemble. Ces fragmens ſont devenus autant de reliques. On dit que la tête eſt entre les mains d'un particulier de Geneve, une main à Paris, une jambe à Londres. Dans le tems du ſyſtême, Arlaud avoit vendu le bas-relief même à M. le D. de L. F. qui le paya en billets de banque, pour la valeur de dix mille francs. Il n'en fut pas payé, & ſe trouva héureux de la reprendre en rendant les billets. Il diſoit à l'auteur de ces anecdotes, qu'on

Digitized by Google

ne trouveroit dans les vies des peintres, que lui qui eût vendu ſon ouvrage dix mille francs, & l'eût racheté au même prix.

Le duc régent poſſédoit un tableau du Correge, qui repréſentoit la même fable de Léda, & dont la tête avoit une expreſſion qui ne laiſſoit rien à deviner. M. le duc d'Orléans, fils du régent, qui ne ſavoit pas pardonner au ſujet en faveur de l'art, & qui ſans doute étoit plus dévot qu'amateur, fit couper la tête de la Léda qui fut entiérement perdue. Le reſte du tableau, coupé en quatre pieces, fut ramaſſé par Antoine Coypel, premier peintre du prince. On trouva à la mort de celui-ci les quatre pieces réunies ſur une même toile. M. Paquier, député du commerce de Rouen, l'acheta à la vente de ſes effets ; & quoiqu'il fût mutilé comme on a dit, il le paya dix-ſept mille francs. Il y fit refaire la tête par un des meilleurs peintres, d'après l'eſtampe qui eſt gravée, & à ſa mort le tableau ſe vendit vingt mille francs.

On voit dans la même bibliotheque une belle table de marbre de Florence, donnée par l'amiral du Queſne. (*)

Les curieux vont voir le cabinet d'hiſtoire naturelle de MM. les freres de Luc, dont le nom eſt auſſi connu dans l'hiſtoire des troubles civils de

---

(*) Voyez des anecdotes ſur cette table dans le Mercure de Neuchatel d'octobre 1752.

la

Digitized by Google

la république, que dans celle de la philosophie moderne.

Il est assez rare d'être à la fois négociant, politique & physicien. Occupés de leur commerce, les freres de Luc se sont livrés pendant nombre d'années aux recherches les plus pénibles de la minéralogie & de la géographie physique. Après avoir vu les phénomenes du Vésuve & contemplé les effets singuliers de ce volcan si célebre par ses ravages, ils quitterent la région du feu pour étudier la nature dans les glaciers des Alpes de Savoie & de Suisse. En lisant le journal de leurs voyages, on admire la patience & le courage qu'ils ont mis à l'épreuve dans ces courses pénibles.

La géographie physique & la minéralogie n'étoient pas le seul objet de M. de Luc l'aîné. Il s'appliquoit depuis long-tems à mesurer la pesanteur & les modifications de l'athmosphere & les hauteurs des lieux par le moyen du barometre. Profitant des observations des plus célebres physiciens depuis Pascal, il les a surpassés. Cet instrument est devenu entre ses mains un moyen de mesurer les hauteurs accessibles, supérieur à la trigonométrie, à cause des incertitudes causées par la réfraction des rayons de lumiere qui varie selon les divers états de l'athmosphere. M. de Luc publia en deux grands volumes le résultat de ses recherches, ouvrage qui a eu l'approbation de l'académie de Paris & de la société royale de

Digitized by Google

Londres, & qui joint au mérite de la subtilité & de l'exactitude des recherches, celui de la clarté & de la pureté du style. C'est en faveur de ceux qui, sans être initiés dans les mysteres de la philosophie, aiment cependant à s'instruire, que nous mettons ici quelques propositions du livre de M. de Luc. On y verra les commencemens, les progrès, les erreurs & les difficultés d'une théorie qu'il a poussée bien au-delà de ceux qui l'avoient précédé, & qui sans doute se perfectionnera encore. Des voyages fréquens, faits aux environs de Geneve, à Turin, aux Alpes & en différens lieux de la Suisse, ont fourni à M. de Luc une foule d'observations & de termes de comparaison, qui ont enfin assuré sa méthode par l'expérience.

Quand Torricelli eut inventé le premier barometre, d'après lequel il conclut que l'air étoit un corps pesant, cet instrument ne consistoit qu'en un tube de verre qu'on remplissoit de mercure, & qu'on plongeoit ensuite dans un réservoir plein de ce même fluide, dans une position perpendiculaire. Le mercure restoit suspendu à une certaine hauteur par le poids de l'athmosphere qui le balançoit. Mais comme la quantité qui se répandoit dans le résevoir, se divisoit sur toute la surface, il s'ensuivoit que la base de la colonne qu'il falloit compter depuis cette surface, étoit plus ou moins élevée selon la figure du vase; ensorte qu'un vase ou réservoir cylindrique de deux pouces

de haut & de deux pouces de diametre ; comparé avec un réservoir de la même hauteur & dont le diametre n'eût été que d'un pouce ; étoit capable de recevoir sur sa surface une quantité de mercure quadruple de celle du second vase ; tandis que la base de la colonne de mercure étoit au même point. En supposant deux tubes de barometre de la même dimension, plongés dans des réservoirs dont les hauteurs seroient égales, & les diametres, comme 1 à 2, la quantité de mercure qui s'écouloit des deux tubes dans le réservoir étant la même, les colonnes se tenoient à des hauteurs égales ; mais la base de ces colonnes ou la supperficie des deux réservoirs, ce qui est la même chose, étoit inégale & différoit en raison des quarrés des diametres, par une proposition de géométrie démontrée. Il résulte des mêmes principes, que la forme irréguliere des réservoirs change & altere à chaque instant la base de la colonne. C'est une des observations élémentaires qui entrent dans la théorie des barometres. La commodité & l'économie donnerent lieu à l'invention du second barometre, qui consistoit dans un seul tuyau dont la partie inférieure se recourboit, & formoit un syphon dont la branche inférieure étoit exposée à l'air de l'athmosphere. Cet instrument, tout simple qu'il étoit, avoit la meilleure forme possible. On ignoroit l'avantage essentiel qui en résultoit, & cette

Digitized by Google

construction fût bientôt abandonnée, lorsqu'on remarqua qu'elle rendoit les variations moins apparentes, parce que le mercure qui descendoit de la grande branche, remontant dans la petite, augmentoit d'autant le poids sur le premier niveau. Si donc on vouloit connoître le changement total du poids de l'athmosphere, il falloit déduire de la hauteur du mercure dans la grande branche, son élévation dans la petite au-dessus d'un point fixé, ce qui demandoit deux observations & une soustraction incommode; au lieu que dans le premier barometre, le mercure qui descendoit du tube, se répandant sur une grande surface, n'en augmentoit pas considérablement la hauteur.

Le nouveau barometre en syphon ne pouvoit prendre faveur dans un tems où l'on cherchoit par toutes sortes de moyens à augmenter l'apparence des variations. On revint donc à la premiere construction, en fixant sur une monture le tube & le vase qui contenoit le vif-argent; & dans la suite on souda au tube même une boule de verre d'un diametre assez grand pour que les variations de hauteur du mercure dans le tuyau n'en pussent pas produire de sensibles dans la boule. Ce barometre étant fort commode, devint aussi le plus commun, & l'est encore aujourd'hui; mais en gagnant de la commodité, on perdit de l'exactitude.

Digitized by Google

Descartes cherchant à augmenter l'effet des variations du barometre, imagina un tube fort long, au haut duquel il souda un cylindre de verre terminé par un tuyau très-mince. Il versoit par ce tuyau sur la colonne de mercure, de l'eau qui remplissoit le haut du cylindre & une partie de ce tuyau. La pesanteur de l'eau étant quatorze fois plus petite que celle du mercure, il en résultoit que la moindre variation de l'athmosphere agissoit sur l'eau du tuyau supérieur, tandis qu'elle étoit à peine sensible sur la colonne de mercure. Descartes, qui avoit imaginé ce barometre, n'eut pas le tems de l'exécuter. Huyghens y réussit depuis. Mais l'air qui est contenu dans l'eau, laissoit toujours un inconvénient invincible, & cette invention devint inutile.

Les différens barometres inventés par les plus grands physiciens de l'Europe, dont M. de Luc fait le détail, se sont tous trouvés exposés à divers inconvéniens. Tels sont le barometre à équerre, inventé par M. Jean Bernoulli & le barometre incliné du chevalier Morland. Ce dernier est sujet à l'inconvénient du frottement du mercure sur la partie inclinée du tube.

Les plus grands physiciens, qui avoient observé les variations des barometres entr'eux à des hauteurs égales, ne se douterent pas d'abord, que ces irrégularités ne proviennent que de l'air qu'on a laissé dans les barometres en les

Digitized by Google

construiſant, inconvénient dont notre phyſicien Genevois eſt venu à bout.

M. de la Hire & pluſieurs grands phyſiciens n'avoient pas obſervé de l'influence de la chaleur & du froid ſur la hauteur du mercure ; & du Fay prétend que les barometres purgés d'air par le feu, ſont inſenſibles à la variation du chaud & du froid.

M. Amontons avoit cependant penſé à l'effet du chaud ſur les barometres ; il avoit même trouvé que le volume du mercure augmentoit à Paris du $\frac{1}{115}$ de ſon volume de plus grand chaud, au plus grand froid.

Les phyſiciens ſe ſont donné beaucoup de peine pour rendre raiſon des variations du poids de l'athmoſphere, & de celles du barometre. Ils ſe contrediſent les uns les autres. Enfin M. Halley & pluſieurs autres après lui, ont cherché la cauſe de ces variations dans les vents. (*) M. de Luc fait ſucceſſivement voir les difficultés qui s'offrent dans cette hypotheſe.

Paſcal a été le premier qui ait imaginé d'appliquer le barometre à la meſure des hauteurs ; Robert Boyle trouva que la force élaſtique de l'air étoit en raiſon inverſe des poids qui le ſurchargent. M. Mariotte, en 1676, fit de nouvelles expériences qui lui prouverent que la

(*) Tranſactions philoſophiques, année 1685.

Digitized by Google

dilation de l'air étoit proportionelle à la diminution du poids dont il étoit chargé auparavant. Cette vérité a été confirmée depuis par toutes les obſervations.

La premiére eſtimation de la hauteur d'une colonne d'air comparée avec la hauteur du mercure, faite par MM. Mariotte, Caſſini & Picard, donne ſoixante-trois pieds pour une ligne de mercure dans les lieux où celui-ci ſe ſoutient à vingt-huit pouces. Il réſultoit de la théorie ci-deſſus, qu'en tranſportant le barometre dans un lieu où il tomboit à quatorze pouces, la dénſité de l'air ſeroit comme 14 à 28 : ainſi, à cette hauteur, une ligne de mercure ſeroit ſoutenue par cent vingt-huit pieds d'air.

M. Mariotte avoit déjà employé les logarithmes dans le calcul des hauteurs des barometres & des colonnes d'air; voici la théorie de ce calcul. Les logarithmes expriment par une ſuite de nombres en progreſſion arithmétique une autre progreſſion géométrique. Ceux qui ignorent les principes des mathématiques, liroient inutilement le livre de M. de Luc, ainſi que cet abregé. Il ſuffit de donner pour les gens inſtruits, la formule qui ſervira à annoncer cette théorie. Adoptons pour un moment la proportion que M. Halley a indiquée (quoique trop petite) entre la peſanteur du mercure & de l'air, en ſuppoſant le mercure à vingt-huit pouces de pieds de roi : c'eſt neuf cents

Digitized by Google

pieds d'air pour un pouce de mercure. Comme on a déjà dit que la densité ou la pesanteur spécifique de l'air diminue en raison de la hauteur de la colonne qui le compresse, l'accroissement des hauteurs progressives, à mesure qu'on le transporte d'un lieu bas vers un lieu élevé, sera comme celui des logarithmes : d'où résulte la formule suivante.

Comme le logarithme de la différence entre la premiere hauteur du mercure à vingt-huit & à vingt-neuf pouces est à neuf cents pieds, ainsi le logarithme de la différence entre vingt-neuf pouces & le nombre de pouces du lieu dont on cherche la hauteur, est au nombre de pieds qui indique son élévation. Nous ajouterous un exemple de ce calcul rapporté par Scheuchzer dans la *Description physique de la Suisse*, Zurich, 1716, livre I, pag. 17-20. Il avoit adopté la proportion de soixante-trois pieds pour la premiere colonne d'air équivalente à une ligne de mercure, au bord de la mer. Il avoit mesuré avec une corde la hauteur d'un rocher au-dessus des bains de Pfefers, & l'avoit trouvée de sept cents quatorze pieds. Le barometre indiqua pour cette hauteur une variation de dix lignes. Le calcul de Scheuchzer ne répondit pas à la théorie de M. Mariotte, & les logarithmes lui donnoient par une regle de trois, soixante-quatre pieds six pouces neuf lignes pour la hauteur de la premiere colonne, répondant à

Digitized by Google

une ligne de mercure ſur le bord de la mer. Mais l'art d'obſerver & les barometres étoient alors bien loin de l'état où on les a portés de nos jours.

Maraldi, qui obſervoit en 1671-1682, crut avoir trouvé que les hauteurs correſpondantes à une ligne de mercure augmentoient d'un pied par ligne de mercure, la premiere indiquant ſoixante-un pieds, la ſeconde ſoixante-deux, la troiſieme ſoixante-trois, &c. Caſſini adopta cette hypotheſe en 1705. Les réſultats de tous ces ſavans différoient entr'eux. Le Pic de Ténériffe, meſuré par les inſtrumens de trigonométrie, donnoit deux mille deux cents treize toiſes au-deſſus du niveau de la mer; on trouvoit, ſelon la méthode de Mariotte, par le barometre ſeize cents quatre-vingt-ſix toiſes, & ſelon Maraldi deux mille ſix cents vingt-quatre: ainſi le produit de la trigonométrie ſe trouvoit moyen entre les deux obſervations du barometre.

M. Horrebow, profeſſeur en aſtronomie à Copenhague, fit des expériences en 1737, d'après leſquelles il trouva qu'une ligne de mercure répondoit au bord de la mer, à ſoixante & quinze pieds de la colonne d'air. Pour calculer l'accroiſſement de l'expenſion de l'athmoſphere en montant, il employoit la formule ſuivante:

Comme vingt-ſept pouces, hauteur du barometre dans un lieu donné, eſt à vingt-huit pouces hauteur au bord de la mer, ainſi ſoixante & quinze pieds eſt à ſoixante & dix-ſept pieds neuf pouces,

ce dernier terme exprimant l'expenſion de la colonne d'air répondant à une ligne dans le lieu donné.

Les réſultats des différentes méthodes des phyſiciens de l'Europe qui s'étoient occupés de cette théorie s'accordant ſi mal, M. de Luc qui venoit de faire en 1754 un voyage dans les montagnes les plus voiſines de Geneve, muni d'un barometre, & réfléchiſſant ſur l'imperfection des obſervations précédentes, réſolut de fermer les livres & d'étudier les faits.

Au commencement du ſecond tome, on trouve une théorie très-détaillée des modifications de l'athmoſphere, ainſi que de la conſtruction des barometres. On avoit obſervé depuis long-tems que la chaleur dilatoit le mercure comme tous les autres corps, & que conſéquemment la température différente de l'air devoit influer ſur les hauteurs du barometre. Les expériences qu'on avoit faites avec des tubes de verre en les plongeant dans de l'eau chaude, avoient ce défaut, que les tubes même ſe dilatoient, ce qui rendoit l'obſervation incertaine. Mais dans les tubes des barometres, cette dilatation n'entre point en ligne de compte.

M. de Luc ayant trouvé par une ſuite d'expérience que le barometre, par une augmentation de chaleur capable de faire monter le thermometre du point de la glace pilée à celui de l'eau

Digitized by Google

bouillante, s'éleve de six lignes, il divisa chacune en seize parties; & comparant les deux instrumens entr'eux, il trouva que quand le thermometre s'éleve de seize lignes; le barometre s'éleve d'une ligne par le même effet de la chaleur.

Il sembloit résulter de là que lorsque la température est égale dans des endroits où l'on observe, il ne doit point y avoir de correction à faire, eu égard à la chaleur. Mais ce cas est rare. Notre auteur comprit qu'il falloit adopter un point fixe du thermometre, qu'il établit à douze dégrés au-dessus du terme de la glace de Réaumur. Cependant ce rapport d'une ligne du thermometre à $\frac{1}{16}$ du barometre, n'est encore vrai que dans les endroits où le barometre se tient à 27 pouces. M. de Luc trouva donc la formule suivante : comme 27 pouces sont à $\frac{x}{16}$ de ligne, dont le barometre est plus haut ou plus bas par l'expansion ou la contraction de l'air par la chaleur, ainsi par exemple 13 $\frac{1}{2}$ pouces sont à $\frac{y}{16}$ de ligne qu'il faut ajouter ou retrancher du calcul de la hauteur du barometre par cette cause. Lorsque le thermometre, d'après la même théorie, est de 16 lignes plus bas qu'il ne le seroit au point de température, il faut ajouter une ligne à la hauteur du barometre, pag. 367-374.

Cet observateur, en parlant de la construction des barometres, remarque que la figure des réser-

Digitized by Google

voirs & l'inégalité des tubes influent sur leur justesse. Le mercure se tient un peu plus bas dans les tubes étroits; il prend une forme convexe quand le réservoir a la figure d'un cône renversé, & concave quand il a celle d'un cône droit.

Les barometres à tuyau recourbé en forme de syphon, qu'on rejetoit autrefois parce que la variation y est moins sensible, paroissent avoir bien moins d'inconvéniens. Comme le mercure se trouve par-tout renfermé dans un tube de diametre égal, on est plus sûr du calcul; une échelle mobile qui détermine le niveau du mercure sur le bras le plus court d'où on commence à compter les degrés, sert à régler l'observation.

Malgré toutes les précautions qu'on prend, les barometres sont sujets à se déranger, & à varier entr'eux. Souvent la surface du mercure se trouve plus élevée d'un côté que de l'autre, & cette inclinaison va à $\frac{1}{4}$ de ligne.

Il est essentiel que l'œil soit au niveau de la hauteur du mercure en observant; pour s'en assurer, il n'y a qu'à faire attention à l'image de l'échelle réfléchie par le tube, qui doit être horizontale.

L'auteur expose la formule propre à calculer les accroissemens de la dilatation de la colonne d'air par la diminution de la pression dans le sens vertical, indépendamment de la chaleur, en montant de la plaine aux montagnes: elle est fondée sur une progression harmonique qui donne 74

Digitized by Google

pieds $\frac{37}{100}$ pour la colonne d'air au bord de la mer en équilibre avec une ligne de mercure, en ſuppoſant le barometre à 28 pouces; & pour la colonne d'air dans un endroit où le mercure ſe tient à 27 pouces, la colonne d'air correſpondante à une ligne de mercure, ſera 78 pieds $\frac{37}{100}$.

Voici quelques réſultats des calculs de hauteur, faits par le moyen du barometre, dont M. de Luc a rendu compte dans ſon ouvrage.

Hauteur en toiſes au-deſſus de la Méditerranée.

Geneve au bord du Rhône.	188
Morat au bord du lac.	217
Neuchatel au bord du lac.	216
Yverdon au bord du lac.	213
Berne au bord de l'Aar.	258
L'auberge du Faucon dans la partie ſupérieure de la ville.	275
Lauſanne, au Lion d'or.	260
Au haut du Mont-Jura, qui eſt au nord de Lauſanne.	458
Le ſommet du Thevenon ſur le Mont-Jura bailliage de Grandſon.	652

Il nous paroît extraordinaire que l'obſervation de la hauteur du lac de Neuchatel ait donne trois toiſes de plus à Neuchatel qu'à Yverdon; tandis que la Thiele qui ſe jette dans ce lac à Yverdon,

Digitized by Google

le traverse dans sa longueur, & en sort à deux lieues de Neuchatel. Les principes sur lesquels cette formule se fonde étant difficiles à comprendre, nous nous contenterons d'observer qu'on réduit en lignes le nombre de pouces de la hauteur du mercure dans le barometre dans les deux endroits qu'on veut comparer; & la différence des logarithmes de ces deux nombres exprime en milliemes de toises la différence de la hauteur des lieux, soit la hauteur des barometres au bord de la mer, à Gênes 28 pouces ou 336 lignes, & à Geneve 27 pouces ou 324 lignes; on cherchera dans la table des logarithmes, & l'on trouvera la la différence entre 336 & 324 qui sera 157 $\frac{943}{1000}$ ou environ 158 toises. Nous ne rapportons cet exemple que pour nous rendre plus intelligibles. M. de Luc a trouvé la différence de hauteur entre le niveau du Rhône à Geneve & le bord de la mer, de 187 toises. Mais il faut avoir égard à toutes les circonstances de la température de l'air & de l'état du barometre qui entrent dans ses résultats. Ayant passé à la cour de Londres, depuis quelques années, en qualité de lecteur de la reine, il fit en présence du roi quelques essais de l'application de son barometre à la mesure des hauteurs. On vit la plus grande précision justifier sa théorie. Ramsden, célebre artiste de Londres, est parvenu à construire des barometres accompagnés d'échelles si exactes, qu'on y voit la cinquantieme partie d'une

Digitized by Google

ligne, & qu'on apperçoit sensiblement sa variation, en l'élevant seulement du plancher d'une chambre à une table de deux pieds & demi de hauteur. M. Senebier, connu par ses profondes connoissances en physique, possede un pareil barometre.

On voit dans le cabinet de MM. de Luc, parmi un grand nombre de minéraux, des laves du Vésuve, du mont Etna & de l'isle de Lipari, qu'ils ont ramassées eux-mêmes dans leurs voyages. Les pétrifications y sont en grand nombre ; mais on a tant rebatu ces matieres, que nous les passerons sous silence. On trouvera un long détail de ce cabinet dans les Lettres Allemandes du voyageur Andreas, avec les figures de quelques pieces. M. de Luc l'aîné a joué un grand rôle dans les dissensions civiles de l'an 1766 & 1767. Il fut un des principaux chefs des représentans : on le distinguoit des autres par sa sagesse, son sang-froid & sa modération, vrai caractere du philosophe. Son pere fut autrefois un des plus ardens partisans de la démocratie de Geneve. Il écrivoit supérieurement bien : ce qui n'est pas rare dans cette ville, où, comme disoit Voltaire, il n'y a pas un horloger qui n'ait de l'esprit. Quand les différends de sa patrie furent arrangés, M. de Luc le fils acheva son ouvrage sur les mesures d'hauteurs dont je viens de donner une esquisse.

Nous l'avons vu depuis peu d'années, voyageant

Digitized by Google

en Suisse avec une dame Allemande, attachée à la reine d'Angleterre. C'est à la suite de ces courses qu'il a publié ses Lettres physiques & morales sur les montagnes, & sur l'histoire de la terre & de l'homme, imprimées à la Haye & à Neuchatel en 1778. Cet ouvrage a quelquefois le ton d'un roman sentimental, & semble plutôt fait pour peindre la nature que pour l'expliquer; mais il est rare de réussir à la fois dans des genres si opposés. Rendons justice aux Genevois : ils ont beaucoup contribué depuis plus de vingt ans aux progrès de la physique & de l'histoire naturelle. Les sciences sont honorées chez eux; la magistrature n'est point ici un état séparé. On a vu plusieurs syndics qui avoient occupé des chaires de professeurs avant de se vouer aux affaires.



CHAPITRE

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

Colleges. Esprit de l'éducation publique. Société & vie des Genevois. Spectacle à Chatelaine près de Geneve. Fortifications de cette ville. Anecdotes à ce sujet. Troubles civils en 1734, & dans les années suivantes. Révolution de 1782. Retour de Geneve à Rolle, Evian, Thonon, Ripaille. Anecdotes sur la retraite du duc Amédée à Ripaille. Morges. Anecdotes sur cette ville. Château de Vuifflens.

L'ACADÉMIE eſt floriſſante, & l'éducation des colleges s'étend ſur tous les états; les fils des magiſtrats font les études qui doivent un jour les rendre capables de remplir leurs devoirs.

Il y a des républiques en Suiſſe où la magiſtrature eſt plutôt regardée comme un bénéfice attaché au crédit & à la naiſſance, que comme un état qui exige des études préliminaires & un apprentiſſage. A Geneve, la plupart des jeunes gens, après avoir fait leurs humanités & leur droit, entrent au barreau, & plaident quelques cauſes, pour donner des preuves publiques de leurs progrès. Il ſemble que, dans une république, le barreau doit être l'école des jeunes gens appellés à juger un jour leurs concitoyens. C'eſt d'ailleurs la vraie & la ſeule école de l'éloquence.

Toute la jeunesse de Geneve peut être divisée en cinq classes, qui se vouent à différens états. Le premier est celui de la magistrature, le second les services militaires étrangers, le troisieme le commerce, le quatrieme les arts & métiers, le cinquieme, qui fait le plus petit nombre, c'est l'état ecclésiastique. Il n'y a pas de jeune homme à Geneve qu'on n'oblige à faire l'apprentissage d'un de ces états. Aussi il est fort rare de rencontrer dans cette ville quelqu'un de désœuvré. Les heures de récréation sont en petit nombre, & la classe d'hommes la moins commune est celle des oisifs.

Geneve & Zurich sont aujourd'hui les deux villes de Suisse où il y a le plus de gens éclairés, où les sciences & les arts sont cultivés avec le plus de succès, où la jeunesse est la plus occupée, où le gouvernement est le plus attentif à obliger chaque citoyen de rendre ses enfans utiles à la société. Geneve réunit à ces avantages celui des agrémens de la société & de l'éducation polie. Les Genevois sont François de langage, & leur ressemblent par le tour d'esprit. Sans doute le caractere national dépend en grande partie des circonstances politiques d'un peuple, l'attachement pour sa patrie, d'autant plus vif que chaque citoyen se regardoit, avant la derniere révolution, comme faisant partie individuelle de la souveraineté, l'exemple continuel des fruits

Digitized by Google

heureux de l'induſtrie & d'une vie active, la ſévérité des loix qui proſcrivoient les ſpectacles & les amuſemens publics, mais plus que tout cela beaucoup de talens naturels & une ſagacité qui ſemble ordinaire chez les citoyens de Geneve, ont établi dans cette ville l'activité & la proſpérité que tous les étrangers admirent. Le grand luxe des Genevois conſiſte dans leurs maiſons de campagne. Quoiqu'il y ait quelques beaux hôtels en ville, on ne doit pas les enviſager comme des bâtimens uniquement érigés par le faſte. Ces hôtels rapportent des gros loyers au propriétaire qui ſe contente d'un eſpace médiocre, & abandonne le reſte aux locataires. On n'y voit ni portiers, ni livrées nombreuſes; ces palais ſi brillans à l'extérieur ſont habités par des gens économes. Il n'en eſt pas de même des maiſons de campagne; celles-ci ſont uniquement deſtinées au plaiſir du propriétaire. Le tems où les Genevois vivent le plus agréablement, eſt la belle ſaiſon, où chacun ſe retire à la campagne, & vit avec ſes voiſins; il ne reſte plus alors en ville que les gens occupés de leur commerce ou de leurs emplois. Il y a eu des voyageurs qui ont inutilement cherché dans Geneve, pendant cette ſaiſon, des perſonnes qu'ils eſpéroient de voir & qui n'y étoient point. Il faut donc qu'un étranger qui veut jouir de la ſociété, s'arrange alors de façon à vivre à la campagne.

Digitized by Google

Pendant environ quinze ans il y a eu des ſpectacles à Chatelaine, petit village à une demi-lieue de Geneve, ſur terres de France. (*) De cette maniere on étoit venu à bout d'éluder la loi qui proſcrivoit les comédies. Pendant que M. de Beauteville, ambaſſadeur de France, étoit dans cette ville avec les miniſtres des républiques de Zurich & de Berne, pour travailler à arranger les différends entre les conſeils & le peuple, on permit à un entrepreneur de comédie de conſtruire une baraque & un théatre dans le Baſtion. Cet établiſſement ne ſubſiſta pas long-tems : le feu prit à la baraque & la conſuma avec tout le magaſin de l'entrepreneur. On ne douta point qu'il n'eût été mis a deſſein, ſoit par des ennemis du magiſtrat qui avoit admis le ſpectacle dans l'enceinte de la ville, ſoit par des ſcélérats qui ne vouloient que faire du mal.

La ville de Geneve a des fortifications conſidérables : on a vu à l'article de d'Aubigné qu'on y travailloit de ſon tems. Le danger que courut cette ville lors de la fameuſe eſcalade, où elle penſa être ſurpriſe par les troupes du duc de Savoie, fit ſentir la néceſſité de ſe garantir d'un voiſin inquiet : auſſi les ouvrages les plus étendus ſont du côté de la Savoie. La longue paix dont Geneve a joui depuis cette époque, a transformé

(*) Depuis la derniere révolution arrivée en 1782, on a conſtruit une ſalle de ſpectacles dans Geneve même. (*Note des éditeurs.*)

Digitized by Google

une partie de ces fortifications en promenades ſuperbes : celle du Baſtion vers le Plein-Palais, eſt ordonnée d'un excellent goût, & plantée de très-beaux arbres. Elle aboutit à la Porte-Neuve, principal corps-de-garde, & hors de laquelle eſt une plaine charmante, entourée de petites maiſons où l'on voit une foule de monde ſe promener les jours de fête. Il y a peu de coups-d'œil auſſi agréables que celui-là. Les fortifications de Geneve ont coûté de très-grandes ſommes à l'état. (*) Ce fut dans différens tems un

(*) Les fortifications de Geneve nous rappellent une anecdote rapportée dans les notes ſur l'*Hiſtoire de Geneve* de Spon. Un landgrave, Maurice de Heſſe, grand ami de la religion réformée & de la ville de Geneve, y ayant paſſé en juillet 1602 *incognito*, laiſſa ſous le chevet de ſon lit, dans la maiſon où il avoit logé, trois diſtiques latins, avec cette inſcription :

Galliam ingreſſurus Genevæ relicuit perpetuæ memoriæ ergo, anno 1602, jul. 28, Mauritius Haſſiæ Landgravius.

Quant aux diſtiques, qui paroiſſent trop bien faits pour être d'un prince, ils ſemblent plutôt être l'ouvrage d'un régent d'école.

Quiſquis amat vitam ſobriam caſtamque tueri
Perpetua eſto illis caſta Geneva domus.
Quiſquis amat vitam hanc bene vivere, vivere & illam
Illi iterum fuerit pulchra Geneva domus.
Illic invenies, quidquid conducit utrique.
Relligio hic ſana eſt, aura, ager, atque lacus.

Ce même prince fit préſent d'une ſomme de dix mille écus à la ville de Geneve, qui furent employés à la conſ-

Digitized by Google

objet de dispute pour les bourgeois mécontens du gouvernement. Vers l'an 1730, un particulier (*) fit la critique des travaux commencés dès 1660 ; son mémoire excita des murmures sur la dépense excessive de ce plan, & sur les impôts qu'il rendoit indispensables, & que les conseils avoient continués de leur autorité, fondés sur un édit du conseil général de 1570, qui leur en avoit donné le pouvoir sans en fixer le terme. Les esprits s'échaufferent, & les soupçons des bourgeois contre quelques magistrats furent au plus haut point, lorsqu'on découvrit que les canons d'un bastion voisin des quartiers habités par le peuple, avoient été tamponnés & ensablés, & qu'il s'étoit fait des transports secrets d'armes & de munitions. Ces démarches qui tenoient à un plan de défense en cas d'émeute, furent à leurs yeux des indices certains d'une conspiration contre leur liberté : les bourgeois s'attrouperent, prirent les armes, & se firent remetire la garde des portes. Ils obligerent le grand-conseil à déposer six des premiers magistrats.

---

truction d'un des bastions, du côté de la porte de Rive ; il porte le nom de bastion de Hesse, en mémoire de ce bienfaicteur.

(*) Nous parlons de Micheli Ducrest, connu par ses ouvrages & les troubles de sa patrie, où il eut beaucoup de part. Voyez le tome III de cet ouvrage.

Digitized by Google

Tout cela ressemble assez aux émeutes populaires de l'ancienne Rome, & à quelque chose de pire. On appella la médiation des deux cantons de Zurich & de Berne, qui envoyerent leurs députés : mais on ne fit qu'une paix plâtrée ; elle ne dura que trois ans : les troubles recommencerent plus vivement que jamais en 1737. Il y eut des coups de fusils, dont un syndic fut blessé, & quelques personnes tuées. Les seconds troubles finirent par la médiation de M. le comte de Lautrec, ambassadeur du roi Très-Chrétien, & des députés des deux cantons ; & l'on imprima le réglement de médiation & de garantie, par lequel on fixa les droits réciproques des conseils & du peuple.

Ce travail ne fut pas encore assez clair, pour que de nouvelles questions sur le sens des articles ne rappellassent en 1766 de nouvelles disputes, dont on a déjà parlé dans cet ouvrage.

Les fortifications de Geneve n'étoient pas le seul poids sur le peuple ; la garnison coûtoit beaucoup, & causoit de l'ombrage aux citoyens. Le réglement de la médiation de 1738 en fixa le nombre à sept cents vingt hommes. Une république comme celle-ci, dont le gouvernement est mixte, où il y a des particuliers extrêmement opulens, où le citoyen jaloux de la portion qu'il avoit à la souveraineté étoit toujours prêt à s'alarmer des progrès que les

Digitized by Google

conſeils, vouloient faire vers l'ariſtocratie, ne pouvoit pas manquer d'être ſouvent agitée par des diſſenſions inteſtines. Le calme parut ſe ſoutenir pendant quelques années : une claſſe du peuple compoſée des deſcendans d'étrangers, qui ne jouiſſoient que du droit d'habitation, & portent le nom de *natifs*, cauſa des troubles en 1770. Ils eſſayerent d'obtenir plus de droits & de privileges que la conſtitution ne leur en accordoit. Le peuple, ou les citoyens de Geneve, qui dans les troubles précédens avoient paru favorables à leur cauſe, ſe déclarerent alors contr'eux. On courut aux armes, quelques natifs furent tués. On en exila huit, l'un deſquels eſt auteur d'une hiſtoire de Geneve en ſix volumes.

La derniere révolution qu'a ſubi cette république eſt trop intéreſſante, par elle-même & par ſes ſuites, pour que nous puiſſions nous diſpenſer d'en rendre un compte un peu détaillé.

Si la cauſe d'un état libre eſt faite pour intéreſſer à ſon ſort, celle des Genevois méritoit de l'emporter ſur toutes les conſidérations de la politique.

Sans doute, un peuple qui pendant pluſieurs ſiecles avoit lutté contre une maiſon puiſſante pour conſerver ſa liberté, devoit naturellement en être jaloux, dès qu'il s'imaginoit que ſes chefs s'élevoient au-deſſus des conſtitutions qui faiſoient la baſe de la ſûreté publique.

Digitized by Google

Une loi garantie par trois puissans voisins assuroit à la république la connoissance de ses autres loix ; quarante ans d'attente déterminerent une partie des citoyens à en demander l'exécution. A cette réclamation, les esprits se diviserent, & ce fut là une nouvelle cause de leurs troubles.

Le peuple pouvoit exclure, par une loi particuliere, quatre membres du sénat, lorsqu'il croyoit que ce corps dirigeoit les opérations d'une maniere contraire aux droits de la nation : aussi ne manqua-t-il point à cette occasion de faire valoir ce privilege, & il témoigna au sénat ses soupçons sur la violation de ce droit.

Cette marque de mécontentement décida le sénat à écouter les plaintes des mécontens ; & il cherchoit à s'occuper sérieusement du recueil & de la révision des loix. Une commission fut chargée de ce travail ; un ouvrage aussi long & aussi pénible que celui de cette commission, la mit dans la nécessité de demander une prolongation du terme qui lui avoit été assigné ; le sénat accueillit cette demande, qui fut portée au conseil des deux-cent. Alors la majorité des membres de ce conseil, sans blesser les loix qui déterminent les bornes des pouvoirs du grand-conseil, proscrivit & la commission & son ouvrage.

Depuis le moment de cette proscription, qui

Digitized by Google

eut lieu le 3 ſeptembre 1779, le murmure étoit à ſon comble, & chaque parti cherchoit à ſe groſſir, en voulant entraîner dans ſes opinions des citoyens qui juſqu'alors avoient été tranquilles ſpectateurs du malheur qui déchiroit la république.

On comprendra facilement que des partis auſſi oppoſés dans leurs prétentions, puiſque les uns étoient accuſés de vouloir détruire les loix de la patrie, que les autres prétendoient de conſerver, ne pouvoient guere vivre enſemble ſans occaſionner des ſcenes plus ou moins ſérieuſes.

Le ſénat, ainſi que les citoyens qui lui étoient oppoſés, étoient continuellement dans la plus grande méfiance, & chacun craignoit d'être ſurpris par ſon adverſaire : on s'accuſa de part & d'autre de violence, d'attentat : perſonne ne ſe croyoit en ſûreté & chacun augmentoit par-là la crainte & la confuſion. Bientôt cette malheureuſe diviſion gagna juſques dans le ſein des familles ; le pere ne voyoit dans ſon fils qu'un ennemi cruel, prêt à l'égorger à chaque inſtant ; l'épouſe n'enviſageoit ſon mari que comme le deſtructeur de ſa famille.

Telle étoit la ſituation de la république, lorſque le conſeil crut rétablir la tranquillité par un édit qui dût aſſurer le ſort de tous les citoyens. Cet édit eſt trop intéreſſant pour ne pas être inſéré ici, & l'on auroit été tenté de

Digitized by Google

croire que les divisions seroient à jamais bannies de Geneve.

EDIT *du 10 février* 1781. *Extrait des regiſtres du conſeil, des 9 & 10 février* 1781.

« Meſſeigneurs, réfléchiſſant ſur les circonſ-
» tances critiques où ſe trouve la patrie, & deſi-
» rant d'y ramener promptement le calme & la
» tranquillité, ont pris en conſidération des
» propoſitions qui leur ont été faites dans ce
» but, & en conſéquence ils ont approuvé en
» deux tours les articles ſuivans : lequel avis
» ſera porté au magnifique conſeil des deux-
» cent, pour, s'il l'approuve, être porté le
» même jour au ſouverain conſeil général,
» pour ſavoir s'il l'approuve & y donne ſon
» conſentement.

» Dudit jour, au magnifique conſeil des deux-
» cent, lecture faite de l'avis ci-deſſus, & en
» étant opiné en deux tours, il a été approuvé.

CHAPITRE PREMIER. *Du code.*

» La félicité publique ne pouvant être plei-
» nement rétablie & aſſurée que par la con-
» fection du code, & les circonſtances ac-
» tuelles ne paroiſſant cependant pas propres
» à cet ouvrage, il ſera renvoyé de deux an-

Digitized by Google

» nées ; & ce terme expiré, il y sera pro-
» cédé par une commission du conseil des
» deux-cent, nommée suivant l'usage par le
» premier syndic, moins nombreuse, mais dans
» le même esprit que celle qui fut décernée
» en 1777. Cette commission travaillera d'a-
» près les instructions données à la précédente,
» en y joignant le précédent édit. Elle devra
» rapporter son travail sur les édits politiques
» & les affaires criminelles dans le terme de
» deux ans ; & elle ne pourra être dissoute
» qu'après que son ouvrage aura été approuvé
» ou rejeté légalement par l'un des trois con-
» seils. Dans le cas où le terme ci-dessus se
» trouveroit insuffisant, il sera porté au petit
» & grand conseil un avis au conseil général
» pour sa prolongation. Demeurant pour le sur-
» plus au contenu de l'édit du 22 mai 1777,
» & au réglement du 17 du même mois.

Chapitre II. *Des usages.*

» Comme il est essentiel qu'en attendant la
» confection du code, il soit rétabli un mode
» de vivre relatif aux usages qui se sont intro-
» duits successivement dans l'administration, &
» qui n'ont pu encore être convertis en loix,
» il est statué ce qui suit, savoir :

1°. » Tous les us & coutumes qui ne seront

Digitized by Google

» contraires à aucune loi, continueront d'être « obfervés & exécutés.

2°. » Quant aux us & coutumes contraires » aux loix, qui peuvent s'être introduits juf- » qu'à préfent, ils continueront de même à » être obfervés & exécutés, pourvu qu'ils fe » foient introduits notoirement; & que leur » ufage ait été conftamment & fans inter- » ruption.

3°. » Tous autres ufages font & demeureront » abolis, & aucun nouvel ufage contraire aux » loix, ne pourra être introduit & pratiqué fous » quelque prétexte que ce foit.

Chapitre III. *Des natifs, habitans & fujets de la république*

» En confirmant aux natifs, habitans & fujets » de la république, le bénéfice de ce qui eft porté » en leur faveur par les édits de 1738, 1768 » & 1770, il eft ftatué à leur égard comme fuit.

Art. I. » A l'avenir les natifs, les habitans & » les fujets de la république, participeront aux » mêmes droits & privileges que les citoyens & » bourgeois relativement aux exécutions des fen- » tences, emprifonnemens, contraintes par » corps, au droit de géole, au paiement des » lods & de toutes les taxes & impofitions quel- » conques, bien entendu que les fujets en deve-

Digitized by Google

» nant par ce moyen exempt des tailles suppor-
» teront les charges de l'état de la même maniere
» que les citoyens, bourgeois, natifs & ha-
» bitans.

II. » Les natifs en particulier participeront aux
» droits & privileges des citoyens & bourgeois
» pour tout ce qui concerne le droit de commer-
» cer, le droit de partage avec l'acheteur à la
» douane, la vente des vins, l'admission aux
» maîtrises & le paiement des droits y relatifs.

III. 1°. » Il y aura dans chacun des corps mili-
» taires de bourgeoisie quelques officiers élus
» d'entre les natifs, savoir : trois dans chacune
» des seize compagnies bourgeoises, quatre dans
» la compagnie des canonniers, deux dans celle
» des bombardiers & deux dans celle des
» dragons.

2°. » Leur élection sera faite, ainsi que celle
» de tous autres officiers de la bourgeoisie, par le
» petit conseil, sur une nomination en nombre
» double, faite par les officiers du corps mili-
» taire où la vacance aura eu lieu.

3°. » Pour cet effet, la premiere vacance qui
» aura lieu dans chacun des corps susdits, sera
» remplie par un natif, la seconde par un citoyen
» ou bourgeois, la troisieme par un natif, &
» ainsi de suite en alternant jusqu'à ce que le nom-
» bre des places qui doivent être occupées par les
» natifs soit complet.

Digitized by Google

4°. » Lorſqu'un officier natif ſera admis à la » bourgeoiſie, ſon admiſſion ne ſera pas inconti» nent une vacance, dans les places qui doivent » être remplies par des natifs, & il ſera cenſé » occuper l'une deſdites places juſqu'à ce qu'il » ceſſe d'être officier.

IV. » Toute taillabilité, ſoit réelle, ſoit per» ſonnelle, & toute corvée ſeront & demeureront » dès à préſent abolies & ſupprimées, ſur tous » les fiefs quelconques, appartenant à l'état & » ſans aucune finance.

V. » Il ſera loiſible à tout taillable à la tête, » & à tout poſſeſſeur de fonds taillable, ou ſujet » à des corvées relevant de quelques-uns des fiefs » appartenant à des ſeigneurs particuliers ſur le » territoire de la république, de s'en rédimer & » affranchir en payant à leur ſeigneur le prix dudit » affranchiſſement, tel qu'il ſera eſtimé par experts » convenus entre les parties, ou à leur défaut » nommés d'office par le conſeil.

VI. » Les enfans des natifs & des habitans qui » naîtront ſur le territoire de la république, ſeront » réputés habitans, & jouiront de tous les droits » & privileges attachés à cette qualité.

» Ceux qui naîtront hors des terres de la répu» blique, ſeront reçu de droit ſans finance au » nombre des habitans pourvu qu'ils aient reçu » leur éducation dans cette ville, pendant l'eſpace » de douze années entieres, & que leur pere ait » ſupporté les charges de l'état.

Digitized by Google

» Les étrangers qui auront été admis à se
» domicilier & à tenir ménage dans la ville,
» devront être reçus habitans, ainsi que leurs
» enfans déjà nés au bout de huit ans de domicile,
» pour le plus tard, en justifiant de leur bonne
» vie & mœurs, & en payant six cents florins de
» finance; à défaut de quoi le syndic de la garde
» aura l'attention de les faire sortir de la ville. Les
» susdits étrangers domiciliés prêteront, lors de
» leur admission à la qualité de domicilié, le ser-
» ment de fidélité entre les mains du syndic de la
» garde, & ils supporteront toutes les charges de
» l'état, pendant qu'ils conserveront leur domicile
» dans la ville. Les enfans nés dans la ville de
» peres domiciliés, qui seront morts ou auront
» quitté la ville avant d'être parvenus à l'habita-
» tion, seront reçus habitans à leur majorité ou
» mariage, en payant chacun leur portion virile
» de la finance qu'auroit payé leur pere; en tant
» qu'ils s'en seront rendus dignes par leurs mœurs
» & leur conduite.

VII. » Les natifs, petits-fils de natifs, issus
» d'un pere natif, qui auront été reçus maîtres de
» de quelque profession, ou exerceront quelqu'art
» ou vocation utile non érigée en maîtrise, & qui
» ne seront dans aucun des cas pour lesquels on
» peut perdre la qualité de bourgeois, le droit de
» suffrage en conseil général, ou le droit d'éligi-
» bilité aux divers emplois, seront reconnus
bourgeois

Digitized by Google

» bourgeois gratuitement & de droit à leur ma-
» jorité ou mariage, conjointement avec leurs
» enfans de quelqu'âge qu'ils ſoient, ſur les con-
» cluſions du procureur-général, leſquelles ne
» porteront que ſur la réalité des conditions ci-
» deſſus, & ſur leur vie & mœurs.

VIII. 1°. » Quant aux natifs, il en ſera admis
» gratuitement chaque année huit à l'honneur
» de la bonrgeoiſie, avec leurs enfans, dont trois
» au moins ſeront tirés d'entre les natifs reçus
» officiers.

» 2°. Il ſera pareillement admis chaque année
» audit honneur & moyennant une finance de
» mille florins, un habitant avec ſes enfans,
» lequel ſera choiſi par le petit conſeil d'entre
» ceux qui ſont dans la ville en cette qualité de-
» puis plus de quinze ans.

» 3°. Il ſera auſſi admis chaque année audit
» honneur & moyennant la même finance, un
» ſujet de l'état, propriétaire de fonds, avec ſes
» enfans, lequel ſera choiſi par le petit conſeil,
» entre les plus anciens & les plus recommanda-
» bles prr leurs mœurs & leur conduite.

» 4°. La promotion des huit natifs ci-deſſus à
» la bourgeoiſie ſe fera par le petit conſeil ſur une
» nomination en nombre double qui ſera faite
» comme ci-après.

» 5°. Toutes les années chaque membre du
» petit conſeil, capitaine d'une des ſeize compa-

Digitized by Google

» gnies bourgeoises, assemblera tous les citoyens
» & bourgeois ayant droit de suffrage au conseil
» général pour les élections, domiciliés dans le
» quartier d'où la compagnie est tirée, y compris
» les pasteurs & les membres du conseil des deux-
» cent & ces seize compagnies procéderont entre
» elles à la pluralité des suffrages, à la nomina-
» tion des seize natifs, qu'elles estimeront dignes
» d'être admis à la bourgeoisie.

» 6°. Cette nomination sera rapportée en petit
» conseil, qui après avoir eu les conclusions du
» procureur-général sur les personnes nommées,
» procédéra à la fin du mois d'avril de chaque
» annnée à l'élection des huit bourgeois ci-dessus.

IX. » Indépendamment des réceptions de bour-
» geois mentionnés dans les articles précédens,
» le petit conseil admettra incessamment & gra-
» tuitement à l'honneur de la bourgeoisie cent
» natifs, vingt habitans & deux sujets de chacune
» des banlieues & des paroisses dépendantes de la
» république avec leurs enfans, choisis entre ceux
» qui se seront rendus les plus recommandables
» par leurs bonnes mœurs.

X. » Tous ceux qui seront reçus bourgeois
» payeront les droits ordinaires à l'arsenal, à la
» bibliotheque & à la chancellerie.

XI. » Le petit conseil admettra de même à
» l'habitation, moyennant la finance ordinaire,
» tous les étrangers de notre religion, domiciliés

Digitized by Google

» depuis plus d'un an dans cette ville, qui auront
» mérité cette distinction par leur conduite &
» leurs bonnes mœurs; bien entendu qu'il sera
» loisible à ceux d'entr'eux qui le préféreront, de
» rester encore dans l'état de domicilié pendant
» le terme fixé par l'article VII ci-dessus.

XII. » Ceux des natifs auxquels il avoit été
» enjoint par l'édit de 1770 de se retirer de la
» ville ou du territoire, auront la faculté d'y ren-
» trer, & seront réintégrés dans leur état de natif,
» en prêtant entre les mains du petit conseil le
» serment de fidélité à l'état, de soumission aux
» loix, & d'obéissance aux magistrats. »

CHAPITRE IV. *Acte d'oubli.*

» Pour procurer un entier rétablissement de la
» paix & de l'harmonie, tout ce qui peut s'être
» dit, fait, ou écrit de répréhensible relativement
» aux présentes dissentions, sera mis dans un entier
» oubli; voulant que personne & sous aucun pré-
» texte, ne puisse être recherché à l'avenir, pour
» tout ce qui peut s'être dit, fait, ou écrit jus-
» qu'à ce jour, à raison desdites dissentions.
» Dérogeant expressément à ces fins aux jugemens
» rendus à cet égard depuis le 18 janvier dernier.

CHAPITRE V.

» Le petit conseil continuera, tant que les cir-

Digitized by Google

» conſtances préſentes l'exigeront, les meſures
» qui ont été priſes juſqu'à préſent pour la ſûreté
» de la ville.

DE ROCHEMONT.

Dudit jour en conſeil général.

» Lecture faite de l'avis de meſſeigneurs les
» ſyndics, petit & grand-conſeil de ce jour, &
» chaque citoyen ou bourgeois ayant donné ſon
» ſuffrage à l'oreille de l'un des quatre ſecretaires
» *ad actum* nommés pour recueillir les ſuffrages
» ſur l'approbation ou rejection dudit avis, il a
» été approuvé par la pluralité; & cette réſolu-
» tion a été à l'inſtant publiée. »

DE ROCHEMONT.

Malgré cet écrit ſage, qui auroit dû aſſurer le repos des Genevois, il ne ſervit, pour ainſi dire, qu'à augmenter la haine & la méfiance qui n'étoient déjà que trop dangereuſes entre les deux partis.

Cependant ſoit que le ſénat vit quelques imperfections dans cet édit, ſoit qu'il crut ſon autorité bleſſée, il refuſa ſon exécution en ces termes: *qu'il perſévéreroit invariablement dans le refus d'exécuter un édit qu'il a conſtamment envisagé comme nul.*

Dès que cette réponſe fut connue, malgré les

Digitized by Google

ſoins que prirent les commiſſaires des citoyens pour calmer les natifs, les derniers n'écouterent plus que leur déſeſpoir, & ils ſe crurent ſuffiſamment autoriſés de courir aux armes, & de jeter leur patrie dans la plus grande conſternation. Le 9 avril 1782, à huit heures & demie du ſoir, un cris d'alarme ſe fit entendre, & bientôt toute la ville fut armée. (*) Cependant ſi quelque choſe peut faire l'éloge d'un peuple, c'eſt ſans doute de le voir dans l'exaſpération d'un apparent déſeſpoir, tenant à ſa diſpoſition ceux qu'il croyoit ſes ennemis, & n'attenter ni à leur vie ni à leur fortune. C'eſt l'exemple qu'ont donné les Genevois dans cette occaſion.

Nous n'entrerons point dans le détail des excès commmis envers les gardes deſtinées à veiller ſur la ſûreté publique, ni dans ceux exercés contre des citoyens reſpectables & par leur naiſſance & par leur rang : nous dirons ſeulement que quelques membres du ſénat furent retenus aux arrêts, où ils attendoient pendant pluſieurs ſemaines le ſort

---

(*) A deux heures après-midi la commiſſion des citoyens députa deux de ſes membres au ſyndic de la garde pour le prévenir de la fermentation, & le prier de ſeconder les ſoins de la commiſſion pour calmer les eſprits; mais ce magiſtrat ne tint aucun compte de cette démarche, & refuſa d'intervenir dans une criſe auſſi violente. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

que leurs compatriotes vouloient bien leur préparer.

Ce qui n'étoit d'abord qu'un orage qui devoit se dissiper après les premiers désordres, sembloit bientôt devenir la cause commune. On créa des nouveaux conseils; on établit une commission de sûreté; & ce qui donne une singuliere idée de la conduite des Genevois, c'étoit de voir employer fêtes & dimanches pour réparer les fortifications; rien ne fut épargné, & tout le monde s'empressoit de montrer un zele qui n'aboutissoit qu'à rendre leurs divisions plus éclatantes & plus funestes.

En effet, les puissances voisines ayant été requertées de venir au secours d'une république où la force seule sembloit dicter la loi, où des citoyens paisibles gémissoient de voir leur patrie exposée à une perte inévitable, firent marcher des troupes pour rétablir l'ordre & l'harmonie chez une nation qui sembloit ne savoir jouir de son heureuse position. Douze à quinze mille hommes, tant François que Piémontois & Suisses, environnent la ville : on se dispose à un siege meurtrier; on ouvre la tranchée; les batteries de brêches étoient complétement achevées, & les sommations d'ouvrir les portes avoient été faites. C'est dans cette position critique que le peuple commençoit à raisonner, & qu'il vit la foiblesse de ses moyens. Tandis que les uns préparoient tout pour la destruction totale de cette ville inté-

Digitized by Google

reſſante, les autres frémiſſoient de l'idée de voir périr ſous ſes débris tant de créatures innocentes. Une aveugle fureur s'emparoit de leur ame : on ne ſavoit à quel parti ſe ſoumettre ; il étoit également douloureux de recevoir la loi des étrangers, ou de ſe détruire ſoi-même dans l'enceinte de ſes murs.

Cependant comme tout annonçoit la défenſe la plus opiniâtre, les généraux des trois nations, pour épargner le ſang & diminuer autant que poſſible les horreurs d'une ville aſſiégée & peut-être priſe d'aſſaut, firent diſtribuer la ſommation ſuivante :

« Nous, Philippe-François Ferrero, comte » de la Marmora, chevalier de l'ordre Suprême » de l'Annonciade, grand-maître de la maiſon de » S. M. le roi de Sardaigne, ſon miniſtre d'état, » lieutenant-général de ſes armées, & comman- » dant en chef des troupes raſſemblées dans les » provinces de Chablais, de Genevois & de Ca- » rouge, &c.

» Ordonnons à tous ſujets de Sa Majeſté le roi » de Sardaigne, qui ſe trouveront actuellement » dans Geneve, d'en ſortir avant dix heures du » matin ſi faire ſe peut ; & ſi cette ſortie ſe trou- » voit impoſſible par l'oppoſition de ceux qui » occupent la ville, nous défendons auxdits ſujets » du roi de coopérer en rien à la défenſe de la- » dite place, ni à aucune meſure que pourroient » prendre les gens qui l'occupent : déclarant que

Digitized by Google

» tout sujet du roi pris par nous les armes à la
» main contre nos troupes ou celles de nos
» alliés, sera pendu selon la rigueur des ordon-
» nances. »

Les sommations qui avoient été faites de la part de chaque général en chef, d'ouvrir les portes ou de s'attendre à voir commencer les hostilités à chaque instant, jeterent les Genevois dans une indécision alarmante : on délibéra : on n'osoit faire connoître ses craintes : chacun renfermoit dans son cœur les tristes idées sur le danger qui les menaçoit ; enfin, les syndics obtinrent un délai de vingt-quatre heures, qui leur fut annoncé par le général Piémontois de la maniere suivante :

« Nous Philippe-François Ferrero, comte de
» la Marmora, &c. Sur les demandes qui nous
» ont été faites par la ville de Geneve, nous lui
» accordons vingt-quatre heures pour délibérer.

» Nous continuerons nos préparatifs militaires
» pendant ce délai, sans former aucune attaque
» jusqu'à son expiration.

» Si après les vingt-quatre heures la ville
» ouvre ses portes, ce que nous avons promis
» par notre déclaration & notre lettre aux syn-
» dics sera exécuté.

» Dans le cas où les habitans ne se rendroient
» pas à cette derniere marque de clémence,
» nous leur signifions que tout ce qui leur a été

Digitized by Google

» accordé sera sans effet, & qu'ils seront traités
» selon les rigueurs de la guerre.

Fait au quartier-général le 29 juin 1782.

DE LA MARMORA.

Le lendemain 30, les syndics obtinrent un nouveau délai; il étoit conçu en ces termes :

« La ville de Geneve connoît les intentions des
» trois puissances; elles veulent être obéies.

» Je déclare en outre que les témoignages de
» bonté, annoncés par les souverains, dans la
» déclaration faite par les généraux respectifs,
» ainsi que par la lettre qu'ils ont écrite aux syn-
» dics, cesseront d'avoir lieu du moment même
» où le terme du délai de vingt-quatre heures
» sera expiré, & que la ville sera attaquée lundi
» à la pointe du jour, si elle ne se soumet pas.
» Le 30 juin 1782. »

Après cette seconde déclaration, la commission de sûreté ne crut pas devoir prendre sur elle des événemens qui intéressoient la nation entiere; elle demanda qu'il lui fût adjoint une centaine de citoyens pour prendre une derniere résolution. Ce fut dans cette assemblée que l'on pesa les avantages d'une soumission avec les inconvéniens d'une résistance probablement inutile; l'on arrêta de céder aux circonstances & d'annoncer ce dessein aux syndics par une derniere déclaration qui leur fut

Digitized by Google

remise le 2 juillet 1782 à deux heures après minuit. Le peuple ignoroit la résolution que l'assemblée venoit de prendre; mais il fut bientôt instruit par l'ouverture de deux portes de la ville, & par la retraite de ceux qui devoient les défendre. Ce parti, quoique le plus sage, fut envisagé par les plus enthousiastes, comme une trahison de leurs chefs; ils se livrerent à toutes sortes d'excès; ils chargerent de malédictions ceux à qui ils devoient leur salut; ils briserent leurs armes, les jeterent dans le Rhône, & s'abandonnerent à une douleur qu'il est difficile de décrire. Leur désespoir étoit à un tel point, que l'on vit un particulier lancer deux grenades pour allumer le dépôt de la poudre qui se trouvoit dans la cathédrale : un treillis de fer qui s'opposa à leur passage, fut le salut de la ville, qui auroit été totalement renversée par l'explosion de vingt-deux milliers de poudre qui se trouvoient dans cette église.

A la pointe du jour la ville fut déserte; bientôt elle fut remplie de soldats; la crise de ces premiers momens peut mieux se sentir que s'exprimer : chacune des trois armées occupa la portion de la ville qui correspondoit à l'une des trois portes par laquelle elle étoit entrée, & elle exerçoit dans son district toute l'autorité. Le premier soin des généraux, après s'être rendu maîtres de la ville, fut non-seulement de désar-

Digitized by Google

mer les citoyens, mais ils firent encore jeter dans le Rhône toutes les munitions de guerre, toute la poudre & un magasin entier d'artifices.

Ce qui prouve combien le peuple Genevois, au moins en grande partie, ignoroit sa vraie situation politique, c'est de le voir braver en quelque façon les forces qui s'approchoient de ses murs; c'est de voir des hommes éclairés d'ailleurs se confondre avec une populace grossiere & ignorante; c'est de voir sortir de la ville une foule de gens qui ne savoient où se retirer, & rentrer ensuite comme des étourdis & servir de risée à leurs ennemis. Nous exceptons de ce nombre ces personnages respectables, qui après avoir défendu de bonne-foi la cause qui les agitoit, ont préféré de s'établir dans un état monarchique, plutôt que de vivre dans une patrie qui sembloit les méconnoître, & où ils croyoient que les loix n'auroient plus de vigueur & seroient foulées aux pieds selon la volonté de leurs adversaires. C'est sans doute le plus grand sacrifice que des partisans zélés puissent faire en faveur de leur opinion; & tout indifférent que paroissent les citoyens de Geneve, il est impossible que l'on ne regrette trois à quatre cents peres de familles qui se sont expatriés volontairement.

S'il est permis de réfléchir sur les suites que peut entraîner l'expatriation de tant de gens industrieux, qui portent leurs richesses & leurs

Digitized by Google

talens chez l'étranger, on peut avouer que tôt ou tard la mere-patrie doit se ressentir à proportion de sa populace d'un vuide qu'elle ne sauroit remplir, malgré les étrangers qu'elle reçoit dans son sein.

Après avoir rétabli la tranquillité dans Geneve, on donna une interprétation aux loix, que l'on portoit à l'approbation du conseil-général. Il est vrai que l'on éloignoit de cette assemblée tous ceux qui s'étoient trop ouvertement déclarés en faveur de l'ancienne constitution.

Dès que l'on eut promulgué ces nouvelles loix, les plénipotentiaires des trois puissances prononcerent d'autorité l'exil de quinze citoyens, parmi lesquels l'on compte un ancien syndic, un auditeur, un ancien procureur-général, un pasteur & sept membres du grand-conseil; à l'égard desquels les trois souverains prirent l'engagement envers la ville de Geneve, à ne pas les laisser vivre à la proximité de quarante lieues de ses frontieres.

On ne se bornoit point à ces précautions; on ordonnoit aux Genevois sous des peines rigoureuses de déposer leurs armes. On lit dans l'article XXXVII du titre XXIII de l'édit de 1782 cette ordonnance remarquable: « Tous les citoyens, » bourgeois, natifs, habitans, sujets ou domici- » liés, devront déposer leurs armes à feu, de » quelqu'espece qu'elles soient, dans les arsenaux » de la république, & aucun d'eux ne pourra en

Digitized by Google

» avoir dans son domicile sous peine de bannis-
» sement. »

Ensuite pour prévenir toute nouvelle altercation & éloigner tout ce qui pourroit rappeller le souvenir de cette fatale époque, on défendit, par l'article II du titre XII, toute assemblée où l'on pourroit agiter des matieres politiques ; « Les
» cercles, c'est-à-dire, les coteries ou sociétés
» d'hommes qui s'assemblent chaque jour ou pé-
» riodiquement . . . actuellement existans dans la
» ville & sur le territoire de la république, seront
» & demeureront abolis . . . si au mépris de cette
» loi, pareille société actuellement existante, ou
» toute autre formée sur le même modele se per-
» pétuoit ou se reproduisoit, elle sera regardée
» comme un attroupement, punissable selon la
» rigueur des loix. »

Cependant, malgré toutes les précautions pour prévenir des dissentions & rétablir une tranquillité parfaite dans la république, l'on ne put calmer sur-le-champ les citoyens alarmés. L'on fit jurer tous les Genevois l'observation de la nouvelle constitution, sous peine d'être *déchus de tous leurs privileges & de ne conserver que la qualité de simples domiciliés*. La garde de la ville fut portée jusqu'à douze cents hommes ; on établit quelques nouveaux impôts pour la soudoyer & pour découvrir le vuide qui se trouvoit dans le fisc public ; & afin de remplacer les familles qui

Digitized by Google

étoient forties de Geneve, on reçut les étrangers fous le nom de *domiciliés ;* cette nouvelle classe d'hommes est obligée de se présenter tous les trois mois, pour faire renouveller la permission d'habiter en ville. Quoiqu'on dise de ce dernier réglement, il ne peut qu'être avantageux à l'état ; il donne une parfaite connoissance des sujets, de leurs mœurs & de leur capacité : étant à la proximité de recevoir diverses nations, il est essentiel que le gouvernement ait un œil vigilant sur ces nouveaux individus. Sans doute, il seroit à desirer que le tems & une probité reconnue leurs donnassent le droit de regarder la république comme leur patrie & qu'on ne les envisageât plus comme une horde vagabonde, que l'on peut expulser à volonté ; que les Genevois imitent la générosité des nations qui ont accueillies leurs compatriotes, & que cette morgue républicaine, si funeste à bien des états libres, ne leur soit plus en partage.

A peine la tranquillité fut-elle rétablie, que Geneve prit une nouvelle forme : on éleva un théatre, que la haine populaire n'avoit pu tolérer jusques-là : on fixa une troupe de comédiens qui auroient été exposés à la fureur de la populace, s'ils avoient eu l'envie d'amuser les oisifs & les curieux dans la ville, comme ils le faisoient à deux pas de ses portes : des cafés publiques remplacerent les cercles : les conversations changerent

Digitized by Google

avec la nouvelle conſtitution : bientôt on apprit à connoître que pour être heueux & libre, il n'étoit pas néceſſaire que l'artiſan s'occupât du ſoin du gouvernement ; que ſa liberté ne conſiſtoit pas dans une critique continuelle de ſes chefs, dans des ſociétés où l'on ne cherchoit qu'à s'animer réciproquement ; qu'à perpétuer & à étendre la haine contre ſes concitoyens. Il eſt vrai qu'un gouvernement républicain ne devroit jamais perdre de vue cette égalité qui doit régner entre le chef & le ſujet, qui fait la baſe de la ſûreté de l'un & de l'autre ; & ſi le premier s'écarte de cette regle fondamentale d'un état libre, s'il abuſe du pouvoir que ſes compatriotes lui décernent, il ſe rend digne de leur mépris & de leur haine.

Malheureuſement ces exemples ne ſont que trop fréquens ; la paſſion de dominer ſur ſes ſemblables, inſpire à l'homme ambitieux tous les moyens poſſibles pour parvenir à ſon but : rien n'eſt ſacré de tout ce qui s'oppoſe à ſes vues criminelles ; & loin de ſonger que les fers qu'il prépare à ſes compatriotes enchaîneront tôt ou tard ſes deſcendans, ſes amis & peut-être lui-même, il ne s'occupe que de raffermir une autorité uſurpée, qui tend à tenir une nation ſous un joug deſpotique & barbare.

C'eſt dans de pareilles circonſtances que le peuple a le droit d'exiger de ſes ſupérieurs une conduite qui ſoit fondée ſur ſes loix ; mais tandis

Digitized by Google

qu'ils ne cherchent qu'à déraciner des abus, souvent plus respectés que les loix mêmes, alors c'est un attentat fait au tribunal, que de lui disputer une autorité qui est sans bornes quand elle tourne à l'avantage de l'état.

Cependant ce qui rendoit la difficulté des Genevois obscure & ce qui donnoit un certain poids à la partie opposée au magistrat, c'étoit sa propre division : on vit avec surprise plusieurs de ses membres à la tête du peuple, prêt à sacrifier leur rang & leur fortune. Ils n'étoient pas les seuls qui donnerent cet exemple fraternel; les ministres du saint-évangile, quoiqu'appellés par état à prêcher la paix & la concorde, ne purent se garantir contre l'esprit de parti.

Enfin, par tout ce que nous avons rapporté de cette révolution, on est tenté de croire que personne ne cherchoit à s'occuper du fond de la dissension; qu'en même tems que le peuple accusoit ses magistrats d'une usurpation d'autorité, il ne vouloit que se montrer & rappeller à ses chefs que c'est de lui qu'ils tiennent leur pouvoir : que si les magistrats, au moins la plus grande partie, ne voyoient dans ces remontrances qu'une humiliation, qu'une atteinte portée à l'exercice des loix dont ils étoient les dépositaires, ils ne respectoient pas moins ceux qui oserent leur parler avec la franchise qui doit caractériser des républicains. On ne peut donc raisonnablement attribuer les troubles

Digitized by Google

qui agiterent si souvent cette république, qu'à cette fatale coterie où les esprits s'aigrirent de part & d'autre, & où chacun prit des mesures, quelquefois violentes, pour l'emporter sur ses concitoyens. Que le peuple soit libre : que ses magistrats ne connoissent d'autorité que celle qui leur est confiée & fondée sur les loix, c'est-là la base d'une tranquillité durable, qui ne sera jamais parfaite tant que l'ignorant s'arroge la connoissance des loix. Si des hommes éclairés ont partagé cette division, renfermons notre sentiment, & persuadons-nous que la perte de la liberté dont se plaignent les Genevois, n'est que la perte d'une faculté de pouvoir porter le trouble & la confusion dans la république.

Après avoir rendu compte d'une révolution qui a donné un nouvel aspect politique à cette ville intéressante, retournons à la description de ses beautés naturelles, & sur-tout à celle de son lac & du Rhône qui lui procurent des avantages sensibles. Des machines hydrauliques fournissent de l'eau dans tous les quartiers : une multitude de roues font mouvoir des moulins, & servent pour plusieurs fabriques. La pêche du lac & du Rhône est abondante. Ce qu'on va lire est copié mot à mot d'un fragment de M. Fatio de Duillier, citoyen de Geneve, & frere de ce Fatio de Duillier, grand géometre, connu en Angleterre où il vivoit à la fin du siecle passé. Ce fragment se trouve à la suite de l'Histoire de Geneve de

Digitized by Google

Spon ; nous n'en avons retranché que les détails qui nous ont paru peu intéressans.

» La figure du lac approche un peu de celle d'un croissant dont les deux cornes seroient émoussées, & une auroit une grande échancrure par-dedans. Les cartes des environs de Geneve, & celles de Suisse & de Savoie, représentent le lac Léman d'une maniere qui differe beaucoup de sa véritable figure. Ce lac s'étend bien plus contre le nord, & moins du côté d'orient, que les cartes ne le marquent. La distance de Morges jusqu'à Yverdon, n'est que de six lieues, & n'excede pas celle qui se trouve dès Yverdon jusqu'à Neuchatel. Cependant les géographes font la premiere de ces distances beaucoup plus grande que la seconde.

» Le lac Léman est situé entre les 24 degrés 10 minutes, & 25 degrés de longitude, à compter depuis l'Isle-de-Fer, & entre les 46 degrés 12 minutes, & 46 degrés 31 minutes de latitude septentrionale.

» La longueur du lac depuis Geneve jusqu'à Villeneuve, en passant par le Pays-de-Vaud, est de quinze lieues marines, dont il y en a vingt au degré, & ces quinze lieues font dix-huit lieues communes de France & trois quarts ; mais cette distance prise en ligne droite par-dessus le Chablais, n'excede pas douze lieues marines.

» La plus grande largeur du lac, à la prendre dès

Digitized by Google

Rolle jusqu'au voisinage de Thonon, est de sept mille deux cents toises, ou plutôt, à cause du biais qui se trouve entre ces deux lieux, la plus grande largeur du lac, dès une baie entre Morges & Preverenges jusqu'à une baie proche d'Ension, entre la riviere de Drance & Evian, est d'environ sept mille toises de France, de six pieds de roi, ou du châtelet de Paris, chacune; & ces sept mille toises font plus de trois lieues communes du même royaume. Quelques personnes distinguent deux lacs dans celui de Geneve, le grand lac & le petit lac : le premier s'étend depuis Villeneuve jusqu'à une ligne tirée dès le cap de Promontou, jusqu'à Nerni; & le second, dès cette ligne jusqu'à Geneve.

« La profondeur du grand lac est très-considérable, & particuliérement du côté de la Savoie. Mais les barquiers & les pêcheurs que j'ai consultés, ne s'accordant point entr'eux sur ce sujet, je n'ai pu en recueillir autre chose sinon que la plus grande profondeur proche de Melleria, est pour le moins de deux cents brasses : quelques-uns la font monter à plus de quatre cents; & suivant le rapport de plusieurs, le petit lac n'a nulle part, depuis la hauteur de Nion jusqu'à Geneve, passé quarante brasses de profondeur; mais on ne peut pas s'assurer sur ce qu'ils en disent.

» Le Rhône qui prend sa source au Mont-Forca dans le canton d'Ury, après avoir parcouru

tout le pays de Vallais, se jette dans le lac proche du Bouveret. Les eaux du Rhône dans cet endroit sont grisâtres & fort chargées de sables, au lieu que les eaux du lac tirent sur le bleu, & sont fort transparentes. Le Rhône s'avance d'abord avec beaucoup de rapidité dans le lac, & après y avoir perdu presque toute sa vîtesse, on voit, à environ deux cents pas du rivage, ses eaux entraînées par leur pesanteur, se plonger & couler encore au-dessous de celles du lac, où elles posent leur sable. Les eaux du Rhône, vues dans un tems calme au travers de celles du lac, ressemblent dans ce lieu-là à des nuages épais à côté du ciel serein que l'on verroit par réflexion dans un miroir. Les sables que le Rhône charie étant agités par les vagues, sont repoussés contre le rivage lorsqu'il souffle des vents d'occident compris entre le sud & le nord, & ce rivage en reçoit chaque année un accroissement considérable. Dans l'année 1776, un personnage digne de foi, qui chassoit souvent proche de cette embouchure du Rhône, m'assura que les sables avoient beaucoup augmenté le rivage, & avoient formé dans le lac entre l'embouchure du Rhône & Villeneuve, dans l'espace de cinquante ans, une bordure de terre longue de passé demi-lieue & large de plus de quarante pas. D'ailleurs, on me montra un village nommé *Prevallay* ou *Provallay*, & en latin *Portus Valesiæ*, qui se trouve présentement éloigné d'une demi-

Digitized by Google

lieue du lac, quoiqu'il fût autrefois situé sur son bord, parce que le Rhône & les vents ont formé dans cet intervalle une plaine sablonneuse.

» Les eaux qui coulent dans le lac s'y étant purifiées, en sortent fort claires à Geneve, où elles sont souvent transparentes jusqu'à douze pieds de profondeur; mais elles sont bientôt troublées par la riviere d'Arve, qui passe à environ mille pas communs au-dessous de la ville, & se jette dans le Rhône à peu près à la même distance. Divers auteurs anciens & modernes ont écrit, suivant le sentiment d'Ammien Marcellin, que les eaux du Rhône traversent celles du lac sans se mêler : ce qui d'un côté ne s'accorde point du tout avec ce qu'on a remarqué ci-dessus, & d'un autre est tellement opposé aux regles de la pesanteur & de l'équilibre des liqueurs, que la chose est absolument impossible : car il faudroit pour cela, que les eaux du lac fussent de niveau, & que les eaux du Rhône eussent une pente très-considérable, pour pouvoir couler & se frayer un passage à travers les premieres, dans une distance de passé trente-six mille toises. Quand donc on supposeroit que le Rhône n'auroit qu'un pied de pente sur mille toises de France de chemin, ainsi que la Seine aux environs de Paris, le Rhône devroit être élevé proche du Bouveret de trente-six pieds pour le moins par-dessus la surface du lac; & si cela étoit, comment ce fleuve pren-

Digitized by Google

droit-il la route de Geneve, en ſuivant une courbure fort grande, plutôt que de s'épancher de toutes parts dans le lac? & que deviendroient d'ailleurs les autres rivieres qui portent leurs eaux dans ce vaſte baſſin ?

Les vents qui ſe font remarquer aux environs du lac de Geneve, peuvent ſe réduire à ces huit que les barquiers nomment la *biſe*, ou la *biſe noire*, qui vient du nord; le *ſechard*, qui eſt le nord-eſt; le *molan*, qui eſt le vent d'eſt; la *vaudaire* ou le *bornan*, qui eſt le ſud-eſt; le *vent*, c'eſt ainſi qu'ils nomment ſimplement le vent du ſud; le vent *de la cluſe*, qui eſt le ſud-oueſt; *le bourguignon* ou le vent de Bourgogne, qui eſt le vent d'oueſt; & le *joran*, qui vient du nord-oueſt.

» De tous les vents qui ont été nommés ci-deſſus, le vent & la biſe ou ſéchard, que l'on confond communément avec le vent du nord, ſont ceux qui regnent le plus ſouvent. Le dernier eſt ordinairement précédé d'une colonne de nuée, de peu d'épaiſſeur, qui ſe formé dès le matin le long des montagnes du Chablais, entre la Tour-Ronde & Saint-Surgues, & qui n'eſt élevée qu'à moitié hauteur des montagnes.

» Quelquefois des vents du midi fort chauds & ſans pluie ſoufflent avant les moiſſons; lorſqu'ils durent quelque tems, ils font nouer les épis du froment, ou brûlent & noirciſſent une partie

Digitized by Google

du grain qui y eſt renfermé, & diminuent la récolte. Souvent au tems des vendanges, & même dès le mois de ſeptembre, le lac ſe couvre le matin d'un brouillard, auſſi bien que les environs, ſur-tout depuis Copet juſqu'à Geneve, & ces brouillards s'élevent vers midi, ou bientôt après. Lorſque la ſaiſon eſt plus avancée, les brouillards ſe tiennent quelquefois aſſez élevés au-deſſus de la ſurface du lac, pour laiſſer le bas des montagnes découvert, & ils reſtent dans cet état durant pluſieurs ſemaines. D'autrefois les brouillards ont au-delà de deux cents toiſes d'épaiſſeur, à la prendre dès le niveau du lac, & l'on a alors ſur les montagnes & dans les villages les plus élevés un très-beau ſoleil, avec le ciel fort ſerein. Les pays inférieurs paroiſſent comme inondés, & préſentent à l'eſprit une idée aſſez naturelle du déluge univerſel, lorſque les montagnes & les côteaux ſembloient s'être hauſſés avant que les eaux ſe fuſſent à moitié retirées de deſſus la terre.

» La ville de Vevay eſt preſque toujours exempte de brouillards, pendant qu'ils couvrent le lac & les campagnes qui l'environnent. L'air eſt ſi pur dans les environs de ce lac, que l'on y découvre plus diſtinctement une ville oppoſée au ſoleil à douze ou à quatorze lieues de diſtance, que l'on ne verroit proche de la mer une ville qui ne ſeroit éloignée que de

Digitized by Google

trois ou quatre lieues. Les sommets des montagnes les plus réculées forment des traits très-distincts d'avec le ciel, même dans des tems chargés de vapeurs ; mais après une grande pluie on voit les objets éloignés avec une clarté surprenante. C'est par cette raison & à cause de la hauteur des montagnes qui environnent le lac, qu'il paroît d'une étendue moins grande qu'il n'est en effet. Un architecte François a fait construire depuis quelques années vers le haut de l'isle, dans le bras de la riviere qui la sépare de la partie de la ville la plus considérable, une machine fort simple, pour élever l'eau de ce fleuve & la distribuer dans diverses fontaines ; elle hausse l'eau près de l'hôtel-de-ville de plus de cent pieds de roi au-dessus de la surface du Rhône. »

La sortie du fleuve à cette extrêmité du lac doit se prendre naturellement un peu au-dessus de Geneve, dès la pointe des Pâquis jusqu'à la pointe des Eaux-Vives, puisqu'au-delà de ces deux pointes les terres s'ouvrent & le lac s'élargit de plus en plus, tant du côté du bailliage de Gex, que du côté de la Savoie.

A un quart de lieue de Geneve, il y a un banc couvert d'eau en tout tems, qui traverse le lac dans toute sa largeur, & qui s'etend jusqu'à la sortie du Rhône. Son bord supérieur est situé entre le cap de Sécheron & le dessous de

Digitized by Google

Cologny. Ce banc, que l'on peut avec raiſon nommer le *grand banc*, eſt en partie composé d'une terre-glaiſe fort molle, recouverte en quelques endroits d'un peu de ſable. Le bord du même banc le plus avancé dans le lac ſe nomme le *travers*. On découvre ſur ce banc quelques petits rochers ou groſſes pierres, l'une deſquelles eſt nommée la *pierre à Niton*, que l'on dit avoir été autrefois conſacrée à Neptune. Au haut de cette pierre ſe voit un trou quarré, un peu profond, dans lequel, ſuivant le ſentiment de Spon, on allumoit du feu pour y faire fumer de l'ençens à l'honneur de ce dieu; mais çe trou n'a point de rapport avec un autel. Il eſt bien plus vraiſemblable qu'avant la réformation il y avoit une croix de bois arborée ſur cette pierre & plantée dans ce trou. Au reſte, bien que le froid ſoit quelquefois très-vif à Geneve en hiver, le lac ne ſe gele jamais plus avant qu'au-deſſus du grand banc; & ailleurs, ſeulement juſqu'à quelques pas du rivage, même dans les hivers les plus rudes, comme celui de 1709. Le Rhône eſt plus ſujet à la gelée; mais il y a ſouvent des hivers pendant leſquels on ne voit point de glace, ni dans ce fleuve, ni dans le lac. Les vapeurs qui en ſortent lorſque l'air eſt froid, forment un brouillard à peu près ſemblable à ceux d'automme.

L'eau qui couvre le grand banc n'a pas beau-

Digitized by Google

coup de profondeur en hiver ; mais au printems & en été l'eau du lac croît confidérablement, & paffe avec une grande rapidité fous les ponts du Rhône. Le plus fenfible accroiffement des eaux fe fait ordinairement au mois de mai & au mois de juin, quoique les eaux commencent à s'élever avant ce tems-là, & qu'elles continuent de croître par reprifes jufques vers le milieu du mois d'août, après quoi elles diminuent peu à peu jufqu'à la fin de l'automne. En 1705, le lac ne fut que médiocrement grand durant l'été, néanmoins les eaux s'éleverent proche du travers, & vers la premiere entrée du pont de Geneve, depuis le 18 de mars jufqu'au 17 d'août, de cinq pieds & un pouce par-deffus la hauteur qu'elles avoient dans ces lieux-là l'hiver précédent ; & elles ne s'éleverent pendant le même tems, que de quatre pieds à trente-cinq pas au-deffous du grand pont. Ainfi dans l'efpace d'environ deux cents foixante & quinze toifes de France, le Rhône ajouta treize pouces à la pente qu'il avoit cinq mois auparavant dans le même intervalle. Ce fleuve a fort peu de pente à Geneve, lorfque fes eaux font baffes. Selon le calcul le plus exact, il s'écoule du lac en été du moins huit fois, & certaines années plus de dix fois autant d'eau qu'en hiver.

Cette grande abondance d'eau en été ne peut provenir que de la fonte des neiges fur les hautes

Digitized by Google

montagnes, & particuliérement ſur les pentes des Alpes ſituées dans le pays de Vallais & dans le Chablais. Ces neiges fondues enflent beaucoup les rivieres de ce pays-là, qui ſe jettent dans le lac. D'ailleurs, il peut y avoir des canaux ſouterreins qui conduiſent encore dans le lac une partie des eaux que produiſent les neiges fondues. Mais le peu d'herbe qui croît en été ſur le grand banc & en divers autres lieux, ne contribue que de peu de choſe à l'augmentation des eaux, puiſque cette herbe n'embaraſſe preſque point ce banc, & qu'elle ne paroît ailleurs que le long de quelques rivages. Cette élévation & cet abaiſſement des eaux, qui ſe font réguliérement chaque année dans toute l'étendue du lac, eſt un véritable flux & reflux, mais extrêmement lent, & qui ſe regle uniquement ſur le mouvement du ſoleil, ſans que la lune y ait aucune part. Comme les vents méridionaux entre le ſud & l'oueſt ſoufflent ſouvent avec beaucoup d'inégalité & par repriſes, il arrive quelquefois, lorſqu'ils ſont violens, que venant à frapper un peu obliquement, ou du haut en-bas, ſur le grand banc, ils empêchent une partie des eaux de s'écouler. Cette partie d'eau ainſi retenue, ſe hauſſe peu à peu au-deſſus du travers, tandis que l'eau qui couvre le travers ſe baiſſe de plus en plus. Enſuite, le vent diminuant ou l'eau ſurmontant par ſa peſanteur l'effort du vent, &

Digitized by Google

coulant avec plus de liberté & en plus grande abondance, il en résulte une élévation subite de dix pouces, & quelquefois d'un pied au-dessus du niveau ordinaire. Ces variations qui onr lieu souvent dans l'espace de quelques heures, sont encore une espece de flux & reflux, qu'on nomme à Geneve des *seiches*. Ils sont très-apparens dans quelques fossés de la ville, & particuliérement dans ceux du côté de Plein-Palais (*)

(*) M. de Saussure a donné au commencement de son Voyage dans les Alpes, publié en 1779, une description du lac de Geneve, & de ce phénomene qu'on appelle les *seiches* du lac. On y verra les différentes hypotheses des savans sur ce flux & reflux. M. de Saussure penche en faveur de celle de M. Bertrand, professeur de mathématiques à Geneve, qui suppose que des nuées électriques attirent & soulevent les eaux du lac, & que ces eaux en retombant ensuite, produisent des ondulations dont l'effet est comme celui des marées, d'autant plus sensible que les bords sont plus resserrés. M. de Saussure observe que les autres opinions qui attribuent ce flux & reflux, soit aux eaux de l'Arve enflée subitement par les eaux de neige fondue, & faisant refluer le Rhône, soit aux vents du sud qui compriment les eaux sur le banc de sable qui borne le lac près de la sortie du Rhône, ne sauroient s'accorder avec ces seiches qui ne sont précédées ni de coups de vents, ni de crûes subites de l'Arve.

Nous ajouterons à ce qu'on vient de lire, les conjectures d'un Genevois, homme instruit dans la physique & les mathématiques, qui écrivoit ceci en 1779.

« Notre lac a environ trente-cinq ruisseaux qui lui fournissent des eaux. Ces ruisseaux sont presqu'à sec pendant

Digitized by Google

On a vu quelquefois dans cette ville des feiches très-remarquables. Il s'en fit trois ou

---

» l'été, & deviennent très-confidérables en hiver. C'eſt
» juſtement l'oppoſé du Rhône. D'après mes obſervations, il entre beaucoup plus d'eau dans le lac en hiver qu'en été; & comme les eaux dans cette derniere faiſon s'élevent de cinq pieds & demi, & que cette eau excédante occupe tous les bas-fonds qui l'environnent, sa ſuperficie en augmente d'un ſix-centieme. Le réſultat du calcul de l'évaporation dans cette ſaiſon, donne une quantité ſupérieure à celle de l'eau qui entre dans le lac pendant l'été. Quelle eſt donc la cauſe qui pendant ce tems fait augmenter ſa ſurface? Je ne peux la trouver que dans des eaux ſouterreines, qui ont leur origine dans les lacs ſitués ſur les hautes Alpes. Ces lacs ſont commandés par des cimes de montagnes couvertes de neige & de glace, que le ſoleil fait fondre en été. Lorſque cela arrive, les neiges & les glaçons entraînés bouchent quelque tems ces conduits ſouterreins, & alors on apperçoit la baiſſe ſubite du lac de Geneve pendant les ſeiches; mais le volume d'eau fondant enſuite cette digue de glaces & de neiges, alors on remarque le reflux des feiches; ce qui revient au phénomene de toutes les fontaines intermittentes, J'ai long-tems cherché les embouchures de ces rivieres ſouterreines que j'ai cru trouver dans les environs de Meillerie; mais cette opinion étoit enſuite détruite par le peu de ſenſibilité des ſeiches dans ce diſtrict. Je trouvai enfin la ſolution du phénomene près de Geneve en me baignant. J'obſervois des variations conſidérables dans la chaleur de l'eau; quelquefois je me ſentois ſoulevé & je remarquois des globules qui s'élevoient ſur la ſuperficie; une autre remarque, c'eſt que ſouvent dans ces environs il y a des gens noyés en s'enfonçant ſubitement dans des trous au fond du lac, dont on a bien de la peine à retirer les corps. Ayant

Digitized by Google

quatre le 16 feptembre 1600 avant midi, d'environ cinq pieds de hauteur ; de forte que les bateaux qui étoient dans le port, y refterent autant de fois à fec : mais l'eau revenoit & s'élevoit chaque fois avec beaucoup de promptitude. A ces deux efpeces de flux & reflux, on en pourroit ajouter d'une troifieme forte, mais qui arrive très-rarement, & qui eft caufé par quelque débordement extraordinaire de la riviere d'Arve. Il ne s'en fait jamais que quand les eaux du lac font baffes. Le lit du Rhône un peu audeffous du lieu où il reçoit l'Arve, fe trouve refferré entre deux côteaux efcarpés, qui ne permettent pas à ce fleuve de s'écarter de fon ri-

---

» effayé de boucher un de ces trous avec des pierres, » tous les matériaux que j'y faifois jeter s'y perdoient, » fans doute en s'enfonçant profondément par leur pefan- » teur. Un grand banc qui traverfe le lac au-deffous de » Cologny, & qu'on nomme la *traverfe*, fert de digue » naturelle, & empêche les eaux de fe perdre dans ces » gouffres. Dans le même diftrict, entre Geneve & Co- » logny, on voit de tous côtés fortir du fond du lac des » fources imperceptibles en hiver & fortes en été, qui » ont fait donner à cette partie le nom d'*Eaux-Vives*. » J'ai fouvent effayé de tarir mes puits dans les plus fortes » fécherefles, l'eau a toujours furmonté l'effort des ma- » chines hydrauliques. »

L'auteur ajoute à ces obfervations un détail curieux fur les ouvrages faits à Geneve pour tenir les eaux du Rhône à la hauteur néceffaire aux moulins de cette ville, ainfi qu'à fa fûreté.

Digitized by Google

vage. L'Arve étant extraordinairement débordée & ne pouvant s'écouler entiérement par le lit du Rhône en ſuivant ſa route naturelle, il arrive quelquefois qu'une partie de ſes eaux repouſſe celles du Rhône dans le lac, où cette partie s'introduit auſſi elle-même.

C'eſt ce qui arriva à Geneve le mardi 10 de février 1711. Le dimanche auparavant, la neige dont la campagne étoit couverte, avoit commencé à ſe fondre par un gros vent mêlé de pluie. Le lundi matin, il s'étoit fondu environ demi-pied de la neige qui étoit ſur les toits expoſés au vent du midi, & il plut tout le jour. Pendant ce tems la riviere d'Arve, déjà un peu groſſie, s'enfloit de plus en plus, & s'étendoit par-deſſus ſes rivages. Le lendemain 11 février, ſur les huit heures du matin, elle s'étoit enflée de maniere que ne pouvant s'écouler en deſcendant, une partie de cette riviere, après avoir fait remonter le Rhône, couloit doucement du côté du lac, proche de la machine des fontaines. Peu de tems après, une plus grande partie de l'Arve remontoit du même côté avec plus de vîteſſe. Et ſur les quatre heures du ſoir, cette eau faiſoit tourner fort vîte & à contre-ſens l'une des roues de la machine, tandis qu'il ſe faiſoit une petite caſcade par-deſſus un aileron de l'autre roue qui étoit arrêtée. Ce jour-là, quelques bateliers ramaſſerent beaucoup de bois que l'Arve charioit

Digitized by Google

& pouſſoit aux bords du Rhône, en remontant ce fleuve, pendant que les pêcheurs prirent vis-à-vis de la ville quantité de truites qui ſortoient de leurs retraites pour éviter l'eau trouble & limonneuſe que l'Arve entraînoit dans le lac. On voyoit quelques bateaux remonter à la voile le cours ordinaire du Rhône, & d'autres qui venoient vers la ville, depuis le lac, avoir autant ou plus de peine pour en approcher qu'il n'en faut en été pour aller au-delà de Sécheron par une biſe médiocre. Entre quatre & cinq heures du ſoir, une eau fort trouble s'étendoit ſur tout le grand banc, & même un peu au-delà, & il s'éleva en même tems une aſſez forte biſe, accompagnée de neige. La foule des ſpectateurs que ce phénomene avoit attirés au pont de l'Arve, voyoit avec effroi cette riviere deſcendre avec une très-grande rapidité, entraînant pluſieurs gros arbres qu'elle avoit déracinés. Cette eau faiſoit des bouillonnemens affreux auprès des piles du pont; & ces piles recevant auſſi de tems en tems le choc de quelques arbres, ſembloient menacer de ruine tout le pont. Le jour ſuivant, 12 février, l'eau de l'Arve qui avoit continué pendant la nuit de s'élever & de couler dans le lac, paroiſſoit après huit heures du matin en équilibre & ſans mouvement près de la machine des fontaines. Peu après l'eau commença à reprendre lentement ſon cours naturel en deſcendant le Rhône; mais elle étoit tout-à-fait trouble. La biſe

avoit

Digitized by Google

avoit duré toute la nuit & jusqu'à midi avec de la neige; mais l'une & l'autre cesserent peu à peu. Le lac paroissoit troublé dans toute sa largeur jusqu'à Gentou & à Bellerive, c'est-à-dire, à une lieue de Geneve, quoique l'eau ne se fût pas haussée que d'environ un pied proche de la machine des fontaines. »

Les morceaux de rocher qui sont épars çà & là sur les terres des environs du lac, & qui dans certains lieux sont en si grande quantité qu'on croiroit qu'ils y ont été transportés, ont fixé souvent l'attention des observateurs : il est facile de connoître d'où ces pierres peuvent venir, si l'on remarque, 1°. que le terroir dans la plus grande partie des bords du lac est aride & sablonneux, & renferme quantité de cailloux; 2°. qu'au-delà de Lutry & de la Tour-Ronde, il y a en plusieurs endroits des rochers escarpés, situés au bord du lac, ou au-dessus du terrein fort en pente jusqu'à son rivage; 3°. que les rivieres qui entrent dans le lac y entraînent beaucoup de sable, de terre & de cailloux; 4°. que le lac étant enflé pendant l'été, ses vagues détachent & emportent toujours quelques parties du terrein qui le borde, & laissent à sec ces grosses pierres que les flots ne peuvent déplacer. Au contraire, les rivieres qui se rendent dans le lac, amassent des terres, forment des promontoires unis, sur lesquels on ne voit point de ces masses de rochers.

Digitized by Google

Il arrive auſſi de tems à autre, qu'il ſe détache des pieces de quelques rochers ſitués près du lac; leſquelles venant à s'arrêter ſur le rivage, ou peu avant dans les eaux, y cauſent cette quantité de petits rochers ou de groſſes pierres qui s'y rencontrent. Le rivage entre Cuilly & Vevay en fournit un exemple : on y voit au-deſſus de ce rivage, des pieces détachées d'un rocher, qui ſe ſont arrêtées dans un ravin & dans des vignes entre la montagne & le lac.

L'auteur des remarques qu'on vient de lire étoit géometre & membre de la ſociété royale de Londres, ainſi que ſon frere. Il avoit travaillé à une carte du lac de Geneve & de ſes environs; & c'eſt d'après ſon travail que le nommé Chopy a fait graver la ſienne, qui, quoique fautive en quelques endroits, a cependant du mérite.

Les tempêtes & les vents qui regnent ſur ce lac dérangent la navigation, & retiennent ſouvent dans les ports des barques chargées de marchandiſes; c'eſt pourquoi la plupart ſe tranſportent par terre. On a remarqué que les frais de voiture ſont plus conſidérables en Suiſſe que dans toute autre pays, ſoit à cauſe de la cherté des denrées, ſoit à cauſe de la difficulté des chemins. On compte ordinairement trois ſols de France au quintal par lieue pour la voiture de Bâle à Geneve en paſſant par Soleure, Arberg, Morat & le Pays-de-Vaud.

Digitized by Google

En quittant Geneve pour ſe rendre à Lauſanne par terre, on revient à Rolle, dont nous avons déjà parlé. Ceux qui aiment à jouir d'une continuité de perſpectives charmantes, doivent faire ce trajet par eau. Les bords du lac entourés de villes, de bourgs, de campagnes cultivées, offrent une variété de payſages dont on eſt privé en voyageant par terre. La tranſparence des eaux, cet azur qui ſe lie avec la verdure des prairies & avec les nuances du ciel, l'image des côtes réfléchie ſur la ſurface du lac, comme dans un miroir, tout cela forme une ſuite de tableaux magiques, qu'on peut ſuivre ſur une longueur de quinze lieues de Geneve à Vevay.

Vis-à-vis de Rolle & des côtes du Pays-de-Vaud, on voit les villes de Thonon & d'Evian en Savoie, peu remarquables en elles-mêmes. Près d'Evian ſont des eaux minérales qu'on va boire en été, mais dont la ſalubrité, ainſi que celles de Rolle, attire moins de monde que le goût des plaiſirs.

A une demi-lieue de Thonon eſt le couvent de Ripaille, habité par des Chartreux qui s'y établirent vers l'an 1630, en quittant la vallée d'Abondance. Ils ont ſuccédé à ce fameux hermitage d'Amédée VIII, dont le ſejour a donné naiſſance au proverbe connu, *faire ripaille*, pour dire qu'on fait bonne chere, & qu'on ſe livre au plaiſir. Voltaire n'a pas oublié cette partie de ſon tableau du lac de Geneve.

Digitized by Google

Ripaille, je te vois! O bizarre Amédée,
Eſt-il vrai que dans ces beaux lieux,
Des ſoins & des grandeurs oubliant toute idée,
Tu vécus en vrai ſage, en vrai voluptueux,
Et que laſſé bientôt de ton doux hermitage,
Tu voulus être pape, & ceſſas d'être ſage?

Ripaille (*) devoit être, du tems d'Amédée, un château aſſez conſidérable. Il y convoqua une

---

(*) *Voici le détail qu'on trouve dans Pradi, auteur d'une ancienne chronique de Savoie ſur cette retraite d'Amédée.*

« Le duc amé, ſuivant ſa réſolution de laiſſer le monde pour vivre en ſolitude, & ſervir Dieu plus à loiſir, ſans s'eſtre deſcouvert de ſon intention, fors que aux deux chevaliers ſuſnommés, une nuict ſe partit de la ville de Thonon ſéant ſur le lac de Lauſanne, avec fort petite compagnie de ſes ſerviteurs domeſtiques, & ſe retira en un beau & ſomptueux manoir nommé *Ripaille*, qu'il avoit fait lui-même richement baſtir en ſa grande jeuneſſe, à une petite lieue de Thonon ſur le lac en une aſſiette fort délectable, auquel lieu déjà long-tems auparavant y avoit une abbaye ou prioré de l'ordre de ſaint-Maurice, fondé par les prédéceſſeurs d'icelui duc, & là print l'habit d'hermite ſelon l'ordre ſuſdit de ſaint-Maurice, auquel les comtes & ducs de Savoie ont toujours eu ſinguliere dévotion. Cet habit eſtoit une longue robbe de couleur griſe, laquelle eſtoit ceinte d'une riche ceinture dorée, & pardeſſus cette robe portoit un manteau de même parure: deſſus eſtoit une croix d'or, aſſez pareille à celle que portent les empereurs d'Allemagne. En la teſte, portoit un chaperon gris, avec une cornette d'un pié, ou environ, de longueur: & eſtoit ce chaperon à la mode du tems paſſé,

Digitized by Google

assemblée de seigneurs & de prélats, en présence desquels il désigna l'administration de ses états à son fils. Le château de Ripaille existoit encore en 1589. Les Bernois & les Genevois l'assiégerent, & obligerent la garnison qui étoit de cinq cents hommes à capituler. Si Ripaille eut le nom d'hermitage du tems d'Amédée, qui s'y retira avec six gentilshommes pour mener une vie très-peu austere, on doit se souvenir combien dans ce monde-ci il y a souvent de distance entre le nom

---

auquel pendoit ladite cornette, & en sa teste portoit un bonnet vermeil, comme font les cardinaux. Et en sa main un baston noueux & retortillé. »

Et plus bas :

Enguerrant ha escrit, que ledit duc & ses chevaliers se faisoient servir des meilleures viandes & des vins les plus délicats qu'on pouvoit trouver, en lieu de racines & d'eau claire. Eneas Silvius qui depuis fut pape Pie II, fut tesmoing oculaire, qui estant venu à Ripaille, vit la façon de vivre dudit seigneur duc, & dit qu'il avoit avec lui dix chevaliers ; & m'a semblé n'estre hors de propos d'insérer les mots, escrivant son voyage à Bâle, où il fut secretaire du concile.

A Florentia rursus Mediolanum petivimus, & superato Jovis monte, per lacum Lemanum Tononum venimus, memorandumque Ripalliæ heremum intravimus : in qua dux Sabaudiæ Amedus detulit habitum, cultumque sancto cuipiam heremitæ similem : quem viri decem ex equestri ordine sequebantur, qui sæculo renuntians, promissam barbam, & hispidum pallium, & retortum bacillum, mundanis opibus prætulerat. Inde Basileam redivimus.

Digitized by Google

& la chose. Lorsque les premiers chrétiens imaginerent d'appeller *monachus* (*) moine, un religieux ou deux si l'on veut, qui se retireroient du monde pour s'ensevelir dans la dévotion la plus rigoureuse, ils ne prévoyoient pas qu'un jour on appelleroit du même nom des congrégations de quarante ou cinquante hommes robustes, distingués du reste du monde par l'habillement, jouissant de revenus considérables, & faisant bonne chere. Les Chartreux de Ripaille habitent le couvent qu'ils ont bâti dans le voisinage du vieux château au milieu d'un beau parc. Le chœur de leur église est orné de quatre belles colonnes de marbre tiré de carrieres découvertes dans le voisinage.

Entre Rolle & Morges est le village ou bourg de Saint-Prex, qui n'a rien de remarquable que son nom; la tradition le dérive de saint Prothaise, premier évêque d'Aventicum, qui vivoit au commencement du sixieme siecle, & dont la légende dit qu'il se retira après la destruction d'Avenches par les Allemands, dans un désert au-dessus d'un village, où sa biere fut transportée après sa mort, & d'où le lieu a conservé le nom de Biere. Dans la suite un évêque de Lausanne qui vivoit vers 1234, ordonna de transporter son corps pour être enseveli à Lausanne; mais ayant été conduit jus-

(*) Ce mot désigne un solitaire.

Digitized by Google

qu'à Saint-Prex, il n'y eut pas moyen de le faire aller plus loin. Le chapitre & l'évêque de Lausanne, qui jouissoient des dixmes & autres revenus considérables, résolurent alors d'y faire un établissement, en y attirant de nouveaux habitans.

Il y a trois lieues de Rolle à Morges ; toute cette route traverse des contrées fertiles, cultivées en vignes, en champs & en prairies. Morges a environ 2600 habitans. On traverse cette ville par une belle rue, fort large, tirée au cordeau, dont les bâtimens annoncent l'aisance des habitans, qui s'enrichissent par le commerce. Le port est considérable, ainsi que le château qui est flanqué de grandes tours, entouré d'un fossé, & fait face au lac. C'est la résidence d'un baillif. Une tradition qui n'est appuyée sur aucune preuve, place la fondation de la ville de Morges en 930. On ajoute que Conrad, duc de Zeringue, qui gouvernoit une partie du Pays-de-Vaud sous le titre de recteur ou gouverneur de la petite Bourgogne au nom de l'Empire, entoura Morges de murailles, & bâtit le château. Morges est une des quatre bonnes villes du pays-de-Vaud ; mais il faut dire quelle est l'origine de cette dénomination. Le comte Pierre de Savoie, s'étant emparé de ce pays pendant le grand interregne du treizieme siecle, confirma les franchises des villes de Nyon, Morges, Yverdon & Moudon, & en ajouta d'autres. Ces privileges

Digitized by Google

leur ont fait donner le nom de *bonnes villes*, & de *villes ducales*, après que les comtes de Savoie eurent acquis le titre de ducs. Un bienfait très-fingulier de ce comte Pierre de Savoie, dont ces villes font reftées en poffeffion, confifte dans le tirage de l'oifeau, qui fe fait chaque année par une compagnie de bourgeois. La figure d'un perroquet, placée fur une perche élevée, eft le but contre lequel s'exercent les tireurs : celui qui a l'adreffe de l'abattre eft élu roi de la compagnie, & jouit, pendant une année que dure fon regne, du droit d'acquérir des fonds de terres fans payer de lods. Autrefois on tiroit l'oifeau avec des arcs ou des arbaletes ; aujourd'hui l'on a fubftitué en quelques endroits la carabine. Ce privilege eft très-précieux ; prefque tous les biens ruraux doivent le huitieme denier du prix d'achat pour le lods, comme les fiefs nobles doivent le quart. Mais le gouvernement de Berne, par-tout où il exerce ce droit en qualité de feigneur de fief, fe contente pour les fonds de terre du dixieme, & pour les fiefs nobles du fixieme denier. La ville de Morges n'a point de portes, on dit qu'elles lui furent ôtées dans le tems de la conquête du Pays-de-Vaud, parce qu'elle fit quelque difficulté de fe foumettre. (*)

(*) Aujourd'hui que les murs & les portes de la plupart des villes ne fervent pas à grand'-chofes, c'eft une incommodité de moins pour les habitans.

Digitized by Google

On voit ſur une éminence à une demi-lieue au nord de Morges, un grand château flanqué de quatre tours. C'eſt le château de Vuifflens. Ce bâtiment dont on ne connoît pas la date, eſt entiérement conſtruit en briques.

Les habitans du Pays-de-Vaud, qui ont conſervé un grand reſpect pour la reine Berthe, épouſe de Rodolphe II roi de Bourgogne, fondatrice de pluſieurs couvens & égliſes, & qui vivoit au milieu du dixieme ſiecle, lui font honneur de la fondation du château de Vuifflens; mais l'uſage où étoient les Romains, pendant qu'ils furent maîtres de l'Helvétie, de conſtruire en briques la plupart des grands bâtimens, nous porte à croire l'origine de celui-ci fort antérieure à la reine Berthe, quoique le défaut de monumens hiſtoriques ne permette pas de rien affirmer là-deſſus. La terre de Vuifflens appartient à un gentilhomme de la maiſon ancienne de Senarclens, qui par la viciſſitude des événemens poſſede aujourd'hui pluſieurs belles terres, & n'a plus celle de Senarclens, ſituée dans le bailliage de Morges, & d'où elle tire ſon nom & ſon origine qui remonte au douzieme ſiecle. Voilà ſans contredit la vraie ſource de l'ancienne nobleſſe, qui ne portoit d'autres noms de famille que ceux des châteaux où elle réſidoit.

⁂

Digitized by Google

CHAPITRE VII.

Restes de l'ancien Lausanne près de Vidy. État de cette ville sous les évêques. Église cathédrale. Anecdotes à ce sujet. Académie & bibliotheque de Lausanne. Anecdotes sur l'histoire des évêques. Séjour de Voltaire & de Haller dans cette ville. Imprimerie & librairie. Société & maniere de vivre des habitans. Division de Lausanne en bourg & cité. Vestiges d'un chemin romain.

A une lieue à l'occident de Lausanne, les côteaux couronnés de vignes s'abaissent vers une plaine fertile, arrosée par deux ruisseaux. Dans le voisinage sont quelques habitations qui forment le hameau de Vidy, ou selon d'anciens documens *Vizi*, autrefois plus considérable, & dont la situation à peu de distance du lac est très-riante. C'est ici qu'étoit l'ancienne ville de Lausanne ou *Lausone*. Un grand nombre de restes d'antiquités, des débris de murs, des briques, des monnoies romaines, l'attestent suffisamment. Mais la découverte d'une inscription, faite en 1739, a dissipé tous les doutes qui pouvoient encore subsister. La voici :

SOLI GENIO LVNÆ

Digitized by Google

SACRVM EX VOTO
PRO SALVTE AVGVS
TORVM. P. CLOD. CORN.
PRIMVS CVRATOR VIKA
NOR LOVSONENSIVM II.
InnI VIR AVGVSTAE. C. CR.
CONVENTVS HEL. D. S. D.

Les ſavans ſe ſont empreſſés d'en donner des explications. M. de Bochat ſur-tout l'a commentée fort amplement dans ſes Mémoires ſur la Suiſſe ancienne.

Les veſtiges d'un chemin romain qui paſſoït de Vevay à Ouchy & de là à Vidy, contribuent à établir la vérité de l'exiſtence de l'ancien Lauſanne en cet endroit. Ce chemin porte encore aujourd'hui le nom de chemin de l'*Eſtras*, *via ſtrata*. Il paroît en effet par la Table théodoſienne que le chemin de Vevay, celui d'Orbe & celui de Geneve venoient ſe réunir ici. Il n'y a pas apparence que les Romains aient ouvert une route entre Lauſanne & Moudon.

L'origine fabuleuſe de la ville d'Arpentras ou Arpentina, par l'obſcur compilateur de la chronique du Pays-de-Vaud, mérite à peine d'être rapportée. L'auteur prétend qu'un certain Arpentinus, compagnon d'Hercule, paſſa dans ce pays l'an du monde 2790, & y fonda la ville qui porta ſon nom. On doit appliquer à ces traditions fabu-

Digitized by Google

leuſes, ce que dit Tite-Live dans la préface de ſon hiſtoire. *Datur hæc venia antiquitati ut miſcendo humana divinis primordia urbium auguſtiora faciat.*

Le marbre qui porte l'inſcription de Vidy, formoit, lorſqu'on le découvrit, la tête d'un cercueil, dont les trois autres côtés de même que le fond & le couvercle n'étoient que d'une pierre dure commune. Ce cercueil étoit ſi bien fermé, que le corps qu'il contenoit parut tout entier, & ne tomba en pouſſiere qu'au bout de quelques momens. Nul indice ne donne lieu de conjecturer avec quelque confiance de quel tems pouvoit être ce tombeau, ni quel perſonnage y repoſoit. Ce n'étoit pas apparemment un grand ſeigneur, puiſqu'on employoit pour ſon cercueil une pierre qui aſſortiſſoit ſi peu à celle dont étoit tout le reſte. Ce marbre paroiſſoit avoir été taillé pour être enchaſſé dans quelqu'ouvrage de maçonnerie; la face oppoſée à l'inſcription n'étoit pas polie, ni travaillée, non plus que les côtés, à l'exception des queues d'aigles laiſſées pour que la pierre s'engageât mieux dans le mur. Il eſt vraiſemblable qu'il fut d'abord deſtiné pour quelqu'édifice ſacré, d'après la coutume de mettre au frontiſpice & au-deſſus de la principale porte des inſcriptions qui apprenoient par qui, quand, & à quelle occaſion ils avoient été conſtruits, dédiés ou réparés; on en mettoit auſſi dans l'intérieur.

Digitized by Google

Il y avoit certainement à Lauſanne des temples & d'autres édifices. Les colonnes, les chapiteaux d'ordre dorique & les différentes pieces de marbre trouvées dans les environs de Vidy, ne permettent pas d'en douter. Les lettres de l'inſcription & la pierre même n'étant pas aſſez grandes pour laiſſer croire qu'elle eût été placée ſur le frontiſpice d'un temple, on doit ſe borner à juger qu'elle faiſoit une des faces d'un autel. Ceux qui aiment l'étude de l'antiquité, trouveront dans l'ouvrage de M. de Bochat un ample commentaire ſur cette inſcription intéreſſante. Contentons-nous de dire qu'il regarde la premiere ligne comme une dédicace à trois divinités, le ſoleil, le génie protecteur de Lauſanne, & la lune. Il prouve par des rapports avec l'inſcription de Pierrepertuis & d'autres monumens, que le vœu contenu dans la troiſieme & la quatrieme ligne, regarde Marc-Aureſe le philoſophe, & ſon collegue Verus.

L'âge de l'ancienne ville de Lauſanne eſt entiérement inconnu. On peut ſuppoſer avec raiſon qu'elle exiſtoit long-tems avant cette inſcription dont la date répond à l'année 161 de l'ere chrétienne. Guilliman & pluſieurs autres ont cru qu'elle étoit une des douze villes que les Helvétiens brûlerent du tems de la guerre de Céſar. Notre ſavant n'a pas eu de peine à trouver l'origine celtique du nom de cette ville. *Lauzun*, ville de l'Agénois, outre la reſſemblance du nom, a le

Digitized by Google

mérite de n'être pas éloignée de la partie des *Bituriges Vivisci*, qui vraisemblablement fonderent *Viviscum* ou Vevay. Il cite par surabondance, & pour satisfaire ceux qui ne se paient pas d'une seule raison, le nom de *Lussens* dans l'Armagnac, & celui de *Luçon* ville du Poitou. Il ne tiendroit même qu'à cet érudit profond de faire venir d'Espagne les fondateurs de Lausanne, parce que Strabon & Appien Alexandrin parlent d'un peuple parmi les *Iberes*, qu'ils nomment *Lausones*. M. de Bochat n'a pas eu de peine à trouver une étymologie celtique pour le nom *Lausanna* : *Laus* & *Anna* signifie également de l'eau. (*) Le lac de Geneve qui est tout près de Vidy, & le Flon, torrent qui passe dans cet endroit, suffisent pour un homme amoureux de son hypothese.

On préférera peut-être de chercher l'origine de cette ville & de ses habitans dans la Gaule méridionale, en faisant le raisonnement suivant. Les peuples transplantés conservent leur caractere national. Les Lausannois sont vifs, gais; ils aiment le plaisir, le bal, la comédie; on sait que les habitans de la France méridionale sont les peuples du monde les plus portés au plaisir & à la joie.

(*) On cite un vers barbare, qui doit autoriser cette étymologie:

Inter Laus & Anna fuit fundata Lausanna.

Digitized by Google

Donc les fondateurs de l'ancien Laufanne font venus de la Gaule méridionale; ce qu'il falloit démontrer.

Une queftion plus intéreffante feroit de favoir dans quelle époque l'ancienne ville de Laufanne fut détruite ou abandonnée, & quelle a été celle de la fondation de la ville moderne, qui eft bâtie fur trois collines féparées l'une de l'autre par des foffés & des ravins profonds.

En montant pendant une heure après avoir quitté Vidy, on arrive aux portes de Laufanne par la promenade publique appellée *Montbenon*, (*) qui lui fert d'avenue, & d'où l'on découvre une des plus belles perfpectives de la Suiffe. Cette ville peuplée de fept à huit mille ames poffede une académie qui fut inftituée à l'époque où Laufanne changea de domination. Les évêques en étoient les feigneurs fuzerains, & les ducs de Savoie, maîtres de la plus grande partie du Pays-de-Vaud, n'y avoient aucun droit. Il y a quelque rapport entre l'état de cette ville fous fes évêques & celui de Geneve, dont nous avons parlé. Laufanne qui

(*) Ce nom, à ce que prétend M. de Bochat, eft encore d'origine celtique : il le dit compofé des trois fyllabes *Mont-ben-on*. *Ben* fignifie une extrêmité, un fommet, *on* veut dire une eau. En effet, le *Flon*, petite riviere, paffe entre le Montbenon & la ville de Laufanne. Ce lieu s'appelle donc en langue celtique *Benon*, à quoi il n'y a qu'à ajouter *mont* pour avoir le mot entier.

Digitized by Google

avoit suivi le sort de l'Helvétie occidentale sous les deux races des rois de Bourgogne, passa après Rodolphe, le dernier de cette maison, à Conrad, empereur d'Allemagne; elle obtint même des franchises de plusieurs empereurs. Il étoit impossible qu'il ne s'élevât pas de contestations entre des princes ecclésiastiques souvent ambitieux & avides d'augmenter leur pouvoir, & les citoyens d'une ville qui aspiroit à être mise au rang des cités impériales. Berne, Soleure & Fribourg furent plusieurs fois médiatrices entre le prélat & la ville municipale. Aymon de Montfaucon, d'une famille noble du pays de Bresse, évêque de Lausanne, après Benoît de Montferrand, venoit de mourir en 1517. Sébastien son neveu, qui lui succéda, ne tarda pas d'avoir des démêlés avec la ville de Lausanne. Charles, duc de Savoie, frere & successeur du pacifique Philibert, chercha à profiter de ces divisions. Il alla lui-même à Lausanne en 1517, & se fit nommer arbitre entre l'évêque & la ville. En cette qualité, il prononça une sentence qui étoit entiérement en faveur de la derniere; l'évêque découvrit alors qu'une partie des citoyens avoient, dans un traité secret, reconnu le duc comme protecteur & vicaire impérial. Ce pacte, qui ne tendoit pas à moins qu'à anéantir les droits de l'évêque, fut redressé l'année suivante par un acte qui porte le titre de reconnoissance, *recognitio*, par lequel les citoyens de

Lausanne

Digitized by Google

Lausanne, en renonçant à la sentence du duc de Savoie & à la convention secrete faite avec lui, reconnoissoient de nouveau les droits de leur légitime souverain. Cet acte n'a jamais été publié. L'évêque de Lausanne ayant été obligé, dans le tems de la conquête du Pays-de-Vaud, de quitter sa résidence & son évêché, la république de Berne succéda à ses droits, & l'acte dont nous parlons servit de fondement aux franchises que la ville de Lausanne a conservées sous ses nouveaux maîtres.

L'histoire des évêques de Lausanne, qui avoient un chapitre de trente chanoines, ressemble à celle de la plus grande partie du clergé romain. L'envie de dominer, la vie oisive, & tous les abus qui en résultent, leur firent perdre l'affection des peuples, & contribuerent à hâter la révolution qu'ils auroient pu prévenir par une conduite prudente. Un baillif Bernois habite aujourd'hui le château de Lausanne, où les évêques résidoient autrefois. Sa jurisdiction ne s'étend pas sur la ville & sa banlieue. Le droit attaché aux habitans d'une seule rue, qu'on appelle *Bourg*, de juger en dernier ressort les causes criminelles & les délits capitaux qui se commettent dans l'enceinte de la ville, est remarquable. Chaque chef de maison a le droit de suffrage dans ce tribunal qui s'assemble publiquement dans la rue. Un citoyen de Berne y fut jugé, il y a quelques années, pour un homicide commis, & condamné à une prison perpétuelle.

Digitized by Google

L'état de Berne ne s'est réservé que le droit de faire grace, attaché à la souveraineté.

L'époque de la fondation de l'église cathédrale de Lausanne, dédiée à Notre-Dame, n'est pas bien connue. L'opinion la plus vraisemblable la fait remonter à Marius, premier d'entre les évêques d'Aventicum, qui prit le nom d'évêque de Lausanne. Il est encore nommé comme présent au concile de Mâcon en 586, sous le titre d'évêque d'Aventicum. Quelques-uns attribuent la fondation de cette église à Alphonse, évêque de Lausanne en 746. D'autres prétendent que ce fut Henri, évêque vers l'an 1000, qui la bâtit. Elle ne fut érigée en église cathédrale que l'an 1274. Le pape Grégoire X s'étoit rendu à Lausanne pour avoir une entrevue avec l'empereur Rodolphe, qu'il vouloit engager dans une croisade. On sait combien le pape avoit cette affaire à cœur. La premiere condition que le prince proposa, fut que le saint pere en feroit les frais : il lui paroissoit juste qu'une expédition dont le but étoit l'honneur de l'église, se fît aux frais de son chef. Il promit en effet deux cents mille écus d'or ; mais comme il y a loin entre promettre & tenir, la croisade n'eut pas lieu. Saint Louis auroit épargné bien des malheurs à la France, s'il avoit marchandé de même, avant de s'engager dans ces expéditions qui coûterent le sang & l'argent de ses sujets, & où il perdit lui-même la vie.

Digitized by Google

Le pape Grégoire X fit, en préſence de l'empereur, la dédicace ſolemnelle de la cathédrale de Lauſanne à la ſainte Vierge. J'aime cet empereur Rodolphe : il avoit le plus profond reſpect pour l'égliſe & ſes ſerviteurs ; mais il entendoit ſes intérêts. On ſait qu'étant encore comte de Habsbourg, & ayant rencontré un ſoir au retour de la chaſſe un prêtre qui portoit le ſacrement à un malade par un mauvais chemin, il mit pied à terre, & lui fit préſent de ſon cheval, ajoutant qu'il ne convenoit pas que ſon Dieu allât à pied. Le prêtre entra quelque tems après au ſervice de l'électeur de Mayence ; & l'Empire étant devenu vacant, il l'engagea à donner ſon ſuffrage au comte de Habsbourg.

La cathédrale de Lauſanne eſt remarquable par ſa grandeur, ſon antiquité & ſes monumens. L'architecture eſt d'un beau gothique. Pluſieurs étages de galeries ſoutenues par des pilaſtres, en décorent la nef. On y voit un grand nombre de ſépultures de prélats & de ſeigneurs, dont les inſcriptions ne ſont plus liſibles. (*) Cette égliſe, ainſi que la plus grande partie de la ville de Lauſanne, a été la proie de plus d'un incendie. Il n'y avoit vers le treizieme ſiecle dans la plupart des villes,

(*) Les épitaphes modernes ne ſont guere remarquables. Tous les monumens de cette eſpece, quand ils ne rappellent pas de grandes vertus, ſont ſans mérite, à moins que l'art du ſculpteur ne leur en donne.

que des maiſons de bois, la police étoit très-peu de choſe ou nulle, & les déſaſtres fréquens. S'il eſt vrai qu'un incendie arrivé en 1219 conſuma dans Lauſanne treize cents ſoixante-quatorze maiſons, ſelon le témoignage de quelques annales, on doit préſumer que cette ville étoit plus peuplée qu'aujourd'hui. La cathédrale perdit alors un grand nombre d'ornemens précieux, dont elle ne fut point dédommagée par les reliques que Grégoire X lui donna, entre leſquelles il y avoit du bois de la vraie croix, quelques cheveux de la ſainte Vierge, une côte de Marie-Madeleine, & du bois de la crêche qui ſervit de berceau à l'enfant Jéſus. On conſervoit dans le nombre des choſes conſacrées de cette égliſe, un rat qui avoit mangé une hoſtie. Ce n'eſt pas le ſeul exemple ridicule de la ſuperſtition ſoutenue par l'ignorance. Ce rat fut une des choſes que Viret, réformateur de Lauſanne, reprocha au clergé Romain, dans le courant de la diſpute publique autoriſée par le ſénat de Berne, qui s'aſſembla dans la cathédrale de Lauſanne en octobre 1536. Ceux qui voudront connoître l'eſprit de ce tems, & la maniere de raiſonner des gens d'égliſe des deux partis, pourront lire l'hiſtoire de cette diſpute dans l'ouvrage cité de M. Ruchat. L'évêque & le chapitre de Lauſanne n'étoient guere fournis d'athletes pour un pareil combat; Viret étoit ſavant, il connoiſſoit l'hiſtoire de l'égliſe, les

Digitized by Google

peres & les conciles. On ſe battoit par-tout pendant cette époque avec des armes inégales. C'étoit la guerre des Grecs diſciplinés, combattant pour la liberté contre les Perſes amollis par le luxe & engourdis par le deſpotiſme. L'iſſue de ces diſputes n'étoit point équivoque.

L'évêque de Lauſanne, de la maiſon de Montferrand, ne fut pas ſi embarraſſé dans un procès qui fut porté devant lui en 1479, & dont la ſingularité mérite bien qu'on en diſe quelque choſe. Le païs de ſon dioceſe, dont le canton de Berne faiſoit une grande partie, étoit infeſté par une eſpece de vers qui ravagent les arbres ſous la forme d'inſectes volans, ou dévorent les racines des plantes, quand ils ſont ſous la forme de vers; on les appelle *hannetons*. Frikart, chancelier de Berne, qui paſſoit pour un habile homme, conſeilla d'intenter un procès en forme, au nom de la république, à ces animaux deſtructeurs, & de les évoquer devant le tribunal de leur évêque. Ce qu'il y eut encore de plus bizarre, ce fut qu'on cita, comme leur advocat, un nommé *Perrodet*, mort peu auparavant, & qui avait eu la réputation d'un mauvais chicaneur. On peut croire que ni l'avocat, ni les parties, ne parurent. La cour eccléſiaſtique paſſa outre, & prononça par contumace une ſentence qui exiſte encore en original; les inſectes furent excommuniés, proſcrits au nom de la ſainte Trinité,

Digitized by Google

& condamnés à ſortir de toutes les terres du dioceſe de Lauſanne, Les hiſtoriens de Berne, qui nous ont tranſmis ce fait, ajouttent qu'on ne remarqua point que cet arrêt, rendu en latin ſelon l'uſage, eût remédié au mal. (*)

On voit par tout ce qui ſe paſſa pendant les cinquante dernieres années du regne des évêques, que Berne avoit adopté à l'égard de la ville de Lauſanne & de ſon prince eccléſiaſtique, la même politique dont nous avons parlé plus d'une fois ; ce fut d'intervenir comme arbitre dans les différends de ſes voiſins. La ville de Lauſanne ſe lia en 1525, par un traité de bourgeoiſie, avec Berne & Fribourg ; ce fut un titre pour prendre ſon partie contre l'evêque. L'acte de 1518, dont nous avons parlé, qui libéroit les parties des engagemens pris avec le duc de Savoie, & qui régloit les droits du prince & de la ville, fut paſſé en préſence des députés de Berne & de Fribourg. La ville de Lauſanne avoit envoyé du ſecours à l'armée des Bernois qui étoient alors en guerre avec les cantons catholiques. La nou-

(*) On a vu en France, ſous le regne de François premier, des exemples pareils. M. de Sainte-Foix cite le fait ſuivant. Sentence de l'official de Troyes, du 9 juillet 1516. « Parties ouies, faiſant droit ſur la requête des habitans » de Villenoce, admoneſtons les chenilles de ſe retirer dans » ſix jours, & à faute de ce faire, les déclarons maudites » & excommuniées. » *Eſſais hiſtoriques ſur Paris.*

Digitized by Google

velle doctrine commençoit à se répandre dans cette ville, les esprits étoient aigris contre l'évêque & son chapitre, & depuis long-tems la révolution religieuse & politique se préparoit de loin. Cette ville changea à la fois de maître & de culte. C'étoit réellement le tems de l'église militante : les prédicateurs ne se contentoient pas des armes spirituelles ; Zwingle se fit tuer à la bataille de Cappel. Les réformateurs du Pays-de-Vaud, Farel & Viret, qui à la vérité n'alloient point à la guerre, s'exposoient hardiment à la fureur du peuple attaché à l'ancienne doctrine. On a vu ce qui s'étoit passé à Orbe ; les mêmes scenes se répéterent à Soleure & à Geneve. Les deux partis se battoient dans les rues ; il y eut des épées tirées, & des gens tués. Les Genevois se disputoient alors sur la Bible, comme ils l'ont fait depuis sur leurs édits civils & politiques.

Lausanne, après avoir passé sous la domination de ses nouveaux maîtres, éprouva encore une secousse théologique à l'occasion de la formule nommée par les théologiens de la Suisse protestante *Consensus*, reçue en 1675, & qui excita cette fievre passagere vers l'an 1721. On exigeoit de ceux qui vouloient entrer dans les ordres sacrés, qu'ils signassent cette formule qui rouloit sur des articles peu importans au salut. La doctrine rigoureuse sur la grace, l'ancienne dispute des Arminiens & des Gomaristes, l'antiquité des points

L iv

Digitized by Google

& des accens dans le texte hébraïque de la Bible ; tels étoient les objets sur lesquels on demandoit une signature qui ne devoit pas seulement obliger à ne rien enseigner de contraire à la formule même, mais qui soumettoit leur conscience & leur foi. On vouloit subjuger la raison & commander aux esprits. En vain le roi de Prusse, chef des églises réformées d'Allemagne, intercéda par une lettre pressante en faveur de la tolérance, de même que l'archevêque de Cantorbéry, en représentant aux Suisses l'importance de la réunion des protestans, qui ne pouvoit jamais avoir lieu tant qu'on exigeroit une soumission aveugle sur des objets de doctrine aussi abstraits qu'inutiles. Le roi d'Angleterre écrivit dans les mêmes termes, de même que le corps évangélique d'Allemagne assemblé à Ratisbonne ; mais les théologiens Bernois tinrent ferme. Cependant l'académie de Lausanne avoit entrepris d'introduire une signature qui mitigeoit la rigueur de la formule en question. Le gouvernement de Berne réprima cette tentative ; cela causa une grande fermentation, dont aujourd'hui il ne reste plus de vestiges. Les gens d'église se contentent de ne rien enseigner de contraire à la confession de foi Helvétique, & chacun est libre de suivre pour sa croyance les lumieres de sa raison.

Cette académie de Lausanne, qui avoit pris naissance avec la réformation, a vu de tems en

Digitized by Google

tems des hommes célebres dans son sein. Les réformés ayant perdu la liberté d'enseigner leurs dogmes en France, l'académie de Lausanne acquit un nouveau lustre. On proposa souvent d'en faire une université; c'eût été la seule en Europe françoise & protestante à la fois. La commodité de faire ses études dans une ville agréable, où l'on parle une langue qui semble chaque jour étendre son empire, ne pouvoit manquer d'y attirer un grand nombre d'étrangers. On a vu successivement les fils de plusieurs grands princes d'Allemagne y recevoir leur premiere éducation. Lausanne doit se glorifier à juste titre, parmi ce nombre, du souvenir d'un prince qut fait aujourd'hui le bonheur de ses sujets & l'honneur de l'humanite; je veux parler du margrave de Bade. Geneve semble être la rivale de Lausanne: si la premiere a l'avantage par sa population & par ses richesses, & un plus grand nombre d'instituteurs dans les arts & les sciences, Lausanne semble l'emporter par d'autres endroits. Une ville sans portes, où la vie est moins austere, où il y a tour-à-tour des spectacles publics, ou des comédies de société, dont les habitans sont peu occupés de négoce, & du soin de s'enrichir & par-là même d'un commerce plus facile & plus agréable, où la dépense des étrangers est la branche la plus lucrative de l'industrie des citoyens, tous ces avantages réunis soutiennent Lausanne

Digitized by Google

dans l'eſprit des nations étrangeres. Un ſeul homme peut quelquefois donner du luſtre à ſa partie. Tandis que M. Tronchin, le médecin, quittoit Geneve pour chercher un plus grand théatre, M. Tiſſoit acquéroit de la célébrité à Lauſanne. Ce médecin connu par ſes écrits, par ſon zele pour l'inoculation, & par l'eſtime des plus grands médecins de l'Europe, ſe fait chérir des malades qu'il guérit par ſon art, ou qu'il conſole par les agrémens de ſon eſprit. La Suiſſe bien traitée par la nature à toutes ſortes d'égards, ſemble ſur-tout être heureuſe en médecins, On a vu dans le même tems MM. Tronchin, Haller, Herrenſchvand & Tiſſot, jouiſſant de la confiance du public, & de la réputation la plus éclatante. Tronchin fut enlevé à la Suiſſe par un prince du ſang de France. Haller, plus grand auteur encore que médecin, toujours deſiré & appellé en Allemagne, réclamé par le roi d'Angleterre, conſulté par les malades du plus haut rang, a préféré ſa patrie & ſa petite Ithaque aux richeſſes qu'il auroit pu amaſſer ailleurs. Herrenſchvand, diſciple du grand Boerhaave, long-tems connu & recherché à Paris, appellé il y a quelques années auprès du roi Stanislas de Pologne, comblé des bienfaits de ce prince, s'eſt retiré à Morat ſa patrie, où il jouit d'une fortune conſidérable, & continue d'être utile à ſon pays. Tiſſot, refuſant des offres brillantes dans l'étranger, eſt reſté à

Digitized by Google

Lausanne ; où la fortune l'est venu trouver, non pas en dormant, puisqu'il consacre ses veilles au genre humain, mais parce qu'il la mérite.

Parmi les professeurs célebres dont l'académie de Lausanne peut se vanter, nous nommerons Théodore de Beze, en 1548 ; Conrad Gessner, Zuricois, professeur en grec en 1537, un des hommes les plus universellement savans de son siecle, auteur d'un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels on estime encore ceux qu'il a publiés sur l'histoire naturelle, malgré les progrès que cette science a faits depuis.

François Hotteman, professeur en belles-lettres en 1547.

Henri Etienne, professeur en grec, en 1592.

Jean Barbeyrac, professeur en droit, en 1710, appellé de Berlin par la république de Berne, qui venoit d'établir cette chaire en sa faveur.

Jonas de Crouzaz, professeur en philosophie, en 1700, reçu en 1726 membre de l'académie des sciences de Paris. Ses ouvrages sont connus par-tout.

Guillaume-Loys de Bochat, professeur en droit en 1718, auteur des Mémoires de la Suisse ancienne, que nous avons cités si souvent, & de quelques ouvrages de jurisprudence. Outre plusieurs autres savans que nous pourrions nommer encore, si l'étendue de cet ouvrage le permettoit.

On trouve dans le grand Dictionnaire Helvé-

tique de Lew, la ſuite des évêques de Lauſanne; avec quelques particularités ſur leurs vies. Les cartulaires de l'évêché contiennent des détails que cet auteur a ignorés. On ne ſera pas fâché de voir ici quelques anecdotes puiſées dans les vraies ſources, & qui peuvent ſervir à l'hiſtoire du moyen âge.

David, évêque en 827, eut de fréquens démêlés avec les ſeigneurs de ſon dioceſe, & fut aſſaſſiné en 851, dans un lieu du bailliage de Cerlier, près d'une groſſe pierre, où la tradition porte qu'on vit long-tems les traces de ſon ſang; on dit que le nom du village de *Treitten*, Traitton, qu'on prétend être dérivé de *traditor*, doit ſon origine à cet aſſaſſinat.

Henri, évêque depuis 985 juſqu'en 1019. C'eſt à lui qu'on attribue la fondation ou du moins l'agrandiſſement de l'égliſe cathédrale. Il fut aſſaſſiné. On prétend que Rodolphe III, dernier des rois de Bourgogne, donna ſous cet évêque le Pays-de-Vaud à l'égliſe de Lauſanne, dans un acte dont voici la copie :

In nomine ſanctæ & individuæ Trinitatis. Rodolphus divina favente clementia, ſerenus rex : juſtis fidelium noſtrorum petitionibus acquieſcere, conſiliiſque eorum, ſtatui regni; nominis dignitati, honoris amplitudine augmentis proficientibus piæ voluntatis aſſenſum, more antiquorum nos præcedentium regum præbere utile juſ-

tum ducimus & honeſtum. Unde notum ſit omnibus hominibus ævi præſentis, & futuri temporis fidelibus, qualiter ob animæ noſtræ remedium locique Lauſannenſis honorificentiam, ubi pater noſter, noſque poſt eum regalem electionem & benedictionem adepti ſumus, inſuper & petitiones Hirmingardis regiæ, conjugis noſtræ dilectæ, necnon & poſtulationes Burkardi archiepiſcopi, fratris noſtri & epiſcopi Hugonis, Anſelmique epiſcopi, & ob ſervitia Henrici epiſcopi Lauſannenſis eccleſiæ, donamus Deo & ſanctæ Mariæ ad epiſcopum Lauſannenſem, & epiſcopo Henrico, qui huic eccleſiæ præeſſe videtur, comitatum Valdenſem, ſicut ab antiquis terminationibus eſt determinatus, cum omnibus pertinentiis, inſtoſariis, in exactionibus, in omnibus uſibus, & utilitatibus, legaliter & firmiter adtenendum, Lauſannæque perpetualiter permanendum abſque omni inquietatione & contradictione alicujus perſonæ; ut hæc a nobis facta credantur, & a poſteris non infringantur, manu noſtra firmando roboravimus, & ſigillo noſtro juſſimus inſigniri.

Signum domini noſtri. L. S.

Palebertus cancellarius regius,

data VIII kal. ſeptemb. ann. incarnationis dominicæ MXI, indict. V, regnante D. Rodolpho rege anno XVIII. Actum Viſis.

Bernard, évêque depuis 1039 juſqu'en 1080. On

Digitized by Google

dit qu'il étoit fils d'un baron d'Ottinguen qui demeuroit dans un château de ce nom, dont on voit encore des ruines sur les bords de la Sana, ou Sarine, entre Fribourg & Berne. Ce prélat étoit marié, plus soldat qu'homme d'église, attaché au service de l'empereur Henri IV, qui lui donna pour récompense de ses services une grande étendue de pays entre la Sarine & le petit Jura. Le pape Grégoire VII, grand adversaire de l'empereur Henri, mit ce prélat au ban de l'église avec celui dont il avoit embrassé le parti. On dit qu'il fut tué dans un combat où il portoit les armes pour l'empereur Henri.

Lambert, fils d'un baron de Grandson, évêque en 1089. Il étoit oncle de Gautier de Blonay, à qui il céda en 1090 quelques droits sur la ville de Vevay. Voici comment le cartulaire de Lausanne parle de ce prélat :

Ecclesiam Lausannensem male invasisse, pejus obtinuisse, juratam fidem violasse, res ejusdem ecclesiæ dissipasse, perverse distribuisse, & tandem malorum actuum suorum tædio pænitentia ductus, episcopatum resignavisse, atque solum per portam S. Marii exivisse, & nunquam postea ab aliquo de Lausanna visum fuisse.

Quelques historiens disent que le diable l'emporta : ce qui ne s'accorde guere avec ce que le cartulaire dit de son repentir.

Cuno, de la maison des comtes de Fenis &

Digitized by Google

Neuchatel, fondateur de l'abbaye de Saint-Jean de Cerlier, dont le frere Burkard fut évêque de Bâle.

Amédée ou Amé, évêque en 1142. Il étoit d'une naissance illustre, de l'ordre des religieux de saint Bernard de Claivaux. L'empereur Conrad III, de la maison de Suabe, pere de Frédéric premier, confirma à cet évêque les donations de Rodolphe roi de Bourgogne, & de Henri IV, par une charte datée à Worms en 1145. Le cartulaire de Lausanne nous apprend qu'il conclut avec Berthold IV, duc de Zeringue, qui étoit vicaire de l'Empire dans ce pays, un traité où le dernier s'engageoit d'observer les conditions suivantes :

1. *Quod liberam permitteret fieri electionem in ecclesia Lausannensi.*

2. *Quod nihil eorum quæ a manu episcopi tenebantur sibi acquireret.*

3. *Quod ea quæ ecclesia Lausannensis perdiderat, & quæ a longo tempore erant alienata, bona fide & pro viribus juvaret recuperare.*

4. *Quod ad villas ecclesiæ non irent sui propabulo & cæteris necessariis, nec ibi hospitarentur.*

5. *Quod nec in palatio episcopi, nec in domibus clericorum vel militum hospitaretur, nec inde per violentiam quicquam auferret.*

Ce prélat avoit des qualités respectables. Il eut soin de l'éducarion du comte Amé de Savoie. Le comte de Geneve ayant assiégé Lausanne, il l'obli-

Digitized by Google

gea de renoncer à ſon entrepriſe. Berthold IV, duc de Zeringue, dont le pere avoit été l'ennemi de la maiſon de Suabe, changea de parti & s'attacha à Frédéric, qui régla les prétentions réciproques de Berthold, & de Renauld comte de Bourgogne. Par cet arrangement, la Suiſſe occidentale fut ſéparée de la Franche-Comté, dont elle faiſoit partie, comme étant compriſe de toute ancienneté dans la province Séquanoiſe, comme dans ſa juriſdiction eccléſiaſtique, l'évêché de Lauſanne reſſortiſſant du métropolitan de Beſançon.

Roger, évêque en 1174, inféoda à Ulric, comte de Neuchatel, le droit de monnoie dans ſon dioceſe. Ce Roger étoit, ſelon quelques auteurs, de la maiſon de Neuchatel.

Guillaume d'Ecublens, évêque en 1221, racheta ce même droit ce Berthold, comte de Neuchatel, pour la ſomme de 109 marcs d'argent & 103 livres Lauſannoiſes. Ce même Guillaume racheta le droit d'advocatie de l'évêché de Lauſanne des mains d'Aimon, ſeigneur de Faucigny, que ce dernier avoit acheté des comtes de Kibourg, héritiers de la maiſon de Zeringue. Ce fut ainſi que les évêques de Lauſanne ſe débarraſſerent de cette eſpece de dépendance qui gênoit leur ſouvéraineté, & reſterent directement ſous la protection des empereurs en qualité de princes du ſaint Empire.

Guillaume

Guillaume de Menthonay, évêque depuis 1494, L'empereur Wenceslas lui confirma en 1398 le vicariat de l'Empire dans son évêché. Il fut assassiné en 1406, par son valet-de-chambre, dans le château de Lucens, où les évêques avoient coutume de passer une partie de l'année.

Guillaume de Chalant, évêque en 1406, bâtit le château de Lausanne, où ses armoiries se voient encore. L'empereur Sigismond lui confirma en 1422, toutes les chartes des empereurs précédens, & révoqua le titre de vicaire de l'Empire dans ce pays, que les comtes de Savoie avoient obtenu dans le siecle précédent de l'empereur Charles IV, son pere, en 1365. Tous ces faits prouvent combien les droits du prince étoient incertains, & sujets au caprice des empereurs, qui donnoient & révoquoient tour-à-tour des titres respectés ou négligés, selon le moment.

Louis de la Palud, évêque en 1432, assista au concile de Bâle. Nous en avons parlé ailleurs.

George de Saluces, évêque en 1440. Sous son épiscopat, le concile de Bâle fut transporté à Lausanne en 1448. Ce fut alors que le pape Félix V, las d'une dignité qu'il avoit acceptée contre son gré, la résigna & fut nommé cardinal du titre de sainte Sabine, vicaire du saint siege, légat en Savoie, Montferrat, Lyonnois, & dans les évêchés de Bâle, Lausanne, Constance, Coire & Sion, &c. Après quoi, résolu de mener une

Digitized by Google

vie douce & tranquille, il retourna dans sa retraite de Ripaille, dont le nom est à jamais célebre. C'est peut-être le seul souverain qui ait résigné ses états sans se repentir. Ce prince qui avoit renoncé à son duché de Savoie en 1434, dans ce même Ripaille, où il prit l'habit d'hermite jusqu'en 1439 qu'il accepta la tiare, n'étoit pas entiérement insensible au rang de chef de l'église.

Le pape Eugene IV, son antagoniste, étant mort, les prélats assemblés en Italie lui substituerent Nicolas V en 1447. Félix voulut se soutenir, & sollicita son gendre Galéas Sforce, duc de Milan, de l'aider de toute sa puissance. Celui-ci s'en moqua, disant pour toute réponse : » il » m'a baillé une femme sans dot, & je lui ai » donné une papauté sans revenus. » En effet, Amé, qui lui avoit fait de belles promesses, ne tint pas sa parole, quoique Galéas eût contribué par son crédit à lui procurer la tiare. Amé administra les évêchés de Geneve & de Lausanne depuis l'an 1444. Il étoit donc à la fois pape, évêque & duc ; car il s'étoit réservé la souveraineté de ses états en les remettant à son fils. Comment étant pape exerça-t-il l'administration du siege de Lausanne qui avoit son propre évêque ? Quant à l'évêché de Geneve, si l'on en croit Spon, il en fut administrateur depuis le décès de l'évêque François de Mies, qu'il avoit

Digitized by Google

presque dépouillé de ses revenus, pour subvenir aux frais nécessaires à l'entretien de la dignité papale. Si l'on en croit ce même auteur, Félix mourut à Lausanne, & fut enterré à Ripaille en 1451. On peut juger de l'état de l'église en ce tems par le choix des évêques. Le petit-fils d'Amé, Pierre de Savoie, âgé de huit ans, fut nommé son successeur à l'évêché de Geneve; & à celui-ci qui ne régna que sept ans, son frere Jean-Louis qui en avoit quinze.

Les évêques de Lausanne avoient coutume, en prenant possession de leur dignité, de faire un entrée publique, en s'arrêtant à la porte de Saint-Etienne, où ils promettoient par serment, avant de se rendre au château, de maintenir les libertés & franchises de Lausanne. C'est aujourd'hui le baillif Bernois qui prête ce serment à la place de lévêque, en prenant possession de sa charge. Cette cérémonie est assez singuliere. Le baillif est à cheval, ayant à côté de lui le trésorier du Pays-de-Vaud, qui le présente à son bailliage. Le bourguemaître de Lausanne, à la tête du conseil rangé des deux côtés de la porte Saint-Etienne, le harangue au nom de la ville; après quoi le baillif, toujours à cheval, prête serment, & se rend au château avec une suite nombreuses. Le lendemain il va en cérémonie à l'église cathédrale, où après un sermon & le culte ordinaire, suivi d'un discours du député

Digitized by Google

de Berne, les magiſtrats de Lauſanne & tous les vaſſaux du bailliage prêtent à leur tour le ferment de fidélité au prince.

L'académie & tout ce qui en dépend ſont directement ſous la juriſdiction du baillif. Les colleges, les logemens des profeſſeurs ſont dans le voiſinage de la cathédrale, dont la terraſſe domine ſur la ville & le lac de Geneve.

La bibliotheque académique, formée par les bienfaits du gouvernement de Berne, eſt fort médiocre. Elle a été augmentée par celle du profeſſeur Hiacinthe de Quiros, Eſpagnol de naiſſance, long-tems théologien du pape, qui ayant quitté cette cour, où il étoit conſidéré, ſe rendit en Suiſſe il y a trente-ſix ans, & ayant abjuré la religion de Rome, fut nommé par le ſénat de Berne profeſſeur extraordinaire en hiſtoire eccléſiaſtique. C'étoit un eſprit ardent, rempli de zele pour le parti qu'il avoit embraſſé, très-verſé dans l'étude des peres. Il ne ſe maria point, choſe très-rare parmi ceux qui quittent la religion de Rome. Quiros, peu occupé à gagner de l'argent, ne laiſſa pour toute ſucceſſion que ſa bibliotheque, qui appartenoit de droit au ſouverain, parce qu'il n'avoit point d'héritiers; mais le gouvernement de Berne la donna à l'académie de Lauſanne.

Le concile de Bâle, transféré dans cette ville, tenoit ſes aſſemblées au convent des Cordeliers,

Digitized by Google

dont l'église porte encore aujourd'hui le nom des Saint-François. On peut mettre au rang des contradictions de ce monde ces noms de saints, que les protestans ont laissé subsister après avoir aboli leur culte. Il ne reste aujourd'hui du couvent des Cordeliers que des caves qui appartiennent à la ville, où l'on garde de très-bons vins de Lavaux, qui font partie de ses revenus. Si les ombres des trépassés pouvoient visiter leurs anciennes demeures, il est à croire qu'elles regretteroient ces voûtes.

Près de Saint-François est un manege, dirigé depuis quarante-quatre ans par M. de Mezery, excellent écuyer, qui n'a pas peu contribué a attirer des étrangers à Lausanne. Ceux qui ont un rang & de l'argent, sont accueillis dans vette ville avec plus d'empressement qu'ailleurs. Voltaire y passa quelques années, après avoir quitté les Délices. On se souvient encore des agrémens que son séjour y apporta. Il habitoit la même maison où M. Tissot fait aujourd'hui sa demeure. Ce fut alors que Haller & Voltaire se rencontrerent sans se chercher, & Lausanne jouit à-la-fois de la société de deux hommes également illustres, quoique totalement opposés de caractere & de sentimens. Ils n'avoient de commun que la célébrité, & l'union du don de la poésie avec des connoissances universelles. Le premier parut oublier pour quelque tems ses occupations sérieuses & ne

dédaigna pas de se livrer à des amusemens de société. Il assista à des spectacles dirigés par Voltaire ; & ce fut au sortir d'une représentation de Zaïre, qu'il dit ce mot si juste & si ingénieux sur le denouement de la piece, *que jamais on n'avoit encore vu donner un rendez-vous pour se faire baptiser.*

Les petites querelles des grands hommes nous consolent de leur supériorité. On sait à quel point Voltaire poussa ses inimitiés littéraires, & que le poëte Rousseau fut un de ceux dont il poursuivit la mémoire avec le plus d'obstination. Tout le monde connoît l'histoire des fameux couplets attribués à Rousseau, & dont Joseph Saurin, jadis ministre d'une paroisse au Pays-de-Vaud, ensuite retiré en France, où il embrassa la religion catholique, fut accusé d'être l'auteur. On trouve ces détails dans les articles *la Mothe*, *Rousseau*, & *Saurin*, des Ecrivains du siecle de Louis XIV, de l'édition de Geneve. Voltaire fit des recherches au Pays-de-Vaud pour justifier Saurin, à qui l'on imputoit une lettre qui flétrissoit sa mémoire. Haller qui vivoit alors dans son gouvernement de Roche, uniquement occupé de plantes de physiologie, fut mêlé indirectement dans cette controverse. Voltaire croyant que Haller protégeoit deux hommes dont il avoit à se plaindre, lui adressa une lettre, pour l'engager à leur retirer sa protection. Haller répondit ; ces deux lettres furent im-

primées. Je ne sais par quel hasard Voltaire s'en plaignit dans l'article *Anecdotes* des Questions sur l'Encyclopédie : le public trouva la réponse de Haller digne d'un philosophe ; mais l'ironie délicate dont elle est assaisonnée, ne dut pas faire plaisir à celui qu'elle regardoit. On ne sera pas fâché de trouver ici ces deux lettres. Elles serviront à faire connoître le style d'un homme célebre qui n'a rien publié en françois, mais qui possédoit à fond toutes les langues.

Lettre de M. de Voltaire à M. de Haller.

« Voici, monsieur, un petit certficat, qui peut » servir à vous faire connoître G.... pour lequel » on demande votre protection. Ce malheureux » a fait imprimer à Lausanne un libelle abominable contre les mœurs, contre la religion, » contre la paix des particuliers, contre le bon » ordre ; il est digne de votre probité & de vos » grands talens, de refuser à un scélérat une protection qui honoreroit des gens de bien : j'ose » compter sur vos bons offices ainsi que sur votre » équité. Pardonnez à ce chiffon de papier, il » n'est pas conforme aux usages allemands, mais » il l'est à la franchise d'un François qui vous » estime & vous révere plus qu'aucun Allemand.

» Un certain L.... ci-devant précepteur de » M. Constant, est l'auteur d'un libelle sur feu

» Saurin ; il est ministre d'un village, je ne sais » où, près de Lausanne ; il m'a écrit deux ou » trois lettres anonymes sous votre nom. Tous » ces gens-là sont des misérables bien indignes » qu'un homme de votre mérite soit seulement » sollicité en leur faveur. Je saisis cette occasion » pour vous assurer de l'estime & du respect avec » lesquels je serai toute ma vie, &c. »

Réponse de M. de Haller à M. de Voltaire.

Roche, le 17 février 1759.

« J'AI été véritablement affligé de la lettre dont » vous venez de m'honorer, monsieur. Quoi, » j'admirerai un homme riche, indépendant, » maître du choix des meilleures sociétés, éga- » lement applaudi par les rois & par le public, » assuré de l'immortalité de son nom ; & je ver- » rai cet homme perdre le repos pour prouver » qu'un tel a fait des vols, & qu'un autre n'est » pas convaincu d'en avoir fait. Il faut bien que » la Providence veuille tenir la balance égale pour » tous les humains. Elle vous a comblé de biens, » elle vous a comblé de gloire ; mais il vous fal- » loit du malheur, elle a trouvé l'équilibre en » vous rendant sensible. Les personnes dont vous » vous plaignez perdroient bien peu, en perdant » ce que vous appellez la protection d'un homme

Digitized by Google

» caché dans un coin du monde, & charmé
» d'être sans influence & sans liaisons. Les loix
» ont seules ici le droit de protéger & le sujet &
» le citoyen. M. G... est chargé des affaires de
» mon libraire. J'ai vu M. L.... chez un exilé,
» que j'ai visité quelquefois depuis sa disgrace,
» & qui a passé ses dernieres heures avec ce
» ministre. Si l'un ou l'autre a mis mon nom sous
» des anonymes; (*) s'il a laissé croire que nos
» relations sont plus intimes, il aura vis-à-vis de
» moi des torts que vous ressentez avec trop
» d'amitié. Si les souhaits avoient du pouvoir,
» j'ajouterois aux bienfaits du destin; je vous
» donnerois de la tranquillité, qui fuit devant le
» génie, qui ne la vaut pas par rapport à la
» société, mais qui vaut bien davantage par rap-
» port à nous-mêmes: dès lors l'homme le plus
» célebre de l'Europe seroit aussi le plus heureux.
» Je suis avec l'admiration la plus parfaite,

V. T. H. S. D. H.»

Le dernier ouvrage de Haller fut une réfutation des doutes sur la révélation, qui sont répandus dans les divers écrits de Voltaire. La grandeur de la cause qu'il défendoit, ne permet pas de croire qu'il ait eu dessein d'attaquer un adversaire illustre,

(*) Ceci se rapporte à des écrits anonymes adressés à Voltaire, & qu'on attribuoit à M. de Haller, dont M. de Voltaire se plaint.

Digitized by Google

par un autre motif que celui de ſon zele pour la vérité.

L'urbanité Lauſannoiſe ſe répand ici juſques ſur les noms qu'on donne aux maiſons. La jolie demeure de M. Tiſſot s'appelle *Montrion*, on a donné celui de *Montrepos* à une maiſon de campagne charmante, ſituée dans le fauxbourg. C'eſt là que le marquis de Gentil, fils du marquis de Langalerie, demeuroit pendant les beaux jours de Voltaire. Pluſieurs de ſes pieces furent repréſentées ſupérieurement au petit théatre de Montrepos, par des acteurs de ſociété. Nos lecteurs ſe rappelleront ces jolies lettres du chevalier de Boufflers, qui parlant de Lauſanne, où il fit quelque ſéjour en 1764, dit : « Je ſuis ici dans l'isle de » Circé, ſans être ni auſſi fin, ni auſſi brave, ni » auſſi ſage, ni auſſi cochon qu'Ulyſſe & ſes com» pagnons. Lauſanne eſt connue dans toute l'Eu» rope par ſes bons paſtels & ſa bonne compa» gnie. Je vis dans une ſociété que Voltaire a pris » plaiſir de former ; & je cauſe un moment avec » les écoliers, avant d'aller écouter le maître. » Voltaire étoit alors à Ferney, où le chevalier de Boufflers ſe rendit depuis Lauſanne. On pourroit ne pas deviner ce que ſont ces paſtels, ſi l'imprimeur n'avoit eu ſoin de mettre au bas de la lettre une note, où il avertit *que c'eſt un nommé Stoupan qui les prépare, & qu'on peut s'adreſſer pour les avoir, ou à M. Stoupan lui-même, ou à*

Digitized by Google

François Graſſet, libraire à Lauſanne. Ce François Graſſet, un des libraires les plus induſtrieux de la Suiſſe, a eu l'honneur d'être brouillé & de ſe raccommoder pluſieurs fois avec Voltaire. Son activité l'avoit conduit autrefois en Eſpagne, où il eſt parvenu à vendre avec beaucoup de ſuccès des ouvrages de théologie & de droit canon. Un certain Marc-Michel Bouſquet avoit établi à Lauſanne, il y a quarante'ſix ans, une librairie conſidérable; il fit publier les œuvres de mathématiques de Jean Bernoulli, que perſonne n'entendoit, & les mémoires ſur la Suiſſe, de M. de Bochat, que perſonne ne voulut lire. Les libraires y perdirent beaucoup, quoique les livres fuſſent excellens. Graſſet, commis de la ſociété, ouvrit le commerce de l'Eſpagne; nouveau Colomb, il découvrit, comme lui, le nouveau monde & n'enrichit que les autres. Aujourd'hui il travaille pour lui-même. Il y a deux ſiecles qu'un nommé Jean Le Preux établit une imprimerie à Lauſanne, d'où ſont ſortis de beaux livres, parmi leſquels on admire une très-belle édition des œuvres de Plutarque, par Amyot.

Nous quittons avec peine la ville de Lauſanne; à chaque inſtant quelque nouvel objet s'offre à notre mémoire. Peut-on oublier de parler de madame la comteſſe de Brionne qui a embelli ce ſéjour en 1773? Son rang & plus encore ſa beauté lui attiroient tous les hommages.

Digitized by Google

Quel bruit chez le peuple Helvétique,
Brionne arrive, on eſt ſurpris!

Elle étoit venue conſulter M. Tiſſot ſur ſa ſanté; mais l'envie de voir la princeſſe de Carignan, ſa fille, fut un autre motif de ce voyage. Un abbé attaché au prince d'Elbœuf ſon fils, trouva à propos d'éterniſer la mémoire de leur entrevue par une inſcription placée entre Lauſanne & Morges. On ne voit guere chez les Suiſſes de ces ſortes de monumens : à peine y rencontre-t-on quelques pierres conſacrées au ſouvenir de leurs victoires. Celui-ci, dont la liberté Helvétique ne pourra jamais être jalouſe, rappellera aux âges futurs que l'empire de la beauté eſt de tous les pays. Madame de Brionne alla de Lauſanne à Berne, où on lui donna des fêtes, & de là chez l'empirique Michel Schuppach, dont elle fut très-contente, ſelon l'uſage. Il étoit alors ordinaire de voir les malades aller à M. Tiſſot, de lui à M. Haller, & de là à cet empirique célebre. La gradation eſt ſinguliere, mais on a de tout tems aimé le merveilleux. Un homme de lettres Zuricois, homme d'eſprit, mais d'une imagination ardente, croit d'avoir inventé l'art de juger du caractere, des talens & de l'étendue des facultés de l'ame, par la forme du nez & des oreilles. Ne ſera-t-il pas permis de juger les maladies par les urines? L'un eſt auſſi ſûr que l'autre.

Digitized by Google

La division de la ville de Lausanne en bourg & en cité indique des époques différentes. On a tout lieu de croire que le boug fut bâti le premier. Le mot de bourg est celtique, & signifie la même chose qu'en françois moderne. On ignore les époques de la fondation & des accroissemens du nouveau Lausanne, comme nous l'avons déjà observé. Le fauxbourg, situé au midi de la ville & qui conduit vers le lac, porte le nom de *l'Estras*, sans doute en mémoire du chemin romain, que nous avons dit avoir passé autrefois de Vevay à Vidy. Il ne falloit pas moins que la barbarie de siecles qui ont suivi les invasions des peuples du nord, pour faire abandonner l'ancien terrein de la ville, en faveur de celui qu'elle occupe aujourd'hui, & renoncer au voisinage du lac & d'un port favorable au commerce. Le port d'Ouchi, village qui porte aussi le nom de Rive, *Ripa*, est situé à une demi-lieue au-dessous de Lausanne. C'est là qu'on embarque & débarque les marchandises qui passent sur le lac. On y voit une tour fort ancienne, qu'on dit avoir été bâtie par Landry, évêque de Lausanne, vers la fin du douzieme siecle.

La nature semble avoir placé les limites du beau & du laid aux environs de Lausanne. A peine est-on sorti de la rue du Bourg, qu'on trouve à gauche la grande route de Moudon, qui commence par une montée pénible, pratiquée à travers des

rochers de pierre mollaſſe, dont toute la montagne, appellée petit Jurat, eſt formée; des ſapins épars de diſtance en diſtance, couronnent ces rochers ſtériles, qui s'élevant en amphithéatre au nord de la ville, ſemblent la menacer de leur chûte. On a cru appercevoir quelque reſſemblance entre cette ſituation & celle de Jéruſalem; c'eſt qui a fait donner le nom de Calvaire au plus élevé de ces ſommets; image qui exprime la fatigue & le ſentiment douloureux que les chevaux & les voyageurs éprouvent ſur cette rampe; deux grandes heures de marche ſuffiſent à peine pour gagner le haut de la montagne. On ne voit pendant ces deux heures que des forêts de ſapin & quelques méchans hameaux épars, dont les habitans ruſtiques & pauvres gagnent leur vie à voiturer le bois qui doit chauffer les alcoves & préparer les ſoupers des heureux citoyens de Lauſanne, & à tranſporter les bons vins de la Côte & de Lavaux, dont ils ne boivent guere que ce qu'ils dérobent. C'eſt d'eux qu'on peut dire.

Sic vos non vobis mellificatis, apes!
Sic vos non vobis fertis aratra, boves!



Digitized by Google

CHAPITRE VIII.

Environs de Lausanne. Remarques sur le pays situé entre cette ville & Vevay. Colonne militaire près de Vevay. Vie des habitans. Anecdotes sur l'époque de la réformation. Châteaux aux environs de Vevay. Villeneuve. Salines de Roche & d'Aigle.

QUITTONS ces idées pénibles, & revenons contempler les vergers & les prairies fertiles qui environnent Lausanne. Des maisons de campagne charmantes embellissent ces côteaux. Celle de M. Constant de Rebeque, aujourd'hui maréchal-de-camp des armées du roi de France, est remarquable par la beauté de sa situation, & par un pavillon auquel il a donné le nom de *Fantaisie*. On voit à quelques cents pas de ce pavillon un petit temple ouvert, dont la figure rappelle celui de Tivoly, construit sur un rocher qui commande sa maison & le lac de Geneve, & augmente le romanesque de cette demeure enchantée. Plus la nature prodigue ici ses bienfaits, plus on est avare du terrein. Tout est utile, vignes, vergers, prairies; il n'y a pas de pays où les sacrifices qu'on fait au luxe en allées & en bosquets, en avenues & autres ornemens, qui n'indiquent souvent que

Digitized by Google

la pauvreté du sol, & le luxe du maître soient aussi chers. (*)

En sortant du fauxbourg oriental de Lausanne, la route de Vevay conduit par une descente assez rapide à la petite ville de Puilly, d'où l'on descend encore jusques près du lac. Plus loin est Lutry, la premiere des quatre paroisses de la Vaux, célebres par leur bons vins. On a quelquefois confondu le mot *Vaud*, qui désigne toute la province de ce nom, avec celui de *Vaux*, *vallis*, particulier à la Vaux. Le Pays-de-Vaud porte dans quelques anciens actes latins, le nom de *Comitatus Waldensis*.

Les peuples de la Germanie désignoient constamment par les mots *Wale*, *Walon*, *Welsch*, les nations celtiques; c'est ainsi que les Anglois & les Saxons ont appellé *Wallis* la province de Galles; les Suisses nomment le Pays-de-Vaud *Welschland*; les Allemands donnent le même nom à l'Italie; les habitans du canton de Berne, voisins du comté de Neuchatel, la désignent ainsi; de là ce nom de *Welsch*, que le philosophe de Ferney a donné à sa propre nation, toutes les fois qu'il a voulu plaisanter. Revenons au petit district

(*) *Hoc erat in votis, modus agri haud ita magnus*
Hortus ubi, & tecto vicinus jugis aquæ fons,
Et paulum sylvæ super his foret, auctius atque
Di melius fecere, bene est, nihil amplius opto.

HORAT.

de

de la Vaux, resserré entre une chaîne de rochers & le lac de Geneve. On lui a donné en allemand le nom de *Rysfthal*, & à ses vins celui de *Riff-vine*, ou vin mûr; sans doute pour marquer l'estime qu'on en fait. La nature a désigné la culture qui convient à ce pays couvert de rochers, tels que ceux du lac de Neuchatel & de Bienne, qui se refusent à toute autre culture. On est étonné en voyant un amphithéatre de murs & de terrasses construits avec les plus grands frais pour soutenir les terres des vignobles.

L'époque de la culture des vignes dans ces contrées remonte vraisemblablement au tems où les Romains en furent les maîtres. Une inscription découverte à Saint-Prex, près de Morges, à l'honneur de *Liber Pater Cocliensis*, ou de Bacchus; & le rapport de ce surnom avec celui de *Cully* en la Vaux, a fait conjecturer à quelques savans, que cette divinité avoit un temple dans ce pays enrichi de ces bienfaits. Une espece de baie que le lac de Lausanne forme près de Cully fournit à M. de Bochat une nouvelle étymologie celtique. Le mot composé *Cul-in*, désigne un ventre & de l'eau, c'est-à-dire, une baie ou un golfe. Le mot latin *coclear*, ou cuiller en françois, n'auroit-il pas aussi une origine celtique?

De Cully, éloigné de deux petites lieues de Lausanne, il y a une lieue jusqu'au bourg de Saint-Saphorin, dont le nom est dérivé de Saint Sym-

Digitized by Google

phorien. Près de là, ſur les bords du lac, eſt la tour de *Glerolles*, bâtiment preſque ruiné, qu'on attribue aux Romains. Quelques ſavans, tels que Tſchudi, ont cru trouver le *Calarona Sabaudiæ*, mentionné dans la *Notitia provinciarum*. Tſchudi eſt allé plus loin dans ſes conjectures, & a ſuppoſé que les Romains embarquoient à Glerolles & à Yverdon les ſapins qui alloient d'un côté par le lac de Geneve & le Rhône, & de l'autre par le lac de Neuchatel, l'Aar & le Rhin, pour ſervir à la conſtruction des vaiſſeaux. Les ſapins ſont encore aujourd'hui fréquens ſur les ſommets du petit Jura qui couronne cette côte, ainſi que ſur le grand Jura, voiſin d'Yverdon. Voici le paſſage de la notice des provinces, ſur lequel il fonde ſon opinion.

In provincia maxima Sequanorum, præfectus claſſis barcariorum Ebroduni Sabaudiæ.

Et plus bas :

Tribunus cohortis primæ Flaviæ Calaronæ Sabaudiæ.

Mais en adoptant que l'*Ebrudunum* mentionné ici ſoit Yverdon, & qu'il y eut en cet endroit une compagnie de bateliers, ou même une flotte, s'enſuit-il de là qu'elle fût deſtinée à l'uſage dont parle Tſchudi ? & quand cela ſeroit, quelle eſt la conſéquence que Glerolles ſoit Calarona ? (*)

(*) Ce nom déſigne *Grenoble* qui portoit autrefois le nom

La colonne militaire, découverte dans les environs, & qui se trouve enchassée dans le mur de l'église de Saint-Saphorin, est un monument plus remarquable. Elle fut enlevée l'an quarante-sept de l'ere chrétienne, qui répond à l'année séculaire de Rome; que les empereurs avoient coutume de célébrer par des fêtes & des monumens. C'est à Glerolles que commence la nouvelle route de Vevay à Moudon, qui se dirige vers le lac de Bray & Mézieres. Elle a été construite, il y a quelques années, par le gouvernement de Berne. Il y a toute apparence que le chemin militaire entre Vevay & Moudon, indiqué dans la Table de Peutinger, & dans l'Itinéraire d'Antonin, avoit en grande partie la même direction. On arrive de Glerolles à Vevay après une heure de marche, par une route charmante, entre des prairies & des vignes. Le torrent nommé *Vevayse*, se jette dans le lac aux portes de cette ville. On le passe sur un pont de pierre d'une seule arche, dont le ceintre trop élevé le rend fort incommode. La place qui aboutit au lac, forme un coup-d'œil riant, par l'affluence de monde qui s'y rend les jours de marché. Vevay a environ trois mille habitans. Plusieurs familles françoises protestantes, qui s'y sont établies, y ont porté de l'argent, de l'industrie & de la sociabilité.

---

de *Culao*, comme il est prouvé par des inscriptions & le géographe de Ravanne.

Digitized by Google

Le chevalier de Bouffers passa quelques jours à Vevay, dont il fait mention dans ses lettres. L'éloge qu'il fait de la candeur & de la simplicité des habitans de cette ville, est assez plaisant. « Nous voyons, dit-il, plus d'honnêtes gens dans » une ville de trois milles habitans, qu'on » n'en trouveroit dans toutes les villes des pro- » vinces de la France. Sur trente ou quarante » jeunes filles ou femmes, il ne s'en trouve pas » quatre de laides, & pas une de catin. Oh le » bon & le mauvais pays ! »

On vit à Vevay comme dans toutes les petites villes où il n'y a ordinairement point de spectacles, où la vie s'écoule doucement, sans secousse, où l'ambition n'a pas de grands objets, & où le manque d'occupation & d'autres amusemens a introduit les cartes, ressource indispensable des trois quarts des gens oisifs. Le goût du jeu, répandu dans cette partie de la Suisse, est d'autant plus remarquable que l'objet du lucre n'est presque rien ; la perte d'un écu est ordinairement le *maximum* d'une soirée à Geneve, à Neuchatel, à Yverdon, à Bâle, &c. Il faut en excepter Lausanne, où les étrangers qui se mêlent dans les sociétés ont porté le goût du gros jeu, & Berne, où des loix très-séveres semblent l'augmenter, au lieu d'en diminuer l'abus.

La ville de Vevay est située entre le lac & la montagne dans une jolie plaine qui s'étend depuis

Digitized by Google

Glerolles jusqu'à la Tour-de-Peil, située à un quart de lieue à l'orient de Vevay, où passe la grande route du Valais. La Tour-de-Peil doit son nom à un château fort antique, dont les tours & les murailles subsistent encore. Un gentilhomme François l'acheta avec quelques droits de fief qui y sont restés attachés. Ce château, dont la situation est riante, a des terrasses baignées par les eaux du lac, où l'on jouit de la plus belle vue du monde; d'un côté l'on découvre à l'orient l'entrée du Rhône dans ce beau bassin, & le vallon où commence le bas-Valais; au midi, la Savoie; au couchant, toute la partie du Pays-de-Vaud, qui s'étend depuis Morges à Geneve.

Nous avons déjà souvent répété que l'histoire du moyen âge & du tems féodal est très-obscure. Tandis que Vevay & la Tour-de-Peil avoient leurs seigneurs de jurisdiction, les ducs de Savoie en étoient souverains. On a vu d'un autre côté, qu'un évêque de Lausanne céda ses droits sur Vevay à Gautier de Blonai en 1090.

Il est très-vraisemblable que l'ancien *Vivifcum*, indiqué dans l'Itinéraire d'Antonin & dans la Table Théodosienne, s'étendoit jusqu'à la Tour, dont on attribue la fondation en 1237 à Pierre, comte de Savoie.

Les habitans de Vevay & de la Tour-de-Peil éprouverent les calamités de la guerre des Suisses contre le duc de Bourgogne en 1476. La maison

de Savoie, dont ils étoient les ſujets, favoriſoit ouvertement ce prince. Les Suiſſes, uſant du droit de la guerre, ravagerent le Pays-de-Vaud; le château de la Tour fut la proie des flammes; il n'en reſte que les vieux murs & les tours. On ménagea les habitans de Vevay qui avoient pouſſé le zele pour leurs maîtres juſqu'à ſe répandre en propos injurieux contre Berne. La férocité étoit le vice dominant de ces tems.

L'hiſtoire du ſeizieme ſiecle nous offre quelques anecdotes ſingulieres ſur l'état de cette ville, & la maniere dont elle paſſa, avec le reſte du Pays-de-Vaud, ſous la domination de Berne. L'évêque de Lauſanne y conſervoit quelques droits temporels, comme nous l'avons déjà dit. Il avoit pris le parti du duc de Savoie; les Bernois venoient de déclarer la guerre à ce prince par un héraut d'armes, ſelon l'uſage du tems. (*) On n'étoit point encore en hoſtilité avec l'évêque de Lauſanne. Les armées de Berne avoient paſſé à côté d'Avenches, qui dépendoit directement de lui, pour éviter toute hoſtilité contre ce prélat, qui n'étoit pas encore déclaré. Sa premiere démarche fut de ſe rendre le 25 janvier 1536 au château de Glerolles près de Vevay, d'où il écrivit a ſon baillif de Vevay, la lettre ſuivante:

(*) Ruchat, *Hiſtoire de la Réformation*, tome V. p. 416.

Digitized by Google

Lettre de Sébastien de Montfaulcon, évêque de Lausanne, à son baillif de Vevay, l'an 1536.

« Monsieur le baillif, je vous veulx bien » advertir comme aujourd'hui suis arrivé ici pour » venir veoir mes subgets, & pour les faire met- » tre en l'ordre, tant pour la manutention de la » foy, que de monseigneur & pais & à ce soër » ay heu nouvelles comme le capitaine Colloneys » est arrivé à Morge avec une belle bande d'Ita- » liens bien en ordre, & a mandé par-tout dellà » le lac pour avoir gens, pour aller au-devant de » ceulx de Berne, pour leur donner la bataille, » si me semble que nous devons tous aider, aller » là où sera le grand flot, car si d'aventure nous » perdions, que Dieu ne vuillie, le pays, les » villes ne feriont pas puis après pour résister, & » ne faut point faire, comme les Romains firent, » quand feu M. de Borbon print Rome, car ches- » cun se voloyt garder son pallays qui fut cause » de leur ruyne, & de ce ay bien vouslu advertir, » afin, si bon vous semble, le communiquer à » MM. de Vivey, & aux lieux circonvoisins; & » de mon cousté ne restera point que je ne fasse » mon debvoir. Si vous avez quelques nouvelles, » je vous prie de m'en advertir. Faisant fin à ma » lettre, après m'estre recommandé à vous de

N iv

» bon cœur, & prié nostre Seigneur de vous
» donner ce que vous desirez.

» A Glerole, ce 25 jour janvyer
» le bien vôtre
» L'ÉVESQUE DE LAUSANNE.

L'adresse étoit

A monsieur DE CURTILLIES, *baillif de Vevay.*

Cette lettre fut remise à MM. de Berne. L'évêque continuant son intelligence avec les Savoyards, avoit tenté d'introduire dans sa ville de Lausanne quelques troupes Italiennes, au service du duc; mais le projet échoua par la vigilance des Lausannois. Alors ce prélat, voyant qu'il ne pouvoit plus se flatter de rester en paix, quitta sa résidence le 22 mars & n'y revint plus. Les habitans de Vevay & de la Tour-de-Peil avoient envoyé des députés à l'armée Bernoise qui étoit à Morges, pour se soumettre & prêter le serment de fidélité. Il s'y éleva quelques différends entre Berne & les Fribourgeois au sujet des conquêtes de cette guerre. Ces derniers insistoient pour qu'on leur cédât entr'autres Vevay & la Tour. Ils avoient adressé une lettre à la ville de Vevay, deux jours avant l'événement dont on vient de parler. Mais il étoit trop tard : on savoit à Berne que les députés de Vevay, s'étant présentés à l'armée qui étoit à Morges, avoient obtenu la promesse de ne jamais passer sous une autre domination.

Digitized by Google

Nous avons déjà observé combien le changement de religion eut d'influence en Suisse sur les événemens politiques. Le germe de la réformation, que les peuples du gouvernement d'Aigle avoient embrassée depuis huit ans, s'étoit répandu dans le voisinage, & entr'autres à Vevay. Ce fut sans doute ce qui la disposa à se soumettre aux Bernois ; cependant la nouvelle doctrine ne s'établit qu'après l'entiere conquête du Pays-de-Vaud, dans les villes & paroisses de Lavaux.

On voit à une petite lieue au-dessus de Vevay deux châteaux antiques, Blonay & Chatelard. Le premier, dont on ignore la date, fut pendant six siecles la demeure des barons de Blonay, famille dont l'origine se perd dans l'onzieme siecle, & dont une branche cadette a passé en Savoie en 1536, où elle occupe des emplois honorables.

Les droits des seigneurs de Blonay sur Vevay, dont nous avons déjà parlé, étoient partagés : un acte de 1356 porte que Jean de Blonay, chevalier, co-seigneur de Vevay, octroie à cette ville *l'omgeld* [impôt sur le vin, fort connu en Suisse] à condition qu'elle maintienne le pont de la Vevayse & autres bâtimens de la ville, & que le vin & autres marchandises dudit seigneur soient francs.

Le château & la terre de Chatelard, qui n'est qu'à une demi-lieue à l'orient de Blonay, a passé successivement dans différentes familles. Elle appartenoit à Pierre de Gingins, seigneur de

Digitized by Google

Chatelard, co-ſeigneur de Vevay, qui fut tué dans la guerre de Charles de Bourgogne, où il avoit ſuivi le parti des ducs de Savoie ſes maîtres. Son pere Jean, qui avoit été au ſervice du roi de France Charles VI & des ducs de Bourgogne, Jean-Sans-Peur & Philippe le bon, avoit eu la terre de Chatelard de ſa femme Marguerite de Laſſarra. Il avoit bâti le château de Chatelard en 1441. Sa ſituation & ſon architecture ſont également propres à rappeller les tems du gouvernement féodal. On y voit des murs de cinq pieds d'épaiſſeur, des tours, une ſalle immenſe qui ne reçoit de jour que par une ſeule fenêtre armée d'une grille de fer, une grande cheminée, telle que celles de nos cuiſines, où la famille du ſeigneur ſe réuniſſoit pour paſſer les longues ſoirées d'hiver, à faire le projet de quelque partie de chaſſe, ou celui de mettre les paſſans à contribution. Les villages qui dépendent de Chatelard, ſont Montru, Chailly & Clarens. Les aſpects de ce pays ſont perpétuellement variés par ce beau lac entouré de villes, qui offre le ſpectacle le plus ſuperbe. La vue eſt terminée au midi par les glaciers de la Savoie; au nord, des rochers entaſſés les uns ſur les autres ſemblent s'élever juſqu'aux nues: on voit entre la plaine & les rochers une ſucceſſion de vignobles & de prairies entre-coupées par des torrens qui ſouvent font de grands ravages, en entraînant avec eux des pierres énormes.

Digitized by Google

En continuant de suivre le grand chemin du Valais, on trouve à une lieue de Vevay, près du lac, le château de Chillon, long-tems la demeure d'un baillif des ducs de Savoie, ensuite des baillifs Bernois, qui ne sont établis dans la ville de Vevay que depuis quarante-six années. Ce bâtiment est fort antique : sa situation le rendoit important; il commande absolument le passage qui conduit dans le pays d'Aigle & dans le Valais. Les Bernois l'assiégerent en 1536. La place ne tint que deux jours & se rendit. On y trouva Bonivard, prieur du chapitre de Saint-Victor de Geneve, que le duc Charles de Savoie avoit fait enlever & enfermer à Catillon, où il resta six années dans un cachot. On a de lui une bonne chronique manuscrite de Geneve.

A un quart de lieue de Chillon est Villeneuve, que la plupart des savans ont pris pour le *Penno-lucus* indiqué dans l'Itinéraire d'Antonin & dans la Table de Peutinger. On y a trouvé, ainsi qu'aux environs de Montru & de Chatelard, quelques restes d'antiquité, des monnoies & des débris de pavés mosaïques. La distance de neuf milles romains, ou de trois lieues, indiquée dans ces monumens, ne s'accorde pas avec celle de Vevay à Villeneuve. Un fragment d'inscription, trouvé en cet endroit vers le milieu du siecle passé & indiqué par Plantin, ne prouve rien de plus que le séjour des Romains dans ces pays. C'est à Villeneuve que

Digitized by Google

finit le bailliage de Vevay ainſi que le Pays-de-Vaud proprement dit, qui faiſoit du tems des ducs de Savoie partie du Chablais. Le gouvernement d'Aigle a été conquis par les Bernois en 1478. Le ſeigneur de ce petit pays étoit en ce tems-là un gentilhomme de Geneve, nommé de Torrens, de la maiſon de Compoy, à qui le duc de Savoie l'avoit inféodé en 1460.

Roche, ſitué entre Villeneuve & Aigle, mérite quelques détails. C'eſt la réſidence d'un directeur que le gouvernement de Berne y envoie de ſix en ſix ans, pour être à la tête de l'adminiſtration des ſalines. Cette place, de même que tous les bénéfices, qu'on appelle à Berne bailliages, ſe donne par le ſort. Roche doit ſon nom à un vieux château ruiné, qui avoit autrefois des ſeigneurs particuliers. La chapelle où le ſervice divin ſe fait tous les dimanches pour le directeur & tous les employés qui demeurent en cet endroit, eſt entretenue aux frais des religieux du mont Saint-Bernard, leſquels y poſſedent quelques revenus adminiſtrés par un fermier.

C'eſt ici que réſida pendant ſix années le célebre Haller. Il fit uſage du grand loiſir que lui laiſſa ſon emploi, qui n'a de difficile à ſupporter que l'ennui de la ſolitude, pour achever deux grands ouvrages de phyſiologie & de botanique qu'il publia pendant ce ſéjour, & pour faire des recherches ſur l'hiſtoire naturelle & ſur les ſalines de ce

pays. Il en donna le résultat dans un petit livre allemand, dont il a paru un extrait dans les Mémoires de l'académie des sciences de Paris. Scheuchzer avoit donné avant lui une description de ces salines dans sa Géographie physique de la Suisse, avec une planche assez bien gravée, où l'on voit les différentes sources salées, avec les puits & les galeries qui existoient vers l'an 1714. On connoissoit dès le quinzieme siecle quelques-unes de ces sources, les seules qui existent dans toute la Suisse, à qui la nature semble avoir caché une denrée si nécessaire, & dont la consommation y est plus forte que chez les autres peuples, à cause de la quantité de fromages qu'on y fabrique. Les salines du canton de Berne n'ont jamais rendu, dans le tems de leur plus grand rapport, au-delà de trente-sept mille quintaux de sel cuit. Aujourd'hui leur produit a diminué de plus des deux tiers & ne monte qu'à dix mille quintaux : c'est environ $\frac{1}{8}$ de ce que le canton de Berne seul consomme. Les ouvrages souterreins, établis depuis deux siecles, ont coûté des travaux & des sommes très-considérables. Nous renvoyons ceux qui aiment ces recherches, aux deux ouvrages de Scheuchzer & de Haller. Le voyageur Andreæ n'a fait que transcrire & répéter ce qu'il avoit appris par ce dernier, qu'il alla voir à Roche en 1763.

C'est à Aigle & à Bevieux que sont les bâtimens de graduation, destinés à concentrer le sel,

Digitized by Google

en faiſant tomber ſucceſſivement les eaux ſalées ſur des fagots d'épines ſuſpendus dans des bâtimens expoſés à un gtand courant d'air. Cette opération ſe réitere juſqu'à ce que l'eau ſalée ſe trouve chargée de vingt-cinq pour cent de ſel ; après quoi elle eſt verſée dans les chaudieres, où le reſte du travail ſe fait par le moyen du feu. M. Haller, occupé du bien public & des moyens d'augmenter les produits d'un objet ſi important, conſidéra que la méthode des bâtimens de graduation, outre la grande dépenſe de leur entretien, faiſoit perdre une grande partie du ſel, qu'il évalue au tiers du ſel actuellement contenu dans les ſources ſalées. En partant de ces conſidérations, il penſa qu'il ſeroit poſſible de conſtruire des baſſins d'évaporation, où la chaleur du ſoleil feroit l'effet des fagots d'épines. De trois ſources ſalées, il n'y en a qu'une ſeule chargée d'environ onze pour cent : les autres tiennent un & demi pour cent & moins. M. Haller fit conſtruire des baſſins d'eſſai, que l'on couvrit des toits mobiles, pour admettre le ſoleil & exclure la pluie à volonté. Deux années d'expérience lui apprirent qu'il s'évapore d'autant plus d'eau, que la ſource eſt moins chargée de ſel. L'évaporation moyenne d'une année entiere monte à cent quatre-vingt-deux lignes. Le ſel reſté après cette évaporation, ſe trouve plus ſec & plus doux que celui qu'on obtient par le moyen du feu. Il reſtoit à calculer la dépenſe des baſſins ou caves

Digitized by Google

néceſſaires pour faire l'opération en grand. La célébrité des grands hommes excuſe des bévues paſſageres. M. Haller ſe trompa d'un zéro : ſon résultat ne fut pas juſte, & le projet en reſta là.

On regarde dans le canton de Berne tous les produits du regne minéral comme une propriété du prince, qui s'en empare par droit de régale. Un particulier d'Augsbourg, nommé Zobel, ſe chargea de ces ſalines, & en devint admodiataire vers la fin du ſeizieme ſiecle. Elles paſſerent ſucceſſivement en différentes mains ; mais aucun des entrepreneurs ne s'y enrichit. Le gouvernement de Berne s'en mit en poſſeſſion en 1684, & depuis lors ces mines ont été exploitées pour ſon compte. On appella en 1731, du fond de la Weſtphalie, un gentilhomme nommé de Beuſt, très-verſé dans les mines. Ses conſeils furent ſuivis, tant dans la direction des travaux ſouterreins, que dans la conſtruction des bâtimens. Il corrigea la manœuvre de la graduation, en ſubſtituant les fagots d'épines aux bottes de paille. Les travaux & les arrangemens nouveaux ſemblerent d'abord augmenter le produit des ſalines ; mais après quelques années ils diminuerent. On a commencé depuis peu de nouveaux eſſais, dont les ſuccès paroiſſent ſe confirmer. Une épargne conſidérable de feu en eſt le principal objet. Mais le grand nombre d'employés & de journaliers en réduit les profits à très-peu de choſe. Les traités de la répu-

Digitized by Google

blique de Berne avec les fermiers de Franche-Comté & de Lorraine, ainsi qu'avec la Baviere & la Savoie, fournissent l'excédent de la consommation du canton. Le voyageur Andreæ dit que les mines de Roche rendent à la république soixante-dix mille écus par année; & s'est trompé d'un zéro. C'est le commerce exclusif du sel que le gouvernement vend aux sujets à environ trois sols de France la livre, qui forme ce revenu considérable. Les salines de Roche ne laissent pas d'être très-importantes, non-seulement parce qu'elles laissent des espérances très-fortes pour l'avenir, mais parce qu'elles font vivre quantité de gens; sans compter le directeur qui a dix mille livres de pension.

Le château & la ville d'Aigle ne sont qu'à une très-petite lieue de Roche. C'est ici ou aux environs, qu'on pourroit placer le *Pennolucus* de l'Itinéraire d'Antonin. Ce pays présente une ample moisson d'observations d'histoire naturelle. Le gouvernement d'Aigle semble être au canton de Berne ce que l'Italie est au reste de l'Europe. Ce vallon concentré entre des chaînes de rochers, rassemble comme dans un foyer les rayons du soleil. On y voit des côteaux chargés de vignes, & un grand nombre de plantes & d'arbres fruitiers, qui ne réussissent que dans les pays chauds.

Les entrailles de la terre renferment d'autres richesses. Les belles carrieres de marbre du gouvernement d'Aigle forment un objet d'exportation

assez

Digitized by Google

assez considérable. On y trouve aussi de l'albâtre & du gyps : le soufre natif, fréquemment attaché au spath & à la pierre gypseuse, n'y est pas rare, sans parler de beaucoup d'autres fossiles. Il y a lieu de croire que le charbon minéral, dont toutes les montagnes depuis Lutry jusques dans le comté de Gruyeres abondent, doit se trouver aussi dans le gouvernement d'Aigle. On sait que ce fossile existe volontiers dans le voisinage des sources salées.



Digitized by Google

CHAPITRE IX.

Origine de la ville d'Aigle. Saint-Maurice, autrefois Agaunum *en Valais. Remarques sur les peuples qui habitoient autrefois ce pays, & sur la victoire d'un lieutenant de César. Quelques anecdotes historiques des quinzieme & seizieme siecles. Sion. Inscriptions romaines. Bains & eaux minérales du Valais. Montagnes remarquables de ce pays. Observations diverses sur le Valais.*

LE mot d'*Aigle*, que les anciens documens nomment tantôt *Aquilegia*, tantôt *Ala*, tantôt *Aillion*, ne semble point laisser de doute sur son origine romaine. On sait par l'Itinéraire d'Antonin, que les Romains mettoient de la cavalerie dans beaucoup d'endroits qu'il leur importoit de garder. *Ala* signifioit sans contredit un corps, un détachement de cavalerie. On voit dans le troisieme livre des Commentaires de César, qu'il envoya dans ce pays un de ses lieutenans, Sergius Galba, qui s'établit à Octodurum en Valais, aujourd'hui Martigni. Il n'en fallut pas davantage aux antiquaires, pour avancer qu'il y avoit garnison Romaine à Aigle : les armes de la ville venoient à l'appui de la conjecture ; enfin l'aigle

Digitized by Google

romaine répond au nom de ce lieu. M. de Bochat, toujours empressé de revendiquer aux Celtes l'antiquité & l'origine premiere des habitans de ce pays, s'est imaginé que le rocher sur lequel le château d'Aigle est assis, devoit fournir la véritable étymologie. *Ad*, mot celtique, signifie sourcil, bord d'une chose; du mot *ad*, vient le nom d'*Aigle*. Quel plaisir n'auroit-il pas eu, s'il avoit connu une lettre de Messieurs de Berne, écrite immédiatement après la prise de ce pays, où Aigle est appellé *Allis*, & qu'un acte de 1413 nomme le seigneur d'Aigle *nobilis & potens dominus Ludovicus de Compois, dominus Turris fortis de Allio?* Quoique la langue françoise soit générale parmi les peuples de ce pays, ils ne sont point compris dans le Pays-de-Vaud. Leur code, qui a été publié il y a quelques années, forme un corps de loix séparées; & tandis que les causes civiles du Pays-de-Vaud sont jugées en dernier ressort par un tribunal de dix membres du grand-conseil, les peuples d'Aigle ont le droit, de même que ceux des provinces Allemandes, d'appeller au conseil des Deux-cents, & de faire plaider leurs procès dans une langue qu'ils n'entendent point. Les peuples du gouvernement d'Aigle tiennent du caractere général des montagnards: ils sont subtils & enclins à la chicane. Ils devroient être riches, eu égard à la fertilité de leur pays & à sa situation avantageuse pour le commerce entre la Suisse &

Digitized by Google

l'Italie. Mais nous aurons occasion, dans la suite de cet ouvrage, d'observer que ce n'est pas toujours les bienfaits de la nature qui conduisent un peuple à la prospérité; c'est plutôt la nécessité, jointe à de bons arrangemens dans la maniere de faire valoir la propriété, qui fait les nations riches.

Une grande partie de cette contrée est couronnée des montagnes qui touchent au Valais & au pays de Sanen ou Gessenay, bailliage du canton de Berne. On va d'Aigle à Bex en deux heures de tems. Ce bourg est très-peuplé; ses habitans sont aisés. On va dans une heure & demie de Bex à Bevieux, où sont les galeries souterreines les plus considérables & les sources les plus abondantes de sel. Bevieux est situé au-dessus de Bex, où il faut retourner pour suivre la route d'Italie & du Valais. Il n'y a qu'une lieue de chemin depuis Bex à Saint-Maurice, lieu célebre par son abbaye & la légende de la légion Thébaine, dont l'histoire a été aussi souvent attaquée que défendue. On attribue généralement la fondation de l'église & du monastere à Sigismond, roi de Bourgogne. Les religieux sont chanoines réguliers de S. Augustin; leur chef est abbé, & les revenus de cette maison sont considérables. Elle prête hommage d'une partie de ses possessions à l'état de Berne. C'est de la légende de Saint-Maurice & de la légion Thébaine, que sont sortis une foule de saints de la Suisse; tels que saint Urs & saint Victor à Soleure, où eux & leurs

Digitized by Google

compagnons, au nombre de soixante-six, obtinrent la couronne du martyre le plus complet; s'il est vrai qu'après avoir été décapités & jetés dans la riviere par ordre du préfet Hirtacus, ils descendirent à la nage, tenant chacun sa tête à la main, ainsi que le dit leur histoire.

Le Rhône, qu'on passe sur un pont d'une seule arche, sépare le canton de Berne du Valais, dont Saint-Maurice est le premier lieu en venant de Suisse. On est d'accord que c'est le *Tarnada* ou *Tarnaias* de l'Itinéraire d'Antonin & de la Table Théodosienne, placé à douze milles d'*Octodurum* ou *Martigni*. Ce lieu portoit le nom d'*Agaunum* avant celui de Saint-Maurice. *Agaunum* paroît être un mot celtique qui désigne sa situation. *Gaun*, qui signifie un rocher, avec la préposition *a*, forme le nom *Agaunum*. Ce lieu fait partie du bas-Valais, habité autrefois par les Nantuales. Voici l'ordre d'après lequel Jules-César range les trois peuples qu'on suppose avoir fait partie des habitans du Valais. (*) *Quum in Italiam proficisceretur Cæsar, Serg. Galbam cum legione XII, & parte equitatus in Nantuates, Veragros Sedunosque misit, qui a finibus Allobrogum & lacu Lemano & flumine Rhodano ad summas Alpes pertinent.*

Les géographes & les savans Suisses ont pres-

(*) *De bello gallico*, lib. III.

que tous supposé que la partie du Pays-de-Vaud & de la Savoie qui porte le nom de *Chablais*, où est compris le gouvernement d'Aigle, étoit habité par les Nantuales. Ils placent les Veragri dans le bas-Valais, & assignent le haut-Valais qui commence à Sion, aux Seduni. On a trouvé plusieurs inscriptions romaines à Saint-Maurice ; l'une placée dans le mur d'un cimetiere, découverte seulement depuis quarante ans par M. Abauzit, savant de Geneve, contient le nom des Nantuales, quoiqu'un peu endommagé. Saint-Maurice & le reste du bas-Valais jusqu'à Martigni, furent conquis par les Valaisans sur la maison de Savoie en 1476.

L'entrée du Valais par le pont de Saint-Maurice est très-pittoresque. Tout semble inspirer une sainte horreur. Ce mêlange de monumens divers rappelle tantôt le souvenir de la grandeur des Romains, jadis maîtres de ce pays qui leur doit les premiers chemins praticables, tantôt les siecles de la devotion chrétienne qui substitue des saints & des martyrs aux divinités que les païens adoroient. Si d'autres contrées ont souffert par la multiplication des ordres religieux, dont l'institut est contraire à la population en ordonnant le célibat, on peut dire que la Suisse doit à ces établissemens une partie de sa splendeur. Zurich, Soleure, Lucerne devinrent considérables par les fondations religieuses établies à la gloire des saints,

Digitized by Google

Les églises s'enrichirent par la dévotion & les miracles qui attiroient des offrandes de toutes parts. Mais l'opulence ayant ensuite corrompu les mœurs du clergé, l'envie de dépouiller des hommes oisifs se joignit aux efforts de quelques réformateurs ardens, & l'on démolit, en invoquant le nom de Dieu, les autels qui avoient été élevés à ses serviteurs. Cette révolution ne passa point les limites du Valais; elle s'arrêta aux bords du Rhône. Ce pays long-tems agité par des divisions intestines, nées par l'ambition de ses évêques & de quelques particuliers puissans, ne prit aucune part aux troubles que la nouvelle doctrine produisit en Suisse. Les Valaisans invités par les cantons catholiques à se déclarer contre Zurich dans la guerre qui s'éleva pour la religion, savoient à peine de quoi il s'agissoit. Dans ce tems vivoit un nommé *Thomas Platerus*, né dans un village du Valais, qui ayant gardé des chevres dans son enfance, quitta sa patrie par libertinage, & après avoir couru le monde avec des Bohémiens pendant quelques années, sentit tout-à-coup une impulsion irrésistible pour les études, où il fit des progrès rapides, dirigés par quelques savans qui vivoient alors à Zurich. La bizarrerie de sa destinée lui fit embrasser dans le même tems un métier assez vil, celui de cordonnier. Il exerça long-tems cette profession à Zurich, ensuite à Bâle, où il employoit ses heures de loisir à lire Platon,

Digitized by Google

Homere & Euripide dans la langue originale. Il quitta son métier pour devenir correcteur d'imprimerie & ensuite régent d'école. Ayant embrassé la doctrine des réformés, il retourna au Valais dans le tems où les guerres de religion s'allumerent en Suisse. Platerus fit connoître aux Valaisans le sujet de la querelle. Les Zuricois leur avoient adressé une apologie où ils réclamoient le texte du vieux & du nouveau Testament. Les Valaisans répondirent que, dès qu'il ne s'agissoit que du texte sacré, cette affaire ne regardoit que les gens d'église, & que le peuple ne devoit point s'en mêler. Platerus aimoit la paix, comme Erasme, & pensoit que les hommes ne doivent pas se faire la guerre pour des opinions. Il refusa la place de régent en chef des écoles du Valais, qui lui avoit été offert par l'évêque, & retourna à Bâle. S'il avoit eu le zele de Zuingle ou de Luther, & l'ambition de jouer un rôle, il auroit peut-être fait une révolution dans sa patrie.

Un théatre entiérement nouveau se présente dès qu'on est entré dans le Valais. On voit d'autres mœurs, d'autres habillemens, une constitution différente, un peuple séparé du reste de la terre par d'immenses rochers, ne connoissant presqu'aucun art, attaché par habitude & par ignorance aux usages de leurs aïeux, gouverné par les assemblées de sept grandes communautés, & par un évêque qui porte le titre de comte & jouit des

Digitized by Google

attributs plus honorables que réels de la souveraineté, tandis que le droit de la guerre & de la paix, ainsi que la législation, sont entre les mains des assemblées des communes ou dixains.

Une portion du Valais appartenoit autrefois à la Bourgogne Transjurane, comme on le prouve par les actes de la fondation de Saint-Maurice, par le séjour du roi Sigismond, & par le concile d'Epone. Le roi Rodolphe, qui fonda le second royaume de Bourgogne en 888, se fit couronner à Saint-Maurice. On a beaucoup disputé sur le lieu où s'assembla ce concile d'Epone en 517. Il est vraisemblable que ce fut à *Epon*, petit village voisin de Saint-Maurice, qui n'est éloigné que de deux lieues de Martigni. Ce dernier bourg, qui portoit autrefois le nom d'*Octodurum*, n'a rien de remarquable que son antiquité. César nous apprend dans son histoire de la guerre des Gaules, que son lieutenant Galba y ayant mis une légion en quartier d'hiver, un corps de trente mille Valaisans entreprit de l'y attaquer. La discipline romaine triompha de la supériorité du nombre. Galba sortit de ses retranchemens, & défit entiérement ces peuples qui se fioient trop sur les avantages du terrein & des forces. Le récit de cette affaire aide à faire connoître la géographie & la position des différens peuples qui habitoient alors ces contrées. La description que César fait d'*Octodurum*, répond encore très-bien à la situa-

Digitized by Google

tion de Martigni, que César appelle *vicus Veragrorum*, bourg des Véragres. Galba jugea à propos de retirer sa légion d'un pays où il craignoit de manquer de vivres: tout cela s'accorde très-bien avec le reste. César avoit envoyé Galba dans le Valais pour assurer le passage du mont Saint-Bernard ou des Alpes Pennines. Galba avoit laissé, en entrant dans ce pays, deux cohortes à Saint-Maurice, dans la province des Nantuates, & avoit mis le reste de sa légion en quartier à Octodurum. Après sa victoire, il reprit ses deux cohortes en passant, & côtoyant la rive gauche du Rhône & du lac, il se retira en quartier d'hiver dans la Savoie, chez les Allobroges, sujets de l'empire Romain. Tschudi, Stumpf & Simler, qui écrivoient il y a deux siecles, rapportent deux inscriptions romaines qu'on voyoit de leur tems à Martigni; l'une à l'honneur de Caïus, fils d'Agrippa fils adoptif d'Auguste; l'autre en l'honneur de Constance, fils de Constantin le Grand. *Sion*, aujourd'hui la résidence des évêques, est située à six lieues de distance de Martigni, vers l'est sur la rive droite du Rhône. Toute la contrée entre ces deux bourgs est fertile; ses vins sont assez estimés, la chaleur qui se concentre dans ces vallons étant favorable à la culture des vignes.

C'est ici que commence le haut-Valais, dont le bas-Valais n'est qu'une province. L'histoire de ce pays, de même que celle du reste de la Suisse, est

Digitized by Google

plus intéressante à mesure qu'on remonte dans les tems passés. C'est sur-tout dans le quinzieme siecle & au commencement du seizieme, que se passerent en Valais des événemens d'autant plus dignes d'attention, que ces peuples avoient alors une plus grande influence sur les affaires de leurs voisins. Ce fut le tems des conquêtes & des grands événemens. Des courses continuelles dans les provinces du Milanois, qui ne sont séparées de la Suisse & du Valais que par des rochers & des gorges de montagnes, n'étoient interrompues que par des guerres intestines.

Les Valaisans, de même que les Romains, dans les premiers âges de leur république, ne pouvoient vivre en paix. On vit chez eux le combat de la démocratie contre des particuliers ambitieux & puissans, & contre leurs évêques. La famille des barons de Raron fut sur-tout l'objet de la jalousie publique, & l'occasion des guerres les plus acharnées. Guischard de Raron, dont tous les historiens Suisses ont parlé, avoit obtenu le droit de bourgeoisie à Berne. Cette qualité le rendit redoutable; on a déjà dit quelle influence ces traités de bourgeoisie eurent autrefois sur les affaires publiques des Suisses. Il avoit fait nommer son fils, alors âgé de vingt ans, à l'évêché du Valais. (*) Ses liaisons

(*) Tschudi & quelques autres disent que cet évêque nommé *Guillaume de Raron*, étoit son cousin.

avec la maiſon de Savoie ſervirent encore à le rendre odieux. On peut juger de ſes richeſſes par le trait ſuivant. L'empereur Sigiſmond, voulant faire une expédition dans le Milanois, Guiſchard leva ſept cents hommes à ſes frais, qu'il conduiſit en Italie, & cette courſe lui coûta ſept mille ducats. Il avoit favoriſé le comte de Savoie dans une guerre contre les Suiſſes qui avoient occupé la vallée d'Oſcella dans le Milanois, où la Savoie avoit des droits. Ce fut dans cet état des choſes, que les Valaiſans éclaterent contre Guiſchard, qui occupoit l'emploi de capitaine-général, premiere dignité ſéculiere de l'état, outre diverſes autres charges conſidérables. On rapporte à cette époque l'origine d'une eſpece d'oſtraciſme fort ſingulier, uſité dans le Valais, dès qu'un citoyen puiſſant s'attiroit la haine publique. Voici ce qu'en diſent les hiſtoriens Suiſſes. On plaçoit dans un endroit expoſé à la vue du public, une eſpece de maſſe faite de racines bizarrement entortillées, qui préſentoit la figure d'un maſque difforme. On appelloit cela en langue allemande, qui eſt l'idiome du haut-Valais, une *mate* ou *maſſe*. (*) Dans tous les tems & dans tous les âges, les hommes ont

(*) Ce mot paroît venir du celtique, *matta*, qui ſignifie *tuer*. On le retrouve dans la langue eſpagnole ; le terme de *mat* dans le jeu d'échecs a la même origine. *Voyez* Eccard, *ad legem ſalicam*.

Digitized by Google

été plus aiſés à émouvoir par des objets viſibles. La *maſſue* ou la *mate* devint aux yeux des Valaiſans un être perſonnifié. Quand le peuple étoit attroupé, quelqu'un des chefs du complot parloit au nom de la maſſue, & diſoit qu'elle étoit là pour ſe plaindre des hommes puiſſans & injuſtes qui vouloient opprimer l'état. Alors chacun des aſſiſtans, en témoignage de la réſolution générale de venger la patrie, enfonçoit un clou dans la tête de la maſſue. L'un de la troupe qu'on nommoit *porte-maſſue*, tient cette enſeigne menaçante dans ſes mains: Tout le peuple le ſuit, on marche vers les maiſons des ennemis prétendus de la patrie, on enfonce les portes, on met tout au pillage. Cette eſpece d'oſtraciſme s'appelle *porter la maſſue à quelqu'un.*

Ce fut ainſi que les Valaiſans firent le procès aux ſeigneurs de Raron. L'évêque & ſon pere furent obligés de céder à la fureur de la populace. Guiſchard prit le parti d'aller avec ſa femme & ſes enfans implorer le ſecours des Bernois, dont il étoit concitoyen. Les peuples du Valais implorerent le ſecours des cantons de Lucerne, Uri & Underwald, avec qui ils venoient de contracter une alliance. Le comte Amé de Savoie ſe mêla de cette affaire. Le baron ne ſe fiant ſans doute pas aux forces des Bernois, avoit confié la garde de pluſieurs châteaux à ce prince. On ſe fit la guerre pendant pluſieurs années; c'étoient des courſes

de part & d'autre, dont le principal objet confiftoit à faire du butin. Après bien des négociations entre les cantons & le comte de Savoie, cette guerre qui penfa brouiller les Suiffes entr'eux, s'accommoda par une fentence d'arbitres qui prononcerent que Guifchard de Raron feroit remis en poffeffion de fes terres, avec un dédommagement confidérable en argent. Tfchudi, hiftorien refpectable, dit que ce fut fix mille écus d'or. Les Valaifans ayant refufé de fe foumettre à cette fentence, la guerre recommença entr'eux & les Bernois. Les premiers n'y gagnerent que d'être obligé de faire une feconde paix plus défavantageufe que l'arbitrage.

La famille de Raron tire fon nom & fon origine du château & du bourg de ce nom, qui eft aujourd'hui une des fept grandes communautés. Guifchard de Raron avoit époufé Marie de Rezons, parente de Frédéric, comte & fouverain du Toggenbourg, qui laiffa en 1436 ce comté à fon neveu Pierre ou Peterman de Raron, fils de Guifchard. Rodolphe Afperlin de Raron fon gendre, defcendoit d'une branche cadette. Pierre, chef de la branche ainée, n'ayant point de fils, la baronnie de Raron avec tous les droits de la maifon tomberent en partage à Rodolphe Afperlin. Il fembloit que cette famille fût deftinée à caufer & à éprouver de grands revers. Rodolphe ayant des différends avec l'évêque de Sion, qui lui contef-

toit quelques droits, appella le duc de Savoie & son frere l'évêque de Geneve à son secours. Il s'ensuivit une expédition, où les Savoyards furent entiérement défaits, & contraints de lever le siege qu'ils avoient mis devant Sion. Le duc perdit tout le bas-Valais, où sont Martigni & Saint-Maurice. Ceci arriva en 1475. Le fils ainé de Rodolphe Asperlin, qui avoit été obligé de fuir de sa patrie, revint dans ses terres & n'eut qu'une fille unique, qui porta la baronnie de Raron à son époux Thibault de la maison d'Erlac de Berne; celui-ci la vendit à des gentilshommes du Valais, de qui les peuples de Raron se racheterent.

C'est ainsi que s'éteignit dans ce pays-là une famille puissante, & avec les traces du gouvernement féodal. Un fils cadet de Rodolphe Asperlin s'établit au Pays-de-Vaud: ses descendans ont possédé beaucoup de terres considérables; mais cette branche s'est enfin éteinte avec le dernier Asperlin, seigneur de Balaignes.

Le reste du quinzieme siecle & le commencement du seizieme sont remplis d'événemens remarquables pour la Suisse, où le Valais prit part. Deux évêques de Sion, nés pour gouverner des états plutôt que pour servir l'église, y jouerent successivement de grands rôles. L'un, nommé Jost de Silinen, issu d'une maison noble de Lucerne, d'abord prévôt du chapitre de Munster en Argow, attaché aux intérêts de

Digitized by Google

Louis XI, fut fon principal négociateur chez les Suiffes. Il eut la plus grande part à la fameufe alliance des Suiffes avec Sigifmond, archiduc d'Autriche, fufcitée par Louis XI, qui cherchoit à réunir des intérêts oppofés, pour écrafer Charles duc de Bourgogne, fon plus dangereux rival. Ce Joft de Silinen, après avoir été évêque de Grenoble, fut élu évêque de Sion en 1484. Il porta l'activité de fon efprit dans fa nouvelle réfidence. Le Valais lui doit le rétabliffement de plufieurs églifes. Il bâtit les châteaux de Martigni & de Saint-Maurice, & le pont du Rhône. Il y fit exploiter une mine d'argent; mais ces occupations pacifiques ne fuffifoient pas à fon humeur ambitieufe. Plus guerrier, plus homme d'état que prêtre, on le vit à la tête d'un corps de troupes, marcher au-delà des Alpes, par des chemins affreux & des précipices, dans une partie du Milanois, pour faire la guerre au comte d'Arone. Cette expédition fut malheureufe. Les Valaifans & leurs auxiliaires de Lucerne furent défaits par les troupes Milanoifes : un adverfaire dangereux pour l'évêque commençoit à fe faire connoître. C'étoit George de Superfax, en allemand, *auf der Flue*, d'une famille noble; homme confidéré par fes richeffes & fes talens. Ce dernier s'étoit déclaré contre les intérêts de la France, parce que l'évêque y étoit attaché. Il fit tant, que les Valaifans, irrités du défaftre de l'expédition

Digitized by Google

pédition d'Italie, chasserent leur évêque. On vit le même George de Supersax, dans le siecle suivant, après avoir été long-tems ouvertement attaché au parti Autrichien & aux ducs de Milan, se faire chasser de sa patrie, comme étant vendu à la France, dont il avoit été l'adversaire. Il mourut en exil à Vevay en 1529.

Un homme plus célebre que ceux dont nous avons parlé, est Mathias Schinner, originaire de Goms dans le haut-Valais, devenu évêque de Sion en 1500, après son oncle Nicolas Schinner. Il fut l'ennemi déclaré de la France pendant le cours de sa vie, s'étant d'abord attaché à l'empereur, ensuite au pape. Guichardin parle souvent de lui dans l'histoire des guerres d'Italie, où il joua un si grand rôle. Ce fut lui qui engagea les Suisses à lever des troupes pour le service du pape Jules II; il se rendit lui-même à la diete en 1510, où il proposa l'alliance avec le pape, qui fut conclue pour cinq ans. Les Suisses marcherent en Italie par deux routes différentes. Ce fut l'évêque de Sion qui passa en revue & paya la premiere solde aux troupes qui passoient par Martigni & le mont Saint-Bernard. Cette expédition ne fit pas honneur aux Suisses, qui retournerent chez eux sans avoir rien fait, avec le soupçon d'avoir reçu de l'argent des François. Mais l'évêque de Sion obtint le chapeau de cardinal pour prix de son zele. Guichardin, qui à l'imitation de Tite-Live orne son ouvrage par des

Digitized by Google

harangues, en ſuppoſe une de ce cardinal, adreſſée aux Suiſſes qui vouloient ſe retirer du Milanois, où le cardinal les avoit engagés à marcher contre François premier. On ſait comme il parvint à les ramener vers Marignan, où ſe donna cette bataille ſi funeſte aux Suiſſes, & dont le général Trivulce diſoit que les combats où il s'étoit trouvé juſques là, n'étoient que des jeux d'enfans.

Après cette ſeconde expédition, le cardinal de Sion fut attaqué par le parti de George Superſax, qui s'étoit tourné du côté de la France : ce prélat chargé de la haine de ſes concitoyens, n'oſa plus revenir dans ſa patrie. En vain eut-il recours aux foudres de la cour de Rome : la maſſe redoutable avoit déjà marché. Après avoir inutilement tenté de rentrer dans ſon évêché, il finit ſes jours à Rome en 1522, ſans avoir jamais ceſſé de ſe mêler des intérêts des princes ennemis de la France, juſqu'à ſa mort, emportant la réputation d'un négociateur adroit & dangereux. Sa premiere jeuneſſe avoit été employée à l'étude, qui lui valut cette éloquence perſuaſive ſi funeſte à ſa patrie.

George Superſax, d'abord ſon éleve & ſon ami, qui avoit contribué à l'élever à l'épiſcopat, fut long-tems attaché à l'empereur & au pape, qu'il abandonna pour embraſſer le parti de la France. Tandis que les Suiſſes ſe liguoient avec le pape, il engagea les Griſons & une partie des Valaiſans à faire alliance avec Louis XII. Son fils,

Digitized by Google

alors doyen du chapitre de Sion, marcha dans le Milanois à la tête d'une compagnie d'infanterie. Quoique maltraité par les Valaisans, le cardinal de Sion sut bientôt raccommoder les Suisses avec Jules II.

La fureur des peuples, tour-à-tour agités par des intérêts contraires, se tourna alors contre George de Superſax, que le cardinal accuſoit de s'être laiſſé gagner par l'argent de la France. On lui fit ſon procès avec autant de férocité que de mépris pour toutes les formes. En paſſant par Fribourg pour ſe rendre à Berne, où il avoit le droit de bourgeoiſie, dans l'intention de ſe juſtifier, il y fut arrêté & jeté dans un cachot. Superſax traité comme un traître, ſubit pendant près de trois mois des interrogatoires, & fut mis trois jours de ſuite à la queſtion. Comment un citoyen du Valais, pouvoit-il être mis en priſon à Fribourg? Avoit-il d'autres juges légitimes que ſes concitoyens? On étoit ſi éloigné, dans ces tems barbares, d'avoir des notions du droit des gens, qu'il ſeroit inutile d'eſſayer de rendre raiſon d'une pareille procédure. Superſax avoit une femme très-belle, qui lui avoit donné vingt-trois enfans; elle ſe rendit à Fribourg pour obtenir la grace de ſon mari. Arſent, avoyer de la république, homme généreux & bienfaiſant, eut pitié de cette famille malheureuſe, & aida Superſax à ſe ſauver de priſon d'une maniere auſſi étrange que tout le reſte

Digitized by Google

de l'hiſtoire. Un huiſſier de la ville le porta ſur ſes épaules à travers de la riviere qui baigne les murs des priſons. Le lendemain de ſon évaſion il y eut un tumulte général à Fribourg. On ne tarda pas à ſoupçonner l'avoyer Arſent de l'avoir favoriſé. Celui-ci s'étoit mis à l'abri de la fureur du peuple dans une égliſe, d'où il fut arraché, empriſonné comme Superſax l'avoit été, & mis à la queſtion pour avouer ce qu'il ſavoit de ſa fuite, Pendant ce tems, Superſax avoit gagné Neuchatel. Les Fribourgeois ayant découvert où il étoit, envoyerent réclamer leur priſonnier. Louis d'Orléans, ſouverain de Neuchatel, étoit alors à l'armée Françoiſe en Italie. Superſax réclama la protection des Neuchatelois qui refuſerent de le livrer. Berne jugea à propos d'évoquer à ſoi cette cauſe, Superſax étant un de ſes combourgeois; lui-même demandoit qu'on lui fît ſon procès en regle, & les Neuchatelois ne firent point difficulté de le livrer aux Bernois. Cependant meſſieurs de Fribourg inſiſtoient encore; & ſur le refus de leur livrer Superſax, ils firent le procès à leur avoyer, que ni ſon rang ni ſon alliance avec la fille de l'avoyer de Diesbach de Berne ne purent ſauver de la rage du peuple : il fut condamné à perdre la tête ſur un échafaut.

L'état de Berne avoit fixé le jugement du procès de Superſax au 24 mars; il parut des députés du Valais & de Fribourg, qui demanderent en-

Digitized by Google

core qu'on leur livrât l'accusé. On ne sait pas précisément quel fut le tribunal qui jugea Supersax à Berne. Quoi qu'il en soit, il fut absout, en donnant caution pour tous les frais, & promettant pour lui & les siens de ne jamais tirer vengeance de ce qui lui étoit arrivé dans ce procès. Les parens du malheureux avoyer de Fribourg furent obligés de faire la même promesse.

On entrevoit dans le récit qu'ont fait les historiens Suisses de cet événement, que ceux qui en furent les victimes s'étoient laissés gagner par de l'argent de la France. Steller, historien Bernois, raconte des détails très-singuliers de la maniere dont les agens de cette couronne s'y prenoient pour répandre des présens. Dès l'année 1507, un de ces employés, nommé Roquebertin, passa dans plusieurs villes de Suisse, donnant des festins somptueux, moyen usité de tout tems pour captiver les cœurs de la nation : il se rendit aussi aux bains de Baden, lieu très-fréquenté par les Suisses, où il répandoit de l'argent, payoit à l'auberge la dépense des hommes, & faisoit des présens aux femmes. Dans le même tems, un évêque de Rie, nommé Pierre-Louis, faisoit le même métier à Lucerne & à Berne. On donnoit l'apparence de la plaisanterie à cette indécente manœuvre. L'évêque se promenant dans les rues de Berne, se laissoit prendre prisonnier par les femmes, & se rachetoit avec des écus. On dit qu'il paya un jour à Lucerne l'écot

Digitized by Google

de huit cents perſonnes, & une autrefois à Berne celui de onze cents autres. La cupidité avoit porté l'abus des penſions étrangeres à un auſſi haut degré. Les gouvernemens, pour réprimer ces abus ſcandaleux & criminels, firent à la fin des réglemens ſéveres, qui ſubſiſtent encore.

Dans les tems dont nous venons de parler, les Suiſſes n'etoient jamais tranquilles, & ne revenoient d'une campagne glorieuſe que pour ſe quereller entr'eux. Les Valaiſans, regardés depuis long-tems comme faiſant partie du Corps Helvétique, ont conſtamment été compris dans ſes alliances avec la France, & ont un régiment dans ce ſervice, qui jouit des mêmes capitulations que le reſte des Suiſſes. Les officiers Valaiſans qui ont obtenu des grades diſtingués en France, n'ont jamais rapporté dans leur patrie des mœurs & un luxe étrangers. La femme d'un maréchal-de-camp vit chez elle habillée à la mode du pays.

Sabina qualis aut peruſta ſolibus,
Pernicis uxor Appuli.

Les mœurs y ont en général conſervé leur ancienne ſimplicité. On trouve chez les Valaiſans cette hoſpitalité aſſez ordinaire parmi les peuples qui ne ſont pas encore gâtés par le trop grand commerce avec d'autres nations. (*)

(*) Ce pays fut peu connu des anciens. On a lieu de

Digitized by Google

L'hiſtoire naturelle de ce pays offre une multitude d'objets aſſez intéreſſans qui ont été amplement traités par Sinler & les géographes modernes, mais ſur-tout par Scheuchzer. Ces détails ne ſont pas l'objet de nótre travail. Le Valais eſt plus connu des étrangers par ſes eaux minérales & ſes bains, que par tout autre objet. Ceux qui auront le courage de braver les horreurs des précipices, des rochers, des torrens, des mauvais gîtes & de la vermine, y trouveront une moiſſon de curioſités naturelles. Nous obſerverons que le

---

croire que les *Viberi*, dont Pline fait mention, habitoient le haut-Valais juſqu'aux ſources du Rhône. Il déſigne un peuple aſſez clairement, en faiſant le dénombrement des divers habitans des Alpes; & parlant des Rhétiens, il dit: *Rhætorum Vennonetes Sarunetesque ortus Rheni accolunt, Lepontiorum qui Viberi vocantur fontem Rhodani eodem Alpium tractu.* On ſait que le Rhône prend naiſſance au pied du mont Furca qui termine le haut-Valais. Cette montagne ſe joint au mont Saint-Gothard, où commence la vallée de Livinen, dont les habitans étoient nommés *Lepontii.* On peut préſumer que du tems de Pline, les Valaiſans, *Viberi*, furent regardés comme appartenant aux Lepontii. L'inſcription découverte à Saint-Maurice, que nous avons déjà citée, dédiée à Tibere, indique quatre cités ou républiques de la vallée Pennine qui étoit alors le nom du Valais. Les peuples Celtes ou Gaulois étoient généralement repartis en *pagi* ou cantons, dont la réunion formoit un corps de république. Il eſt remarquable que les Séquanois qui touchoient à l'Helvétie, étoient diviſés en quatre cantons, (*voyez* Dunod, Hiſtoire des Séquanois) de même que les Helvétiens & les Valaiſans.

Digitized by Google

géographe Fæsi lui assure inexactement vingt milles d'Allemagne de longueur depuis son extrêmité orientale jusqu'au lac de Geneve. Walser, auteur d'un Atlas de Suisse, où l'on trouve une carte du Valais, rédigée par lui-même sous la protection de l'évêque de Sion en 1768, ne lui en donne que seize.

La république du Valais, sans parler des provinces de son ressort, qui portent le nom de haut-Valais, est partagée en sept parties qu'on appelle *dixains*. Sion, en latin *Sedunum*, est le chef-lieu du premier dixain. Ce bourg ou ville est remarquable par sa situation au bord d'un torrent du même nom. Trois châteaux placés sur autant de rochers qui s'élevent l'un au-dessus de l'autre, appartiennent à l'évêque; celui du milieu porte le nom de *Valeria*, dont l'origine est vraisemblement romaine. On voit encore près de la grande porte de l'église cathédrale de Notre-Dame, les fragmens d'une inscription que les savans ont restituée en ces mots :

IMP. CÆSARI DIVI IVLI. F.
AVGVSTO COS XI. IMP. XIII.
TRIBVNITIA POTESTATE XVI.
PATRI PATRIÆ.
PONTIFICI MAXIMO.
CIVITAS SEDVNORVM
PATRONO.

Digitized by Google

L'auteur des mémoires ſur l'Helvétie donne une explication ſavante de cette inſcription, d'où il conclut en faveur de ſon ſyſtême ſur les quatre cantons du Valais, dont Sion étoit peut-être la capitale; le mot *civitas* déſignant, non une ville, mais un corps entier de république.

On peut compter au rang des ſingularités de ce lieu, la réſidence d'un miniſtre de France, qui depuis trente années repréſente dans cette ville, où il n'a guere d'autre emploi que de donner annuellement un dîner où l'on boit à la ſanté du roi ſon maître. Ce réſident, homme de mérite, pour mieux ſupporter cette eſpece d'exil, s'eſt en quelque maniere rendu concitoyen de ce peuple, en s'y mariant à une aimable femme qui lui a donné une nombreuſe famille. Ce parti eſt plus ſage que d'écrire des élégies, comme fit Ovide dans ſon exil chez les Sarmates.

C'eſt dans le château de Majoria, un des trois dont nous avons parlé, où réſide l'évêque, que s'aſſemblent deux fois chaque année ſous ſa préſidence les députés des ſept dixains; mais c'eſt le chef ſéculier de la république, appellé *capitaine*, & en allemand *landshauptmann*, qui les convoque. On reconnoît encore dans l'eſprit de ce gouvernement l'ancien mêlange des droits temporels & des droits ſpirituels : mêlange bizarre qui exiſta long-tems à Rome & dans le reſte de la chrétienté, où les droits du prince, du peuple & du

Digitized by Google

chef ſpirituel étoient ſouvent confondus. Quand l'évêché eſt vacant, les chanoines propoſent quatre candidats, parmi leſquels l'aſſemblée générale des députés choiſit le nouvel évêque à la pluralité des ſuffrages.

Sion eſt la ville la plus conſidérable du Valais, & paſſe pour en être la capitale, quoique chaque dixain forme une petite république à part. Brige, en allemand *Brieg*, eſt le principal bourg après Sion, & a donné ſon nom à l'un des dixains. Simler qui étoit ſavant, & qui vouloit à toute force trouver des étymologies, dérive le nom de *Brieg* des *Viberi*, dont nous avons parlé.

Brieg eſt un très-beau bourg, où l'on voit des maiſons de particuliers aſſez bien bâties; les toits ſont couverts d'ardoiſe dont la couleur argentée jette un éclat fort agréable. Quoique cet endroit ſoit moins fertile que Sion, ſes environs ſont riches en belles prairies. Les thermes ou bains chauds de Brieg ſont fort eſtimés, quoique moins célebres que ceux de Leuck; ce dernier bourg, ſitué à une lieue en-deçà de Brieg, a donné ſon nom au troiſieme dixain. Les bains de Leuck ſont à trois lieues du bourg, au pied de la chaîne des Alpes qui ſépare le Valais du canton de Berne, & dont le mont Gemmi eſt le principal ſommet. Le paſſage de cette montagne, que l'on voit gravé dans les ouvrages de Scheuchzer & dans ſa carte de Suiſſe, eſt infiniment remarquable; c'eſt un des monu-

Digitized by Google

mens les plus curieux de la hardieſſe des hommes & des horreurs de la nature. Les fragmens des rochers, qui ſe détachent ſouvent & vont rouler dans les chemins, ſont effrayans pour les voyageurs qui vont ſe rendre aux bains par cette route en venant du canton de Berne. Il y a trente ans que les Bernois ayant été requis par leurs alliés d'Uri de leur envoyer du ſécours contre leurs ſujets rebelles de la vallée de Livinen ſur le mont Saint-Gothard, firent marcher quelques bataillons d'infanterie, ſuivis de pieces de campagne, par cette route dangereuſe. On étoit déjà arrivé dans le Valais, lorſque des couriers dépêchés d'Uri annoncerent que les rebelles avoient rendu les armes. Dans le tems des guerres des Bernois & des Valaiſans, on paſſoit le mont Grimſel qui ſépare l'extrêmité orientale du Valais & le pays de Hasli, province du canton de Berne. Ce dernier paſſage eſt encore plus difficile ; on croit avec beaucoup de vraiſemblance, que la nature & le climat de ces montagnes étoit autrefois moins ſauvage, & que les glaces ont fermé des terreins & des paſſages autrefois ouverts. Une foule de traditions reçues parmi les habitans des montagnes l'atteſte.

Nous ne dirons rien des mines de fer & de cryſtal qu'on trouve dans le Valais, non plus que de quelques mines d'or & d'argent, dont les habitans font un grand myſtere. Dans un pays dont le gouvernement eſt démocratique, où l'on craint

Digitized by Google

d'attirer la cupidité des autres nations, ce mystere eſt prudent, & ſemble être juſtifié par une politique ſage.

A l'extrêmité orientale du Valais, près des ſources du Rhône, s'éleve au midi une chaîne de montagnes d'une hauteur immenſe, qui ſépare ce pays de la vallée d'Uſcella, portion du Milanois aujourd'hui appartenante au roi de Sardaigne. La montagne qui ſert de paſſage d'un pays à l'autre porte le nom de *Montagne Griſe*, en allemand *Griesberg*. C'eſt le chemin le plus droit pour ſe rendre de Berne à Milan, où l'on peut arriver en ſix jours par le lac Maggior & les isles Borromées. Le ſommet de la Montagne-Griſe s'étend en forme de plaine ſur une longueur de pluſieurs lieues, & une grande lieue de largeur, formant une voûte de glace preſque horizontale, traverſée par des crevaſſes. Nous connoiſſons ce paſſage, que l'on ne peut guere contempler ſans frémir. On eſt dédommagé de l'horreur qu'il inſpire, par les aſpects majeſtueux de ces ſinguliers ouvrages de la nature.

Immédiatement après avoir gagné l'autre côté de cette plaine de glace, on commence à deſcendre vers l'Italie, où l'on croit entrer dans un nouveau monde. Après avoir marché pendant quelques heures ſur des rochers couverts de quartz blanc & de cryſtalliſations, le voyageur ſent bientôt, à la chaleur qu'il éprouve, qu'il a paſſé dans

Digitized by Google

un autre climat. Au-delà de Formazzo, village de la vallée d'Uſcella, on commence à voyager ſous des berceaux de vignes, ayant à droite & à gauche des plaines couvertes de figuiers entrelacés de vignes. C'eſt le voyage d'Énée aux champs Élyſées, après avoir paſſé l'Achéron & les eaux du Styx.

La nature a ſans doute placé dans l'intérieur des montagnes du Valais toutes ſortes de minéraux, ſans en excepter les métaux précieux, dont la propriété pourroit un jour devenir dangereuſe aux mœurs & à la liberté de ſes habitans. Nous ne parlerons point des goîtres ſi communs dans le Valais, & que M. de Luc attribue avec vraiſemblance aux eaux chargées de parties trop groſſieres, qui ſervent de boiſſon aux habitans. Nous paſſons ſous ſilence les *Cretins*, race d'imbécilles mal faits & goîtreux, à qui la Providence a donné une indifférence ſtupide qui les empêche de ſentir la miſere. Détournons les yeux de ces objets affligeans, pour reprendre notre itinéraire à Vevay.

Ceux qui après avoir été juſqu'à Sion reviendront par la même route, ſeront dédommagés de la fatigue du voyage par la diverſité des mêmes objets qui, vus en ſens contraire, leur offriront encore des tableaux nouveaux. Tous les livres de voyage & de géographie de Suiſſe ont parlé de la caſcade de *Piſſevache* près de Saint-Maurice, laquelle a environ huit cents pieds de chûte. Ces ſortes d'objets ſont du reſſort de la peinture ou de

Digitized by Google

la poéſie : de froides deſcriptions en proſe n'offrent rien de ſatisfaiſant au lecteur.

Près du même lieu on voit un rocher de pierre calcaire, taillé à pic, diſpoſé par couches, qui s'éleve en forme d'amphithéâtre. A la moitié de ſa hauteur eſt un joli hermitage qu'on prendroit de loin pour une maiſon de cartes attachée au rocher, comme une cage ſuſpendue contre un mur. Une petite terraſſe, qu'on diſtingue à peine, borde cette demeure ſolitaire, où l'on arrive par un chemin aſſez commode, taillé dans le roc. On ne peut s'empêcher d'être étonné en voyant ces retraites, dont l'invention eſt due aux premiers chrétiens épouvantés par la crainte des ſupplices, qui ne voulant ni réſigner leur foi, ni ſubir le martyre, ſe ſauverent dans ces aſyles ſolitaires. Dans les ſiecles ſuivans, où les chrétiens ceſſerent d'être perſécutés, des dévots mélancoliques, qui jugeoient l'eſprit de l'évangile d'après une imagination exaltée, crurent ne pouvoir mieux glorifier Dieu qu'en fuyant les hommes. Aujourd'hui la plupart des hermites ſont de pauvres moines quêteurs qui vivent d'aumône & de la bienfaiſance des bonnes ames du voiſinage. Pour avoir la réputation de ſaint, il eſt plus ſûr de ſe cacher que de ſe faire voir en public.

Nous avons oublié de dire qu'à une petite demi-lieue au nord d'Aigle, on voit quelques côteaux où croiſſent des vins fort eſtimés. Il y avoit autre-

Digitized by Google

fois dans cet endroit qui porte le nom d'*Yvonne*, un village considérable, qui a été entiérement détruit par la chûte d'une montagne, ainsi qu'un village voisin nommé *Corbieres*. Ce désastre arriva le 4 mars 1584. Un gentilhomme de la maison d'Erlac, gouverneur à Payerne, attiré sans doute par la fécondité du sol, s'y fixa en 1611, & établit une plantation de vignes qui subsiste encore actuellement. Voici l'inscription qu'il fit mettre sur sa maison :

Antonius ab Erlac, Agatha a Diesbach quæ anno 1584, d. 4. martis miraculosa montis fractura per terræ motum facta, penitus cooperta villa cum prædiis fuit, eandem felicibus auspiciis inchoatam citra triennium absolutam reddiderunt.

Si l'on en croit un historien de Berne, les habitans d'un village Valaisan du voisinage s'apperçurent, quelque tems avant ce malheur, qu'il s'étoit fait à la montagne une fente considérable, dont les gens d'Yvonne ne savoient rien. Ils mépriserent l'avis de leurs voisins. Un tremblement de terre détermina la chûte de la montagne, déjà ébranlée peut-être par des torrens & des eaux souterreines, qui quelquefois se creusent des passages invisibles dans les montagnes, & occasionnent par-là de grands ravages. Peut-être aussi des feux souterreins, sans faire d'explosion au-dessus de la superficie des terres, préparent ces catastrophes. Ce sont les mêmes volcans souter-

Digitized by Google

reins, qui chauffent les eaux thermales du Valais, & qui préparent peut-être les métaux par une opération lente, dont la chymie ne connoît pas les secrets.

Nous aurions pu nous arrêter plus long-tems sur les productions de la nature dans ces pays; mais ces détails se trouvent dans d'autres ouvrages. Vevay nous rappelle deux hommes remarquables, dont l'un y a fini ses jours vers la fin du siecle passé, & l'autre honore encore sa patrie. Le premier fut un ennemi des rois, le second est un ami des hommes.



Digitized by Google

CHAPITRE X.

Anecdotes sur le général Ludlow, l'un des juges de Charles premier, mort à Vevay. Remarques sur la population du Pays-de-Vaud par un pasteur de Vevay.

Le général Ludlow, l'un des juges de Charles premier, roi d'Angleterre, proscrit par l'acte du parlement passé à la restauration de Charles II, s'étant retiré en Suisse, d'abord à Geneve, ensuite à Vevay, (*) y vécut jusqu'à l'âge de soixante & treize ans. Il fut enterré en 1693 dans une église de cette ville, & son épouse fit mettre sur son tombeau l'épitaphe que M. Addisson rapporte dans son voyage. Ce républicain enthousiaste fut également haï de Cromwell & de la maison de Stuart, parce qu'il vouloit la liberté de sa patrie, dont Cromwell aspiroit à être le maître. Ludlow écrivit pendant son séjour en Suisse, des mémoires sur les affaires de son tems, jusqu'à l'année 1672. Les deux premieres parties de cet ouvrage commencent en 1640 & se terminent à la restauration de Charles II en 1660; la troisieme ne parut que

(*) On voit encore à Vevay, sur le mur de la maison qu'il habita, cette inscription : *Omne solum forti patria quia patris.*

quelques années après la mort de l'auteur. Tout l'ouvrage a été réimprimé à Londres en 1751 in-folio, avec un supplément qui contient des pieces très-curieuses sur la guerre civile d'Angleterre, & une copie séparée de la sentence de mort de Charles premier, accompagnée de la signature & des cachets de cinquante-neuf juges, parmi lesquels on voit les noms d'Olivier Cromwell, de Bradshaw, d'Ireton, & du général Ludlow, auteur de ces mémoires.

La derniere partie de cet ouvrage renferme des détails sur la vie de Ludlow & de ses camarades, & sur ce qui leur arriva en Suisse, où ils essuyerent, à ce qu'il dit, de vives persécutions de la part de la maison Stuart, & sur-tout de Henriette, duchesse d'Orléans, fille de Charles premier. Tous ces détails sont intéressans, & font voir comment on pensoit en Suisse sur la révolution d'Angleterre. Ludlow, qui avoit obtenu la protection de l'état de Berne, dédia à cette république la premiere édition de ses mémoires. M. Thomas Hollis, gentilhomme Anglois, dont on parlera plus au long, attribue dans une note écrite de sa main, l'édition de la troisieme partie de cet ouvrage à un nommé Isaac Littlebury, ainsi que la préface qui est à la tête de tout l'ouvrage. Cette derniere piece est si singuliere, & caractérise avec tant de force un républicain passionné, que nous croyons faire plaisir aux lecteurs de la traduire, d'autant plus

qu'elle contient à peu près l'hiſtoire de Ludlow.

« L'hiſtoire n'offre aucun exemple d'un homme » dont la vie & les actions aient été généralement » approuvées. Les vertus de Scipion & de Caton » ne purent les préſerver des traits de l'envie & » de la calomnie : le premier fut injuſtement atta- » qué dans l'aſſemblée du peuple Romain ; le » ſecond eſſuya les traits que l'uſurpateur Jules » Céſar lança contre lui dans ſes écrits. On ne » doit donc pas s'étonner ſi ceux qui, en ſuivant » ces modeles illuſtres, ont dévoué leur vie au » ſervice de la nation, ont éprouvé de nos jours » un pareil ſort. On verra dans ces mémoires ce » qu'il en coûta à l'auteur d'avoir penſé & agi en » bon patriote. On verra qu'il ne ſe conduiſit » jamais par des intérêts perſonnels ; qu'il fut » l'ennemi juré de tout pouvoir arbitraire, ſous » quelque forme qu'il ſe cachât ; qu'il déſapprouva » l'uſurpation de Cromwell, & qu'il ſe ſeroit » oppoſé à ſes vues avec la même rigueur qu'à » celles du roi, ſi l'uſurpateur n'eût pas prévenu » tous ſes efforts par ſon extrême vigilance. Si la » naiſſance doit être comptée pour quelque choſe, » on doit obſerver qu'il ſortoit d'une ancienne » famille du comté de Shrop, tranſplantée dans » celle de Wilts, où ſes aïeux poſſéderent des » biens conſidérables, & furent fréquemment élus » repréſentans au parlement. Son pere Henri Lud- » low ayant été élu membre de celui de 1640,

» fut un des plus vigoureux défenſeurs des libertés
» du peuple contre les prétendues prérogatives
» de la couronne. L'exemple de ſon pere, joint
» à la perſuaſion où il étoit de la néceſſité de
» défendre ſa patrie, fit prendre les armes à
» notre auteur. Il fit ſon premier apprentiſſage à
» la bataille d'Edgehill en qualité de volontaire
» dans les gardes du comte d'Eſſex. Son pere
» étant mort dès le commencement de la guerre
» civile, il fut élu unanimement membre du par-
» lement pour le comté de Wilts. Il ſe diſtingua
» ſur-tout par ſon zele pour l'intérêt de ſon pays,
« & reçut peu de tems après le commandement
» d'un régiment de cavalerie pour la défenſe du
» comté dont il avoit été le repréſentant. Les
» grades militaires, auxquels il fut élevé dans la
» ſuite, prouvent aſſez ſes talens dans un ſiecle où
» les diſtinctions n'étoient pas l'effet d'un choix
» aveugle.

» Après la mort de Charles premier, le parle-
» ment l'envoya en Hollande en qualité de lieute-
» nant-général de cavalerie. Il s'acquitta de cette
» commiſſion avec ſuccès juſqu'à la mort du lord
» député Ireton; dès-lors il exerça les fonctions
» de général en chef, ſans que le crédit d'Olivier
» Cromwell, qui connoiſſoit trop bien ſon amour
» pour la république, eût empêché ſous divers
» prétextes de lui faire donner ce titre. Il ſeroit
» venu à bout d'étouffer entiérement la rebellion

» d'Irlande, sans l'usurpation de Cromwell; & » quoique celui-ci employât tous les moyens pos» sibles pour le gagner, il refusa constamment de » servir sous ses ordres. Quand Cromwell fut » mort, on essaya de rendre la république à elle» même, & notre auteur ne fut pas alors un » spectateur inutile; mais les ressorts de la ma» chine ayant été forcés, tout leur effet manqua, » & Charles II trouva le moyen de remonter sur » le trône de ses peres. Ludlow, après avoir » exposé sa vie pour la liberté, fut dépouillé de » ses biens, condamné comme traître, réduit à » s'exiler du pays qu'il avoit défendu. Ce fut » presque miraculeusement qu'ayant échappé à » tous les pieges qu'on lui tendit en Angleterre, » il trouva un asyle en Suisse. Il fut long-tems » réduit à se cacher; mais à la fin ses vertus le » firent remarquer. Il resta plus de trente ans sous » la protection de la république de Berne, qui » lui avoit accordé un asyle; & la vigilance du » gouvernement fit échouer tous les complots » tramés contre sa vie, quelques-uns même furent » séverement punis.

» Ce fut durant cet exil qu'il écrivit ces mé» moires; montrant avec raison qu'un jour les » descendans du roi Charles feroient regretter à » sa patrie les persécutions qu'il en essuyoit. Mais » qui peut savoir ou prévoir comment pensera » une nation entiere? Après que toute l'Irlande,

Digitized by Google

» excepté Londondery, fut tombée entre les » mains des papiſtes, & que le roi Guillaume » eut appellé Ludlow pour commander les trou-» pes qui devoient les en dépoſſéder ; lorſque les » Anglois chaſſés de cette isle, ſe réjouiſſoient de » ſon retour, & que déjà il arrivoit en Angle-» terre rempli de l'eſpoir de ſervir encore ſa pa-» trie, il fut reçu d'une maniere qui, pour l'hon-» neur de ſon pays, doit être couverte d'un éter-» nel oubli. Privé de l'honneur de mourir en pa-» triote, il retourna dans ſon aſyle ; mais il ne » conſerva point de rancune ; ſes derniers mots » en mourant, furent des vœux pour la proſpé-» rité de ſon pays. »

A ce fragment que nous avons traduit, joignons quelques traits relatifs à ce qui ſe paſſa en Suiſſe depuis l'arrivée de cet illuſtre exilé.

Obligé de ſe ſauver d'Angleterre, il paſſa en France & de là à Geneve, où il s'arrêta quelque tems. Lorſqu'il apprit que le colonel Brakſtead & deux autres juges du roi Charles premier avoient été ſaiſis en Hollande à la réquiſition du roi Charles II, & conduits en Angleterre où ils furent exécutés en 1662, cet événement alarma juſtement Ludlow, ainſi que ſes deux amis, Lisle & Cawley, compris dans la même ſentence de proſcription. Ils craignirent que la petite république de Geneve, intimidée par la cour de France qui ſecondoit les intérêts de la maiſon de Stuart, ne fût tentée de

ſuivre l'exemple des Hollandois, ou de leur refuſer un aſyle. Ils ne ſe tromperent pas. Lisle & Cawley partirent pour Lauſanne, & Ludlow les ſuivit de près, après avoir appris du ſyndic Voiſin qu'il ne devoit plus s'attendre à reſter tranquille à Geneve. Ils avoient fait préſenter une requête à Berne, pour obtenir de cette république la permiſſion de vivre en liberté dans ſes états. La réponſe fut favorable, & arriva à Lauſanne avant Ludlow. Quelque tems après, ſept autres Anglois du parti des républicains proſcrits arriverent à Lauſanne. Trois d'entr'eux, nommés Say, Biſco & Deady, avoient paſſé à Berne, où le doyen Hummel, chef du clergé, dans ce tems-là fort conſidéré des magiſtrats, les avoit très-bien accueillis, & dont le crédit avoit beaucoup contribué à faire obtenir aux proſcrits la protection de l'état de Berne. On leur conſeilla bientôt après de quitter Lauſanne pour aller vivre à Vevay. Ludlow & cinq autres Anglois ſuivirent cet avis. On les reçut dans ce nouveau ſéjour de la maniere la plus flatteuſe; les premiers magiſtrats de la ville vinrent leur faire viſite. L'année ſuivante, Ludlow & deux de ſes compagnons ſe rendirent à Berne, où ils furent encore accueillis honorablement. Ludlow rend compte en détail de la réception qu'on leur fit, entr'autres d'un dîner de cérémonie, pendant lequel un des magiſtrats qui étoient à table ſe leva, & les harangua à la maniere du pays, en

Digitized by Google

leur offrant le présent de vin qu'on fait aux personnes d'un rang distingué. Sans doute le zele du protestantisme contribuoit à cet empressement; on regardoit la maison de Stuart comme favorable à la religion de Rome; les sentimens des presbytériens, qui faisoient le plus grand nombre des républicains Anglois, se rapprochoient de ceux des églises Helvétiques. De retour à Vevay, Ludlow & ses amis furent avertis qu'on en vouloit à leur vie; on nommoit particuliérement un Irlandois qui prenoit le nom de Ricardo, qu'on avoit vu à Turin & au Pays-de-Vaud, & qui se disoit appartenir à la duchesse d'Orléans. Ils apprirent en effet que cet homme, accompagné de cinq autres scélérats, étoit venu à Vevay avec des armes cachées au fond du bateau qui les amena; mais ayant été découverts, ils s'évaderent. Le magistrat de la ville & le baillif donnerent des ordres pour prévenir de nouvelles entreprises; & l'état de Berne informé de cette affaire, envoya aux baillifs de Lausanne, de Morges & de Vevay, ordre de visiter toutes les barques qui viendroient de la Savoie.

Cependant Ludlow n'étoit pas tranquille : ses amis l'avertissoient que les traîtres en vouloient principalement à sa personne; que Ricardo avoit été en Angleterre & avoit parlé au roi Charles, & qu'ensuite il étoit allé à Paris, où la duchesse d'Orléans l'avoit encouragé à suivre son projet d'assassinat. Quelques personnes qu'on saisit alors

Digitized by Google

avouerent le même deſſein, & nommerent des complices. Le tréſorier Steiguer, de Berne, l'un des protecteurs de Ludlow, lui fit dire par le baillif de quitter Vevay, où il étoit trop expoſé, pour ſe retirer à Lauſanne ou à Yverdon. Ludlow ne ſe rendit point à ce conſeil, & réſolut de reſter à Vevay; mais ſon compagnon Lisle, alarmé des avis ſecrets qu'il recevoit chaque jour, alla à Lauſanne, où deux mois après il fut tué d'un coup de piſtolet par un inconnu qui ſur-le-champ monta à cheval, & criant vive le roi! prit le chemin de Morges.

Cet événement redoubla la vigilance de Ludlow & de ſes amis demeurant à Vevay: le baillif donna les ordres les plus exacts, & prit toutes les précautions néceſſaires pour leur ſûreté. La guerre entre l'Angleterre & la Hollande étant alors déclarée, les Etats-Généraux firent propoſer à Ludlow le commandement d'un corps de troupes deſtiné à faire une deſcente en Angleterre, où l'on ſe promettoit de rétablir le parti républicain. Quelqu'attrayantes que fuſſent ces offres, le ſouvenir du colonel Barkſtead & de ſes amis réfugiés en Hollande & livrés à l'Angleterre, le porta à les refuſer. Il recevoit de tems en tems de nouveaux avis d'être ſur ſes gardes; on l'aſſuroit ſur-tout que Charles II avoit des gens payés pour attenter à ſa vie; & Ludlow dans ſes mémoires ſemble ne pas douter de la réalité de tous ces complots, non

Digitized by Google

plus que de la part qu'y prenoit la duchesse d'Orléans.

Ceux qui ont appris en lisant l'histoire, combien dans tous les tems on a été porté à croire les souverains capables des plus noirs attentats, & combien de crimes les ennemis de la maison de Stuart lui ont imputés, suspendront leur jugement. Est-il probable que la duchesse d'Orléans, jeune, aimable, uniquement occupée des amusemens de son âge, vivant au sein des plaisirs d'une cour brillante, se mêlât du complot atroce de faire périr par un assassinat un des juges de son pere ? Ludlow prétend avoir reçu les mêmes avis touchant Algernon Sidney, retiré à Augsbourg en 1665, qui n'échappa que par hasard aux assassins envoyés par le roi d'Angleterre.

Une circonstance intéressante de ces mémoires est l'entrevue qu'eut l'auteur à Vevay avec M. Stouppa qui revenoit alors du Valais sa patrie. On sait l'histoire de cet homme singulier, qui de chapelain de Cromwell, devint officier en France, & leva un régiment au service de cette couronne. Louis XIV venoit de déclarer la guerre aux Anglois, conformément à son traité avec la Hollande, & Stouppa proposa à Ludlow d'entrer au service de cette puissance qui faisoit la guerre à Charles II, & non à la nation Angloise, chez qui elle cherchoit à relever le parti républicain. Ludlow, qui connoissoit l'attachement de Louis

Digitized by Google

XIV pour la maison de Stuart, éluda la proposition, & répondit en termes vagues qu'il étoit toujours prêt à servir la bonne cause, quand il auroit occasion de le faire utilement. A peine M. Stouppa fut-il parti, que le comte de Dohna, alors seigneur de Copet, qui faisoit une levée de trois mille hommes pour le service de la Hollande, offrit à Ludlow, de la part de M. de Witt, de l'emploi chez cette nation. M. de Witt lui-même fit écrire à Ludlow qu'il desiroit que lui & Algernon Sidney se rendissent à Paris chez l'ambassadeur de Hollande pour y négocier avec la république. Enfin deux Anglois du même parti arriverent dans ce même tems à Vevay, venus exprès de Hollande pour le déterminer à accepter ces invitations.

Ludlow, quoique fâché de s'exposer au blâme de ses amis en montrant peu de zele pour la bonne cause, répondit à toutes ces propositions qu'il y avoit toute apparence que la brouillerie entre les rois de France & d'Angleterre seroit bientôt terminée; que le lord Jermin étoit déjà à Paris pour cet objet, & que la reine mere, Henriette, auroit sûrement beaucoup d'influence dans cette négociation. Il ajouta qu'en recourant à des protections étrangeres, il risquoit, ainsi que ses amis, de perdre celle du canton de Berne; que d'ailleurs il étoit question dans ce moment d'une levée de troupes dans les états de cette république pour le

Digitized by Google

service des Provinces-Unies ; occasion où il pouvoit aisément se rendre utile en restant dans le pays. L'événement justifia les conjectures & les réponses de Ludlow. Charles II fit la paix avec les Hollandois, & se ligua quelques années après avec la France pour leur faire la guerre. On trouve encore dans ses mémoires le récit des intrigues de ses ennemis pour le perdre dans l'esprit des Bernois. Il parle de la levée d'un régiment Bernois pour le service de France, qui existe encore aujourd'hui sous le nom d'Erlac, qu'il porta à sa naissance. Il fait mention de la réserve faite, que ce corps ne serviroit contre aucune puissance protestante ; des mécontentemens que causa à Berne la campagne de Hollande, où le régiment fut employé, contre la teneur de cet article ; des services que la France rendit à ce canton dans les différends qu'il avoit avec l'évêque de Basle. En un mot, on voit dans ces mémoires, de même que dans l'histoire de tous les âges,

Que l'intérêt, ce vil roi de la terre,
Pour qui l'on fait & la paix & la guerre,
Triste & pensif auprès d'un coffre-fort,
Vend le plus foible aux crimes du plus fort.

Les hommes savans & laborieux qui emploient leurs veilles à des recherches utiles, méritent bien que leurs noms passent à la postérité. On doit mettre dans ce nombre M. Muret, pasteur

Digitized by Google

d'une des paroiffes de Vevay, auteur de deux mémoires, l'un fur la population du Pays-de-Vaud, l'autre fur la police des grains, tous deux inférés dans le recuil de la Société économique de Berne.

La fcience économique, qui a fait tant de progrès depuis quelques années dans tous les états policés de l'Europe, n'étoit point connue de nos ancêtres. On a cru long-tems en Suiffe que les hommes en fe multipliant devenoient à charge à leur pays. Les defcendans de ces Helvétiens qui brûlerent leurs villes pour aller conquérir une nouvelle patrie, fembloient craindre de fe voir encore réduits à envoyer une partie de leurs habitans dans des contrées éloignées, pour foulager ceux qui reftoient. On commence enfin à ouvrir les yeux ; & voyant par l'expérience que les hommes ne fe multiplient qu'en raifon de l'augmentation de l'induftrie & du bien-être national, on a fenti que ceux qui gouvernent, doivent plutôt s'occuper à empêcher l'émigration qu'à la favorifer. Des loix douces, une adminiftration qui refpecte la liberté & la propriété des particuliers, la tolérance, des encouragemens pour ceux qui fe dévouent à des entreprifes utiles, font les vrais moyens d'établir la profpérité & d'augmenter la population.

Il n'y a peut-être aucune nation en Europe plus difpofée à chercher fortune chez les étrangers que

Digitized by Google

les Suisses : le métier de la guerre a sur-tout de l'attrait pour eux ; ils envisagent la profession des armes comme un état qui conduit à la fortune, & dans tous les pays comme la maniere d'exister la plus honorable. M. Muret, ministre de paix, a parlé des services militaires d'après les principes de son état. Les régimens Suisses qui servent chez diverses puissances, lui paroissent autant de branches de population. Ce savant ecclésiastique, marchant sur les traces des de Parcieux, des Buffon, des Kerseboom, des Sussmilch, a comparé ensemble les registres baptistaires de quarante-trois paroisses du Pays-de-Vaud, dans lequel il comprend toutes les provinces du canton de Berne où l'on parle l'idiome françois ; il a fait la même opération sur les registres mortuaires. Ses résultats sont contenus dans des tables détaillées ; il en a joint d'autres, servant de comparaison, tirées des ouvrages qui ont paru au sujet de la population de quelques villes & provinces de la France, de l'Angleterre, de la Hollande & de l'Allemagne. Il résulte de la comparaison de toutes ces tables, que le Pays-de-Vaud & ses habitans ont sur d'autres nations l'avantage d'une durée plus longue de la vie, & que conséquemment la population augmenteroit annuellement, si des causes morales, dont l'auteur a rendu compte, & dont les émigrations sont la plus considérable, ne s'opposoient aux bienfaits d'un climat heureux. L'auteur a

Digitized by Google

démontré que le nombre des habitans du Pays-de-Vaud a constamment diminué depuis l'an 1620 jusqu'en 1760.

On avoit long-tems regardé en Suisse les dénombremens du peuple comme un péché contre la Providence. L'exemple du roi David, appliqué avec plus de superstition que de saine raison à des siecles & à des formes de gouvernemens qui n'avoient aucun rapport à la théocratie des Juifs & à l'état du peuple le plus prolifique que fût jamais sur la terre, servoit d'argument contre une opération utile & nécessaire pour estimer les besoins & les ressources des peuples. Ce fut en 1764, que la république de Berne ordonna un dénombrement dirigé sur des vues économiques & politiques ; le tableau général de la population fut le résultat du travail d'une commission établie à cet effet. Ce fut alors que M. Muret, qui depuis quelque tems faisoit des recherches sur cet objet, se vit encouragé par la question que la Société économique proposa dans ses annonces, avec l'offre d'une médaille pour celui qui donneroit le meilleur mémoire sur la population du canton de Berne, ou d'une partie du canton. Nous nous bornerons à donner ici quelques-uns de ses résultats.

M. Muret appelle terme moyen de la vie le nombre d'années au bout duquel la moitié de mille enfans nés dans ce même tems ont cessé de vivre.

Digitized by Google

En comparant les tables de mortalité de M. de Buffon & d'autres, il trouva sur quarante-trois paroisses du Pays-de-Vaud, que mille enfans du même âge, la moitié vit encore à l'âge de quarante-un an deux mois. Ce calcul étoit encore plus à l'avantage de la ville de Vevay, où le terme moyen de la vie est quarante-cinq ans. Le second calcul est celui de la vie moyenne, c'est-à-dire, le nombre d'années où chaque personne, à chaque année de la vie, peut espérer de parvenir. C'est dans ce sens que M. de Buffon & un auteur plus moderne ont pris la vie moyenne. (*) La cinquieme table de M. Muret, où sont contenus les résultats des registres mortuaires de quarante-trois paroisses, donne la vie moyenne dans un sens différent. Cet auteur la définit ainsi : « La somme » du nombre d'années qu'ont vécu tous les enfans » nés dans une certaine époque, par exemple, » en huit années, divisée par le nombre des per- » sonnes, donna le quotient ou la somme de la » vie moyenne. » On ne sauroit s'énoncer trop clairement sur ces matieres. Supposons qu'il soit né dix enfans qui aient vécu

---

(*) Recherches sur la population de la France, par M. *Moheau*. Paris, 1768, in-8°.

Années.

	Années.	mois.
Le premier		10
Le fecond	1	2
Le troifieme	3	
Le quatrieme	10	
Le cinquieme	50	
Le fixieme	60	
Le feptieme	60	
Le huitieme	61	
Le neuvieme	63	
Le dixieme	65	
	374	

La fomme de 374 années, divifée par 16, donne pour vie moyenne 37 ans quatre dixiemes.

On peut adopter, dans la comparaifon des tables de mortalité de M. Muret, celui de ces deux calculs qu'on voudra. L'un & l'autre donnent un réfultat furprenant, qui prouve également l'avantage des habitans du Pays-de-Vaud fur ceux des autres pays dont M. Muret a ajouté les exemples tirés d'auteurs célebres.

Le terme moyen de la vie; felon la définition que nous en avons donnée, étant fur quarante-trois paroiffes du Pays-de Vaud, de quarante-un ans quatre mois, on voit qu'il eft de dix-neuf ans pour les états de Brandebourg, de fix ans pour Berlin, de cinq à fix ans pour Londres, de huit

Digitized by Google

ans pour trois paroiſſes de Paris & douze paroiſſes des environs.

Les calculs de la vie des deux ſexes, pris ſéparément, prouvent, ſelon M. Muret, que les femmes en général vivent plus long-tems que les hommes. Le terme moyen pour les hommes, relevé ſur les regiſtres de trente-neuf paroiſſes, donne quarante-cinq ans huit mois pour les femmes, & n'eſt pour les hommes que de trente-cinq ans neuf mois. Il réſulte de ſes calculs que la Suiſſe, ou du moins cette partie dont il a rendu compte, offre des avantages plus conſidérables pour les placemens en viager, & que les femmes ont plus de probabilités en leur faveur que les hommes. Cet ouvrage démontre que, pour eſtimer ſi un pays ſe dépeuple ou non, la comparaiſon du nombre des morts aux naiſſances ne ſuffit pas. Si le commerce, ſi des avantages offerts aux étrangers attirent de nouveaux habitans dans une ville; ſi le luxe, les attraits d'une vie agréable en augmentent l'affluence, une ville peut voir augmenter le nombre de ſes habitans pendant un certain nombre d'années ſans qu'on puiſſe en conclure que la nature & le climat favoriſent la population. C'eſt ainſi que Londres a aujourd'hui beaucoup plus d'habitans qu'elle n'en comptoit il y a cinquante ans, & cependant le nombre des morts excede réguliérement celui des naiſſances. On pourroit encore agiter la queſtion, ſi les établiſſemens que

Digitized by Google

des étrangers opulens font dans le canton de Berne où ils achetent des terres, sont avantageux à la population & à la prospérité publique. S'il est constant d'un côté, qu'ils versent leur argent dans le pays par le séjour qu'ils y font, & par les sommes qu'ils ont fait entrer par l'acquisition territoriale, & qu'on n'envisage que l'augmentation du numéraire qui semble devoir animer l'industrie par la circulation des especes, & encourager l'ouvrier en augmentant le prix de son travail; la question paroît décidée en faveur des étrangers. Si d'un autre côté l'on considere que des propriétaires opulens augmentent le nombre de ces gens oisifs qui n'ont rien d'autre à faire que de servir aux plaisirs & au luxe d'un maître; si l'on réfléchit de plus que les gros brochets dépeuplent les étangs, & qu'un particulier riche force la main au propriétaire pauvre, qui vend les champs de ses peres pour se procurer de l'argent comptant, on sera tenté de croire que, loin d'enrichir la totalité, les étrangers opulens nuisent à la prospérité générale.

Appliquons cette proposition à la ville de Vevay & aux résultats de M. Muret. La population de cette ville, remplie de familles étrangeres qui s'y sont établies depuis quelques tems, montoit en 1764 à 2600 personnes. Le nombre des naissances en dix ans est de 755; celui des morts dans le même espace est de 886. Il faut donc chercher

Digitized by Google

la cauſe de cette proportion extraordinaire dans les circonſtances dont nous avons parlé, & qui ont lieu à Vevay comme dans les plus grandes villes de l'Europe, où il y a une foule d'étrangers & de célibataires. Il ſe pourroit, malgré cet excédant des morts ſur les naiſſances, que la population augmentât annuellement dans un lieu par les nouveaux arrivés. L'auteur des recherches ſur la population de la France l'a bien obſervé: le nombre des habitans de Londres a augmenté conſidérablement depuis quelques années, malgré l'excédent des morts ſur les naiſſances; mais comme rien n'eſt perdu dans la nature, & qu'il n'y a aucun effet ſans cauſe, il ſe trouve que les provinces fourniſſent cet excédant aux capitales. On a comparé la mortalité d'une grande ville à une peſte continuelle. Si les campagnes ne rétabliſſoient pas cette perte par la fécondité des mariages, une nation s'affoibliroit ſenſiblement à meſure que la capitale s'agrandit. Cela n'eſt point arrivé en Suiſſe, nous l'avons déjà obſervé. L'eſprit républicain eſt plus favorable à la population de la campagne qu'à celle des villes. On reçoit rarement de nouveaux bourgeois dans les capitales, parce que les familles citoyennes ſont jalouſes des avantages de leur état. On en dira quelque choſe de plus à l'article de Berne. Toutes ces recherches ſont ſans doute intéreſſantes. Il n'y a pas cent ans qu'on s'en occupe en Europe avec quelque ſoin,

Digitized by Google

& vraiſemblablement c'eſt aux rentes viageres qu'on doit en grande partie ces nombreux calculs ſur la durée de la vie qui ſervent de baſe aux ſpéculations en ce genre. On ne peut pas douter que, malgré les inconvéniens dont M. Muret a parlé, la proſpérité & la population du canton de Berne n'augmentent. Les réſultats des regiſtres des naiſſances & des morts ont donné les réſultats ſuivans :

Naiſſances.		Morts.
	Année 1778.	
11220		9499
	Année 1779.	
11303		8601

Le Pays-de-Vaud ne contient pas la moitié autant d'habitans que le pays Allemand, dont quelques diſtricts ſont mieux cultivés & les peuples plus induſtrieux que ceux du premier de ces pays.



Digitized by Google

CHAPITRE XI.

Route de Vevay à Moudon. Ancien chemin romain. Anecdotes sur un riche particulier, de Berne, seigneur d'Oron dans le seizieme siecle. Moudon. Inscriptions romaines sur l'hôtel de-ville. Château de Lucens. Pavé à la mosaïque, découvert entre Payerne & Yverdon en 1778. Inscriptions romaines à Payerne par la reine Berthe. Culture du tabac dans ce pays. Édit du dix-septieme siecle publié à ce sujet.

C'EST à une lieue de Vevay, près de Glerolles au bord du lac, que commence la nouvelle route qui conduit à Moudon. La distance entre ces deux villes répond assez bien à celle que les anciens Itinéraires marquent entre Viviscus & Minnodunum, c'est-à-dire, quinze milles romains.

On arrive en moins d'une heure, par une belle rampe, au village de Chebres qui commande à toute cette partie du Pays-de-Vaud. Les rochers dont la montagne est composée sont calcaires, entre-mêlés de beaucoup de spath. On se trouve, après avoir passé Chebres, sur le sommet de la montagne, où l'on marche pendant deux heures dans une route parfaitement unie.

A une lieue de Chebres, le grand chemin passe

Digitized by Google

près d'un étang d'environ une demi-lieue de tour, qui porte le nom de lac de Bray, dont il n'y a rien de remarquable à dire, si ce n'est qu'on y pêche d'excellens brochets. Quelques géographes séduits par la ressemblance du nom, ont supposé que le Bromagus indiqué dans les Itinéraires anciens entre Vevay & Moudon, étoit autrefois dans l'endroit où est cet étang. Il n'existe pas une seule preuve, ni le moindre vestige de bâtimens, qui puisse servir d'appui à cette conjecture. Une vue de ce lac de Bray, insérée dans le recueil des tableaux pittoresques de la Suisse, le représente entouré de rochers qui n'existent point, les bords de cet étang n'étant environnés que de quelques roseaux, de buissons & de cailloux. Est-ce pour exprimer ce que l'imagination des peintres a ajouté à la vérité, qu'on a donné à cet ouvrage le titre singulier de tableaux pittoresques ? Une vue du lac de Neuchatel dans le même recueil, mérite la même observation : ceux qui ont voyagé autour de ses bords, n'y ont jamais vu ces rochers & ces isles dont les peintres ont jugé à propos de le décorer.

On voit à moitié chemin entre le lac de Bray & Moudon, le château d'Oron assis sur un petit rocher à côté du grand chemin, & à la droite de la Broye qui traverse le vallon placé entre Oron & la route de Vevay. Ce château & les terres qui en dépendent étoient possédés, vers l'an 1554,

Digitized by Google

par le comte de Gruyeres, qui fut obligé d'abandonner ses biens à ses créanciers. La petite ville & le pays de Gruyeres, célebre par ses bons fromages, & qui touche au bailliage d'Oron, tomba en partage aux Fribourgeois. Oron fut acheté par le trésorier Steiguer, citoyen de Berne, devenu ensuite chef de la république, & un des particuliers les plus opulens de la Suisse. Il étoit à la fois baron de Rolle, seigneur d'Oron & de plusieurs autres terres. Il vendit Oron à la république qui en fit un bailliage. Il n'y a point aujourd'hui de citoyen de Berne aussi riche en terres que l'étoit cet avoyer. Nous rapporterons une anecdote assez singuliere à son sujet. Il étoit l'ennemi déclaré de l'avoyer Negelin. Ce dernier jouissoit du respect de ses concitoyens. Il s'étoit fait une grande réputation dans les guerres d'Italie. Il avoit commandé les armées de la république dans le tems de la conquête du Pays-de-Vaud. Un jour que l'avoyer Negelin étoit seul dans son château de Bremgarten, il vit arriver Steiguer armé d'une grande épée de bataille. Il ne douta pas que ce ne fût pour lui offrir le combat, & il se prépara à le recevoir en brave homme. Quelle ne dût pas être sa surprise, lorsqu'à l'instant où il s'attendoit à recevoir un défi, son adversaire lui déclara qu'il venoit lui offrir la paix, & demander sa fille en mariage? L'avoyer lui accorda l'une & l'autre. N'y auroit-il pas là de quoi arranger un beau drame? Supposons

Digitized by Google

que la fille de l'avoyer Negelin aime éperdument l'ennemi de ſon pere; elle apprend qu'ils ſont ſur le point de s'égorger. Quel moment ! quelles agitations ! quels dialogues entre la fille, le pere & l'amant ! Tous deux étoient également reſpectables par leurs vertus. Steiguer avoit ſervi ſous l'avoyer Negelin dans l'expédition du Pays-de-Vaud. Ses grandes qualités & ſon opulence le firent élever, à l'âge de vingt-neuf ans, à la charge de tréſorier dans la province qu'il avoit aidé à conquérir, & dans laquelle il acquit des poſſeſſions conſidérables.

A une lieue d'Oron, vis-à-vis de la même route, eſt la petite ville & le château de Rue, ſitués ſur le ſommet d'un rocher élevé preſqu'à pic au-deſſus du vallon où coule la Broye. Ce lieu, où réſide un baillif Fribourgeois, n'a rien de remarquable que l'horreur de ſa ſituation. Les pierres énormes que la Broye roule dans ſa courſe inégale, les rochers taillés à pic par la nature, qui reſſerrent ſon lit, & les caſcades qu'elle forme, préſentent une ſucceſſion de tableaux ſauvages.

La ville de Moudon eſt ſituée à la tête d'un vallon où coule la Broye. La chaîne de montagnes qui commence à quelques lieues de Moudon & continue juſqu'à Lauſanne, porte le nom du petit Jura. Moudon eſt indiqué dans l'Itinéraire d'Antonin & la Table Théodoſienne. Le nom de Minnodunum paroît celtique, & s'accorde avec ſa

Digitized by Google

ſituation. *Minni-dun* déſigne une colline au bord de l'eau; en effet, une partie de la ville s'éleve le long d'une colline aſſez rapide, & s'étend le long de la Broye. Une inſcription antique, trouvée en creuſant les fondemens d'une maiſon en 1732, & placée aujourd'hui au-deſſus de la porte de l'hôtel-de-ville, indique non-ſeulement l'exiſtence ancienne de Moudon, mais fait conjecturer que ce lieu étoit conſidérable. Le marbre où elle ſe trouve eſt taillé en façon d'autel orné de quelques moulures. Il a deux pieds & demi de haut, ſur environ un pied & demi de large. (*) On rendroit ſervice aux connoiſſeurs, & on aſſureroit mieux le ſort de ces reſtes de l'antiquité, ſi à l'exemple du Muſæum de Vérone, le gouvernement raſſembloit dans un lieu public & ſûr toutes les inſcriptions trouvées dans le pays. Mais les villes à qui elles appartiennent s'en font honneur, & elles croiroient perdre une partie de leur luſtre, ſi on les en dépouilloit.

Un grand nombre de médailles d'argent du tems de Céſar & d'Auguſte, que le haſard a fait déterrer ſur une éminence à l'eſt de Moudon, & ſur la rive droite de Broye, ne peuvent donner lieu qu'à des conjectures fort incertaines. Pour ſatis-

(*) Pluſieurs ſavans ont parlé de ce ſingulier monument. *Voyez* Mercure de Neuchatel, janvier & avril 1736.

Digitized by Google

faire les amateurs de l'antiquité, nous plaçons ici l'inscription dont nous avons parlé.

PRO SALVTE DOMVS. DIVV.
I. O. M. IVNON. REGIN.
ARAM Q. AEL. AV...NVS IIIIII AVG.
DE SVO. ITEM DONAVIT. VICAN.
MINNODVNES. X. DCCL. LX.
QVORVM. VSSVR. GYMNA.
SIVM INDERCI. TEMPOR.
PER TRIDVM. EISDEM.
VICAN. DEDIT IN AEVM
QVOD SI IN ALIOS VSSVS.
TRANSFERRE VOLVERINT.
HANC PECVV. INCOL. COL. AVEN.
TICENSIVM DARI. VOLO.
L. D. D. V. M.

Le grand nombre de monumens qui prouvent que l'empereur Marc-Aurele étendit ses attentions bienfaisantes sur l'Helvétie, suffit pour faire adopter la conjecture des savans Suisses, qui ont cru que la premiere ligne de l'inscription regardoit cet empereur & son collegue Verus ; on sait que rien n'étoit plus ordinaire chez les Romains, devenus vils adorateurs de leurs maîtres, que de réunir ainsi les honneurs qu'ils leur rendoient avec le culte des dieux.

L'inscription de Moudon indique deux fonda-

Digitized by Google

tions, l'une religieuſe, l'autre profane & uniquement relative à la commodité des habitans. *Q. Aelius Aoienus* (c'eſt ainſi que nous liſons ſon nom à demi effacé) Sevir ou prêtre de la famille d'Auguſte, à qui l'empire Romain avoit établi un ſacerdoce & des autels, après avoir adreſſé ſes vœux à la famille de l'empereur, dédié ſon autel à Jupiter, déſigné par les trois lettres J. O. M. *Jovi*, *Optimo*, *Maximo*, & à Junon, appellée reine chez les païens. Il ajoute à cet autel un don conſidérable en faveur des habitans du bourg de Moudon, que l'inſcription appelle *Vicani*, à qui il donne ſept cents cinquante mille ſeſterces, dont l'intérêt annuel devoit ſervir à l'entretien d'un gymnaſe, c'eſt-à-dire d'un lieu public, où l'on trouvoit à-la-fois des divertiſſemens ou exercices, tels que la paume, &c. des bains, dont on ſait que les anciens faiſoient un uſage beaucoup plus fréquent que les modernes.

Moudon étoit vraiſemblablement un bourg conſidérable ; on doit le juger par l'importance de la ſomme donnée. Aujourd'hui l'on y compte environ deux mille ſix cents ames, ſelon les dénombremens de M. Muret. Le vallon à la tête duquel Moudon eſt ſitué eſt très-fertile. On traverſe pendant quatre heures juſqu'à Avenches des champs couverts de bleds. A une lieue de Moudon ſont le village & le château de Lucens, ſitués ſur un rocher très-élevé. Ce château

Digitized by Google

étoit autrefois la demeure des évêques de Lausanne pendant la saison de la chasse. On prend des faucons sur les rochers qui l'environnent : quelques chasseurs font métier de les dresser & les vendent chez l'étranger ; car la chasse du faucon étant inconnue en Suisse, dans un pays de liberté, où les propriétés sont respectées, où les champs & les moissons des pauvres ne sont pas regardés comme le théatre des plaisirs destructeurs des grands, la chasse est un divertissement peu attrayant. Il n'y a que les baillifs & les seigneurs des terres, dans l'étendue de leurs jurisdictions, qui chassent toute l'année par tolérance du gouvernement. Les citoyens de Berne ont la permission de chasser dans toute l'étendue du canton pendant la saison déterminée par la loi. Ce droit, attaché à la qualité de citoyen, qui permet à tout bourgeois de tuer du gibier, même auprès des châteaux, est assez desagréable pour les seigneurs des terres. On sait que la chasse étoit regardée dans les tems du gouvernement féodal, comme une chose très-importante. L'esprit républicain, qui n'a jamais été favorable aux prérogatives de la noblesse, a étendu les droits des citoyens de Berne & resserré ceux des nobles. Les anciens traités qui subsistent entre les villes de Berne, de Fribourg & de Soleure, donnent réciproquement à leurs bourgeois le droit de chasser dans ces trois dominations.

Digitized by Google

Ce château de Lucens, aujourd'hui la demeure du baillif de Moudon, a une vieille tour, où, comme de raison, l'on croit entendre des revenans, & qui sert aujourd'hui de grenier. C'est dans le rez-de-chaussée de cette tour qu'habitoient les évêques de Lausanne. Une chambre basse, éclairée à peine par une croisée fort étroite, ressemblant plutôt à un cachot qu'à la demeure d'un prince ecclésiastique, avoit l'honneur de loger sa grandeur. C'est là que, loin du monde, environné de quelques chanoines, il se reposoit des fatigues de la chasse & vivoit humblement retiré, jouissant de la liberté de l'incognito.

Sur la même chaîne de rochers, à une lieue de Lucens, est un château Fribourgeois, qui porte à juste titre le nom de Surpierre, résidence d'un baillif. On dit qu'il existoit dès le commencement du sixieme siecle.

La ville de Payerne est assise dans une plaine fertile qu'arrose la Broye : sa position entre Moudon, Yverdon & Avenches, & une inscription ancienne, font croire qu'elle existoit dès le tems des empereurs. Nous parlerons ailleurs du chemin qui conduisoit autrefois d'Yverdon à Avenches, & dont on ne voit plus de vestiges aujourd'hui. Mais on vient de découvrir en 1778, sur le penchant d'une colline au-dessus du village de Cheyres, situé à une distance égale entre Payerne & Yverdon, un pavé à la mosaïque parfaitement conservé.

Digitized by Google

Nous allons rendre compte de ce reste intéressant de l'antiquité.

L'Helvétie occidentale fut très-peuplée & très-florissante dans les deux premiers siecles des empereurs Romains. Le grand nombre d'antiquités & des restes de bâtimens découverts à Avenches, aux environs d'Orbe, à Vindisch & à Augst, prouvent que les habitans de ces villes étoient aisés, & qu'on y cultivoit les arts.

Nous apprenons par la Table Théodosienne ou la Carte itinéraire de Peutinger, qu'il y avoit un chemin entre Avenches & Yverdon; cette carte assigne dix-sept milles romains à la distance entre ces deux villes, ce qui répond assez à la distance actuelle. Par conséquent le pavé à la mosaïque qu'on vient de découvrir, devoit se trouver sur la route ancienne. Il n'est pas surprenant qu'il y ait eu des établissemens dans ces quartiers, au bord d'un beau lac : placés favorablement en tout sens, ils devoient être habités. On voit dans une lettre citée par l'auteur de l'apologie d'Avenches, imprimée à Berne en 1710, qu'on avoit découvert au commencement de ce siecle, au-dessus de Cheyres, un fragment d'inscription romaine, dont on ne pouvait lire que le seul mot *Catoni*; ce qui ne donne aucune lumiere.

Avenches étoit la capitale de l'Helvétie du tems de Vitellius; c'est ce que nous apprent Tacite. Le pays ou canton qui s'appelloit *pagus Aventinensis*,

Digitized by Google

renfermoit, selon toute apparence, une partie de ce pays : quoique d'après quelques savans, Orbe ou Urba fût la capitale d'un district qui porte le nom de *Verbigenus*; mais on ne peut supposer que deux des quatre cantons, dans lesquels l'Helvétie étoit partagée, selon Jules-César, se touchassent de si près. Le voisinage de la ville d'Avenches, & du lieu où notre mosaïque a été découverte, donne lieu de conjecturer qu'elle pourroit bien être du même siecle que le pavé d'Avenches, décrit par M. Schmidt. C'est au hasard qu'on doit cette découverte, ainsi que la plupart de celles de ce genre faites en Suisse. C'est ainsi que le même pavé dont on vient de parler, ayant déjà été découvert en 1707 par les soins d'un baillif de la famille de Graffenried, ensuite recouvert, pour satisfaire le propriétaire du champ où il étoit, & qui ne vouloit pas perdre le fruit d'une moisson, après avoir été entiérement oublié, reparut en 1749. On pourroit s'égayer aux dépens de la barbarie Suisse, si l'on ne savoit pas combien on a apporté de négligence dans la partie des arts & des maîtres du monde, à la conservation d'une partie des antiquités précieuses d'Herculanum & de Pompéia. Le pavé de Cheyres, dont un graveur François vient de donner une très-jolie estampe, mérite l'attention des amateurs. Il est de figure quarrée parfaite; chaque côté, selon l'échelle ajoutée au bas de la planche, a seize pieds

Digitized by Google

pieds & demi de roi. Les pieces de rapport, dont cette mosaïque, que les anciens appelloient *opus tessellatum*, est composée, ont environ trois lignes de diametre, & elles sont par conséquent de la moitié plus petites que celles du pavé d'Avenches; l'effet en est plus agréable. Sans doute il formoit le parquet d'une salle: on a lieu de croire qu'en continuant à creuser, on trouvera les restes du bâtiment dont elle faisoit partie. La fable d'Orphée attirant les animaux par l'harmonie de sa lyre, représentée dans les compartimens de ce pavé, pourroit faire croire que cet appartement étoit une salle de musique. Si nous trouvions à propos de nous livrer à des conjectures aussi incertaines qu'inutiles, la construction d'un parquet de cette espece, dans lequel il entre plus de huit cents mille petites pieces, fait supposer que le propriétaire étoit riche. Le lion qui est couché aux pieds d'Orphée, est le seul animal étranger à la Suisse qu'on y remarque. Un bouc & une chevre, un cerf & une biche occupent les quatre coins du quarré intérieur, qui est renfermé en trois bordures d'un très-bon goût. Un cheval & un ours sont placés aux deux côtés du tableau du milieu, où l'on voit Orphée assis au pied d'un arbre. On reconnoît dans sa main droite le plectrum ou instrument dont on pinçoit la lyre. Ce pavé nous rappelle la mosaïque de Palestrine, que l'abbé Barthelemi assigne au regne de l'empereur Adrien,

Digitized by Google

& qui n'est pas plus grande que le pavé de Cheyres.
Il observe que l'artiste a placé dans ce parquet les animaux indigenes de l'Egypte. Ne semble-t-il pas que le dessinateur qui imagina les figures de ce pavé, ait voulu faire allusion au changement des mœurs des Helvétiens ? L'allégorie d'Orphée paroît indiquer que ce pays, soumis aux Romains, leur devoit la connoissance des arts agréables, & des mœurs plus douces ? Sans doute les Helvétiens du siecle d'Adrien & des Antonins étoient bien différens de ceux qui, du tems de Jules-César, mirent leurs villes en cendres pour s'établir dans les Gaules ; mais en se civilisant, ils s'accoutumerent à l'obéissance. Ces mêmes Helvétiens, qui avoient battu les armées de la république Romaine, plierent à leur tour devant Cecina, général de Vitellius, dont Tacite nous a transmis l'expédition en Helvétie.

La Broye, ce torrent dont on a déjà parlé, passe à Payerne, pour aller de là se jeter dans le lac de Morat, dont elle sort pour entrer dans celui de Neuchatel, & y perd son nom. Nous avons déjà observé ailleurs, que la Suisse ne tire pas des fleuves & des eaux qui l'arrosent, l'utilité que la navigation procure à d'autres pays. Les inondations subites, causées par les fontes des neiges qui vont grossir les rivieres & les lacs & y amassent une quantité prodigieuse de gravier, s'opposent aux efforts de l'eau. La Broye s'enfle

quelquefois si rapidement, que les voyageurs ne peuvent continuer leur route sans péril.

On voit sur le pont de Peim, près de la ville de Payerne, une inscription ancienne, où sont ces mots :

JOVI O. M.
GENIO LOCI
FORTVNÆ
REDVCI. D. AP
PIVS. AVGVS
TVS DEDIC.

On ignore quel étoit cet Appius, qui a élevé ce monument & l'a dédié à Jupiter, au Génie protecteur du lieu, & à la Fortune. L'inscription ne nous apprend rien autre, si ce n'est que Payerne étoit véritablement habité du tems des Romains, quoique les anciens documens n'indiquent aucun lieu connu entre Moudon & Avenches.

Payerne & la plus grande partie de la Suisse occidentale dépendoient du royaume de Bourgogne. La reine Berthe, dont le nom est célebre en Suisse, veuve de Rodolphe II, & mere de Conrad, y fonda une abbaye de religieux de l'ordre de Saint-Benoît. L'acte original, connu sous le nom de *testament* de la reine Berthe, est aujourd'hui déposé dans les archives de Berne, qui fait administrer les revenus de ce couvent sécularisé, par un baillif avec le titre de gouver-

Digitized by Google

neur. La ville a ſes privileges municipaux & ſe gouverne par ſes propres magiſtrats, dont le chef porte le titre d'avoyer. Le gouverneur ou baillif de Berne n'exerce pas de juriſdiction dans la ville & ſa banlieue. Ce teſtament de la reine Berthe, dont on a publié pluſieurs copies, nomme expreſſément la ville de Payerne parmi les biens qu'elle légue au nouveau couvent.

Les territoires de Berne & de Fribourg ſont ſi ſinguliérement entre-mêlés, qu'on entre, à un quart de lieue de Payerne, dans le canton de Fribourg, & qu'on n'en ſort qu'à un quart de lieue d'Avenches, ſituée aux deux tiers environ de la diſtance entre Payerne & Morat. On ne rencontre rien de remarquable dans ce trajet, qui eſt de trois grandes lieues, ſinon une belle chauſſée que l'état de Fribourg fait conſtruire, & qui conduit de cette ville juſqu'au lac de Neuchatel. Toute la contrée eſt fertile; quelques plantations de tabac indiquent la bonté du ſol. Cette denrée, long-tems inconnue en Europe, & dont l'uſage a dégénéré en paſſion, coûte à la Suiſſe des ſommes conſidérables. Il y a quelques années qu'on propoſa à Berne d'en mettre le commerce en régie; mais quoiqu'il fût prouvé que l'état, en l'établiſſant avec profit, fourniroit du tabac aux particuliers à un prix plus modique que les marchands, le projet fut rejeté par le grand motif de la liberté du commerce. L'encouragement de cette culture pré-

Digitized by Google

ſente d'abord des avantages, mais le beſoin de bled, denrée de premiere néceſſité, & le défaut d'un ſol aſſez riche pour fournir des ſucs à une plante qui l'épuiſe, lui donnent l'excluſion, ſans qu'il ſoit beſoin de la proſcrire par des loix. Ce fut vers le milieu du ſiecle paſſé, que l'uſage du tabac étant devenu exceſſif parmi le peuple, on jugea néceſſaire d'y mettre ordre par des édits ſéveres. Une ordonnance publiée à Berne en 1661, ſous le nom de *mandat*, contre toutes ſortes de vices courans, contient la défenſe abſolue de fumer du tabac : il eſt remarquable que cet édit étant rangé, ſelon l'ordre des dix commandemens, le tabac eſt placé dans le ſeptieme, dont le titre porte ces mots : *VII. Adultere & paillardiſe.* On lit en marge les différentes branches de tranſgreſſions, déſignées par les articles ſuivans : *Adultere, & paillardiſe, ivrognerie, banquets de baptêmes & enſeveliſſemens des morts, tabac, orgueil, danſe.* Voilà quel étoit l'eſprit de la législation de ce ſiecle. Un édit particulier, publié en 1675, impoſe des peines plus ſéveres contre ceux qui feroient uſage du tabac. L'amende étoit de cinquante livres numéraires ; ceux qui ſeroient inſolvables, devoient être mis au pilori. Si un homme en place, un magiſtrat, y contrevenoit, la peine pécuniaire étoit quadruple. Il parut même néceſſaire d'établir un tribunal particulier, compoſé de ſept membres du petit & du grand conſeil, qu'on appella *cham-*

pre du tabac. Ce tribunal a ſubſiſté juſques vers le milieu de ce ſiecle. Le quart de l'amende étoit au profit des conſiſtoires, tribunaux établis pour veiller au maintien des bonnes mœurs. Sans doute qu'on reconnut peu à peu que le tabac, quoique ſon abus ſoit nuiſible, ne méritoit pas un traitement ſi rigoureux, inſenſiblement on ſe relâcha de l'édit : il ne ſubſiſte aujourd'hui d'autre contrainte que d'obliger ceux qui veulent trafiquer en tabac, de ſe munir de patentes pour oſer l'introduire dans le pays.



Digitized by Google

CHAPITRE XII.

Avenches. Son antiquité. Explication d'un passage du premier livre de l'histoire de Tacite, où il est parlé d'Avenches. Remarques sur les antiquités de cette ville.

AVENCHES est située sur une éminence d'où l'on découvre le lac de Morat, dont les eaux baignoient autrefois les murs de l'ancienne ville. On voit encore des anneaux de fer attachés aux restes des murailles qui subsistent de cette enceinte qui, selon les mesures prises par des curieux, étoit presque circulaire, & avoit environ mille toises ou six mille pieds de diametre. La ville moderne n'occupe pas la dixieme partie de cet espace. On ne connoît guere l'origine du nom allemand d'Avenches, qu'on appelle *Wiflisbourg*. Guilliman & d'autres savans Suisses prétendent qu'un certain comte Vivilo bâtit sur une éminence un château, *burgum*, auquel il donna son nom : ils placent cette époque à l'année 605. Ce fait ne paroît pas appuyé sur de bonnes preuves. Le savant M. de Bochat en a fait voir le peu de solidité. Mais lui-même substituant son hypothese celtique à une tradition chimérique, veut que ce nom soit composé de trois mots ; *ui*, dit-il, signifie eau ; *vel*

S iv

Digitized by Google

ou *fel* désigne un sommet ; *berg*, dont il est aisé de faire bourg, signifie en celtique une montagne, de même qu'en allemand : ce qui forme ensemble le nom *Viselberg*.

Nous avons déjà plusieurs fois parlé du travail de M. de Bochat. Quoiqu'on ne puisse refuser à ses recherches savantes le mérite qui leur est dû, on se rappelle, en réfléchissant sur l'abus qu'il fait de son systême, les plaisanteries d'un auteur célebre contre les chercheurs d'étymologies. « Il est » évident que les premiers rois de la Chine ont » porté les noms des anciens rois d'Egypte ; car » dans le nom de la famille *Yu*, on peut trouver » les caracteres qui, arrangés d'une autre façon, » forment le mot *Menès*. Il est donc incontesta- » ble que l'empereur *Yu* prit son nom de Menès, » roi d'Egypte ; & l'empereur Ki est évidem- » ment le roi *Atoes*, en changeant *k* en *a* & *i* en » *toes*. » On pourroit ajouter à cette facétie les étymologies forcées du savant Ménage, qui voulant dériver presque tous les mots de la langue françoise du latin, faisoit venir laquais de *verna*, dont le diminutif, dit-il, est *vernula*, d'où l'on a fait *vernulacaius*, & il n'y a qu'à retrancher les deux premieres syllabes pour avoir *lacaius*, & *laquais*.

On ne peut pas contester à la ville d'Avenches d'avoir été l'ancien Aventicum. Une foule d'inscriptions, l'Itinéraire d'Antonin & la Table Théo-

Digitized by Google

dosienne ne laissent aucun doute raisonnable là-dessus : ce qui n'a pas empêché le jésuite Dunod de lui contester ce titre. Il soutint dans une dissertation imprimée à Paris en 1687, sous le titre de *Découverte de la ville d'Antre en Franche-Comté*, que l'Aventicum des anciens étoit situé à quelques lieues de Poligny, & que l'Avenches des Suisses étoit le *Forum Tiberii*, dont Ptolomée fait mention en parlant de l'Helvétie. L'auteur a ingénieusement soutenu ce paradoxe ; on ne peut pas accumuler plus d'argumens & d'éruditon en faveur d'une absurdité. Ceci nous rappelle le pere Hardouin, qui prétendoit que de tous les ouvrages qui portent les noms des auteurs célebres de l'ancienne Rome, il n'y avoit que ceux de Pline le Naturaliste, les Géorgiques de Virgile, les Epîtres & les Satyres d'Horaces, & les ouvrages de Cicéron, qui fussent authentiques, & que tous les autres étoient l'ouvrage de quelques savans du douzieme siecle.

Le pere Dunod étant revenu à la charge en 1709, Wild, bibliothécaire de la ville de Berne, entreprit de le réfuter dans son apologie de la ville d'Avenches, imprimée en 1710, où il prouva à son tour par des monumens incontestables, que l'ancien Aventicum est en Suisse. Son livre est presqu'oublié aujourd'hui. Le style en est dur, & la lecture ennuyeuse ; mais il pouvoit dire avec le cardinal Polignac :

Pieridum si forte legas austera canentes
Deficit, eloquio victi, re vincimus ipsa.

M. Schmidt, connu par ses lauriers académiques, a publié en 1760 une description des antiquités d'Avenches, accompagnée de planches gravées, où il s'arrête principalement sur le pavé mosaïque découvert en 1708 par M. de Graffenried, seigneur de Villars.

Avenches est sans contredit celle des anciennes villes de l'Helvétie où l'on a trouvé le plus grand nombre de restes d'antiquités. Elles méritent un article dans cet ouvrage.

Il y a apparence qu'Aventicum fut une des douze villes que les Helvétiens réduisirent en cendres lors de l'expédition malheureuse dont Jules-César a fait le détail dans le premier livre de la guerre des Gaules. (*)

Pline & Pomponius Méla ont fait mention d'un peuple des Gaules, qu'ils nomment *Avatici*. *Martigues* en Provence s'appelloit *Maritima Avaticorum*. Quelques savans se sont mépris au passage de Pline, (**) & ont cru qu'il parloit de l'Aventicum de l'Helvétie.

(*) M. de Bochat n'a pas manqué de trouver dans la langue celtique le nom de cette ville. *Avan* ou *aven*, signifie *eau* ou *riviere*, qu'il applique à la Broye ou au lac de Morat.

(**) *Hist. nat.* lib. III, cap. 4.

Digitized by Google

L'opinion de M. de Bochat tend à établir que les Helvétiens originaires de la Gaule méridionale transporterent dans leurs nouvelles demeures les noms celtiques de leur patrie. Nous n'entrerons pas ici dans la question si souvent agitée, quels étoient les quatre *pagi* ou cantons de l'Helvétie, dont César n'a nommé que deux, le *Tigurinus* & le *Verbigenus* ou *Urbigenus*; nous ne déciderons point si Aventicum étoit la capitale d'un de ces quatre cantons, quoique Tacite lui donne ce nom dans le récit de la défaite des Helvétiens par Cecina. Le passage de saint Grégoire, que nous avons cité à l'article de Romainmotier, & un autre de Fredegaire, historien du septieme siecle, prouvent qu'alors un district de l'Helvétie portoit le nom d'Aventicum.

On n'a aucune raison de supposer que ce pays, qui resta soumis aux Romains après la victoire de Jules-César, eût conservé son ancienne division en quatre grands cantons, qui peut avoir cessé après la défaite de la nation, d'où il ne revint, selon César, que cent dix mille personnes de deux cents soixante-trois mille qui étoient sortis pour chercher d'autres demeures. Comment une nation aussi peu nombreuse osa-t-elle former le projet que César lui attribue de conquérir une partie des Gaules ? Sans doute que les Helvétiens n'habitoient que la partie la plus fertile du pays qui a retenu leur nom. L'Helvétie occidentale étoit peuplée,

la partie orientale & les pays des montagnes l'étoient peu. La nation, qui aimoit la guerre, préféra une expédition dangereuse au parti de s'étendre dans des climats rudes & dans des rochers arides, souvent couverts de glaces, que l'amour de la liberté rend à peine supportables. Voici les propres paroles de César sur cet événement : *Pro multitudine hominum, & pro gloria belli atque fortitudinis, angustos se fines habere arbitrabantur, qui in longitudine millia passuum CCXL in latitudinem CLXXX petebant.*

César ne dit point que le pays habité par les Helvétiens fût trop petit pour les contenir. Voici comme je traduirois ce passage. « Ils croyoient » leur pays, *qui a cependant* deux cents quarante » mille pas de long sur cent quatre-vingt mille de » large, peu proportionné a leur nombre & sur» tout à la valeur & à la gloire de la nation. » La défaite des Helvétiens fut suivie de leur assujettissement aux Romains. Un corps de ceux du *Pagus Verbigenus* cherchant son salut dans la fuite, fut taillé en pieces; le reste se rendit. *Reliquos omnes, obsidibus, armis, perfugis traditis, in deditionem accepit. Helvetios, Tulingas, Latobriges in fines suos, unde erant profecti, reverti jubet.*

Les historiens ont gardé le silence sur ce qui se passa en Helvétie sous les premiers empereurs Romains jusqu'à la mort de Galba. On sait que Munatius Plancus conduisit une colonie chez les Rauraques

Digitized by Google

ſous Auguſte ; c'eſt la ville d'Augſt, dont on a parlé. Nous avons dit à l'article de Nion, que la Colonie Equeſtre étoit, ſelon toute apparence, du même tems, ou même antérieure. Aventicum, ſituée avantageuſement, placée ſur le paſſage des troupes Romaines qui alloient par les Alpes Pennines dans les Gaules, & vers le Rhin, dut naturellement être l'une des premieres villes rétablies depuis la défaite des Helvétiens par Céſar. Le paſſage de Tacite, dont nous avons parlé, répand quelques lumieres ſur l'état de la nation, & mérite qu'on s'y arrête, d'autant plus qu'il a donné lieu à différentes mépriſes des traducteurs & des ſavans.

Galba avoit péri après un regne de ſept mois ; Othon, bientôt auſſi déteſté que lui, venoit d'être élevé à Rome ſur le trône des Céſars ; les armées de Germanie voulant avoir un empereur à leur gré, proclamerent Vitellius, auſſi vicieux que ſes prédéceſſeurs. Deux généraux, Valens & Cecina l'encouragerent à accepter une place dont il ne ſe ſentoit pas digne. Valens marcha par les Alpes Cottiennes, ou par le mont Genevre, & paſſa en Italie à la tête de quarante mille hommes. Cecina prit le chemin de l'Helvétie, & alloit paſſer le grand Saint Bernard, lorſque les Helvétiens, qui étoient attachés à Galba, s'oppoſerent à ſon paſſage & furent défaits pour la ſeconde fois par un général Romain. Nous allons rapporter la narra-

Digitized by Google

tion de Tacite, sans nous attacher à aucun traducteur, en ajoutant quelques remarques sur ce texte, & sur le rapport qu'il a avec l'histoire des Helvétiens. C'est au chapitre LXVII du premier livre de l'historien, que nous commençons cet extrait.

» Cecina fit plus de butin & son expédition fut
» plus sanglante que celle de Valens. Les Helvé-
» tiens, nation Gauloise, autrefois respectable
» par la valeur de ses soldats, & connue long-
» tems après par la mémoire de ses aïeux, irri-
» terent cet esprit inquiet & violent, en refusant
» d'obéir à Vitellius, parce qu'ils ignoroient la
» mort de Galba. La précipitation & l'avarice de
» la vingt-unieme légion commencerent le désor-
» dre; les soldats avoient enlevé l'argent que les
» Helvétiens envoyoient pour la garnison d'un
» château qu'ils défendoient depuis long-tems
» avec leurs propres troupes & à leurs frais.
» Irrités de cette injustice, après avoir intercepté
» des lettres de l'armée d'Allemagne aux légions
» de la Pannonie, ils se saisirent d'un centurion
» & de quelques soldats. Cecina toujours ardent
» & avide de guerre, & prêt à punir ceux qui
» lui manquoient sans leur laisser le tems du
» repentir, marcha sur eux à grandes journées,
» & ravagea leurs campagnes. Il fit mettre au
» pillage un *municipe* construit en tems de paix,
» & fréquenté à cause de la salubrité de ses

Digitized by Google

» eaux. (*) En même tems il fit partir des cou-
» riers pour les troupes de la Rhétie, avec ordre
» de venir attaquer les Helvétiens, tandis qu'ils
» auroient son armée en tête. Ceux-ci, qui
» avoient paru intraitables avant le danger, furent
» saisis de frayeur, & quoiqu'ils eussent pris
» Clodius Severus pour les commander, au pre-
» mier moment de l'alarme, ils ne purent ni se
» mettre en défense, ni prendre leurs rangs, ni
» même se résoudre à un parti. Ils sentirent le
» danger de combattre contre des troupes aguer-
» ries, ou de soutenir un siege, les murs de leur
» ville tombant en ruine. D'un côté, Cecina à la
» tête d'une puissante armée, de l'autre la cavalerie
» & l'infanterie des légions de la Rhétie, & de plus
» les milices de ce pays, composées d'une jeunesse
» guerriere & exercée à la maniere des troupes
» réglées, les menaçoient d'une perte inévitable.
» Le combat fut court & semblable à une déroute;
» on ne vit bientôt que des Helvétiens jetant leurs
» armes bas, ou blessés. Ils prirent le chemin du
» mont Voretius, dont ils furent chassés par une
» cohorte de Thraces, & poursuivis par les Ger-
» mains & les Rhétiens, qui en tuerent beaucoup
» dans les bois & dans des lieux écartés. Plusieurs
» milliers d'hommes perdirent la vie, un grand
» nombre furent faits prisonniers & vendus comme

(*) Les eaux de Baden, à deux lieues de Vindonisse.

Digitized by Google

» esclaves. Toute ressource étant perdue & l'ar-
» mée des vainqueurs ayant pris la route d'Aven-
» ches, capitale de la nation, cette ville envoya
» des députés avec ordre de se rendre. Cecina
» accepta leur soumission & se contenta de faire
» mourir Julius Alpinus l'un des chefs de la nation,
» & anteur de la guerre; laissant à la bonté ou à
» la colere de Vitellius le sort de tout le reste. Il
» est difficile de dire lequel fut plus inflexible, de
» l'empereur ou des soldats. Ceux-ci demandoient
» qu'on leur livrât la ville au pillage, présentant
» aux députés la pointe de leurs armes. Vitellius
» menaçoit de son côté; lorsque Claudius Cossus,
» un de leurs députés, homme éloquent, mais
» qui cachoit ses talens sous un dehors craintif,
» réussit à calmer les soldats qui, selon l'esprit
» des gens du peuple, furent aussi aisés à fléchir
» à la pitié, qu'ils avoient été prompts à sévir
» avec cruauté. Des larmes & des promesses
» obtinrenr le pardon & la sûreté de la ville
» d'Avenches.

» Cecina avoit attendu quelques jours en
» Helvétie, pour savoir les résolutions de Vi-
» tellius, & se préparoit au passage des Al-
» pes, &c. &c. «

Cecina, selon le rapport de l'historien, passa le Saint-Bernard ou les Alpes Pennines, quoique ces montagnes fussent encore couvertes de neige. *Hibernis adhuc Alpibus.*

Nous

Digitized by Google

Nous allons faire quelques obſervations ſur ce fragment. L'expreſſion, *Vitellii imperium abnuentes*, prouve aſſez, contre l'opinion de quelques ſavans Suiſſes, que les Helvétiens étoient véritablement ſujets des empereurs, & non des alliés, vivant ſous la protection de Rome. La circonſtance de l'argent enlevé par les ſoldats légionnaires, établit auſſi que les Helvétiens ſe gardoient eux-mêmes & avoient des eſpeces de milices nationales. Ce fut aux environs de Vindoniſſe & de Baden que Cecina combattit & défit leurs troupes. On ne doute point que le fort dont parle Tacite, ne fût le château de Baden. La circonſtance des eaux ſalubres n'eſt pas la ſeule preuve de cette opinion. Pluſieurs inſcriptions trouvées près de cette ville, ne laiſſent point d'incertitude ſur ſon exiſtence du tems des empereurs. Les traducteurs de Tacite ont pris le mont Vocetius pour la montagne des Voſges, qui ſépare l'Alſace & la Lorraine. S'ils avoient mieux connu la géographie, ils auroient vu qu'une partie du Mont Jura, qui porte aujourd'hui le nom de *Boezberg*, eſt le Mont Vocetius de Tacite. Diſons quelque choſe des perſonnages dont cet hiſtorien fait mention.

Clodius Severus, chef des troupes Helvétiennes; Julius Alpinus, auteur de la révolte contre Cecina; Clodius Coſſus, orateur pour la ville d'Aventicum, font voir que beaucoup de familles Romaines s'étoient établies dans ce pays, & que la langue

Digitized by Google

latine y étoit devenue commune. Il n'eſt fait aucune mention d'Avenches dans l'hiſtoire des empereurs écrite par les anciens auteurs depuis ce qu'en a dit Tacite. C'eſt par les inſcriptions qu'on ſait qu'il s'y établit une colonie Romaine : le ſurnom de *Flavia Conſtans* a fait ſuppoſer que cet établiſſement ſe fit du tems de l'empereur Veſpaſien, dont le pere Sabinus vécut long-tems en Helvétie. C'eſt à Suétone qu'on doit cette anecdote ; & quoique cet hiſtorien n'ait pas parlé d'Aventicum, on a lieu de croire qu'il vécut dans cette ville, alors capitale de l'Helvétie. Un paſſage de Suétone dans la vie de Veſpaſien, nous apprend que Sabinus fut fermier de l'empire Romaine, en Aſie. Il étoit de famille financiere, ſon pere avoit déjà exercé l'état de banquier à Rome. Sabinus fut très-conſidéré en Aſie, où pluſieurs villes lui éleverent des ſtatues avec cette inſcription :

καλῶς τελωνήσαντι.

que M. Crevier a très-bien traduite par ces mots : *au fermier honnête homme* ; éloge bien précieux & rarement mérité. Suétone nous dit enſuite : *poſtea fœnus apud Helvetios exercuit*. Tous les ſavans s'accordent à dire que l'expreſſion *fœnus exercere*, ſignifioit chez les Romains, quelqu'un qui fait travailler ſon argent à gros intérêts. L'idée que le commentateur Levinus Torrentius avoit

Digitized by Google

de l'Helvétie comme d'un pays pauvre, lui fit naître le soupçon qu'au lieu d'*Helvetios*, il falloit lire *Illiricos* : car, disoit-il, qu'auroit fait un banquier dans un pays aussi pauvre que l'Helvétie ? S'il avoit mieux connu les beaux restes de la grandeur passée d'Aventicum, n'auroit-il pas plutôt conclu que cette ville étoit florissante au tems du pere de Vespasien, & que ce fut la raison qui l'engagea à s'y établir ? Le terme d'*emerita*, que la colonie d'Aventicum porte dans les inscriptions, a fait juger que ce fut une colonie fondée par des troupes qui avoient servi l'empereur Vespasien, ou son fils Tite. On sait qu'il y eut des troupes Gauloises à l'expédition de ce prince dans la Judée, & dès lors il n'en coûta pas grand'chose aux faiseurs de livres, de dire qu'il y eut des Helvétiens dans cette guerre. Le premier qui avance ce fait est Freculphe, qui vivoit du tems de Louis le Débonnaire : il ajoute une circonstance assez singuliere, c'est que Vespasien ayant commencé de rétablir Avenches, son fils Tite acheva de l'embellir, & qu'ayant trouvé de la ressemblance entre les environs du lac & ceux de la Galilée en Palestine, il voulut que ce pays portât ce nom, en mémoire de son expédition. Quelques traits de ressemblance entre deux contrées également fertiles, toutes deux situées au bord de lacs, celui de Tibériade & celui de Morat, pouvoient aisément avoir donné lieu à cette assertion. Peut-être que

Digitized by Google

les habitans de ces contrées voulurent se faire honneur d'une tradition qui avoit d'ailleurs quelque vraisemblance.

L'Helvétie fut heureuse sous les regnes de Nerva, de Trajan, d'Adrien, & des Antonins. Ce fut du tems de Marc-Aurele & de Verus, qu'on construisit une route qui alloit par Pierrepertuis, de l'Helvétie au Rhin & à la Franche-Comté. Les Allemands étant entrés en Helvétie vers le milieu du troisieme siecle, on croit qu'Avenches fut ravagée en ce tems-là. Ammien Marcellin, qui écrivoit cent ans plus tard, parle de cette ville dans son quinzieme livre, où il fait la description des Gaules, *habent & Aventicum desertam quidem civitatem, sed non ignobilem quondam, ut ædificia semi-ruta nunc quoque demonstrant.* On voit par ce témoignage qu'Avenches étoit délabrée & même déserte dès le regne de Valentinien premier, & peut-être long-tems auparavant. Tels sont les indices qui nous restent de l'histoire de cette ville, dont les ruines témoignent l'antique splendeur. Les fragmens de colonnes, de corniches & d'autres parties d'édifices prouvent l'opulence de ses habitans; des marbres dont l'espece est aujourd'hui inconnue en Suisse, font présumer qu'on en amena d'Italie pour embellir les bâtimens d'Avenches. L'ouvrage de M. Schmidt contient tout ce que peuvent desirer les connoisseurs sur les antiquités de cette ville. Mais nous ne pouvons nous

Digitized by Google

empêcher de déplorer la négligence qu'on apporte à la conservation d'un grand pavé à la mosaïque, qui sans doute faisoit le parquet d'une belle salle. Le dessin coloré de ce monument, déposé à la bibliotheque de Berne, ne consolera pas de sa destruction. Il est assez singulier que, par une fatalité bizarre, l'héritier du nom & du cabinet de M. le comte de Caylus, ayant obtenu la permission de faire enlever une piece assez bien conservée de ce pavé, se vit frustré de ses espérances, par la mal-adresse des ouvriers, qui la laisserent tomber; ensorte que tout fut perdu : comme si le génie de l'ancien Aventicum, irrité de cet enlevement, avoit voulu le punir de sa témérité. L'amphithéatre dont on voir encore l'enceinte, sert aujourd'hui de verger & de promenade au baillif, dont le château est contigu. On doit à M. Wild, auteur de l'apologie d'Avenches, l'histoire de plusieurs pavés semblables, qui ont été découverts en différens tems, & se sont détruits par la négligence inexcusable & l'avarice ignorante des habitans, peu soucieux de pareils monumens. On en découvrit un en 1687, qui avoit vingt-trois pieds de roi en quarré, à l'extrêmité duquel on lisoit ces mots, *Prothasius fecit.* Une tête de paon, d'un très-beau travail, placé au milieu du pavé, & des figures de dauphins dans les quatre coins, indiquent assez que cet ouvrage étoit des premiers siecles, & que l'opinion de ceux qui prétendoient

Digitized by Google

que le nom de *Prothasius* étoit celui d'un majordome de la petite Bourgogne, vivant vers l'an 610, favori de la reine Brunehaut, ne mérite aucune foi. Ce nom étoit sans doute celui de l'ouvrier; l'usage des artistes de mettre leur nom sur les ouvrages, a souvent donné lieu à des erreurs.

L'usage fréquent des bains domestiques, qui faisoit une partie du luxe des Romains, avoit pénétré en Helvétie. Le pavé d'Avenches faisoit sans doute partie d'un bâtiment où il y avoit des bains; quoique nous ne puissions pas adopter la conjecture de M. Schmidt, qui croit que le bassin du milieu du pavé servoit à placer une cuve dans laquelle on se faisoit frotter : il est plus naturel de penser qu'il servoit uniquement à rafraîchir la salle. Un très-petit nombre de fragmens de murs peints à fresque, & trouvés dans les environs du même pavé, ne nous laissent que des regrets sur leur destruction. On les voit gravés dans son livre, ainsi qu'une main de femme tenant une tasse de marbre blanc, d'un travail élégant, & d'autres pieces brisées, qui ont été transportées dans la bibliotheque de Berne, tels que des fragmens de lambrissage, qui servoient à l'intérieur des appartemens. Ces carrieres de marbre blanc qu'il y a dans le comté de Neuchatel, fournissoient vraisemblablement la matiere propre aux ouvrages de ce genre.

Digitized by Google

Il nous reste quelque chose à dire des inscriptions trouvées dans les environs. Nous avons déjà observé que le déplacement de plusieurs monumens de cette espece a donné lieu à bien des erreurs. La même chose paroît être arrivée à Aventicum. Des particuliers peu curieux d'antiquités, voyant une belle pierre à bâtir, ne s'embarrassoient guere de quelques mots gravés dessus qu'ils n'entendoient point, & la plaçoient à l'endroit où elle pouvoit être utile.

La colonne milliaire, qui existoit autrefois à Treycovagne, est aujourd'hui enchâssée dans la façade d'une maison de la ville d'Yverdon. Une autre inscription rapportée à l'article de Nyon, a été placée à rebours. D'autres enfin ont été emportées par des curieux.

Nous devons à deux savans Suisses la connoissance de quelques inscriptions qui n'existent plus. L'un est Stumpf, Zuricois, auteur d'une chronique de la Suisse, imprimée pour la premiere fois en 1547, & remplie de recherches curieuses. L'autre est Egide Tschudi, du canton de Glaris, devenu chef de sa république, d'une famille noble & illustrée de nos jours par les premiers grades militaires au service de Naples. Ce dernier a compilé un ouvrage sous le titre d'*Antiquités de la Suisse*, qui n'a paru qu'en 1758, c'est-à-dire, deux siecles après qu'il a été composé. L'un & l'autre rapportent en entier, à quelques mots

Digitized by Google

près, la plus considérable des inscriptions d'Avenches. La pierre sur laquelle elle étoit gravée, fut d'abord enchâssée dans l'angle d'une église. Ce bâtiment ayant été démoli dans la suite, les ouvriers qui y travailloient, casserent en deux la pierre; une moitié fut perdue, l'autre se retrouva vers l'an 1707 dans les bois de Chatel, à quelque distance d'Avenches, où elle étoit employée avec d'autres pierres à fermer la source des fontaines de la ville. Ce fut le professeur Ruchat, que nous avons déjà cité dans cet ouvrage, qui découvrit ce précieux fragment. M. Wild, en donnant l'inscription entiere, telle que Tschudi & Stumpf l'avoient publiée, & distinguant par des caracteres différens la partie perdue de celle qui existe encore, nous a fourni la preuve la plus complete de l'identité de ce monument. Il prouve l'existence d'une colonie Romaine, fondée par Vespasien ou Tite. Les deux dernieres lignes, *Aventicum Helvetiorum Fœderata Patrono*, nous apprennent qu'elle prenoit le titre d'alliée. On ignore le nom du patron de la colonie, en l'honneur duquel cette inscription fut élevée, & qui devoit être au commencement; ce morceau manquoit déjà du tems de Tschudi. Nous avons observé que, selon toute apparence, plusieurs inscriptions ont été transportées; ce fut le sort de celles qu'on voit aujourd'hui au château de Villars-les-Moines, situé à trois quarts de lieue de Morat. Il y avoit autrefois

Digitized by Google

en ce lieu un monastere ou prieuré de l'ordre des Prémontrés, qui fut réuni au chapitre de la cathédrale de Berne en 1484. Berne vendit en 1542 tous les revenus & les droits de cet ancien monastere à Jacques de Watteville, avoyer de Berne, pour 6500 livres. Cette terre, qui en rapporte aujourd'hui le double en valeur numéraire, passa à la famille de Graffenried; c'est à l'un d'eux qui aimoit l'étude des antiquités, & à son ami M. Wild, qu'on doit les notices des inscriptions qui se voient encore à Villars, & dont Tschudi & Stumpf avoient déjà connoissance. Nous pensons, comme M. de Graffenried, que le monastere de Villars & son église furent construits en partie des débris d'Avenches; c'est ainsi que sans doute les inscriptions dont nous parlons y furent transportées.

La plupart des auteurs, qui n'ont pas assez réfléchi sur une conjecture aussi simple, ont mieux aimé supposer gratuitement que le temple de la déesse Aventia, dont il est parlé dans plusieurs inscriptions de Villars, existoit en ce lieu. Il faudroit au moins pouvoir produire en preuve quelques restes d'architecture. Le temple d'une déesse devoit en laisser; mais le transport des inscriptions depuis Avenches à Villars qui n'en est éloigné que d'une grande lieue, est beaucoup plus vraisemblable que la supposition d'un temple. Il n'est d'ailleurs pas naturel de croire que la divi-

Digitized by Google

nité adorée sous le nom d'*Aventia*, eût des autels ailleurs qu'à Avenches. Nous disons la même chose des autres inscriptions d'Avenches & Villars, où il est fait mention de cette déesse. Il y est parlé de curateurs de la colonie, & d'exacteurs, ou receveurs des tributs en Helvétie dès le regne d'Auguste. En supposant qu'Avenches étoit devenue, comme le dit Tacite, la capitale de la nation, ceux que les empereurs employoient à la perception des impôts y devoient naturellement faire leur résidence.

M. de Bochat a traité à fond tout ce qui regarde le gouvernement des Romains dans ce pays. Nous nous contenterons de parler ici d'une correction du texte de César, & d'une observation sur un passage de l'oraison de Cicéron pour Cornelius Balbus : l'un & l'autre ne peuvent qu'intéresser les gens de lettres. César raconte dans le chapitre LXXV du septieme livre de la guerre des Gaules, que six années après sa défaite des Helvétiens, Vercingetorix, chef des Gaulois, ayant engagé la nation à se révolter contre les Romains, on régla le nombre des troupes que devoit contribuer chaque peuple pour l'armée qu'on alloit assembler. Voici ce qu'on lit dans la plupart des éditions de César :

Imperat Æduis, atque eorum clientibus, Segusianis, Ambivaretis, Aulercis, Branoviis, millea XXXV, parem numerum Arvernis, adjunctis

Digitized by Google

Eleutheris Cadurcis, *Gabalis*, *Valaunis*, *qui sub imperio Avernorum esse consueverunt*, *Senonibus*, *Sequanis*, *Biturigibus*, *Xantonibus*, *Ruthenis*; *Carnutibus XII millia*, *Bellovacis X*; *totidem Lemovicibus*, *octona Pictonibus*, & *Turonis*, & *Parisiis*, & Eleutheris Suessionibus, *Ambianis* & *Mediomatricis*, *Petrocoriis*, *Nerviis*, *Morinis*, *Nitiobrigibus quina millia.*

On trouve dans ce texte le nom *Eleutheri* répété en deux endroits. M. de Bochat, fondé sur l'autorité de quelques manuscrits, a hasardé la correction suivante. Il substitue *Helvii* à *Eleutheri* la premiere fois, & la seconde il met *Elvetii* à la place du même mot, en changeant un peu la ponctuation; de sorte qu'après le mot *Elvetiis*, il continue à lire *Suessionibus*, *Ambianis*. Les *Helvii*, qui sont les peuples du Vivarais, dépendoient des *Arverni*, Auvergnats, leurs voisins; rien ne paroît plus naturel. Le mot *Eleutheri*, qu'on trouve deux fois dans le texte de César, semble désigner un peuple libre, ou jouissant de franchises particulieres. M. d'Anville, ce géographe si éclairé, n'en a rien dit dans sa Notice des Gaules. N'est-il pas plus naturel de substituer deux peuples Gaulois, nommés les *Helvii*, & les *Helvetii* ou *Elvetii*? Cette conjecture si vraisemblable sert à notre auteur à établir plus solidement son systême de l'assujettissement des Helvétiens. Un passage de Suétone dans la vie de César, con-

Digitized by Google

firme son opinion. *Omnem Galliam, quæ a saltu Pyrenæo Alpibusque & monte Gebenna, fluminibus Rheno & Rhodano continetur ... præter socias ac bene meritas civitates in provinciæ formam redegit, eique quadringentis in singulos annos stipendii nomine imposuit.* In vita Julii Cæsaris.

Ce fut vraisemblablement après cette révolte des Gaulois, où les Helvétiens eurent part, que leur entier assujettissement fut décidé. Il y avoit des receveurs généraux des finances en Helvétie du tems d'Auguste ; témoin l'inscription dont nous avons parlé.

Un passage de l'oraison de Cicéron par Balbus, fournit une autre remarque à M. de Bochat. L'orateur Romain plaidoit pour ce client, l'an 697 de Rome, deux années après la premiere défaite des Helvétiens par César : on contestoit à Balbus la bourgeoisie de Rome, en soutenant qu'il n'avoit pu l'obtenir de Pompée sans le consentement du peuple de Cadix, d'où il étoit originaire. Cicéron soutenant que le peuple Romain étoit en droit de l'accorder à qui bon lui sembloit de ses sujets ou alliés, sans qu'il fût besoin du consentement de la cité dont ce nouveau citoyen étoit originaire, justifie le droit de la république, en citant les traités exclusifs, où il étoit stipulé qu'elle ne pouvoit en user. « Il y a, dit-il, des alliances, comme » celles des Germains, des Insubres, des Helvé-

» tiens natifs, des Japides, & quelques barbares
» de la Gaule, dans lesquelles il est réservé que
» nous ne recevrons aucun de leurs bourgeois de
» Rome. Si c'est cette réserve qui nous en ôte la
» liberté, il en faut nécessairement conclure que
» nous conservons cette liberté à l'égard de tous
» ceux dont les alliances ne contiennent point de
» pareille exception. »

Les descendans des anciens Helvétiens ont conservé les principes de leurs ancêtres à cet égard; puisqu'ils ont stipulé dans la plupart des alliances des cantons entr'eux, qu'on ne pourra pas recevoir citoyens ni attirer à soi les sujets réciproques. C'est encore du même principe que découle un droit qui porte le nom d'*abzug*, & qu'on a confondu mal-à-propos avec le droit de traite foraine. Tout sujet ou citoyen qui quitte sa patrie pour en prendre une autre, paie la dixieme, & dans quelques endroits la vingtieme partie de ses biens au fisc. On peut croire que les Helvétiens, réduits à un très-petit nombre de têtes depuis la guerre de César, craignoient de perdre des citoyens. Il semble que les peuples de l'Helvétie ont été dans tous les tems portés à l'émigration. Ce penchant obligea souvent les gouvernemens à publier des édits très-séveres contre ceux qui quitteroient leur patrie sans en avoir obtenu la permission. Dans ce siecle, où l'industrie a considérablement augmenté, où l'agriculture & les arts se perfectionnent en Suisse,

Digitized by Google

cette maladie semble diminuer ; l'indulgence même des loix y contribue. C'est par un gouvernement doux, & en multipliant les moyens de subsister, qu'on engage les hommes à rester chez eux. *Patria est ubi bene est.* Vieille maxime qui contient une grande vérité.

Avenches & le territoire qui en dépend, ont passé sous la domination des Bernois, avec le reste du Pays-de-Vaud en 1536. Les premiers évêques de Lausanne s'appelloient *episcopi Aventicenses*, sans doute parce que leur diocese s'étendoit sur l'ancien canton ou *pagus* de ce nom. Marius, qui vivoit en 581, est le premier qui ait pris le nom d'évêque de Lausanne. Le temporel d'Avenches dépendoit de ce siege ; mais Sébastien de Montfaucon ayant adhéré au parti du duc de Savoie ; Avenches suivit le sort des états de ce prince.



Digitized by Google

CHAPITRE XIII.

Route d'Avenches. Morat. Chapelle près de Morat en mémoire de la défaite du duc Charles de Bourgogne par les Suisses. Anecdotes sur cette bataille. Chanson composée par un contemporain à ce sujet. Vers modernes sur cette bataille. Morat. Ancien état de cette ville. Villars, ancien prieuré près de Morat. Inscriptions d'Avenches qui se trouvent à Villars. Fribourg. Remarques sur sa fondation. Mœurs & langage des habitans. Représentation des mysteres établie à Fribourg.

LA route qui conduit d'Avenches à Morat est agréablement diversifiée, par la beauté du sol & la vue riante du lac de Morat, dont les bords présentent plusieurs villages qui portent le nom général de Vuilly, ainsi que la montagne située vis-à-vis de Morat. Les vignobles font la plus grande richesse de cette côte, que cette montagne préserve des vents du nord. Le grand chemin militaire des Romains, indiqué dans la Table de Peutinger, alloit d'Avenches vers Salavaux, & tournoit l'extrêmité occidentale de la montagne de Vuilly. De là, après avoir côtoyé la rive du lac de Neuchatel, il traversoit les marais de Morat &

Digitized by Google

d'Anet, où l'on en voit encore des vestiges : la tradition populaire l'appelle *Heidenweg*, chemin des païens.

Nous approchons d'un objet plus intéressant. A une demi-lieue de Morat on voit sur la droite du grand chemin cette chapelle si célebre chez les Suisses, où sont renfermés les restes de l'armée de Charles le Hardi. Ce monument est aussi humble que son objet est grand & noble. (*) On ne voit, parmi différentes inscriptions, que ces deux qui méritent d'être rapportées. Voici la premiere :

CAROLI INCLITI ET FORTISSIMI
BURGUNDIÆ DUCIS EXERCITUS
MORATUM OBSIDENS AB
HELVETIIS CÆSUS HOC
SUI MONUMENTUM RELICUIT
ANNO M. C C C C. LXXVI.

La seconde en vers du célebre Haller se trouve dans ses poésies, & elle ne feroit que perdre à la traduction.

Les historiens Suisses & étrangers ont célébré à l'envi cette grande journée, où Charles le Hardi éprouva pour la seconde fois la valeur des Suisses.

(*) Le prince Henri de Prusse fut curieux de visiter ce monument de la valeur Helvétique, en 1784. Il fit servir un déjeûner à sa suite auprès de ce singulier ossuaire. (*Note de l'éditeur.*)

Quelques

Quelques circonſtances en ont été différemment rapportées: ce qui n'eſt pas ſurprenant, ſi l'on conſidere la diverſité des paſſions & de partis de ceux qui nous en ont laiſſé le récit. Nous ne prétendons point diminuer la gloire qu'y acquit René II duc de Lorraine; mais les hiſtoriens François qui ont dit qu'il commandoit l'armée des alliés, & que les Suiſſes lui attribuerent la principale part du ſuccès de la journée, n'étoient pas bien informés.

Commines ſe contente de dire que ce duc, chaſſé de ſes états par le duc de Bourgogne, vint en Suiſſe & ſe trouva à la bataille de Morat avec peu de gens. Schilling, hiſtorien Bernois, qui vivoit du tems de cette guerre, & dont le récit porte le caractere de la vérité, dit que le duc de Lorraine, ſuivi des comtes de Bitſch & de Linanges & de deux cents lances, arriva devant Morat peu d'heures avant la bataille, le matin du 22 juin, jour à jamais mémorable. Le duc lui-même, & un grand nombre de ſeigneurs & de gentilshommes de l'armée alliée, furent armés chevaliers par le comte de Thierſtein, qui avoit amené deux cents lances du duc d'Autriche au ſecours des Suiſſes. L'avant-garde étoit ſous les ordres de Jean de Halwyll; le corps de bataille ſous le bourguemeſtre Waldman, de Zurich; & Gaſpard de Hortenſtein, de Lucerne, commandoit le corps de réſerve. Cette bataille fut plutôt une déroute

qu'un combat; les Bourguignons attaqués de toutes parts, prirent la fuite, après une légere résistance; un grand nombre se noya dans le lac; d'autres qui s'étoient réfugiés sur les arbres d'alentour, furent tués sans défense. Commines estime le nombre des morts de l'armée de Charles à dix-huit mille hommes. Toute cette guerre se fit avec tant d'acharnement, qu'il n'est pas fait une seule fois mention des prisonniers; tout ce qui ne put se sauver périt par le fer ou se noya. Schilling a inséré dans sa chronique une chanson de victoire, faite par un poëte de ce tems-là, qui avoit été présent au combat. Les Suisses avoient conservé l'usage des Gaulois, chez qui les bardes ou poëtes mettoient en vers les exploits guerriers de la nation. On les chantoit; c'étoient des especes d'annales, où l'on voyoit le détail des actions, le jour du combat, le nombre des tués. Quelque grossiers que soient ces monumens, quoique ni la rime ni la poésie ne puissent guere flatter nos oreilles, ils sont précieux, ils font tableau, & servent à retracer le caractere national.

Quoique la naïveté du style ne puisse jamais se conserver dans une traduction, nous croyons faire plaisir aux lecteurs de leur donner en prose françoise cette singuliere chanson, qui contient trente-deux strophes de six vers chacune.

I.

Mon cœur est plein de joie, chantons le récit

Digitized by Google

de ce combat, dont nous avons attendu le moment avec tant d'impatience.

2.

Le duc de Bourgogne, plein du desir de venger sa défaite devant Grandson, s'est avancé jusqu'à Morat; & a dressé ses tentes devant cette ville.

3.

Il foudroyoit en vain ses murs : ceux qui les défendent, pleins de confiance en Dieu, & de valeur, méprisent les vains efforts des Bourguignons, dont ils font peu de cas.

4.

Une nuit il donna l'assaut général, voulant à toute force prendre Morat. Plus de mille de ses vaillans soldats succombent sous les coups de la garnison : leurs corps amoncelés remplissent les fossés.

5.

Tous ceux qui défendoient Morat, se sont couverts de gloire : chantons leurs louanges; pour être chevaliers, il ne leur manque que d'être riches.

6.

Leur noble capitaine, du nom de Bubenberg, commande avec sagesse : les canonniers tirent bien. Pour défendre une ville, c'est à lui qu'il faut s'adresser.

7.

Les alliés & confédérés, avertis du siege de

Digitized by Google

Morat & du danger commun, s'empressent d'accourir; aucun ne veut rester dans sa demeure.

8.

L'illustre duc de Lorraine, avide de se venger des maux que lui ont faits les Welsches, vient joindre les alliés, suivi d'une nombreuse noblesse.

9.

Les troupes du duc d'Autriche, celles de Strasbourg, de Bâle & d'autres villes alliées, arrivent avec le même empressement au secours de leurs amis.

10.

Jamais on ne vit en si peu de tems d'aussi belles troupes rassemblées, armées d'artillerie, de hallebardes larges & menues & d'une forêt de piques.

11.

Ce fut l'an de Jésus-Christ 1476, un samedi soir, des dix mille chevaliers qu'on vit faire tant de belles actions.

12.

A la pointe du jour, nos armées marchent à Morat, à travers une forêt verte. La garnison de la ville est pleine de joie; on voit l'armée du duc en bataille, & bientôt le combat s'engage.

13.

Avant d'être sorti de la forêt, l'on arme un grand nombre de chevaliers: le duc de Lorraine étoit parmi eux: tous s'écrient ensemble, allons au combat.

Digitized by Google

14.

On tient conſeil un moment avant d'attaquer l'ennemi ; pendant ce petit retard, on entend maint guerriers dire avec impatience : quand finira-t-on de délibérer ? le jour s'avance, bientôt il va être midi, quand pourrons-nous combattre ?

15.

Les bannieres ſont déployées ; nos braves guerriers ſe font voir à l'envi ; chacun médite de porter ſes coups, & de faire ruiſſeler le ſang autour du duc.

16.

On voit à l'avant-garde les deux bannieres de l'Entlibuch & de Thoun, qui aiment à combattre enſemble.

17.

Les chevaliers commencent l'attaque, la lance baiſſée & courant à l'ennemi, bravant ſon artillerie.

18.

Bientôt nos coulevrines font feu ſur les lignes, les piques s'avancent avec les hallebardes, on frappe, on tue tout, riches & pauvres.

19.

La réſiſtance ne fut pas longue ; les ennemis prirent la fuite ; fantaſſins & cavaliers tombent ſous nos coups, le champ eſt ſemé de lances & de piques.

Digitized by Google

20.

Les fuyards se dispersent de toutes parts, & cherchent à se dérober à leurs vainqueurs ; beaucoup d'entr'eux se jettent dans le lac, quoiqu'ils n'eussent pas soif.

21.

Ils étoient dans l'eau jusqu'au col ; on les tuoit comme des canards, d'autres les poursuivoient dans des bateaux ; le lac devient rouge de leur sang, on entend gémir les mourans & les blessés.

22.

D'autres se sauvent sur des arbres : on eût dit que c'étoient des corneilles ; mais n'ayant point d'ailes, ils tombent percés de coups de carabines & de piques.

23.

On poursuit les ennemis à deux milles de distance, les chemins étoient couverts de *morts*. Rendons graces dans tous les âges à Dieu, qui a vengé nos amis de Grandson.

24.

Je ne sais pas exactement combien il y eut de morts ; mais, selon ce qu'on m'en dit, les Welsches perdirent vingt-six mille hommes tués ou noyés.

25.

Du côté des alliés, on sait certainement qu'il ne resta pas vingt hommes sur la place : ce qui prouve que Dieu veilloit sur nos braves guerriers qui le craignent & le servent.

Digitized by Google

26.

Si les ennemis n'avoient pas pris la fuite si-tôt, ils auroient tous péri; mais le soleil achevant sa course & se baissant sur l'horizon, mit finà la poursuite. On entra dans leur camp.

27.

Il avoit un demi-mille de longueur. Plus de mille tentes dressées & toute l'artillerie qui avoit battu les murs de Morat, restent aux vainqueurs.

28.

N. B. *Cette strophe étant inintelligible, nous l'omettons.*

29.

On entre dans le pays du comte de Romont; ses villes & ses châteaux sont la proie des flammes. Le comte n'avoit pas attendu l'issue du combat; bien lui en prit; s'il étoit resté dans son camp, il auroit eu chaud.

30.

*Cette strophe est obscure; la fin dit qu'*on donne échec & mat au comte de Romont.

31.

Les Suisses, qu'il avoit coutume d'appeller gueux, ne lui demandent pas du pain; leurs bâtons sont des piques: on les lui présente, & ce mot ne lui plait pas.

32.

Vital Weber a fait cette chanson; il étoit présent à la bataille. *Le reste de cette stance*

est obscur, & la chanson finit par Amen.

Le duc de Lorraine alla l'hiver suivant à Berne & à la diete des cantons, solliciter des secours pour faire lever le siege que Charles avoit mis devant Nancy. Il obtint huit mille hommes. On sait la fin du duc de Bourgogne : mais une circonstance que tous les historiens Suisses ont rapportée, c'est que René parut en personne dans l'assemblée du conseil des deux cents de Berne ; ce fut principalement à cette république qu'il dut le secours des Suisses.

On célebre encore annuellement à Morat l'anniversaire de cette grande journée, d'autant plus mémorable, que le même jour, 22 juin, les Bernois avoient gagné la bataille de Laupen en 1339. L'une & l'autre de ces journées étoit décisive : on combattoit *pro aris & focis*.

Les annalistes Bernois nous ont conservé le discours que Jean de Halwyll adressa à ses concitoyens de Berne avant le combat de Morat. On croit lire l'histoire des anciennes guerres des Romains. Pendant qu'il parloit, & qu'il faisoit mettre l'armée à genoux pour invoquer le secours de Dieu, le ciel, qui pendant tout le matin avoit été obscurci par la pluie & les nuages, devint serein, & le soleil parut. Alors Halwyll, profitant de cet augure, se leva, faisant briller son épée nue, & finit sa harangue en ces mots : » Braves » guerriers, le ciel se déclare pour nous, Dieu a

Digitized by Google

» exaucé nos prieres. Venez, marchons intrépi-
» dément à l'ennemi. Hommes mariés, souvenez-
» vous de vos femmes & de vos enfans ; & vous,
» jeunes guerriers, si vous aimez vos jeunes maî-
» tresses en tout bien & honneur, défendez-les
» contre la brutale rage des ennemis que vous
» avez en face. »

Jamais guerre ne fut plus acharnée que celle des Suisses & du duc de Bourgogne. Tous les motifs propres à exciter le courage se trouvoient réunis, la vengeance contre cet ennemi cruel, le danger imminent de la patrie, & un riche butin. La honte de Charles de Bourgogne fut égale à la gloire des Suisses. Ce prince avoit de mauvaises troupes : on a observé qu'il se fioit plus aux étrangers qu'à ses propres sujets. Les armées qu'il mena contre les Suisses étoient ramassées de tous côtés, & remplies de Lombards & d'Italiens : ce qui fut cause de sa perte ; on sait qu'il fut trahi par le comte de Campobasse devant Nancy.

Nous ajouterons à ce qu'on vient de lire sur la défaite de Charles le Hardi, un fragment du même poëme, dont on a vu quelque chose à l'article de Cerlier.

Morat, voici la place
Où d'un prince orgueilleux tu confondis l'audace.
C'est dans ces plaines qu'autrefois
Tu vis fuir, accablé du poids de sa disgrace,
Ce Charles, le rival & la terreur des rois.
Les rives de ton lac, de ses drapeaux couvertes,

Digitized by Google

L'assuroient que, bientôt cédant à son courroux,
Tes remparts foudroyés tomberoient sous ses coups;
Et que tes chefs instruits de ses droits par leurs pertes,
Viendroient entre ses mains se remettre à genoux.
La fortune se plut à le tromper sans cesse:
Tu ne t'apprêtois point à recevoir sa loi.
Il ignoroit, hélas! dans sa fatale ivresse,
Quels étoient ces guerriers qui combattoient pour toi.
Je crois les voir encor marcher à la victoire.
Le fer étincelant brille de toutes parts,
Deux mots entrelacés ornent leurs étendards,
La haine des tyrans & l'amour de la gloire.
Aux travaux des combats par les combats formés,
Chacun d'eux en soi-même a mis sa confiance;
Leur calme activité, leur docile silence,
Tout marque des héros à vaincre accoutumés.
Déjà..... Mais dois-je ici rappeller la mémoire
Des funestes effets de leur ressentiment?
Non: bien mieux que mes vers ce sombre monument
Des coups qu'ils ont frappés saura tracer l'histoire.
Temple informe, étrange cercueil;
Sa structure de loin semble inspirer la crainte;
Les tristes symboles du deuil
Font l'unique ornement de sa lugubre enceinte.
Un jour sinistre & ténébreux,
Qui pénetre au travers d'une grille terrible,
Ne laisse appercevoir, dans ce séjour affreux,
Que des tas d'ossemens poudreux,
Dont l'aspect fait frémir le cœur le moins sensible.
Le passant étonné s'arrête, & lit ces vers:
Charles voulut que d'âge en âge,
Ce triste mausolée attestât les revers
Qu'il éprouva sur ce rivage.

Morat, ville municipale, de même que plusieurs autres de la Suisse, dont nous avons déjà parlé,

Digitized by Google

reconnoissoit pour souverains les ducs de Savoie, quoiqu'en vertu de concessions obtenues par des empereurs, elle jouît de très-beaux privileges, & qu'elle eût des alliances avec divers états voisins. Le comte de Romont ayant suivi le parti du duc de Bourgogne, les Bernois se rendirent maîtres de Morat qui ne fit pas de résistance, & cette ville est restée sous la domination de Berne & de Fribourg, qui alternativement y envoient pour cinq ans un baillif portant le nom d'avoyer, de même qu'à Grandson. Les appels des causes civiles se portent à Berne quand le baillif est Fribourgeois, & à Fribourg quand Berne nomme le baillif. Par cet arrangement, il ne peut y avoir aucun abus d'autorité, & la balance est toujours égale. La religion réformée s'y établit en l'an 1530 à la pluralité des voix, comme à Grandson. Morat est le premier endroit où l'on parle la langue allemande, en sortant du Pays-de-Vaud.

Nous avons déjà observé ailleurs la ligne de séparation entre les deux langues, passant par Fribourg, & se dirigeant vers la Neuville ; cette même ligne sépare les dialectes du baillage de Gessenay ou Sanen, dont la partie orientale est allemande, & la partie occidentale parle françois.

La situation de Morat est très-riante ; ses environs sont fertiles. Le Pays-de-Vaud finit ici, & la nature semble y avoir marqué les limites du

Digitized by Google

beau & du laid. A mesure qu'on se rapproche de Berne ou de Fribourg, les forêts de sapins plus fréquentes répandent leur ombrage sombre aux environs. Le voyageur qui vient du Pays-de-Vaud, regrette ces beaux lacs, ces jolies villes, ces côteaux couronnés de vignes, ces champs couverts de froment, & ces excellens vergers dont le Pays-de-Vaud est paré. A Morat, la nature prend une autre face; le caractere national change de même. La gaieté regne chez le peuple du Pays-de-Vaud; les jours de fêtes sont autant de jours destinés au chant & à des danses, où de jeunes filles forment des ronds.

Junctæque nymphis gratiæ decentes
Alterno terram quatiunt pede.

Parmi les peuples du canton allemand de Berne, le dimanche & les fêtes sont employés au repos & à des assemblées de village, dont le seul plaisir consiste à être assis sans rien faire. Tout ceci tourne au profit des cabarets; le dimanche est le jour où le peuple s'enivre, de même qu'à Paris, à Londres, & par-tout. La rudesse du caractere des Suisses Allemands se manifeste jusques dans leurs plaisirs. Voici le costume de leurs bals. L'usage veut qu'une jolie fille qui ne veut pas passer pour une imprudente, ne se laisse engager à danser qu'après une résistance opiniâtre. Ses premiers

Digitized by Google

pas pour danser ont l'air d'un enlevement ; & ses efforts pour se défendre présentent l'image d'un viol. Souvent deux ou trois jeunes gens se disputent à qui l'aura ; elle se rend enfin, après de longs débats, d'où elle ne sort qu'aux dépens de sa parure mise en pieces. En parlant de ces singuliers combats, dont la fille & ses parens font gloire, on dit dans le langage des villageois, qu'une telle fille a été bien déchirée un tel jour : ce qui veut dire qu'elle a eu les honneurs de la fête.

En se promenant sur les hauteurs qui commandent Morat à l'orient & au midi, on découvre son enceinte environnée de murs & de tours anciennes assez considérables. C'est sur ces hauteurs qu'étoit campée l'armée du duc Charles de Bourgogne, quand il fut attaqué & défait par les Suisses.

A une demi-lieue de Morat, du même côté, derriere des bois de sapin, est le village de Villars-les-Moines, où l'abbaye des prémontrés est devenue une terre considérable. On y voit dans les murs de différens édifices, & dans ceux de l'ancien couvent, un assez grand nombre d'inscriptions anciennes d'Aventicum. Une des plus remarquables est celle où sont imprimés les titres de cette colonie : on en parlera ailleurs.

On peut aller de Morat à Fribourg en droiture, par une route assez désagréable, qui est de

Digitized by Google

quatre petites lieues. Mais en faisant un détour & passant par Avenches, le chemin nouvellement construit est préférable. Fribourg, capitale du canton, fut bâtie par Berthold IV, pere de Berthold V, duc de Zæringuen. La date de sa fondation, qui est 1179, précede celle de Berne de douze ans. Fribourg resta, après l'extinction des ducs de Zæringuen, sous la maison de Kibourg, qui avoit hérité leurs domaines en Suisse, & passa ensuite sous la maison de Habsbourg. La situation de Fribourg est triste & sauvage; des côteaux fort élevées & des rochers l'environnent à l'orient & au nord. La ville même est assise sur un rocher de pierre de grès, dont le sommet oriental est très-escarpé; la Sarine ou Sana l'entoure de deux côtés. Tout caractérise la barbarie du siecle de sa fondation.

Dans les beaux jours de l'empire Romain, les hommes s'établissoient dans des lieux agréables; on vivoit tranquille, on cultivoit les arts, on connoissoit le commerce & les douceurs de la vie. Quand l'Europe se vit asservie sous le joug féodal, chaque petit seigneur obligé de pourvoir à sa sûreté, se logea sur un rocher. Les fondateurs de Berne & de Fribourg chercherent des situations où, selon la maniere de faire les sieges dans ce tems-là, les villes qu'ils bâtissoient fussent fortes par leur emplacement.

La ville de Fribourg étant placée sur la ligne du

Digitized by Google

ſéparation des deux langues, on y trouve un quartier où chacun parle allemand, tandis que le reſte des habitans parle françois ou patois. Ainſi les Fribourgeois ſont moitié Allemands, moitié François. Les affaires ſe traitent en allemand dans les conſeils; mais les peuples du canton ne ſavent guere que le patois : ce dialecte eſt généralement en uſage même dans la bonne compagnie; c'eſt celui de tout le Pays-de-Vaud parmi le peuple; il mérite l'attention de ceux qui aiment ce genre de recherches. On y reconnoît ſenſiblement la dérivation des mots de la langue latine, qui ſont devenus moins reconnoiſſables à meſure que la langue françoiſe s'eſt perfectionnée. En patois du Pays-de-Vaud, le pain s'appelle *pan*, un enfant, *infant*; les enfans appellent leur pere *ſennor* & leur mere *donna*. Tous ces mots ſont évidemment latins; les deux derniers viennent de *ſenior* & *domina*. La chancellerie de Fribourg eſt allemande, quoique généralement tout le monde y ſache mieux le françois que l'allemand.

De tous les cantons de la Suiſſe, celui de Fribourg eſt le plus attaché à la France par le ſervice militaire. Des trois régimens Suiſſes qui ſervent le roi, celui des Gardes eſt commandé par le comte d'Affry, Fribourgeois. Les régimens de Diesbach, Caſtella & Boccard ſont auſſi commandés par des officiers de ce canton. On eſt étonné que cet état, dont la population n'eſt éva-

Digitized by Google

luée qu'à environ 71000 ames, puisse former des recrues suffisantes pour tous ces corps. En comptant pour rien le régiment des Gardes qui est composé de soldats de la nation entiere, les trois autres régimens forment un corps de 3000 hommes ; c'est un homme sur vingt-quatre têtes, en les divisant par la somme totale des habitans de ce canton. En France, on ne compte généralement qu'un soldat sur cent têtes, même en supposant que tout le militaire ne soit composé que de nationaux, quoique les troupes étrangeres dans ce service y forment un corps considérable. On peut en quelque façon résoudre ainsi ce problême : outre que les compagnies de Fribourg tâchent de se recruter non-seulement dans ce canton, mais dans toute la Suisse, il faut y ajouter le tiers d'étrangers que le roi permet aux Suisses d'enrôler dans leurs régimens. Tout cela n'empêche pas qu'on ne puisse avancer hardiment, que de toutes les nations de l'Europe, les Suisses sont celle qui, en raison de sa population, a le plus grand nombre de soldats.

Le canton de Fribourg est assez peuplé, & l'agriculture y reçoit des encouragemens de la part de l'état. On trouve à Fribourg des gens aimables, une société douce, la politesse françoise avec une grande simplicité dans les mœurs. On soupe à six heures du soir ; après souper la compagnie se rassemble ; deux ou trois maisons

font

Digitized by Google

font les feules où l'on fasse de la dépense. La dévotion s'y soutient, & avec elle le zele pour toutes les anciennes fêtes de la religion de Rome qui n'appartiennent point au culte. Telles font ces représentations publiques de l'histoire de l'Evangile, autrefois usitées généralement. Le jour des rois, par exemple, on représente sur un échafaud le roi Hérode consultant avec les docteurs de la loi de l'apparition de l'étoile d'orient. Les trois mages ou les trois rois, dont l'un a le visage barbouillé de noir, arrivent à cheval. Hérode se fait lire les prophéties concernant le Messie, & dispute avec les pharisiens sur leur interprétation. La vierge Marie assise sur un âne, accompagnée de l'enfant Jésus, traverse la ville, suivie de Joseph, tandis qu'une étoile brillante attachée à une corde tendue d'un bout de la rue à l'autre, les escorte à travers les airs. Tout cela arrive à l'église, pour entendre la messe. Ce singulier spectacle est orné par des troupes de cavaliers vêtus d'habillemens brillans, pour faire honneur à la fête.

Cet enchaînement secret de circonstances, que quelques-uns appellent hasard, d'autres fatalité, & que les esprits sages nomment *l'ordre admirable de la Providence*, a conservé chez les Fribourgeois les dogmes & le culte de l'église romaine, de même qu'à Soleure, tandis que Berne placée entre les deux états, embrassa les dogmes des réformateurs. La crise fut violente dans ces

Digitized by Google

trois villes, ainsi que dans celle de Bâle. Plusieurs citoyens distingués de Fribourg furent obligés de quitter leur patrie, parce qu'ils adhéroient aux nouveaux dogmes, tandis qu'une branche de la famille de Diesbach quitta Berne, & s'établit à Fribourg pour rester dans le sein de l'ancien culte. Vers la fin du quatorzieme siecle, une secte qui tenoit aux dogmes de Wiclef, s'introduisit à Fribourg & à Berne. C'étoit précisément dans le tems que les mêmes sectaires s'étoient répandus en Angleterre. Ils rejettoient les indulgences, les absolutions, l'invocation de la Vierge & des saints, le purgatoire & les messes pour les morts. Ces germes de la réformation étouffés dans leur naissance resterent cachés dans différentes parties de l'Europe. Vraisemblablement ils se répandirent d'abord en Suisse par quelques disciples des Vaudois, qui habitoient les vallées du Piémont. Arnold de Brescia en avoit semé les premiers germes à Zurich dès l'an 1138, en prêchant contre les moines & les abus du clergé romain. Il retourna en Italie, & fut brûlé à Rome comme hérétique.

L'église cathédrale de Fribourg, dédiée à saint Nicolas, a été fondée l'an 1283, & la tour en 1440. Les sculptures bizarres qu'on voit au-dessus du portail, & qui représentent le jugement dernier dans le goût des figures de Callot, prouvent plutôt celui des artistes du tems passé, & l'usage où l'on étoit de mêler le burlesque avec les sujets

Digitized by Google

les plus férieux, qu'une intention de tourner la religion & les traditions de l'églife en ridicule. Un homme de lettres Suiffe paroît avoir cherché mal-à-propos le fens de ce monument Fribourgeois dans l'opinion de quelque fculpteur qui fe moquoit de l'éternité des peines. Des diables portant les damnés dans des hottes, ne font pas plus ridicules que quelques figures du fameux tableau du jugement dernier par Michel-Ange.

Cette églife a un chapitre de chanoines fondé en 1512. Il y a trois couvens d'hommes & quatre couvens de femmes à Fribourg. Le college des Jéfuites, dont l'état a fécularifé le revenu à l'époque de leur abolition, étoit autrefois la principale école de la jeuneffe. L'évêque, qui porte auffi le titre d'évêque de Laufanne, y fait fa réfidence.

Les études, les arts & le commerce ne fleuriffent guere dans cette ville. Le fervice de France eft le grand objet de l'ambition des bonnes familles; les emplois du gouvernement rempliffent le refte de leur tems. Il eft ordinaire de voir des Fribourgeois qui ont paffé leur jeuneffe dans le métier des armes, finir par la magiftrature & réfider quelques années dans un château en qualité de baillifs. La jurifprudence de la plupart des républiques Suiffes fe réduit à expliquer un code de loix peu confidérable, fans le fecours du droit civil, ni d'aucune autre autorité. Voilà pourquoi un militaire qui n'a jamais étudié le droit, s'il a

Digitized by Google

l'esprit juste, juge la plupart du tems aussi bien & quelquefois mieux qu'un jurisconsulte. Le code des loix de Fribourg n'a jamais été imprimé. Berthold IV, duc de Zæringuen, fondateur de cette ville, lui donna ses premiers statuts, qui sont encore en force. Les loix civiles des états de la Suisse different considérablement entr'elles, ayant été puisées dans des sources diverses. On y trouve des vestiges des loix des Bourguignons, de celles des Allemands & des loix Romaines. La plupart de ces codes ne sont que des compilations recueillies peu à p-u, qui ont pour base quelque charte donnée par le premier fondateur d'une ville. Telles sont la charte de Fribourg & celle de Berne, dont on parlera ailleurs. Les deux branches de commerce les plus considérables du canton de Fribourg, sont ses fromages, connus dans toute l'Europe sous le nom de Gruyeres, & les chevaux avec le bétail. Les foires de chevaux de Romont, petit bourg de ce canton, sont renommés. C'est le tems des réjouissances. Le peuple de ce pays est généralement bien fait, & les femmes belles. La race humaine est très-diversifiée en Suisse : on peut remarquer en général que les habitans des montagnes sont mieux faits que ceux des plaines. Un travail trop pénible affaisse le corps & le vieillit de bonne heure ; la vie sédentaire est encore plus nuisible. Les peuples montagnards, dont le genre d'occupations tient le milieu entre ces deux extrêmes, ont l'avantage sur l'un & l'autre.

Digitized by Google

Il s'éleva des troubles dans Fribourg, l'année 1781, qui se terminerent au désavantage des bourgeois & des communes; l'abus du pouvoir & le desir de conserver des usurpations, furent les causes de ces différends. Pour en bien juger, il suffit de rappeller la constitution de la ville de Fribourg lors de sa fondation, & dans les premiers siecles de son existence. Cette ville jouissoit déjà de la liberté sous les princes auxquels elle étoit soumise; son nom même annonce que ce fut l'intention de son fondateur Berthold IV, duc de Zaringuen, puisqu'il l'appella Fribourg, c'est-à-dire, *Bourg-libre*. Ce prince lui accorda les privileges les plus étendus. A l'exemple des Romains, il voulut que ses citoyens fussent respectés, & il établit des peines contre quiconque oseroit insulter ou maltraiter un de ses bourgeois. (*) Et pour donner à la colonie une consistance respectable, il lui inféoda tout le territoire des environs à trois lieues à la ronde; c'est ce district que l'on appelle les 24 paroisses, ou *les anciennes terres*.

La communauté fixa en 1404 & 1407 sa constitution, & l'observation en fut jurée par ses membres en plusieurs occasions. Le gouvernement étoit divisé en trois conseils, celui des vingt-quatre,

(*) L'on trouve cette sanction dans la charte de fondation : *Se hoste ou estrange a ferce aucun bourgeïs : il doibt estre lyé & tenu, & lui doibt-on oster la pel de la teste*, &c.

des soixante & des deux-cents. La générale communauté s'assembloit une fois par année pour élire ses magistrats, & en particulier ses bannerets; ceux-ci, au nombre de quatre, étoient les représentans du peuple auquel ils prêtoient serment chaque année; & comme les anciens tribuns de Rome, ils avoient le droit du *veto*, & arrêtoient, au nom du peuple, les délibérations du sénat, par lesquels ses droits auroient pu être lésés; & si le conseil insistoit, malgré leur opposition, les bannerets assembloient la communauté qui prononçoit souverainement, ce qui eut lieu entr'autre en l'année 1511, où le peuple condamna l'avoyer d'Arsent à avoir la tête tranchée.

Malgré toutes les précautions que la communauté avoit prises, pour se mettre à l'abri de l'usurpation, quelques magistrats commencerent dès l'an 1449 à lui faire ombrage par des *conseils secrets*, où les bannerets n'étoient point appellés. Ce fut alors que la communauté se plaignit au duc Albert d'Autriche, de ce que ses magistrats lui cachoient ses titres & ses documens, & sur cette plainte le duc donna la *lettre du pays*, ou *land-brief*, par laquelle il confirma la liberté du peuple, & défendit *tout conseil secret sans la présence des bannerets*, en statuant spécialement, que *rien ne fût tenu secret ou caché sous peine d'encourir les peines d'infidélité.*

Le 20 juin 1477, Yolande de France, veuve

Digitized by Google

du duc Louis de Savoie, consentit à reconnoître indépendante la ville de Fribourg, & celle-ci étant devenue libre entra dans la confédération Helvétique au mois de décembre 1481.

Fribourg avoit joui paisiblement des avantages de sa liberté & de sa constitution jusqu'en 1553, que le conseil des Deux-Cents s'avisa de retoucher la constitution de 1404, & profitant de certaines circonstances favorables, il enleva au peuple l'élection de ses bannerets, qu'il a depuis choisis lui-même parmi les membres de son corps : il destitua ceux qui étoient alors en office, & en créa d'autres; il finit par ordonner des informations contre les citoyens qui murmuroient, ce qui les détermina au silence. Dès-lors une préférence exclusive donnée à de certaines familles, a réduit à rien les droits du peuple, & a concentré dans ces familles la législation & le gouvernement. Le peuple a conservé le droit d'élire l'avoyer & le bourgmaître, mais ce droit n'est plus qu'un vain simulacre d'élection. (*)

Pendant un très-grand nombre d'années, le

(*) L'on s'en convaincra par le trait suivant. Lors de l'élection de l'avoyer en 1781, le chancelier dit à la communauté assemblée : *Voulez-vous Monsieur N. pour votre seigneur avoyer ou non? Si vous le voulez, levez la main.* D'environ 700 votans, il y eut à peine 70 qui la leverent; cependant la chose se passa comme si le peuple eût confirmé l'avoyer.

Digitized by Google

peuple avoit supporté sans murmure le poids de ce gouvernement contraire à sa constitution primitive; mais les abus effrayans de l'administration le tirerent de sa léthargie en 1780. (*)

(*) Voici l'énumération des griefs du peuple : 1°. On donnoit quatre fois le sel par année; aujourd'hui deux fois seulement, encore faut-il payer un impôt qui égale sa valeur, ensorte qu'on ne le donne plus, on l'achete. 2°. Il y a très-peu de tems que les bourgeois se gardoient eux-mêmes; aujourd'hui, l'on a établi une garnison, & un impôt pour la soudoyer. 3°. Il y avoit ci-devant de bonnes charges & offices pour les bourgeois; aujourd'hui ils ne peuvent en obtenir que parmi les livrées de l'état. 4°. Dans les tribunaux inférieurs de la capitale, les bourgeois des anciennes terres n'y sont plus admis comme juges. 5°. Les habitans des anciennes terres ne doivent les charrois que pour les matériaux destinés à l'édification ou à l'entretien des édifices publics; aujourd'hui on leur fait charrier des matériaux que l'on vend pour l'usage des particuliers. 6°. On ne peut sortir du canton sans la permission du magistrat, ce qui n'avoit pas lieu ci-devant. 7°. On fait payer depuis environ vingt ans un impôt annuel de 20 batz à ceux qui sont absens, même par congé. 8°. Les nobles, bourgeois & autres ne peuvent plus devenir officiers dans les compagnies Fribourgeoises au service de France, ces places sont réservées aux bourgeois secrets. 9°. Autrefois un soldat qui avoit achevé le terme de son engagement, obtenoit son congé à sa compagnie; aujourd'hui il est obligé de le venir prendre à la chancellerie de Fribourg, ce qui fait que plusieurs craignant les frais du voyage sont forcés de s'engager de nouveau. 10°. Il y a environ quinze ans que l'on a ôté aux communes le droit de donner à leur combourgeois demeurant dans l'étranger un certificat de bourgeoisie, il faut qu'ils le prennent à Fribourg, ce qui occasionne des frais considérables. 11°. On

Digitized by Google

Dans tous les tems, le peuple n'a connu, pour maintenir des droits qu'il croyoit lésés, que les actes de violence & de sédition : aussi les Fribourgeois, au lieu de députer quelques membres pour porter leurs plaintes au sénat, s'attrouperent & s'élirent

---

fait payer des droits sur des marchandises qui ne payoient rien ci-devant, & l'on a augmenté la quotité de ceux qui étoient dus. 12°. On a doublé le droit de traite foraine, on paie le dix pour cent, tandis que ci-devant on ne payoit que le cinq. 13°. On fait payer tous les ans à chaque commmune une somme d'argent à titre d'argent de guerre, quoique l'on vive dans le sein de la paix. 14°. L'on a chargé les communes des paiemens de gens armés appellés chasseurs, lesquels nuisent au libre commerce des denrées avec les états voisins. 15°. On a chargé depuis peu de tems les communautés de l'entretien des enfans-trouvés, tandis que c'est le seigneur qui les hérite, qui les entretenoit autrefois. 16°. On a transporté le péage des Semsales, qui ne rapportoit que quelques écus, à Châtel-Saint-Denis, où l'on en perçoit près de 1500. 17° On assujettit les fromages de Gruyeres à des droits qu'ils ne payoient pas il y a quinze ans. 18°. On a vendu & disposé de diverses forêts appartenantes aux communautés de Gruyeres, malgré leurs droits de propriété. 19°. Les notables des communautés de Gruyeres qui ont voulu faire des représentations ont été punis. 20°. On a supprimé la chartreuse de Val-Sainte, & on s'est emparé de ses biens. 21°. On enleve aux communautés la propriété des biens communs. 22°. On a aboli des fêtes religieuses, & d'autres cérémonies religieuses. 23°. L'on a remis en usage des amendes arbitraires, des emprisonnemens de même nature & des confiscations inconnues jusqu'à ces derniers tems. 24°. Enfin, ils prétendoient qu'ils n'y avoit plus de sûreté pour les citoyens qui viennent respectueusement faire des remontrances pour obtenir le redressement de leurs griefs.

Digitized by Google

un chef. L'aide-major Chenaud fut reconnu le plus digne de cette charge : il rassembla une cinquantaine d'hommes armés, bientôt un plus grand nombre les suivit, & c'est sous cet appareil de révolte qu'il se présente aux portes de Fribourg, *pour faire entendre ses respectueuses représentations*. Le magistrat, par un arrêt du 2 mai 1781, le reconnut pour chef & promettoit cent louis de récompense à ceux qui s'assureroient de sa personne. L'aide-major Chenaud ne parut point effrayé ; le 3 il s'approche de la ville ; le 4 il fut lâchement assassiné par un de ses propres partisans, & devint ainsi le martyr d'un zele mal réfléchi pour lui & pour ses concitoyens.

Le magistrat, dans l'incertitude jusqu'où se porteroient les intentions hostiles de ses sujets, demanda des troupes au canton de Berne, qui envoya d'abord un détachement de dragons : plusieurs autres corps reçurent ordre de marcher au secours de la ville de Fribourg, jusqu'à ce que la sûreté fut rétablie.

Cependant les mécontens ne quitterent point les environs de la ville ; le commandant Bernois va au-devant d'eux, les exhorte à poser les armes & leur donna sa parole d'honneur qu'il ne leur feroit fait aucun mal. Mais le magistrat ne crut point manquer à la promesse du militaire, en proscrivant les principaux auteurs de la sédition : le cadavre de l'infortuné Chenaud fut livré au bourreau & sa tête exposée à la vue du peuple.

Digitized by Google

Après ces actes séveres le magistrat annonça le 11 mai, par un manifeste, un pardon & un entier oubli de tout ce qui s'étoit passé, & il invita les communautés à faire les représentations qu'elles croiroient avoir à faire, en leur promettant toute sûreté. Les bannerets ayant assemblés la bourgeoisie, celle-ci représenta qu'ayant de tout tems fait partie de la communauté avec son magistrat, elle n'avoit eue d'autres archives que lui; qu'elle prioit donc ses bannerets de lui faire part des titres qui pouvoient l'intéresser, pour que, connoissant exactement ses droits, elle pût adresser ses représentations au grand-conseil. Cette demande fut portée au grand-conseil lui-même, qui le 26 décembre leur déclara, *comme par les présentes nous leur déclarons souverainement, que personne ne pouvant être autorisé à nous demander compte de l'autorité & de la souveraineté que nous tenons ainsi légitimement de Dieu seul. Nous n'en rendrons jamais médiatement aucun compte ni immédiatement à qui que ce soit, & qu'au contraire nous la conserverons telle qu'elle est, sans variation ni altération quelconque. Tous ceux partant qui à l'avenir se hasarderoient de conseiller ou d'entreprendre soit verbalement, soit par écrit, quelque chose de contraire à notre présente déclaration souveraine, seront regardés & punis comme désobéissans au souverain & comme vrai perturbateur de la paix & du repos public, &c.*

D'après cette déclaration, le calme parut

Digitized by Google

renaître; les citoyens avoient été entendus; plusieurs de leurs griefs avoient été redressés & tout étoit enfin rentré sous l'obéissance.

S'il est douloureux à un historien de rapporter des faits & des conjurations qui semblent tendre à la destruction totale des républiques, nous ne pouvons mieux faire que de leur adresser ces paroles remarquables de Plantin : SUISSES ! dit-il, SOUVENEZ-VOUS QUE SI LA TYRANIE FUT LA CAUSE DE VOTRE LIBERTÉ, POUR CONSERVER CELLE-CI, IL NE FAUT PAS VOUS RENDRE LES INSTRUMENS DE CELLE-LA ! Puisse cet avertissement être gravé dans le cœur de ceux qui gouvernent cette nation estimable, qui n'est parvenue à secouer le joug de ses tyrans, qu'en versant son sang pour sa liberté !

Nous n'avons pu nous dispenser de rendre compte d'un événement aussi remarquable, qui paroissoit d'abord avoir des suites funestes; mais qui a été heureusement terminé par les soins & la sagesse des magistrats qui tâcherent de calmer les esprits en écoutant leurs plaintes & en réformant plusieurs griefs.

Après avoir décrit ce qui étoit le plus intéressant de cette révolution, nous allons reprendre la description du pays.

On arrive aux frontieres de Fribourg & de Berne, après trois heures de marche, près d'un torrent nommé *Sidgina*, & en allemand *Sensen*, qu'on passe sur un pont. Tout le pays entre ces

Digitized by Google

deux villes préfente un afpect fauvage. La route depuis le pont de la Singa jufqu'à une demi-lieue de Berne, eft trifte. Des forêts de fapins occupent une partie de ce diftrict. On croit être tranfporté dans les fiecles reculés où la Suiffe étoit prefque déferte. Des ours & d'autres bêtes féroces occupoient la place où l'on voit aujourd'hui des villes remplies d'habitans. Dans des fiecles plus heureux, l'agriculture & l'induftrie ont métamorphofé une partie de ce pays; mais il refte encore beaucoup de veftiges de fon ancien état. De vaftes forêts couvrent une grande partie des deux cantons: l'ufage où l'on eft de bâtir la plupart des maifons de payfans en bois, & d'entourer les poffeffions, foit prairies, foit champs, de haies feches, doit fa naiffance à l'ancien état de ce pays. Mais infenfiblement les forêts diminuent; le prix du bois a hauffé au-delà de la proportion des autres valeurs; & depuis quarante années on commence à exploiter des marais de tourbes, qui abondent aux environs de Berne, & dont on fait une grande confommation dans la capitale. Mais les habitans des villages, qui logent avec leurs foins & leurs beftiaux, ont de la répugnance pour cette efpece de chauffage, dont la fumée nuit, felon leur opinion, à la qualité des fourrages.

On ne découvre les clochers & les tours de Berne qu'à environ une demi-lieue de fes portes.

Digitized by Google

Aucune tradition n'indique des établissemens Romains dans le voisinage de cette ville ; mais plusieurs vestiges d'antiquité font croire que ses environs étoient habités dans le tems où l'Helvétie se trouvoit sous la domination des empereurs. Il y a quelques années qu'on déterra dans le cimetiere d'un village situé à une petite lieue de Berne, nommé *Pumplitz*, un reste de pavé mosaïque, où l'on voyoit les lettres MAX... Une monnoie ou denier d'argent de l'empereur Pertinax, trouvée aux portes de Berne à quelques pieds sous terre, & nombre d'autres monnoies romaines, découvertes en différens tems aux environs, confirment cette conjecture. La forêt qui porte le nom de Bremgarten, située à une demi-lieue au nord de cette ville, a donné lieu à l'opinion très-mal imaginée, qui vouloit que ce nom désignât la station d'un détachement de troupes, *prima gardia*. Mais outre que ce mot est de la basse latinité, le nom de *Bremgarten* est composé de *brem* ou *bre*, *colline*, & de *gard*, qui signifie un lieu fermé, mot d'où dérive le nom allemand *garten*, & le françois *jardin*. La situation de la forêt qui porte ce nom, s'éleve un peu au-dessus de Berne, & a une pente rapide vers le nord, où l'Aar l'environne. Loin de chercher une origine latine à ce nom, l'on y trouve une nouvelle preuve du systême celtique de M. de Bochat.

Fin du Tome II.

Digitized by Google



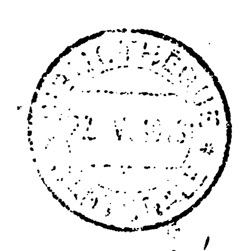
TABLE DES CHAPITRES

Contenus dans ce second volume.

CHAPITRE PREMIER.

Digitized by Google

Fin de la Table du Tome II.

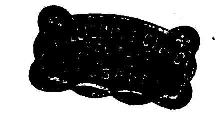


Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

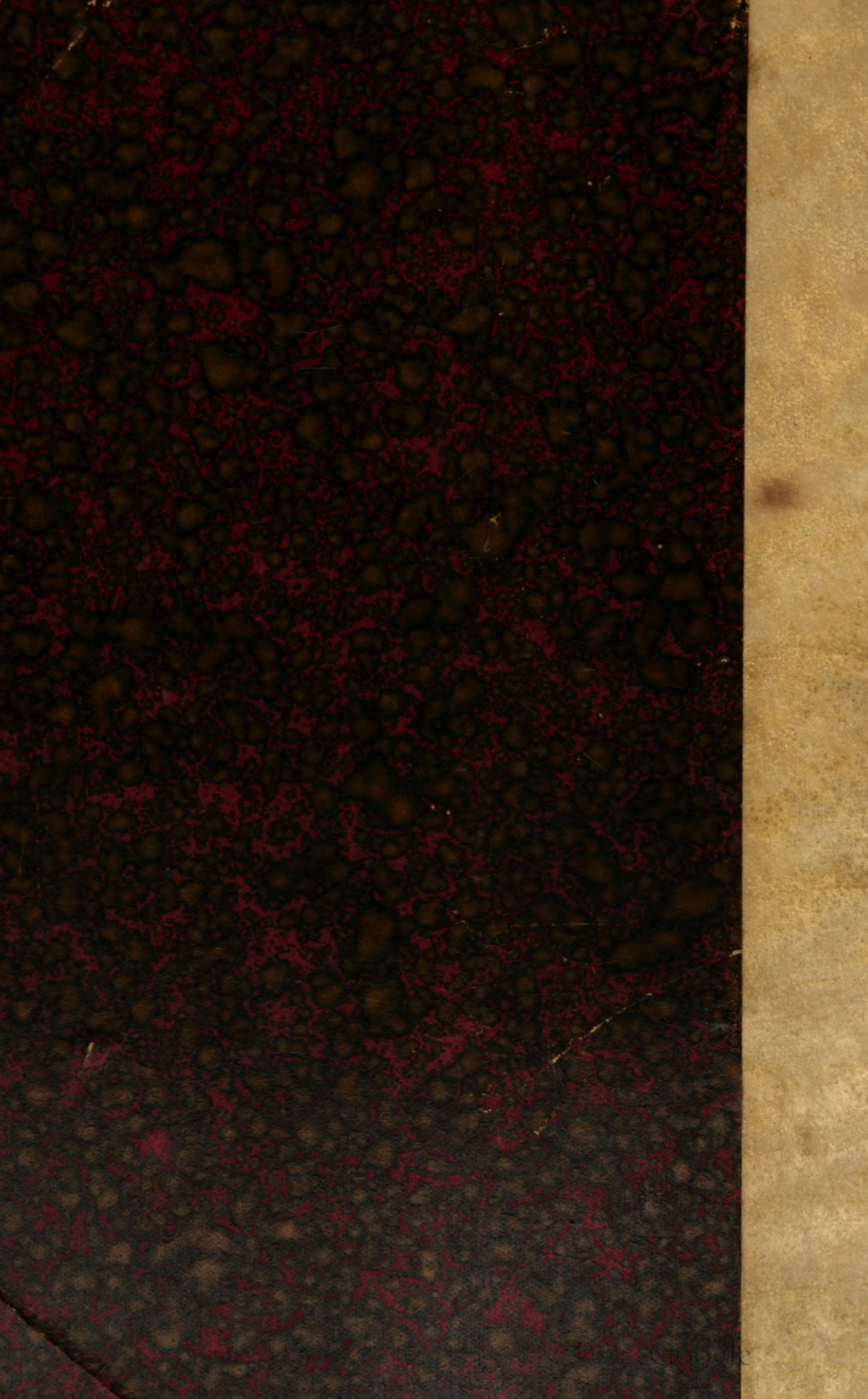
-5. 6 1918







Digitized by Google


Digitized by Google